A Monsieur Armellini —
bien sincère hommage
[illegible]

# INSCRIPTIONS

DE LA

# CITÉ DES LEMOVICES

# INSCRIPTIONS

DE LA

# CITÉ DES LEMOVICES

PAR

le Capitaine Emile ESPÉRANDIEU

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Officier de l'Instruction publique

PARIS

ERNEST THORIN

ÉDITEUR

7, Rue de Médicis

—

1891

POITIERS, IMPRIMERIE BLAIS, ROY ET Cie, RUE VICTOR-HUGO, 7

# INSCRIPTIONS

DE LA

# CITÉ DES LEMOVICES

---

## PRÉFACE

L'épigraphie des *Lemovices* est assez pauvre. Cette cité n'a pas fourni, ou du moins on ne lui connaît pas d'inscriptions importantes comme en possèdent les cités voisines des Pictaves, des Petrucoriens et des Santons. Est-ce à dire qu'elle n'ait pas eu, sous la domination romaine, toute la splendeur que possédaient celles-ci ? Je ne le pense pas, mais, par indifférence ou pour d'autres causes, les témoignages écrits de son passé nous font défaut.

Il se peut que les *Lemovices* n'aient pas fait graver beaucoup d'inscriptions monumentales ; le granit de leur pays s'y prêtait assez mal. Il se peut aussi que celles qui ont été gravées aient disparu sous l'action des agents atmosphériques. Un fait digne de remarque, c'est que le granit,

tout dur qu'il est, se corrode beaucoup plus facilement que le calcaire. Toutes les inscriptions des *Lemovices* sont gravées sur le granit et sont à peu près complètement effacées. Mais une cause qui, plus que toute autre peut-être, a contribué à l'appauvrissement de l'épigraphie des *Lemovices* est l'indifférence que les habitants du pays paraissent avoir eue de tout temps pour les pierres à inscriptions. Tandis que dès le commencement du dix-septième siècle, Veyrel s'occupait de réunir les inscriptions de Saintes ; tandis que dès 1552 Vinet réclamait à Bordeaux « que par révérance de l'antiquité » les pierres fussent mises en lieu sûr, personne ne prenait soin des inscriptions de Limoges, aucune voix ne se faisait entendre pour les protéger.

A l'heure actuelle, l'ancien *Augustoritum* n'a même pas de musée épigraphique ! Il est sans doute louable de recueillir et de conserver précieusement les émaux et les faïences qui ont porté si haut la réputation artistique de la ville moderne, mais il le serait aussi de s'occuper des inscriptions antiques. Il ne faudrait pas que le présent fît totalement oublier le passé. Ainsi que l'a dit M. Palustre, dont je me plais à répéter les paroles, « si le premier mérite toute notre attention, on ne saurait méconnaître que le second ne soit digne de tous nos respects » (1).

Plus de soins sont apportés à la conservation des inscriptions qui ont été découvertes dans le département de la Creuse. Il existe un musée départemental à Guéret.

***

Pour le recueil d'inscriptions que je fais paraître aujourd'hui, j'ai suivi, à peu de chose près, le plan de publica-

(1) *Bull. monum.*, 1877, p. 784.

tion de mon *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. Au groupement par lieu d'origine, j'ai préféré le groupement par nature d'inscriptions. Les monuments perdus et les monuments apocryphes ont formé toutefois deux chapitres distincts. Leur nombre était beaucoup trop considérable pour qu'il me fût possible de les réunir aux monuments existants de même nature. J'ai compris, en outre, dans un chapitre spécial, d'abord quelques considérations générales sur les *Lemovices* et les monuments qu'ils nous ont laissés, ensuite sur leurs voies romaines. Il m'a semblé qu'il y avait là comme le complément naturel, et presque indispensable, du recueil d'inscriptions que j'avais entrepris. On jugera de son opportunité.

# AVERTISSEMENT

Dans ce travail, dont le manuscrit a été lu le 16 janvier 1890 à la Société des Antiquaires de l'Ouest, tout ce qui concerne le texte lui-même, c'est-à-dire sa *lecture*, sa *description* et son *histoire*, a été imprimé en petits caractères (corps 9) et réparti sous les quatre rubriques : **Var.** (variantes), **Descr.** (description), **Hist.** (histoire) et **Bibl.** (bibliographie).

Tout ce qui concerne le *contenu* du texte et son *commentaire* historique ou philologique a été imprimé en caractères plus gros (corps 11), à l'exception des citations qui sont toujours données en corps 9.

Le commentaire est en général précédé de la transcription développée de l'inscription imprimée en caractères italiques du corps 10.

Cette méthode de publication a été adoptée déjà par M. Camille Jullian pour son recueil des *Inscriptions romaines de Bordeaux*.

# PREMIÈRE PARTIE

# INSCRIPTIONS EXISTANTES

## DÉDICACES

### I. — MONUMENTS RELIGIEUX

**1** **ARRÊNES.**




D'après l'original, confirmé par un estampage.

Var. — Cette inscription, dont les caractères sont très nets, a été généralement bien publiée. M. de Cessac en a donné un dessin qui n'est pas tout à fait exact.

Descr. — Autel quadrangulaire, en granit blanchâtre, ayant 0 m, 42 de haut, 0 m, 65 de large et 0 m, 60 d'épaisseur. L'inscription est gravée à la partie supérieure de l'une des faces. Les lettres ont

$0^m$,06 de haut; le dernier O de *Peroco* a été en partie enlevé par une cassure.

Hist. — Trouvée en 1864, près du château de Sazeirat, commune d'Arrênes, dans les déblais du chemin de fer, à peu de distance de la gare de Marsac, avec de nombreux fragments de poterie gallo-romaine, des tuiles à rebords, un débris d'urne en verre, et une meule de moulin à bras. Donnée avec tous ces objets au musée de Guéret par M. le marquis de Coustin (1).

Bibl. — De Cessac, *Congrès arch. de Guéret*, 1865, p. 478; *Comptes rendus du congrès arch. de Guéret*, p. 186. — Bosvieux, *Bull. des Antiq. de France*, 1865, p. 115. — Fillioux, *Bull. des Antiq. de France*, 1865, p. 177. — Pictet, *Rev. archéol.*, 1866, pp. 136 et 214; — 1867, p. 397. — Menard, *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, t. XI, 1865-67, p. 270.—L. Hugo, *Interprétation de l'inscript. d'Alise*, p. 14. — Abbé Arbellot, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XVI, 1866, p. 44. — Roger de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 2e édit., p. 297. — De Cessac, *Une sépulture double... au village des Giraudes*, dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. V, 1er bull., 1882, p. 22 (tirage à part, p. 6). — De Cessac, *Les divers modes de sépultures*, etc., *Mémoire lu à la Sorbonne en 1869* et reproduit dans *Bull. mon.*, 5e série, t. I, 1873, p. 127 (tirage à part, p. 9), et dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 220. — W. Stockes, *Beitræge zur Kunde der indogermanischen Sprachen*, t. XII, p. 131. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 38, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 135. — Mommsen, *Histoire romaine*, traduction Cagnat et Toutain. Paris, 1887-89, t. IX, in-8, p. 127 (note). — Gaidoz, *Revue celtique*, août 1851, p. 155. — R. Mowat, *Bull. monum.*, 1882, p. 260, —R. Mowat, *Notice épigr. de diverses antiquités gallo-romaines*. Paris, 1887, in-8, p. 111. — Em. Espérandieu, *Revue poitevine et saintongeaise*, t. V, p. 4, et *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 110. —Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*. Paris, 1889, in-8, p. 19 (note). — Ginot, *Revue poitevine et saintongeaise*, t. VI, p. 304 (note).

(1) M. A. Richard, qui était alors archiviste de la Creuse, se rendit à Marsac peu de temps après la découverte de l'inscription dont il fut le premier à prendre une copie qu'il communiqua à M. Bourquelot. La pierre venait d'être extraite des ruines, recouvertes de ronces, d'une petite construction romaine qui pourrait avoir été un petit temple.

*Sacer Peroco ieuru Duorico. V(otum) s(olvit l(ibens) m(erito).*

Offrande de Sacer Peroco à Duoricus. Avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

M. de Cessac a cru que cet autel était une pierre funéraire, et il l'a fait entrer dans son cinquième type de sépultures caractérisé par un « cippe recouvrant l'urne funéraire » ou servant de couvercle à des boîtes de pierre, « mais sans s'emboîter avec elles par une gorge correspondant à un bourrelet de la caisse ».

En réalité, il s'agit d'une inscription votive latino-gauloise. Les termes *ieuru, Peroco* et *Duorico* sont incontestablement gaulois ; le surplus appartient à la langue latine.

Un des premiers essais d'interprétation a été donné en 1866, par Pictet, dans la *Revue archéologique*. Le savant Génevois considérait bien *Duorico* comme un nom gaulois, mais il le faisait dériver du sanscrit et proposait de le traduire par le mot *portiques*. Sa lecture était celle-ci :

*Sacer Peroco* (gaulois romanisé) *fecit porticum, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).* « Sacer Peroco a construit les portiques (du temple) en accomplissement de son vœu. »

« L'inscription, ajoute-t-il, était placée dans le temple dont les portiques avaient été élevés par la piété et la reconnaissance du dévot. »

Beaucoup plus vraisemblablement *Duoricus* était un nom de divinité topique. La tournure de phrase *ieuru Duorico* est à rapprocher de celles *ieuru Alisanu*, *ieuru Brigindoni*, *ieuru Ucuete*, *ieuru Anvalonnacu*, etc., qui ont été remarquées près de Dijon, près de Beaune, près d'Alise Ste-Reine et à Autun, et il est incontestable que *Alisanos*, *Brigindo*, *Ucuetis* et *Anvalonnacos* sont des noms de divinités.

On a beaucoup discuté sur la véritable signification du

mot *ieuru* lui-même, qu'une inscription de Vaison, écrite en caractères grecs, présente sous la forme ΕΙΩΡΟΥ (1) et une inscription de Néris sous celle *iorebe* (2). M. Stockes croit que ce mot est composé de la préposition *ei* = ἐπί, et de la racine *ur* = faire, qu'il retrouverait encore dans *ur-ceus* et ὄρχη (3). M. d'Arbois de Jubainville le rapproche du vieil irlandais *ferain* = donner, dédier, faire. C'est aussi ce rapprochement que paraît avoir fait Pictet en donnant à *ieuru* la seule signification du mot *fecit* (4). La même thèse a été reprise plus tard par MM. l'abbé Auber et de Longuemar, à propos de l'inscription celtique du Vieux-Poitiers (5).

Pour M. Mowat, au contraire, *ieuru* ne peut recevoir que le sens de *consacravit*, et cette hypothèse est émise avec d'autant plus de force qu'elle a pour elle la présence du mot sur une patère votive trouvée à Couchey, près de Dijon, où il ne saurait être question que d'une consécration.

Je ne puis mieux faire, d'ailleurs, que de reproduire ici les parties essentielles de la note même que M. Mowat a publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1880, p. 256 (tirage à part, p. 7).

... Je remarque, dit-il, que le mot *ieuru*, qui se lit sur une patère en bronze du musée de Dijon,

DOIROS · SEGOMARI
IEVRV · ALISANV ȸ

en caractères *pointillés* comme le sont tant d'inscriptions votives latines sur des objets mobiliers, je remarque, dis-je, que ce mot ne

(1) *C. I. L.*, t. XII, p. 162.
(2) *Revue celtique*, 1881, t. V.
(3) *Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen*, t. XI, pp. 157 et 123.
(4) Il transcrivait : *ieuru* = ε-ἰωρον = *e* + *ieuru* = *ex* + *fecit*.
(5) Cf. *Epigr. rom. du Poitou et de la Saintonge*, pp. 107 et suiv.

saurait y avoir que le sens consécratif, lequel a, en outre, l'avantage de convenir également aux textes lapidaires où ce même *ieuru* apparaît, tandis que le sens de *fecit*, *erexit*, qui peut convenir à ces derniers, est inadmissible dans l'inscription de Dijon. Il faut donc reconnaître que le mot *ieuru* comporte l'idée de vœu, d'offrande, de consécration, préférablement à celle de construction ou d'édification monumentale. De ce qu'il ait le sens votif, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit d'essence verbale, comme *vovit;* dans le style épigraphique romain, l'idée votive n'est pas exprimée exclusivement par ce verbe; les locutions *sacrum*, *voto*, *ex voto*, *voti compos* remplissent la même fonction, et pourraient à la rigueur expliquer tous les textes dans lesquels *ieuru* se rencontre. On n'a donc pas définitivement démontré que ce mot ne peut être un substantif, sous forme de datif-ablatif, comme les mots *alisanu*, *anvalonnacu*, *magalu*, *frontu*, et qu'il ne corresponde à la locution *ex voto*.

Avec *ieuru*, on connaît encore trois ou quatre autres mots de la langue gauloise qui semblent devoir être considérés comme des verbes. Ce sont : *uritu*, qui pourrait signifier *fecit*, pris dans le sens de *fabricavit* ou *finxit; dede=dedit; karnitu*, dont l'essence verbale a été reconnue par Whitley Stockes avec la signification de *congessit; locitoi* ou *locitoe*, auquel M. Mowat a attribué, par conjecture, le sens du latin *locavit*, *posuit; itiu*, qui pourrait être, d'après M. Guillemaud (*Revue archéol.*, t. XIII, p. 196), la forme complète du mot *voluerunt*, et *avot*, que M. Héron de Villefosse a proposé de traduire par *fecit* ou *feci* (1).

Il n'est pas jusqu'à la formule caractéristique : *votum solvit libens merito*, qui ne puisse donner lieu à quelques remarques. *Votum solvere* indique que l'autel a été promis en échange d'une faveur demandée au dieu ; *merito* que la faveur a été accordée, et enfin *libens* que le vœu a été ac-

(1) *Cf.* Héron de Villefosse, *Figurine en terre blanche de Caudebec-lès-Elbeuf*, dans *Revue archéol.*, t. XI, 1888, pp. 145 à 159.

compli librement. L'introduction de ce mot dans la formule des dédicaces votives laisse supposer que tous les vœux n'étaient pas facultatifs et ne relevaient pas seulement que de la conscience du dévot. C'est qu'en effet, le texte du *Digeste* est formel : « *Si quis rem aliquam voverit*, dit-il, *voto obligatur* (1). » Il faut alors admettre qu'il y avait deux sortes de *vota* : les uns faits devant témoins et que la loi rendait obligatoires ; les autres faits mentalement, et par cela même échappant à toute contrainte légale. L'absence du mot *libens* sur certaines formules votives tendrait à justifier cette hypothèse (2).

J'ai donné ailleurs (3) la liste à peu près complète des inscriptions gauloises qui ont été découvertes en France. Leur nombre s'élève, en ce moment, à trente-six. Dix-sept paraissent avoir eu un caractère votif.

(1) Ulpien, *Digeste*, L. 12, 2.

(2) Une inscription de Césarée de Cappadoce, récemment publiée dans la *Revue archéologique* (nov.-déc. 1888, p. 374, — *Cf.* R. Cagnat, l'*Année épigraphique*, 1889, p. 12), — corrobore ce qui précède par les dimensions mêmes des caractères dont il a été fait usage à la dernière ligne. Ce texte est ainsi conçu :

SOLEM
SOLI · INVICTO
MYTHRAE
PRO SALVTE ET INCOLV
MITATE CHRESIMI AVGG
NN DISPENSATORIS
CALLIMORPHVS ARKA
RIVS · EIVSDEM
VOTVM SOLVI
LIBENS · ANIMO

(3) *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, pp. 116, 117, 118 et 389.

2 **BUDELIÈRE.**

LEPIDIAIVS
LEPIDI·FILIVS
POSVIT·DE·SVO
V·S·L·M·

D'après l'original, confirmé par un estampage.
Var. — Fillioux :

EPIDINVS
LEPIDI FILIVS
POSVIT. DE SVO
V. SoL. M.

Cette copie est celle qu'il a donnée dans sa *première lettre* à Duchalais. Dans une *seconde lettre*, adressée à Alexandre Dufaï, le conservateur du musée de Guéret a corrigé ainsi sa première lecture :

« ... Le retrait qui existe au commencement de la première ligne de l'inscription du cippe qui sert de bénitier dans l'église de Budelière, près Chambon, semblait indiquer la place d'une lettre; en effet, après un nettoyage de la pierre on a trouvé la lettre qui manquait. — Ainsi, il faut lire LEPIDINUS au lieu de EPIDINUS ; de plus retrancher le petit o placé entre S et L. »

Le mémoire lu par Fillioux à la Sorbonne est accompagné d'un dessin qui fournit la copie ci-après :

LEPIDINVS
LEPIDIFILIVS
POSVIT DE SVO
V. S. L. M.

M. de Cessac a, de son côté, publié la copie suivante :

LEPIDINVS ~
LEPIDI~FILIVS
POSVIT-DE-SVO
V ≈ S ≈ L ≈ M ~

Les restitutions proposées par ces deux savants ne conviennent sûrement pas.

**Descr.** — Cippe sans ornements, très probablement incomplet. La pierre est un granit noirâtre de 0 m. 60 de haut sur 0 m. 64 de large et autant d'épaisseur. Lettres liées : 1re ligne, l'A et l'N ; à la 4e ligne, la partie inférieure du V a été enlevée par une cassure ; les points sont triangulaires.

**Hist.** — Cette inscription fut signalée à Fillioux par M. Niveau, avoué à Chambon. La pierre était alors, comme aujourd'hui, dans l'église de Budelière où elle servait de bénitier. Elle provenait de l'ancienne église du Chatelet, convertie en grange.

**Bibl.** — Filloux, *Lettre à M. Duchalais*, dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. III, 1er bull., 1854, p. 41, et *Lettre* à M. Alexandre Dufaï, *ibid.*, 2e bull., 1855, p. 111. — Fillioux, *Mémoire sur les vases funéraires de la Creuse*, dans *Lectures faites à la Sorbonne, en 1868*, archéologie, p. 102, et pl. xiii. — De Cessac, *Les divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-romaine sur le territoire actuel du département de la Creuse*, *Mémoire lu à la Sorbonne en 1869* et reproduit dans *Bull. monum.*, 1873, p. 127 (tirage à part, p. 3), et *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 216. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 131, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 141.

..... *Lepidianus, Lepidi(i) filius, posuit de suo; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

A....; (Lepidius) Lepidianus, fils de Lepidius, a élevé cet autel à ses frais, avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

On a d'autres exemples de la double formule *posuit* (ou *de suo posuit*), *votum solvit libens merito*, qu'il y a lieu de relever ici (1). L'idée votive se trouve jointe ainsi à l'idée de donation.

On peut remarquer que le dédicant avait reçu un cogno-

(1) *C. I. L.*, t. VII, nos 560 et 1070. — Lejay, *Inscript. de la Côte-d'Or*, p. 132.

men, *Lepidianus*, dérivé du nom de son père, *Lepidius*. Ce cas était assez fréquent. D'une façon générale, le suffixe *anus* indique l'origine ou la descendance (1).

Florian Vallentin a pensé que la pierre était complète. Il se pourrait en effet que le nom de la divinité n'eût pas été exprimé, surtout si les traces de crampon, encore visibles à la partie supérieure, remontent à la même époque que l'inscription ; mais il faudrait alors admettre que la statue du dieu, ou quelque vase votif, avaient été placés sur le monument (2).

M. de Cessac a cru que cet autel était un cippe, et il l'a rattaché à ce qu'il a appelé le premier type de sépulture, caractérisé par « un pilier creusé à son sommet d'une cavité dans laquelle étaient placées, sans urnes de verre ou de terre, les cendres après qu'elles avaient été recueillies du bûcher ».

Un autel découvert à Cenon, dans le département de la Vienne, fait connaître que deux *Lepida*, — la mère et la fille peut-être, — ont accompli en commun un vœu à la Piété (3).

(1) Le mot *Lepidi* n'est pas, comme on l'a dit jusqu'ici, le génitif de *Lepidus*. Ce cognomen eût donné la forme dérivée *Lepidinus* et non pas celle *Lepidianus*. *Lepidius* est d'ailleurs un gentilice connu par d'autres inscriptions, dont quelques-unes de la Gaule. (Cf. *C. I. L.*, XII, 1919, 2723 et 2270.)

(2) Une tablette votive de Fréjus ne porte pas non plus le nom de la divinité à laquelle se rapporte le vœu. (*Cf.* Héron de Villefosse et Thédenat, *Inscript. rom. de Fréjus*, p. 33.)

(3) Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 136.

## 3 CHATEAU-PONSAT.



D'après l'original, confirmé par un estampage pris par M. Boulland, directeur de l'École communale de Château-Ponsat.

Var. — Beaumesnil :

PRO SAL IMP ÇAE
MONVM LV CAN
VIR INI ET PARISV

Duroux :

PRO SAL. IMP. CAE,
MONUM. LV. CAN
VERICI. ET. PARI. SV

Allou :

PRO. SAL. IMP. CAE.
MONVM. LV. CAN.
VERICI. EI. PARI. SV

Abbé Lecler :

PRO SAL IMP CAE
MONM LV ĈAI
VERICI FIL ET PARIS

Texier :

« PRO. SAL. IMP. CAI.... *Pro salute imperatoris Caesaris*
MONM. LV. CAI.... *Monumentum*
VERICI FIL ET PARIS...

L'abbé Texier en donne, en outre, un dessin, en lequel, dit-il, « on peut avoir toute confiance ». Ce dessin, meilleur que sa copie, n'est cependant pas tout à fait exact.

Dans son article sur le *Musée épigraphique de Limoges*, Florian Vallentin a reproduit en note la copie de l'abbé Texier, en se contentant de constater que « l'inscription a été mal transcrite ».

**Descr.** — Allou a fait remarquer un des premiers que la pierre « n'était probablement pas entière ». Elle est en effet brisée du côté droit où la cassure a emporté la fin des lignes. Les caractères, suffisamment lisibles, ont $0^{m}055$ de hauteur. Lettres liées : 2e ligne, N et I, N et T ; 3e ligne, T et R.

**Hist.** — Cette inscription a toujours été indiquée « au bas de la première pile du pont [de Chateau-Ponsat] du côté du midi et presque à fleur d'eau (Duroux) », où elle est encore.

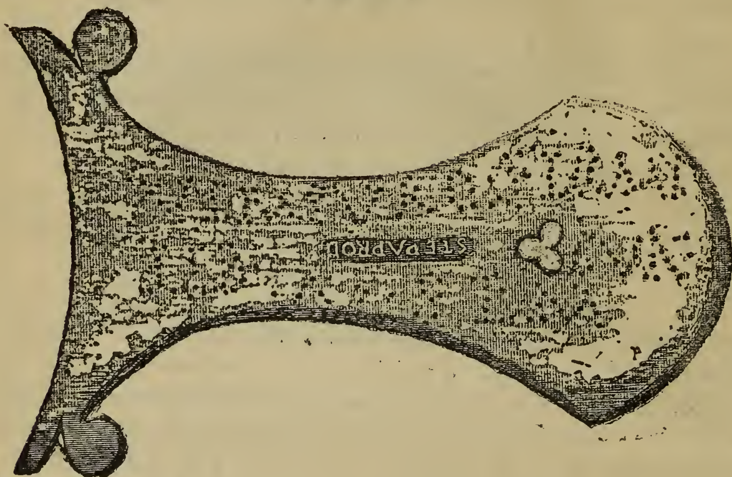
**Bibl.** — NADAUD, *Mémoires*, pages disparues. — LEGROS, *Essais hist. sur Limoges*, p. 51. — BEAUMESNIL, 4e cah., p. 9, et Ms NIVET-FONTAUBERT. — DUROUX, *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 266. — ALLOU, *Description des monum. des différents âges*, p. 312. — Abbé TEXIER, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 101. — Abbé LECLER, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXI, 1872, p. 94. — Florian VALLENTIN, *Bull. épig. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 9.

*Pro sal(ute) imp[eratoris) Cae[s(aris) nostri?.....] monimen(tum) Lucan[us.....], Verici fil(ius), et patri.....*

Le nom de l'empereur n'était vraisemblablement pas exprimé dans ce texte dont je renonce à comprendre le sens. La première ligne est dédicatoire ; on s'y adresse à une divinité capable de préserver l'empereur, et les deux lignes suivantes semblent être funéraires. Le mot *monumentum* signifie toujours, en effet, un monument propre à perpétuer la mémoire d'une chose ou d'une personne et le plus souvent un monument sépulcral.

*Vericus* est à rapprocher de *Veriucus* (*C. I. L.*, XII, 1770). Ce mot paraît d'essence gauloise; cependant il se pourrait qu'il fallût le considérer comme un dérivé de *Verus*.

## 4 ÉVAUX.



D'après l'original, conservé au musée de Guéret.

**Var.** — Bosvieux :

VIMEVRO FIRMI LIB. IVAV. V. S. L. M.

Fillioux :

VIM CVRO. FIRMI
LIB. IVAHU
V. S. L. M.

Et plus tard, avec M. de Cessac :

VIM. CVRO. FIRMI
LIB. IVAV.
V. S. L. M.

G. Callier :

VIM CVRO. FIRMI
LIB. IVAHV
V. S. L. M

Mowat :

VIMPVRO·FIRMI
LIB· | STEPAPROD | IVAV
V· S· I· M·

**Descr.** — Cette patère, dont le dessin ci-dessus ne reproduit que le manche en vraie grandeur, a 0m. 19 de longueur totale et 0m.07 de profondeur. Ce manche, percé d'un tréfeuille et fortement retréci en son milieu, a 0 m. 09 de long et 0 m. 04 de large à ses extrémités.

Le rebord extérieur du vase est orné d'un filet; le fond extérieur présente en relief plusieurs cercles concentriques. L'inscription a été placée, de part et d'autre de la marque du fabricant estampée en relief, à l'aide d'un poinçon sur la partie lisse du manche. Les lettres, qui ne sont pas sans présenter une certaine analogie avec celles du vase votif découvert à Poitiers par le R. P. Camille de la Croix, ont une hauteur moyenne de 0,006 millim. et semblent être dues à quelque ouvrier inexpérimenté. Je serais assez tenté de croire qu'elles ont été gravées par le dévot lui-même. Les I sont fortement pattés surtout à leur base. L'ensemble des caractères dénote une assez basse époque. Le poinçon du fabricant n'ayant porté que d'un seul côté, le bas des lettres de la marque /// STEPAPROD n'est pas suffisamment venu.

Hist. — La patère dont je viens de parler était la mieux conservée de trois objets du même genre découverts vers 1855 (et non vers 1840, comme l'a dit Florian Vallentin), dans les anciens thermes d'Évaux, aménagés pour un nouvel usage. Pendant assez longtemps, de 1831 jusqu'à 1847, les fouilles d'Évaux, faites pour préparer les fondations du nouvel établissement thermal et pour le dégagement de ses abords, ne furent soumises à aucune direction scientifique. Le Conseil général de la Creuse, ayant appris qu'il avait été rencontré des substructions romaines, subventionna les travaux, en spécifiant que les objets antiques qui pourraient être découverts seraient transportés à Guéret. Malheureusement cette clause ne fut jamais bien remplie, et le musée de Guéret ne reçut guère que les objets dont personne n'avait été soucieux de faire l'acquisition (1).

« Les choses en étaient là, dit Fillioux, lorsque, en 1856, nous apprîmes indirectement qu'on venait de trouver un très beau mascaron de bronze et d'extraire du curage de l'un des anciens puits trois coupes du même métal. Aussitôt nous nous empressâmes de réclamer le dépôt de ces objets, mais ce fut en vain; on opposa à notre demande que le Conseil général ayant cessé de subventionner les travaux, ces objets appartenaient aux actionnaires de la Société des

(1) De nombreuses médailles ont été découvertes à Évaux pendant les travaux du nouvel hôtel des bains. Il y en avait en or, en argent, en bronze et en potin; mais naturellement, dit Fillioux, celles qui ont été envoyées au musée de Guéret sont toutes en bronze et dans un assez mauvais état de conservation. Les séries découvertes paraissent se continuer sans grande interruption, depuis Claude jusqu'à Constance Chlore. (*Cf.* à ce sujet Fillioux, *les Thermes d'Évaux*, dans le *Bull. des Sc. nat.* de la Creuse, t. IV, 2e bull., 1873, p. 205.)

bains. Cependant M. Riffat, d'Évaux, qui était, nous ne savons à quel titre, détenteur de ces objets, consentit à les envoyer à l'archiviste du département [alors Bosvieux], qui, à son tour, nous permit de les faire dessiner. M. Riffat, dit plus loin Fillioux, ayant autorisé un de nos confrères [de la Société des sciences naturelles de la Creuse] à disposer à son gré de la patère, ce dernier en a naturellement disposé en sa propre faveur, mais à aucun prix il ne consentirait à la voir sortir du pays. » (*Mém. de la Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, pp. 195 et 205.) Après avoir eu plusieurs posesseurs, et être entrée dans la collection de M. Dugenest, imprimeur à Guéret, la patère d'Évaux a fini par en sortir après la mort de celui-ci; depuis quelques années, ses héritiers l'ont cédée au musée de Guéret pour la somme de 300 francs.

Bibl. — Bosvieux, *Les bains romains d'Évaux*, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. V, 1854, p. 254. — Fillioux, *Lettre à M. Duchalais*, dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. II, 1er bull., 1855, p. 41. — Fillioux, *Les thermes d'Évaux*, dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 203. — Fillioux, *Rev. des Soc. sav.*, 1869, p. 342. — P. de Cessac, *Congrès archéol.* de France, t. XXX, 1866 (Limoges), p. 66. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, pp. 40 et 129, reproduit presque sans changements dans *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 137. — W. Stockes, *Revue celtique*, 1881, p. 118. — Gaidoz, *Revue celtique*, 1881, p. 155. — R. Mowat, *Bulletin monum.*, 1882, p. 261. — G. Callier, *Essai sur Évaux*. Chateauroux, 1880, in-8, p. 7. — R. Mowat, *Notice épigr. de diverses antiquités gallo-romaines*. Paris, 1887, in-8, pp. 112 et 117. — A Nicaise, *Bullet. des antiquaires de France*, 1883, p. 152. — R. Mowat, *Marques de bronziers sur des objets apportés ou trouvés en France*. Paris, 1883, in-8, p. 5. (Extr. du *Bull. épig.*, t. III, 1883, p. 263.) — Jean de Cessac, *Note sur le nom de la ville d'Évaux* (dans *Revue celtique*, t. VI, n° 2, 1884. Tiré à part). — Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, n° 933, (propose la lecture : *Vimpuro, Firmi lib(ertus), Suav(?...)...*

*Vimpuro, Firmi lib(ertus), I(v)vavu; v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

A *Iuvavus;* Vimpuro, affranchi de Firmus, avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

Ainsi que l'a reconnu Florian Vallentin, le nom du dédicant avait été mal lu pendant fort longtemps. C'est ainsi que M. de Cessac, Fillioux et Bosvieux ont proposé l'interprétation *Vim(ius) Curo*, qui ne saurait en aucune façon convenir, ou celle : *Virmeuro Firmi libertus Ivau votum solvit libenter manu*, qui ne convient pas davantage. *Ivau* et *Vimpuro* appartiennent à l'onomastique gauloise. Le premier mot surtout ne peut être que le datif masculin singulier du nom qui désignait le génie des eaux de l'ancienne Évaux (1). Ce qui tendrait à confirmer cette hypothèse serait surtout la forme de l'ustensile sur lequel la dédicace a été gravée.

Le culte des sources était en grand honneur, non seulement chez les Gaulois, mais encore chez les Romains et les Grecs. « Nous adorons les fleuves à leur source, dit Sénèque, et nous élevons des autels aux endroits où les eaux viennent à la surface du sol (2). » Tacite rapporte même, dans ses *Annales*, que Néron s'étant baigné dans la fontaine *Marcia* dont les eaux étaient conduites à Rome, le peuple considéra cet acte comme un sacrilège. Il ajoute qu'une maladie qui vint à la suite fut considérée par tout le monde comme une manifestation évidente de la colère céleste (3).

En se façonnant à la civilisation romaine, les Gaulois se firent vite aux habitudes de leurs vainqueurs, mais si les établissements thermaux de leur sol acquirent surtout de l'importance postérieurement à la conquête, il demeure à peu près acquis que la plupart d'entre eux étaient déjà très fréquentés à l'époque d'autonomie. A défaut de preuves

(1) Les Gaulois terminaient en *u* le datif des mots de la seconde et de la quatrième déclinaison que le latin provincial traitait de même. *Iuravus* appartient à la seconde déclinaison.
(2) Lettre XLI.
(3) Livre XIV, chap. 22.

certaines, nous avons au moins de très fortes présomptions, et celle d'un nom purement gaulois donné à la divinité d'une source peut être comptée parmi les meilleures. Or, à Évaux, nous rencontrons *Iuvavus*, à Bourbonne-les-Bains, *Borvo*, à Bagnères-de-Luchon, *Ilixo*, à Bagnères-de-Bigorre, *Agho*, etc. Toutefois, il semblerait assez résulter des découvertes d'inscriptions qui ont été faites, que les Romains ne se contentèrent pas toujours des divinités gauloises. En de très nombreux endroits, ils s'appliquèrent à leur adjoindre des nymphes tutélaires dont le nom leur était peut-être plus familier. D'après une tradition qui ne repose sur aucune donnée sérieuse, ce serait à Duratius que reviendrait l'honneur de la création des thermes d'Évaux. Ce qui ne fait aucun doute, c'est qu'il a été découvert de très nombreuses maçonneries anciennes et que plusieurs puits de l'époque romaine sont encore utilisés de nos jours. En nettoyant les bassins qui servent à recueillir le trop-plein de ces puits, on a rencontré quelques médailles romaines ; toutes sont aux effigies de Vespasien, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux ou de Septime-Sévère, ce qui laisserait supposer que les bains d'Évaux furent plus particulièrement fréquentés sous les Antonins et les Flaviens. Dans le département du Gard, aux Fumades, toutes les monnaies qui ont été découvertes vont de même de Vespasien à Julia Domna, femme de Septime-Sévère (1). Cette particularité, dont je me garderai bien de tirer des conclusions trop absolues, me paraît mériter tout au moins d'être signalée.

En un autre endroit des fouilles d'Évaux, on a rencontré deux tuyaux qui durent servir à la conduite des eaux ; l'un

(1) Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. I, p. 53.

était en plomb, ce qui n'est pas rare, l'autre était en bronze, ce qui l'est assurément beaucoup plus (1).

M. Mowat a fait remarquer le premier que le mot *Ivau* rappelle le nom d'une ancienne ville du Norique, *Iuvavum*, aujourd'hui Salzburg, dont les formes ablatives, plus ou moins contractées, se trouvent dans le tome III du *Corpus* sous les numéros 4461, 5746 et 5556, ou sont données par la table de Peutinger. La forme la plus complète est IVVAVO, et M. Mowat a pensé que le nom gravé sur la patère d'Évaux pourrait bien se lire *I(u)vau* pour *I(u)vao*, ce qui conduirait au nominatif *Iuvaum*, ou même *I(u)vav(u)* pour *I(u)vav(o)*, ce qui donnerait *Iuvavum*.

Il est en effet bien certain que la suppression du V, entre deux voyelles, dont l'une est un V, se rencontre assez couramment en épigraphie, et l'opinion de M. Mowat, en outre de la très grande autorité qui s'attache au nom même de ce savant, a de plus pour elle l'ethnique IVVAUVENSES fourni par le *Corpus*, III, 5589, pour le nom de la petite ville qui est devenue Salzburg.

Pour mon propre compte, c'est à la seconde opinion de M. Mowat que je crois devoir m'arrêter de préférence. Comme Salzburg, Évaux se serait appelée *Iuvavum*, et comme elle, peut-être, aurait eu pour divinité topique *Iuvavus*. Dans le Gard, près d'Uzès, le hameau de Bézuc, autrefois *Budenicum*, était placé sous la protection d'un dieu Mars *Budenicus* (2); Nîmes avait pour divinité *Nemausus*, et il me serait bien facile de citer encore d'autres exemples de la particularité que je suppose ici.

(1) Sur ces détails, *Cf.* Ossian Henry, *Analyse chimique de l'eau minérale des sources d'Évaux*. Paris, 1844, in-8.
(2) *Cf.* Allmer, *Revue épigr. du Midi de la France*, t. I, p. 133.

Évaux d'ailleurs, si l'on ne s'en tient qu'aux règles normales de la formation des noms de lieux, ne peut pas provenir d'un prétendu *Evaunum*. M. Mowat a fait remarquer que cette forme eût produit Évon, comme *Orolaunum* a produit Arlon, comme *Catalaunis*, Châlons, ou comme *Icauna*, Yonne. L'*Evaunensis vicus* de Grégoire de Tours paraît donc devoir être corrigé en *Evauvensis*.

Florian Vallentin a proposé de lire *Ivaos*.

Dans le *Bulletin des Antiquaires* de France, M. A. Nicaise a finalement traduit :

« *Vimpuro, affranchi de Firmus, d'Évaux, s'est acquitté avec reconnaissance de son vœu.* »

*Ivau* deviendrait alors un ethnique, mais cette hypothèse ne paraît pas devoir être acceptée.

A côté du nom de divinité *Iuvavus* et du nom gaulois *Vimpuro*, dont la forme est nouvelle, bien qu'on puisse la rapprocher de celles *Vimpurilla* (1) et *Vimpurlla* (2), qui sont connues, la patère d'Évaux offre encore cette particularité de fournir une marque d'*aerarius* :

STEPAPROD

Cette marque a été bien lue par la plupart des éditeurs de l'inscription votive d'Évaux, mais elle n'a pas toujours été comprise de même, surtout par Fillioux, qui lui trouvait « une forme lombarde » et ne voyait en elle qu'un seul mot.

Florian Vallentin en donnait du moins une interprétation rationnelle en proposant de lire :

*S*(*exti*) *T*.... *Epap*[*h*]*rod*(*iti*)

(1) *Bull. Ant. F.*, 1883, p. 152.
(2) Lejay, *Inscript. de la Côte-d'Or*, p. 139.

et admettant, ce qui ne paraît pas improbable, que cet *aerarius* était de condition libre et possédait ses *tria nomina*.

Mais l'explication la plus plausible est encore celle qui a été fournie par M. Mowat et acceptée depuis par M. Hücher (1). Dans son travail sur les *Marques de bronziers* apposées sur objets antiques trouvés ou apportés en France, M. Mowat suppose que le T de la marque d'Évaux a été fautivement lu pour un I.

L'état de détérioration de cette estampille, dit-il, permet de supposer qu'il lui manque quelques lettres au commencement, soit qu'elles aient disparu par l'usure, soit qu'elles n'aient jamais été imprimées sur le métal, par suite d'une frappe défectueuse. Or on ne connaît pas moins de cinq patères et *truellae* de bronze, provenant de Pompéi et présentant les estampilles (2) :

/// ANSI·EPAPHRODI ///, L·ANSI·EPHAPRODITI (*sic*),
/// ANSI EPAPHRODI /// (*sic*).

Il devient maintenant visible que l'estampille de la patère d'Évaux n'est qu'une variante de celle de Pompéi; la faute porte toujours sur le H que le graveur du poinçon supprime ou déplace à tort et à travers (3).

M. Mowat s'arrête, en conséquence, à la lecture :

/// SIEPAPROD

[*An*]*si*(*i*) *Epaprod*(*iti*), pour *Epaphroditi*.

Je le repète, cette interprétation est des plus vraisemblables; elle n'a contre elle, — ce qui est beaucoup, je le veux bien, — que la présence indubitable d'un T, obligeant à lire STEPAPROD ; mais il est parfaitement possible, d'autre part, que ce T provienne d'une erreur de gravure ou résulte simplement d'une trop grande extension donnée au trait horizontal de la

(1) *Exempla scripturae*, p. 324.
(2) *C. I. L.*, X, 8071 (28 *a*, 28 *b*, 28 *c*, 28 *d*).
(3) Mowat, *Marques de bronziers sur objets antiques*. Vienne, 1884, in-8, p. 4. (Extr. du *Bull. épigr.*)

partie supérieure d'un I. La lecture proposée par M. Mowat a même d'autant plus de chance d'être la bonne qu'on s'accorde à reconnaître qu'il existait à Pompéi et à Herculanum des fabriques de statuettes et d'objets en bronze destinés à l'exportation. Cela résulte de la diffusion de certaines marques à la fois rencontrées en Italie, en Gaule, en Bretagne, et jusques dans les pays scandinaves (1).

Une marque de fabrique du musée de Nîmes, que A. de Longpérier lisait ANSI ET BATAVI (2) — et que M. Aurès a donnée d'abord sous la forme ANSTEPHA CATVS (3), mais a corrigée plus tard en ANSIEPHA//// (4), — est peut-être encore relative au bronzier pompéien *Ansius Epaphroditus*. Elle se lit aussi sur une patère dont le trou de suspension est trilobé comme à Évaux.

C'est encore cette marque qu'il faut reconnaître sur deux estampilles, l'une découverte en 1790 à Dumfries (Écosse) et perdue depuis, l'autre en 1863, à Colchester, et conservée de nos jours au British Museum. Elles ont été lues toutes deux ANSIEPHARR (5).

Un autre bronzier de la gens Ansia est encore connu par la marque de ses produits. Celui-ci se nommait *L. Ansius Diodorus*; une de ses patères s'est rencontrée à Pompéi (6), une autre dans les Vosges ; cette dernière est au musée d'Épinal (7).

(1) Mowat, l'*Atelier du statuaire Myrismus*. Paris, 1888, in-8, p. 3. (Extr. de la *Rev. archéol.*)

(2) *Catal. général de l'expos. de* 1867, *Histoire du travail*. Paris, 1867, in-8, p. 60.

(3) *Marques de fabrique du musée de Nîmes données en fac-similés*. Nîmes, 1876, in-8, p. 90 et pl. XXII, n° 222.

(4) Mowat, *Marques de bronziers*, p. 3, note 2. La seconde lecture de M. Aurès laisserait supposer, — ce qui confirmerait l'interprétation proposée par M. Mowat pour la marque de la patère d'Évaux, — que l'I de la marque de Nîmes doit avoir le trait horizontal supérieur très accentué.

(5) *Archæologia*, XI, p. 105, pl. VIII et XXXIX, 2e série, p. 309, pl. 24, fig. 2.

(6) *C. I. L.*, X, 8071, 27.

(7) R. Mowat, *Marques de bronziers*, p. 3.

Les patères votives avec inscriptions sont assez communes. Parmi les plus célèbres, il convient de citer surtout celles de Dijon et de Reims présentant, sur leur manche, deux dédicaces qui ont été fort souvent rapportées (1), et celles du trésor d'argenterie de Bernay (2).

---

5 **GOUZOUGNAT.**

//////
/// MO ///
/// LIS ///
/// IRIL //
/// S · ////

Ma copie, confirmée par deux estampages communiqués par M. Sauzet, instituteur à Gouzougnat.

**Var.** — Florian Vallentin :

*m* ARTI
*a* ELIVS
*v* IRI *lis*
*v* S · L · M

**Descr.** — Cette inscription, qui n'est pas complète, est gravée sur une pierre sans ornements, retaillée du côté gauche, et ayant en son état actuel 0 m. 60 de haut, 0 m. 32 de large et 0 m. 33 d'épaisseur. Les lettres, grossièrement tracées et déjà très difficiles à lire, surtout vers la fin des lignes qu'il est matériellement impossible de discerner, tendent à s'effacer de plus en plus. Elles ont 0 m. 08 de haut. Quelques amorces de lettres, encore visibles au-dessus de la première ligne, font supposer que l'inscription comprenait au moins cinq lignes.

**Hist.** — Cette pierre a été signalée par Florian Vallentin qui l'a-

(1) *Dict. arch. de la Gaule*, inscript. gaul. nº 6 ; — Mowat, *Bull. Ant. F.*, 1879, p. 139.
(2) R. Mowat, *Notice épigr. de diverses antiquités*, pp. 163 et suiv.

vait découverte à Gouzougnat, au mois de septembre 1880. Elle était alors, comme de nos jours, engagée dans le mur extérieur de l'église, à l'angle droit de la porte d'entrée, à environ 1 m. 60 au-dessus du sol.

Bibl. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 37, reproduit presque sans changements dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e fasc., 1883, p. 140.

Florian Vallentin a lu ce texte :

[*M*]*arti. ....A*]*elius* [*V*]*iri*[*lis ? v*(*otum*)] *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

Cette interprétation n'est pas exacte. Avec la meilleure volonté du monde, il n'est pas possible de lire autre chose, à la première ligne, que ce que je crois y avoir moi-même trouvé. Cette opinion est d'ailleurs celle de M. Sauzet, instituteur à Gouzougnat, qui a bien voulu se livrer sur ma demande à une très minutieuse vérification de l'inscription.

« ... Quant aux lettres ARTI, m'écrit-il, elles n'existent pas sur la pierre ; je puis l'affirmer sans crainte d'être démenti. »

La seconde ligne ne comprend pas davantage le fragment de mot ELIVS. Je lis très distinctement, sur l'estampage, les trois lettres LIS précédées d'une partie gravée de forme indéfinie qui n'est sûrement pas la partie supérieure d'un E. La troisième ligne a été bien transcrite par Florian Vallentin. Je distingue assez confusément en outre, après le second I, une barre verticale et un trait horizontal qui pourraient appartenir à un L. A la quatrième ligne, l'estampage donne un S très nettement, mais je ne vois aucune trace de l'L et de l'M, et je pourrais presque affirmer que la pierre ne les porte pas. De cet S qui *paraît* précédé et suivi d'un point, on peut inférer peut-être que le texte est une dédicace votive, mais rien n'est moins certain, et il se pourrait qu'il fallût lire tout simplement :

**D**(*iis*) *m*(*anibus*) *et me*[*mo*[*riae*]*.......*]*lis* [*V*]*iril*[*is ; vi*(*v*)*us sibi po*]*s*(*uit*).

Aux dieux Mânes et à la mémoire de... Virilis qui, de son vivant, s'est fait construire lui-même (ce tombeau).

En l'état actuel du fragment, il est complètement impossible de se prononcer.

---

## 6 MOUTIER D'AHUN

/S / M

D'après l'original, confirmé par un estampage.

Descr. — Autel carré avec base et couronnement. La base est en partie enterrée dans le sol; elle a 0 m. 56 de large et 0 m. 48 de haut.

Hist. — Cette pierre sert de bénitier à l'église du Moutier-d'Ahun.

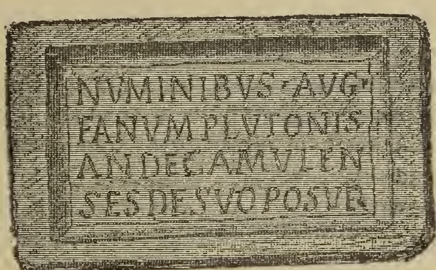
Bibl. — Florian Vallentin, *Bull. épig. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 132, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 141.

..... *v(otum)*] *s(olvit)* [*l(ibens)*] *m(erito)*.

..... avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

---

## 7 RANCON.




D'après l'original, confirmé par un estampage.

**Var.** — Grüter et Nadaud; ce dernier copié textuellement par l'abbé Legros :

NVMINIBVS
AVG-FANVM
PLVTONIS
ANDECAMVLE
NSES DE SVO POSVER-

Duroux écrit à la dernière ligne POSVERE; Allou en fait autant et n'indique pas les points séparatifs de la 1re ligne; Orelli reproduit la copie de Nadaud; l'abbé Texier n'indique pas les points séparatifs et remplace le V d'AVG par un U; Maurice Ardant met un point après chaque mot, même à la fin des lignes. M. Deloche cite le texte en cinq lignes, comme l'avaient fait avant lui Grüter et l'abbé Nadaud, mais il écrit à la dernière ligne POSVE. L'abbé Lecler n'indique pas les points séparatifs. M. A. Joanne ne divise pas les lignes.

**Descr.** — La pierre qui porte l'inscription votive de Rancon est un granit caillouteux mélangé de mica. Elle a 0 m. 50 de long sur 0 m. 40 de large et 0 m. 20 d'épaisseur. Les lettres, un peu serrées, sont nettement gravées et ont environ 0 m. 06 de hauteur. Le lapicide, manquant de place, a lié les deux lettres E et R qui terminent le groupe POSVER.

« La conservation de cette pierre, a dit l'abbé Texier, laisse beaucoup à désirer; le temps, en usant sa surface, l'a hérissée d'aspérités qui ont rendu notre travail de copiste un peu hésitant et incertain ».

Cette description du savant abbé n'est pas entièrement exacte. Ainsi que je viens de le dire, toutes les lettres se distinguent encore très nettement.

**Hist.** — L'autel votif de Rancon doit avoir été découvert vers la fin du XVIe siècle (et non pas au XVIIIe, comme l'a dit Allou, d'après Nadaud et Legros). Un habitant du pays, nommé Maillard, en prit une copie qu'il adressa à Scaliger; celui-ci la fit parvenir à Grüter et on la trouve dans le recueil de ce savant, avec la mention : « In vico Rancon, in Lemovicibus (1). » Grüter ne fournit pas d'autre expli-

(1) On sait que Scaliger mourut en 1609.

cation complémentaire, mais il y a tout lieu de croire que la pierre se trouvait alors à l'ouest du bourg, au lieu dit le Puy-Martin, « sur une élévation coupée à pic du côté de l'eau, où se voient, à fleur du sol, les restes d'une construction, ou, comme on dit dans le pays, d'un château considérable » (*Texier*). Ces ruines du Puy-Martin, qui dépendaient de la commune de Blanzac, furent longtemps exploitées comme carrière, on en retira les matériaux qui servirent à bâtir la maison de MM. Bonnin de Grandmont, et c'est alors que l'autel fut encastré au-dessus du portail de cette habitation, où on le voit encore. En 1811, la maison de MM. de Grandmont était habitée par M. Jourdannaud, qui l'avait acquise au moment de l'émigration. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Dubrac des Forges.

Bibl. — GRUTER, p. 112, n° 6. — NADAUD, *Mémoires pour servir à l'histoire du Limousin*, t. I, p. 172. — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges*, pp. 21, 37 et 42. — BEAUMESNIL, 4e cah., p. 3. — Dom MARTENNE, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 321. — BANNIER, *Mythologie*, t. V, p. 483. — D'ANVILLE, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 66. — Dom BOUQUET, *Historiens de France*, t. I, p. 130. — DUROUX, *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 265. — JOULLIETTON, *Histoire de la Marche et du pays de Combraille*, t. II, p. 48. — ALLOU, *Descript. des mon. des différents âges*, p. 313. — ORELLI, *Inscript. latin. selectar. ampliss. coll.*, t. I, p. 331, n° 1804. — Abbé TEXIER, *Les inscriptions du Limousin*, pp. 2 et 99. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. et historique du Limousin*, t. III, p. 131. — Maximin DELOCHE, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 128. — Abbé LECLER, *Bull. de la Soc. historique et archéol. du Limousin*, t. XXI, 1872, p. 112, et t. XXXI, 1883, p. 372. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 8. — Adolphe JOANNE, *Géographie de la Haute-Vienne*. Paris, 1884, in-8°, p. 54, et *France, de la Loire à la Garonne*. Paris, 1875, in-12, p. 325.

*Numinibus Aug(ustorum); fanum Plutonis; Andecamulenses de suo posu[er(unt)].*

Aux divinités des Augustes. Temple de Pluton. Les Andecamulenses ont construit (ce monument) à leurs frais.

En l'an de Rome 747, Auguste, qui était devenu souverain pontife depuis cinq ans, fit un acte d'une grande portée

politique, bien qu'il ne fût, en apparence, que la résurrection d'un vieil usage populaire, à peu près abandonné, qui consistait à fêter, à certaines époques de l'année, les dieux Lares des carrefours. En rajeunissant l'ancien culte, Auguste décréta que le Génie de l'Empereur prendrait place désormais à côté des deux divinités Lares d'autrefois, et il prescrivit, à cette occasion, que les laraires de Rome seraient visités deux fois par an et couronnés de fleurs au printemps et en été (1).

C'était, sous une forme déguisée, l'institution du culte de l'Empereur comme religion d'État.

Bien qu'elle n'eût été faite que pour Rome, la mesure nouvelle ne tarda pas à s'étendre à toutes les parties de l'Empire romain. En Gaule surtout, il y avait une foule de divinités locales dont il était impossible de supprimer complètement le culte sans s'exposer à quelque effervescence populaire. Auguste les conserva, mais il ne les autorisa qu'à titre de divinités Lares, ce qui les plaçait, par cela même, sous la dépendance du Génie de l'Empereur, considéré comme Lare suprême.

En souvenir de leur association, les Lares romains avaient reçu le nom de *Lares Augustes;* les divinités étrangères reçurent le même qualificatif lorsqu'elles furent admises au rang de Lares publics, et c'est de cette époque que datent la fréquence de l'adjectif *Auguste* à la suite du nom de beaucoup de divinités, et la mention tout aussi commune *numini Augusti ou numinibus Augustorum* que nous trouvons ici (2).

(1) *Compitales Lares ornari bis anno instituit* (*Augustus*), *vernis floribus et æstivis* (Suétone, *Aug.*, 31). — *Cf.* également Ovide, *Fastes*, V, 129, et Pline, *Hist. nat.*, XXI, 3.

(2) « *Numen dicunt esse imperium.* » (Varro, *De lingua latina*, VII, 5.)

Avec la réforme d'Auguste, le culte des anciens dieux de l'Olympe reçut une atteinte dont il ne se releva jamais. Après l'année 727, les Lares publics furent seuls obligatoirement adorés; aucune peine ne fut plus édictée contre ceux qui refusaient de sacrifier à d'autres divinités, et c'est ainsi que le paganisme se condamnait lui-même à disparaître fatalement le jour où la force du scepticisme serait assez puissante pour lutter avec avantage contre l'ancienne autorité sans limite des empereurs.

Comment s'étonner d'ailleurs que les Romains eux-mêmes se soient déshabitués de prendre au sérieux le culte impérial! Pouvaient-ils y croire longtemps lorsqu'ils voyaient cette bouffonnerie d'un Caligula s'offrant aux adorations du public sous un accoutrement de circonstance, en faisant au besoin luire des éclairs de lycopode et gronder un tonnerre d'airain?

On raconte qu'un savetier gaulois se permit un jour de narguer ce Caligula-Jupiter en lui riant au nez, et qu'il poussa même l'irrévérence jusqu'à le qualifier de grand fou. Il y a, je crois, tout un enseignement dans cet acte irrespectueux.

Aux premiers siècles de notre ère, le terrain se trouvait d'ailleurs merveilleusement préparé pour la substitution de la religion chrétienne au paganisme. Le matérialisme dont elles commençaient à douter ne pouvait guère satisfaire les masses de plus en plus appauvries que l'espérance d'une vie future ne soutenait pas, et c'est à ce moment précis où le découragement s'emparait de toutes les âmes, que le christianisme s'offrait comme une protestation violente contre les principes mêmes sur lesquels reposait tout l'ordre social.

Les premiers empereurs n'eurent pas besoin de faire des

lois contre les chrétiens, puisque les chrétiens eux-mêmes s'étaient mis en dehors de toutes les lois. L'introduction d'un culte non reconnu, la détention de livres sacrés, le refus de sacrifier au Génie de l'Empereur, les réunions illicites, constituaient tout autant de crimes que la loi romaine punissait de mort. Et quelque terribles que nous paraissent aujourd'hui les souffrances de nos pères, si nous les envisageons froidement, les persécutions ne sont en réalité que l'exécution pure et simple des lois. N'ordonnaient-elles pas, ces lois, que les citoyens romains sacrilèges ou coupables de lèse-majesté, devraient avoir la tête tranchée, et que les autres seraient crucifiés ou jetés aux bêtes? Ne disaient-elles pas aussi que tous ceux qui s'adonneraient à des pratiques de magie seraient brûlés vifs?

« On peut se résoudre à croire difficilement, dit M. Allmer, que des princes tels que Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Déce, Aurélien, Dioclétien, aient été poussés par un esprit de pure animosité contre les chrétiens, et par un parti-pris de cruauté. Gardiens et défenseurs de la société, ils ont eu le devoir de la tenir garantie contre les attaques d'une religion qui en sapait directement les fondements. Mais ce qu'ils n'ont pas aperçu, c'est que précisément, ce qui était mauvais et monstrueusement mauvais, c'était, non pas cette religion, légalement criminelle et légalement poursuivie, mais cet ordre social lui-même si vigilamment gardé et défendu, dans lequel pour un homme libre on comptait des milliers d'esclaves, pour un riche des milliers de déshérités, pour un petit nombre d'oppresseurs tout puissants, d'innombrables opprimés sans défense; dans lequel il y avait deux justices avec des pénalités entièrement différentes, l'une pour les privilégiés, l'autre pour les non-privilégiés, et, est-il besoin de le dire, l'une humaine, indulgente jusqu'à l'injustice, l'autre dure, impitoyable jusqu'à l'atrocité (1). »

Mais si le christianisme eut beaucoup à souffrir avant de

(1) Allmer, *Musée de Lyon*, t. II, p. 212.

quitter les catacombes pour planter ses étendards victorieux sur le palais des empereurs, sa revanche ne manqua pas de se ressentir des douloureuses époques de son histoire, et les édits qu'il fit rendre par les princes chrétiens furent autrement terribles et sûrement beaucoup plus efficaces que ne l'avaient jamais été ceux des Césars. Celui que Chateaubriand a nommé le Luther païen, le prince que d'autres ont essayé de flétrir du surnom d'Apostat, s'épuisa en vains efforts pour réformer l'idolâtrie sur le modèle de la discipline chrétienne. Le paganisme avait fait son temps, et la société romaine était entrée dans une nouvelle voie. L'empereur Constantin, qui n'avait cependant pas les qualités de Julien, nous apparaît après quinze siècles comme le héros de la plus grande révolution qui se soit jamais produite, parce qu'il suivit un courant qu'il lui eût été difficile, disons mieux, tout à fait impossible de remonter.

Avec Julien, les collèges de prêtres dissous purent se reconstituer un instant, les temples s'ouvrirent, non plus au grand jour, comme autrefois, mais timidement, car les rôles avaient été changés en moins de cent ans et les persécuteurs étaient devenus à leur tour des victimes.

Le cri de défaite poussé sur le champ de bataille asiatique, où le jeune empereur se donna la mort, est aussi celui du paganisme expirant. Vingt-deux ans à peine après que Julien n'était plus, un édit de Théodose était ainsi conçu :

« Ne quis mortalium ità faciendi sacrificii sumat audaciam, ut inspectione jecoris, entorumque praesagio vanae spem promissionis accipiat, vel (quod est deterius) futura sub execrabili consultatione cognoscat; acerbioris etenim imminebit supplicii cruciatus ei qui contra vetitum praesentium vel futurarum rerum explorare tentaverit veritatem. »

Les collèges tentèrent vainement de résister; ils ne firent

que rendre leur ruine plus absolue, et le paganisme officiel s'éteignit dans le sang, après avoir vu confisquer toutes ses richesses au profit de la religion qui l'avait remplacé (1). Les seuls édifices païens que la ruine épargna furent ceux que l'Église s'appropria pour les besoins de son culte. Encore ces édifices durent-ils être bouleversés complètement, puisqu'il importait de les purifier de toute souillure et d'effacer tous les souvenirs qui les rattachaient au passé.

Disparu comme religion d'État, persécuté par tous ceux qui avaient eu jadis mission de le défendre, le culte des dieux ne survécut que peu de temps à sa déchéance. Grégoire de Tours nous dit bien, dans la vie de saint Simplice, que les habitants d'Arles, de Nîmes, de Lyon et d'Autun, étaient encore attachés de son temps au culte de la déesse Cybèle, mais ce n'étaient plus là que les dernières lueurs de la religion païenne qui se mourait.

L'inscription de Rancon est à rapprocher d'une inscription de Nevers, qui aurait été découverte en 1492 (2). Dans celle-ci qui est ainsi conçue :

ANDE
CAMV
LOSTOVTI
SSICNOS
IEVRV

*Andecamulos* ne peut être qu'un nom d'homme. Les deux mots *Andecamulos Toutissicnos* doivent y signifier : *Andecamulus Toutissi(i) filius*, puisqu'il est à peu près admis que les terminaisons *cnos* ou *genos* indiquaient la filiation.

(1) *De paganis sacrificiis et templis*, l. 5.
(2) *Dictionn. archéol. de la Gaule*, inscript. gauloise, n° 9.

L'ethnique *Andecamulenses* n'a pas été accepté par tous les savants qui se sont occupés de l'inscription de Rancon. L'abbé Lecler, en particulier, ne peut croire « que le nom de ce bourg puisse en provenir », et partant de cette remarque que le dieu Mars des Gaulois s'est appelé *Camulus*, « il en conclut avec l'abbé Nadaud qu'*Andecamulenses* dérivant d'*Ande*, en latin « *ante* », en avant et par extension « vainqueur, et de « *Camulus* », dieu de la guerre, ne peut « que signifier guerriers vainqueurs. »

« ... On peut supposer, avec une grande vraisemblance, a dit d'autre part M. Deloche, que cette ville ou bourgade [de Rancon] portait le nom d'*Andecamulum* dont se seraient formés, par corruption et par contraction, suivant une loi générale qui régit le langage géographique, *Andecum, Ancum*, *Rancum*, par l'antéposition de l'R euphonique, puis *Rancom*, *Ranconum* et *Ranconium*.

« Le nom d'*Andecamulum*, ajoute ce savant, se compose : 1° du radical préfixe *And*, qui se trouve dans un certain nombre de noms de peuples ou de lieux de la Gaule, tels que *Andes*, *Andi*, ou *Andecari*, *Anderitum*, etc. (1) ; 2° de *Camulus*, qui est le nom de la divinité qui présidait à la guerre chez les Celtes, du Mars gaulois (2). »

De Camulus dérivent d'ailleurs les noms de deux villes de Bretagne : *Camulodunum* et *Camulossesa*, et plusieurs noms gaulois, dont *Camulogène* (fils de Camulus) est sans doute le plus connu (3).

Comme les Grecs, les Gaulois avaient plusieurs noms

(1) [On pourrait ajouter encore *Andematunnum* (Langres).]

(2) Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule*. Paris, 1864, in-4°, p. 128. — *Cf.* également Alfred Maury, *Mém. antiq. de France*, t. IX, 1849, pp. 21 et suiv.

(3) César, *Bell. Gall.*, 57, 72. — Une casserole d'argent, trouvée près de Douvres et conservée au musée du Louvre, porte une inscription dont M. Héron de Villefosse a donné la copie que voici :

NVM AVGVS · DEO M*arti* ROMVLVS CAMVLO
GENI FIL
POSVIT

(*Bull. Ant. F.*, 1888, p. 129.)

d'hommes composés dont le premier terme était un nom de divinité et dont le second était *genus* « fils de ». On peut citer : *Renogenos*, fils du Rhin, *Totatigenos* (1), « fils de Teutatès », etc., qui sont à comparer à Ἑρμο-γένης, « fils de Mercure », Ζηνο-γένης « fils de Jupiter », etc.

Les limites des *pagi* sont en général fort peu connues ; mais si les divisions territoriales de cette nature échappent le plus souvent aux investigations, il paraît assez vraisemblable d'admettre cependant, ainsi que l'a reconnu M. Deloche, que le pagus des *Andecamulenses* comprenait la vicairie de Peyrilhac (*de Padriliaco*) tout entière, et la partie sud de la vicairie de Peyrat (*Pariacensis*) ; la partie nord était du pays de Magnazeix.

---

## 8 RANCON.

HERCVLI·DEO
TIB·IVL·IVLIAN
V S *l* *m*

D'après l'original, confirmé par un estampage.

Var. — Duroux écrit le texte en caractères italiques, et met un point après tous les mots de la seconde ligne. Allou reproduit en caractères romains cette même copie. L'abbé Texier en fait autant, mais ne met pas de point séparatif après le dernier mot.

(1) *C. I. L.*, t. VI, 2407.

Maurice Ardant donne la même lecture, il met un point après chaque mot et cite le texte en une seule ligne, en se contentant d'indiquer qu'il en faudrait deux. M Deloche reproduit la copie d'Allou. L'abbé Lecler n'indique pas les points séparatifs, lit IVN à la seconde ligne, et donne le mot IVLIANVS en entier. Florian Vallentin se contente de citer la lecture de l'abbé Texier; il ajoute ces deux simples mots qui s'appliquent au texte : « mal copié. »

Descr. — Cette inscription est gravée sur un autel en granit caillouteux, mélangé de mica. La pierre, surmontée d'un couronnement, est de forme cubique et a 0m80 de côté. Un trou de 0m08 de diamètre a été creusé dans la partie plane du couronnement. Les lettres de la seconde ligne sont pour la plupart très mutilées. Celles qui existent encore sont bien gravées ; elles ont 0m07 de haut.

Hist. — « M. Robert, du Dorat, dans un de ses manuscrits, dit qu'on voit au milieu du bourg de Rancon, sur une grosse pierre gravée, l'inscription suivante... » (Nadaud). Cette pierre, qui est aujourd'hui à Rancon, sur la place de l'église, a longtemps supporté un des piliers de la halle. Au commencement de ce siècle, elle se trouvait encore sur la place de l'église, mais elle y servait de piédestal à une croix. C'est là que Duroux la vit.

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I, p. 172. — BANIER, *Mythologie*, t. VI, p. 453. — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges*, pp. 21, 37 et 42. — BEAUMESNIL, 4e cah., p. 3. — DUROUX, *Essais histor. sur la sénator. de Limoges*, p. 36. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 313. — Abbé TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 101. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. III, p. 31. — DELOCHE, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 128. — Abbé LECLER, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXI, 1872, p. 113. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 9.

*Herculi deo. Tib(erius) Jul(ius) Julian(us) v(otum) s(olvit) [l(ibens) m(erito)].*

Au dieu Hercule. Tiberius Julius Julianus a consacré cet autel, avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.

« Ce sont des vérités attestées par toute l'antiquité, dit Nadaud,

qu'Hercule a voyagé dens les Gaules et qu'il y a été honoré d'un culte particulier. Mais était-ce l'*Hercule grec* ou l'*Hercule égyptien*, ou quelque autre enfin. C'est ce que les savants n'osent décider. »

On peut citer cette opinion, mais il n'y a pas lieu de s'attarder à la discuter.

## II. — MONUMENTS CIVILS

—

### 1° ÉDIFICES PUBLICS

**9** **BREITH.**

*a*

DVC

*b*

OD-I-E
VLERVN
DE·V

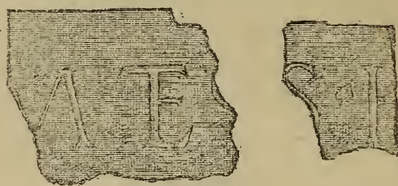
Je ne connais ces fragments que par deux lettres, — l'une du 23 avril 1873, l'autre du 29 septembre de la même année, — adressées à M. Egger par M. Yves Fesneau, alors chef d'institution à la Souterraine. Il résulte de cette correspondance qu'ils ont été découverts, en avril 1873, « dans un caveau du cimetière de Breith par M. Louis Jollivet, élève de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. » Un torse de statue en pierre blanche aurait vu le jour en même temps.

Les caractères du premier fragment auraient eu 0m.07; ceux du second, $0^{m}02$ à la première ligne, $0^{m}025$ à la seconde, et $0^{m}04$ à la dernière.

Je n'entrevois pas la possibilité d'une restitution certaine, et je crois même qu'il serait assez difficile de décider si les quelques lettres que l'on possède proviennent ou non d'un même texte.

*Inédits.*

## 10 ÉVAUX.



D'après les originaux conservés au musée de Guéret.

Descr. et hist. — « Parmi les fragments [d'Évaux] qui nous son tous parvenus dans un état de dégradation qui témoignait de la barbare maladresse avec laquelle ils avaient été arrachés du sol, se trouvait [une] grande inscription monumentale... qui, occupant le front de l'édifice, en rappelait selon toute apparence la dédicace. Il n'en reste plus que six lettres et cette lacune est la plus regrettable et la plus irréparable de toutes. Gravée en creux sur une tablette oblongue de marbre blanc qui offre tout l'aspect d'une frise, l'inscription, mutilée par les deux bouts, porte cependant un cachet très reconnaissable d'époque, tant par la grandeur peu commune des caractères que par leur exécution soignée...

« La hauteur des lettres est de 15 cent.; celle de la plaque de marbre, dans sa plus grande largeur, est de 30 cent. Quelques fragments que nous avons essayé bien des fois de réunir, mais qui ne se rajustent pas au reste, reproduisent, autant qu'il est permis d'en juger, une partie des lettres C, N et S gravées dans le même style et sur la même matière que les précédentes, plus deux points en forme de feuille de lierre et semblables à celui qui figure dans le groupe principal... » (Fillioux). Ces derniers fragments, qui sont au nombre de quatre, m'ont paru donner plutôt un S, un I, un D et peut-être un R.

Bibl. — Fillioux, *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873 (*les thermes d'Évaux*), p. 197. — Florian

VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1880, p. 130, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences de la Creuse*, t V, 2e bull., 1883, p. 155. — MOWAT, *Rapport sur les papiers et documents épigr. réunis par Léon Rénier* (dans *Bull. archéol.*, 1888, p. 329. Croquis à la plume dû à Quicherat).

Fillioux a proposé la restitution suivante :

« ... *Comites Herculis* ou *Hadriani*, ou encore, au datif, *Herculi*, *Hadriano*. On pourrait même lire *milites* (1). »

Mais il ajoute à la fin du mémoire dont j'ai reproduit plus haut la partie principale :

« ... Après un examen très étudié des huit fragments qui restent, il nous a été possible de constater que, sur l'un d'eux, s'adaptant par sa cassure au premier jambage de la lettre M, se trouve un des points indiqués plus haut.

« ... Il faut nécessairement conclure de ce fait que le principal groupe ponctué de la sorte doit être considéré isolément et former un mot entier, qu'il convient de lire et d'interpréter de la manière suivante : · MES· , c'est-à-dire MILITES (2) ».

Cette hypothèse n'est évidemment pas soutenable, mais il me paraît difficile d'en trouver une qui puisse satisfaire complètement.

On ne peut que conjecturer quelque inscription monumentale où il serait question de l'édification ou de la restauration de l'un quelconque des monuments qui devaient exister à Évaux.

(1) *Bull. de la Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 199.
(2) *Ibid.*, p. 207.

## 2° MILLIAIRES

—

### 11 LIMOGES.

//// CAES ///
/// NINO ////

D'après Florian Vallentin.

Cette inscription n'est connue que par le passage suivant de Florian Vallentin :

« Non loin de [la *Porte Panet*], au milieu de la rue de la *Règle* [à Limoges], en face des entrées du grand Séminaire, colonne cylindrique en granit blanchâtre, dont la base est enfoncée dans le sol (h. 1,63 c., diam. 0,53), exactement semblable à la borne milliaire du Moutier-d'Ahun : c'était également un milliaire.

« On distingue des lettres effacées, j'ai cru reconnaître une première ligne avec CAES, puis au-dessous, *anto*NINO. Ne s'agirait-il pas aussi de Gordien (1)? On n'a pas encore signalé cette colonne. »

La pierre est toujours debout dans la rue de la Règle, mais j'ai vainement cherché à retrouver les caractères signalés par Florian Vallentin. Je n'ai découvert qu'une seule lettre, un T, qui peut-être pourrait être lié avec un I, et M. le chanoine Arbellot n'a pas été plus heureux que moi. Il n'en est pas moins hors de doute qu'il s'agit bien d'un milliaire devenu anépigraphe sous l'action des agents atmosphériques.

Bibl. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 15.

(1) *Cf.* le numéro ci-après.

## 12 MOUTIER D'AHUN.

M · ANT · GOR
DIANO · PIO
FELICI · AV//
P · M · TR · P · VI COS
II · P · P · PR · XX
L · XXXIIII

D'après l'original, confirmé par un estampage.

**Var.** — Les copies de Coudert de la Villatte et de Fillioux sont complètement défigurées.

| De Cessac : | Florian Vallentin : |
|---|---|
| *(IMP · CAES ·)* | *imp. caes.* |
| M · ANT · GOR | M · ANT · GOR |
| DIANO · PIO | DIANO · PIO |
| FELICI · AV *(G)* | FELICI · AVG |
| P · M · TR · P · *(II)* I · CO · | P · M · TR · P · VI · COS |
| II · P · P · F · XX | II · P · P · PR · XX |
| *(A)* V · LXXXIIII | L · XXXIIII |

**Descr.** — La borne du Moutier d'Ahun est en granit blanchâtre. Elle est taillée sur un socle de 0 m. 17 de hauteur. Son élévation totale est de 1 m. 56, mais la pierre n'est pas complète et la première ligne de l'inscription devait se trouver sur la partie disparue. Le diamètre du socle est de 0 m. 61; celui de la colonne, 0 m. 48. Les lettres ont 0 m. 06 de haut. Un anneau de fer scellé dans la borne, à la fin de la troisième ligne, a fait disparaître le G du mot *Aug(usto)*. Le frottement de cet anneau contre la pierre a effacé la partie supérieure du chiffre de la puissance tribunice inscrit au-dessous. Les A ne sont pas barrés.

**Hist.** — Ce milliaire était autrefois dans l'église du Moutier d'Ahun; on s'en servit au commencement de ce siècle pour soutenir la char-

pente d'un hangar couvert dépendant de l'abbaye ; il devint ensuite la propriété de M. Dayras, ancien maire du Moutier d'Ahun, qui le fit transporter, en 1868, dans son domaine de Valeize. Le milliaire sert encore à supporter la toiture d'un hangar, construit devant la maison d'habitation de ce domaine, passé en d'autres mains depuis quelques années. Il se trouve à gauche, en entrant dans la cour.

Bibl. — Bonaventure de Saint-Amable, *Histoire de saint Martial*, 1623, in f°, t. XI, pp. 173 et 274. — Coudert de la Villatte, *Toulx et Ahun*, p. 53. — Fillioux, *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. III, 1862, p. 462. — De Cessac, *Bull. de la Soc. hist. et archéologique du Limousin*, t. XIX, 1869, p. 24 (tiré à part). De Cessac, *Bull. des antiq. de France*, 1870, p. 140, et 1873, p. 69. — De Cessac, *Bull. de la Soc. de numismat. et d'archéol.*, t. V, p. 391. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 213, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences natur. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 155.

*[Imp(eratori) Caes(ari)] M(arco) Ant(onio) Gordiano pio, felici, Au[g(usto)], p(ontifici) m(aximo), tr(ibunicia) p(otestate) VI, co(n)s(uli) II, p(atri) p(atriae). Pr(aetorium), (leugae) XX; L(emovices), (leugae) XXXIIII.*

A l'empereur César Marc Antoine Gordien (Gordien III), pieux, heureux, Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la 6e fois, consul pour la 2e fois, père de la patrie.

*Praetorium* à 20 lieues (gauloises), = 44 k. 440 m.
Limoges à 34 lieues (gauloises), = 75 k. 448 m.

D'après Adhémar, qui mourut en 1030, le père Bonaventure de Saint-Amable nous apprend, dans son *Histoire de saint Martial*, que ce milliaire « est la colonne où saint Martial fut attaché et flagellé ». Le fait est possible, puisque la date qui convient à l'inscription est celle de l'année 243 et que, selon le témoignage de Grégoire de Tours, c'est au temps de Dèce, c'est-à-dire au moins six ans plus tard, que

saint Martial reçut la mission d'aller évangéliser les Gaules. Cependant, et bien que la tradition ne soit pas infirmée par l'histoire, il est prudent de ne pas trop se hâter de conclure sur la seule foi des chroniques du Limousin. Plus encore que partout ailleurs, ce n'est que sous les plus grandes réserves que l'on doit se servir de ces vieux documents (1).

## 13 SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX

IMP·CAES////
PIO·ESVV/////
TETRICO·PIO////
AVG·C·L·LV////
//////////

D'après l'original, confirmé par un estampage.

**Var.** — Abbé Lecler :

IMP CAE
PIO ∴ ESVV
TETRICO PIO
AVC CELV (peut-être faudrait-il lire AVG GEZ?)

« Ce texte, a dit M. de Cessac, en parlant de la copie qui précède, n'est pas complètement exact, surtout dans les quatre dernières sigles lues CELV, et que j'avais interprété : CE(*vitas*) L(*emo*)V(*icorum*).

(1) Deux autres milliaires, très probablement aussi au nom de Gordien, ont été signalés en place par Florian Vallentin, sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice-le-Donzeil (Creuse). (*Mém. de la Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. V, 1885, p. 157).

Le premier, connu sous le nom de *pierre du marteau*, est devenu complètement anépigraphe. La légende l'attribue à S. Martial. Le second, qui était au lieu dit *le Sec*, a été transporté, en 1889, au chef-lieu de la commune. Il y sert de piédestal à un monument commémoratif de la Révolution française. De l'inscription qu'il portait autrefois, on ne lit plus que les lettres suivantes : 1re ligne, ///NO////; 2e ligne, ////NO////. (Renseignements fournis par M. Degabriel, instituteur à St-Sulpice).

Il doit être rétabli :

IMP .˙. CAE.....
PIO ·:· ESVV....
TETRIC∘ PIO
AVG CL-LX.... (1)

**Descr.** — Colonne ronde de 0 m. 70 de haut sur 0 m. 60 de diamètre environ, rompue à ses deux extrémités. La cassure du haut a emporté la fin des deux premières lignes. La pierre est un granit bleu, très dur ; les lignes vont en remontant de gauche à droite, et les lettres, assez mal gravées, ont 0 m. 10 à la première ligne et de 0 m. 06 à 0 m. 07 aux trois autres. Un trait horizontal qui devait surmonter une indication de distance se voit au-dessous de la dernière ligne de l'inscription.

**Hist.** — Ce milliaire fut découvert en 1847, dans le cimetière de Saint-Léger-Magnazeix, en exécutant des travaux de terrassement nécessités par la construction de la route qui traverse le bourg. Il fut transporté chez le maire où il demeura inédit jusqu'en 1868.

**Bibl.** — Abbé Lecler, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XVIII, 1868, p. 133, et t. XIX, 1869, p. 133. — De Cessac, *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin*, t. IX, 1869, p. 201. (Tiré à part.) — P. de Cessac, *Bull. monum.*, t. XXXIX, 1873, p. 131. — P. de Cessac, *Revue archéol.*, t. XXVI, 1873, p. 131. — Espérandieu, *Épigraphie rom. du Poitou et de la Saintonge*, p. 43. — Lejay, *Inscript. antiqués de la Côte-d'Or*. Paris, 1889, in-8, p. 125.

*Imp(eratori) Caes(ari) [C(aio)] Pio Esuv[io] Tetrico, pio, [fel(ici)], Aug(usto). C(ivitas) L(emovicum) l(eugae) X....*

A l'empereur César Caius Pius Esuvius Tetricus, pieux, heureux, Auguste. La cité des Lemovices à.... lieues (gauloises).......

*Esuvius* est un nom propre dérivé d'*Esus*. Il entre dans la catégorie des noms grecs : Δημήτρίος, Διονύσιος, Ποσειδῶνος Ἑρμησιανός et Ἑρμιανός, dérivés comme lui de noms divins.

Jusqu'à cette année, on ne connaissait guère que dix monuments authentiques, tous milliaires, qui fussent relatifs à

(1) Le redressement de lecture est dû à M. Mowat. Cf. *Bull. mon.*, 1873, p. 738.

l'un ou à l'autre des Tetricus. On les avait découverts à St-Léger-Magnazeix, à Rom (Deux-Sèvres) (1), à Dijon (2), à Rouen ou à Bayeux (3), à Nantes (4), à Bittern, près de Southampton (5), à Barbeïra, près de Carcassonne (6), et à Saint-Gondran, près de Rennes (7). J'ai publié le texte de la plupart d'entre eux dans mon *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* (8). Il y a quelques mois, M. Lucien Decombe, conservateur du musée archéologique de Rennes, a eu la bonne fortune d'en faire retirer quatre autres des murs d'enceinte de la ville où ils étaient employés comme matériaux de construction. Ce sont encore des milliaires, et voici, sans autre commentaire, le texte de ces monuments d'après les copies mêmes de M. Decombe (9) :

IMP CAES
C' PIOESVVIO
TETRICOP. F
INVI? AVG

*i*MP CAES
C·PIO ESV
*v*IO TETRI
CO PIO·FEL
*inv.* AVG
////*ↄ*·P
G
////RL

*imp. caes.*
C PIO *esuvio*
TETR*ico p. f.*
INV*icto aug*
PM *trib pot*
COS.....
*cr*...

(1) Espérandieu, *Epigr. rom. du Poitou et de la Saintonge*, p. 39.
(2) Lejay, *Inscript. ant. de la Côte-d'Or*, p. 123.
(3) Spon, *Miscell.*, p. 174 (Orelli, *Exempla*, t. III, p. 108), et Reinesius, *Syntagma inscript. antiq.*, 1682, in-f°, p. 319.
(4) Parenteau, *Catal. du musée départemental.* Nantes, 1869, in-8, p. 24.
(5) Trois inscriptions. (Cf. *Archaeologia*, 1842, in-4°, XXIX, pp. 257-8), et Orelli, *Exempla*, n° 5549.
(6) Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. II, p. 371.
(7) *Catalogue du musée de Rennes*, p. 32.
(8) Espérandieu, *loc. cit.*, pp. 39 et 382.
(9) Lettre particulière du 21 mai 1890.

*imp. caes.*
*c pio esu*
*vio te*
*trico p*

F I N *v*
AVG
LXI

M. Allmer vient enfin de publier une quinzième inscription milliaire découverte à Béziers au mois d'avril dernier. Elle est ainsi conçue (copie de M. Noguier) (1) :

·DO·NO·
·C·PIOESVVIO·TE
·TRICO·NOBILIS
·SIMO CAES·FILIO
·IMP·C·PII·ESVVI
·TETRICI·P·F·IN
·VICTI AVG· P·M
TRIB *pot.* II COS
. . . . . . . . . . . .

Après les travaux du baron de Witte (2) et de bien d'autres savants, parmi lesquels il faut citer surtout M. Mowat (3), tout le monde est aujourd'hui d'accord pour reconnaître que l'empereur des Gaules, dont Orelli, et bien plus récemment encore Wilmanns, ont écrit le nom *Pœsuvius*, s'appelait en réalité *Pius Esuvius*.

La découverte de Béziers ne laisse plus subsister d'ailleurs le moindre doute à ce sujet, puisque les noms de Tetricus le père y sont donnés au génitif et sous la forme complète *Pii Esuvii*.

(1) Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. III, p. 27.
(2) *Revue numismat. belge*, 4e série, t. V, 1867, et *Revue archéol.*, n. s., t. XVI, 1867, p. 67.
(3) *Revue numismatique*, 1890, p. 69.

Il y a lieu de croire que ce prince, dont le gentilice était *Esuvius*, avait pour cognomens *Tetricus Pius* et s'appelait, de tous ses noms : *Caius Esuvius Tetricus Pius*. Pour éviter une confusion possible, ou même simplement une consonnance désagréable, *Tetricus* dut changer de place son dernier cognomen en arrivant au pouvoir suprême et prenant le titre ordinaire de *pius*. Ce fut alors sans doute qu'il se fit appeler officiellement : *C. Pius Esuvius Tetricus pius*, etc. (1).

Par analogie, on a voulu décomposer de même le gentilice *Piavonius* (ou *Piavvonius*) de l'empereur Victorin et appeler ce prince *M. Pius Avonius Victorinus* (2), mais il ne semble pas qu'il puisse en être ainsi. Grâce à la découverte récente de quatre milliaires faite par M. Decombe dans les anciens murs de Rennes, Victorin nous est à présent connu par onze monuments, et sur tous on lit uniformément PIAVONIO (ou PIAVVONIO), alors que les textes relatifs à Tetricus portent non moins invariablement PIO ESVVIO.

Comme il serait au moins étrange que le mot PIO eût été constamment abrégé par ses deux premières lettres dans les seuls textes relatifs à Victorin, il me semble plus rationnel d'accepter le gentilice *Piavonius*, qui n'est pas autrement connu, sans doute, mais n'a rien d'impossible à coup sûr (3).

Je dois ajouter, toutefois, que M. Allmer n'accepte pas la lecture *Piavonius* (4). Cela doit suffire pour que la question ne soit pas considérée comme résolue définitivement.

(1) *Cf.*, à ce sujet, Mowat, *loc. cit.*
(2) *Cf.* Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e édit. Paris, 1890, p. 200.
(3) *Cf.* à ce sujet, et pour plus de détails, le travail que je publierai dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, année 1890.
(4) Voir à ce sujet : *Revue épigr. du midi de la France*, t. II, p. 372, et t. III, p. 28.

# ÉPITAPHES

## I. — ÉTRANGERS

### LIMOGES.

D· M· ET· M
PAETI·PAETIN /
DECVRIONIS
CIVITATIS·A V
LERCORVM· ///
R·IPSE·SIBI· ////
POSVI /

D'après la copie restituée de Florian Vallentin.

Var. — Millin et Duroux :

D. M. ET M.
PAET PAETINI
DECVRIONIS
CIVITATIS AV
LERCORVM. E. B.
R. IPSE SIBIVIVS
POSVIT.

Allou et l'abbé Texier :

D. M. ET M.
PAET. PAETINI
DECVRIONIS
CIVITATIS AV
LERCORVM E. B.
R. IPSE SIBIVIVS
POSVIT.

Mérimée supprime tous les points séparatifs et ajoute un V à la fin de la 5e ligne.

L'abbé Texier ajoute un point après le mot ET de la première ligne et deux points après l'M qui suit.

Maurice Ardant :

D. M. ET. M.
PAET. PAETINI.
DECVRIONIS.
CIVITATIS. AV
LERCORVM. EBV
R. IPSE. SIBI. VIVS.
POSVIT.

Descr. — « Cippe carré, sans encadrement de moulures, en granit grossier du pays retaillé du côté droit : hauteur, 0 m. 85, larg. 0 m. 75, ép. 0 m. 57, haut. des lettres, 1re ligne, 0 m. 08 les autres, 0 m. 06. » (Florian Vallentin). La cassure de la pierre, du côté droit, est assez récente ; à la quatrième ligne, on ne voit qu'une très faible partie de la partie supérieure de l'V final.

Hist. — Cette inscription fut découverte en 1790, dans les fondations du clocher de l'église abbatiale de Saint-Martial, à Limoges, avec celles que je rapporte plus loin, parmi les inscriptions perdues. Elle fut transportée dans la pépinière des Arènes, où elle était encore lors de la création du musée céramique. A cette époque, Mme Bardy, héritière de son père, M. Juge-Saint-Martin, la donna, avec deux autres, à la Société archéologique du Limousin qui la fit déposer *dans le jardin* du nouvel établissement. Elle y est restée jusqu'à ces dernières années, et elle gît aujourd'hui, entassée avec tout ce qui fut le musée lapidaire de Limoges, dans une construction en briques ayant environ cinq mètres de long sur deux mètres de large. Il ne m'a pas été possible de l'apercevoir et d'en prendre copie sous les blocs de pierre qui la recouvraient (1).

Bibl. — Millin, *Magasin encyclopédique*, fév. 1808, p. 1. —

(1) Dans son article, *Le musée épigraphique de Limoges*, publié en 1882, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (pp. 5 à 16), Florian Vallentin a vivement blâmé « l'insouciant dédain » de la ville de Limoges pour les monuments épigraphiques qui nous apprennent « ce qu'on sait sur les *Lemovices* ». La critique est très méritée si elle s'adresse à la municipalité, mais elle n'est pas juste si elle s'applique à la *Société archéologique et historique du Limousin*. Le passage suivant des comptes rendus de ses séances en fournira la meilleure preuve :

« ... Sur l'observation de M. Nivet-Fontaubert, la Société exprime *de nouveau* le regret de voir le musée lapidaire exposé aux intempéries et aux accidents de toute sorte, et elle délègue un de ses membres pour prier M. le Maire de faire couvrir d'un abri cette précieuse collection. » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXV, 1876, p. 422.)

Avant Florian Vallentin, M. Palustre avait déjà pris fortement à partie la municipalité de Limoges « que les lauriers d'Erostrate empêchent de dormir ». (*Cf.* à ce sujet : *Le défunt musée de Limoges*, dans *Bull. mon.*, 1877, p. 781.)

Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 270. — Allou, *Descript. des monum. des différents âges observés dans la Haute-Vienne*, p. 8}. — Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*. Paris, 1838, in-12, p. 99. — Abbé Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 77. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 123. — E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 149. — Nivet-Fontaubert, *Catalogue ms. du musée de Limoges*, n° 1 (pas de pagination). — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 10.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Paeti (i) Paetin[i] decurionis civitatis Aulercorum [Ebu]r(ovicum), ipse, sibi [vi(v)us] posui[t].*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Paetius Paetinus, decurion de la cité des *Aulerci Eburovices*; lui-même s'est fait construire (ce tombeau) de son vivant.

« La cité des *Aulerci Eburovices*, a dit Florian Vallentin, correspond assez vraisemblablement au diocèse actuel d'Évreux. Plusieurs peuplades de la Gaule portaient le nom d'*Aulerci* et se divisaient en *Brannovices*, en *Cenomani*, en *Diablintes* et en *Eburovices*. Ces derniers sont cités deux fois par César, *De Bell. Gall.*, III, 17, et VII, 75; Pline les mentionne en ces termes : *Aulerci qui cognominantur Eburovices*, IV, xviii, 32. Ptolémée fait connaître le nom de la ville principale : ... Αὐλίρκιοι οἱ Ἐβουραϊκοί, ὧν πόλις Μεδιολάνιον qu'il place au 20°40' de longitude, et au 48° de latitude (II, viii, ii). Mediolanum figure sur l'itinéraire d'Antonin et sur la *Table de Peutinger*; il devint plus tard *Eburovices* ou *Ebroici*; c'est Évreux ou peut-être St-Aubin-du-Vieil-Évreux...

« La *civitas Aulercorum Eburovicum* faisait partie de la *provincia Lugdunensis*, et elle fut ensuite comprise dans la seconde Lyonnaise.

« Cette inscription présente une réelle importance ; c'est la seule, je crois, qui mentionne la *Civitas Aulercorum Eburovicum* et qui fait connaître en même temps son *ordo decurionum* ; elle paraît appartenir au iie siècle. »

Les *Aulerci Brannovices* étaient clients des Éduéens, et ne sont connus que par les *Commentaires* de César (*B. G.*, vii, 75). Les trois autres peuples constituaient chacun une cité.

L'inscription que je viens de rapporter se termine par une formule qui se rencontre fréquemment sur les monuments funéraires, mais n'en mérite pas moins pour cela d'être signalée. Elle indique que le personnage défunt avait pris soin de se faire construire un tombeau, et par ces mots *ipse sibi vivus posuit*, il faut sous-entendre, non seulement l'érection du cippe, qui n'était en quelque sorte que l'accessoire, d'une dernière demeure, mais encore et surtout l'achat et la délimination du terrain sur lequel ce cippe devait être posé. Pour être bien persuadés que leurs cendres jouiraient indéfiniment de la paix du sépulcre, et qu'aucune main profane ne viendrait irriter leurs Mânes, les anciens tenaient à s'assurer, de leur vivant, que le lopin de terre où ils reposeraient serait à l'abri de toute contestation, et c'est pour établir leur droit de propriété qu'ils faisaient eux-mêmes tailler un cippe sur lequel ils énonçaient parfois, comme dans la Narbonaise, la *pedatura* du terrain acquis à la sépulture, c'est-à-dire ses dimensions *in fronte* et *in agro*, du côté de la route à laquelle le monument faisait face et du côté des champs qui l'entouraient des trois autres côtés (1). Quelques-uns d'entre eux poussaient même la pru-

(1) L'inscription suivante est caractéristique sous ce rapport :

FINIS · LOCI
QVI · EST
Q · S · C
IN F · SEC · FLV · P · XXXXV
ITEMSEC · MONIM ·
IN · AG · P · XXXXII · ITEM
ACAP · SINIS · LON · P · XLVIIS
ITEM · AB · AQVIL · IN · AG · P · XVI
AT · QVEM · LOCVM · ITER
AMBITVM · ACTVM · ADITVM
SACRIFICIQVE · CAVSA
QVIBVS · ESSE · OPORTET · OPOR
TEBIT · D · AP · HOR

*Finis loci, qui est Q S C. In fronte secus flumen pedes XXXXV, item secus mo-*

dence jusqu'à rappeler en vertu de quels titres ils étaient possesseurs de la propriété funèbre, soit qu'ils l'eussent payée de leurs deniers, soit qu'elle leur appartînt en propre, soit encore qu'elle fût due à la générosité d'un parent ou d'un ami, dont ils prenaient le nom à témoin dans l'énoncé même du fait. Car le don d'un *locus supulcri* était le dernier et le plus précieux gage d'affection que l'on pût donner à quelqu'un, et pour que personne ne pût revendiquer plus tard la possession de ce lieu, il arrivait même que le donateur faisait graver sur la pierre un acte de vente fictif et déclarait qu'il avait reçu un sesterce pour le prix du terrain qu'il avait offert (1).

La loi romaine, d'ailleurs, frappait de nullité l'achat et la vente de tout terrain sur lequel se trouvait un tombeau, alors même qu'aucun signe extérieur ne le rappelait et que l'acheteur et le vendeur pouvaient exciper de leur bonne foi (2). Il en résultait donc que le lieu d'une sépulture était une chose inviolable et sacrée qui se trouvait placée sous la protection directe des lois, et devait être constamment tenue à l'abri de tout empiétement et de toute profanation.

Les anciens croyaient à l'immortalité de l'âme, mais ils n'admettaient pas que cette essence de l'être changeât de nature au delà de la tombe, et ils étaient fermement convaincus qu'elle conservait à l'état d'ombre, non seulement les habitudes et les goûts de sa vie terrestre, mais encore,

*nimentum. In agro pedes XXXXLII, item a capite sinistro longum pedes XLVII semis. Item ab aquilone in agro pedes XVI. A (t)d quem locum iter, ambitum, actum, aditum sacrificique causa quibus esse oportet oportebit, diaetam aperiat hortulanus* (vel *detur apertura horti*). (F. Bulic, *Inscriptiones quæ in c. r. museo archæologico Salonitano Spalati asservantur*. Spalato, 1886 [-1888], in-8, p. 315).

(1) Orelli, 4567, 4571, etc. (*donationis causa, mancipio accepit HS N uno*). Le sesterce valait environ 21 centimes de notre monnaie.

(2) Orelli, 4405.

et peut-être surtout, la forme et l'apparence du corps qu'elle avait quitté. Pour eux, l'âme émancipée acceptait comme dernière demeure le tombeau où les restes du corps se trouvaient enfermés ; c'est de là qu'elle se manifestait à tous ceux qu'elle avait connus ou aimés (1), et il n'est par conséquent pas étonnant que l'asile qu'elle s'était choisi fût particulièrement protégé !

Alors que de nos jours les tombes sont entourées d'un respect silencieux ou ne reçoivent même que des égards dont la durée est souvent éphémère, le culte des morts avait autrefois ses dogmes et ses formes très définies. On élevait des autels à ceux qui n'étaient plus ; leurs cendres étaient placées sous la protection des dieux Mânes, et c'est ainsi que le tombeau était devenu l'égal d'un temple au sein même d'une société dont le matérialisme était pourtant la principale foi.

---

## LIMOGES.

ARTIS·*GRAMMATICES*
DOCTOR·MORVM Q·MAGI
STER
BLAESIANVS·BITVRIX·M
VSARVM·SEMPER·AMATOR
HIC·IACET·AETERNO·DEV
I
NCTVS·MEMBRA·SOPORE

(1) « ...*Peto vos, M*[*ā*]*nes sanctissimae* (sic), *commendat*[*um*] *habeatis meum co*[*njuge*]*m et vellitis* (sic) *huic indulgentissimi esse horis nocturnis ut eum videam.* » (Orelli, 4775.)

Var. — La copie de Millin et le fac-simile donné par Duroux sont complètement inexacts.

Allou :

ARTĪS GRAMMATICES (1)
DOCTOR MORVMQ MAG
BLAESIANVS BITVRIX M
VSARVM SEMPER AMTOR
HIC JACET AETERNI ĐEV
NCTVS MEMBRA SOPORE

La copie de Mérimée ne diffère de celle d'Allou que par la substitution d'un I à la lettre J qui commence le second mot de la cinquième ligne.

Texier :

ARTIS GRAMMATICES
DOCTOR MORVMQ MAG *Magister.*
BLAESIANVS BITVRIX M
VSARVM SEMPER AMTOR *Amator.*
HIC JACET AETERNI DEV
INCTVS MEMBRA SOPORE

—

MCBBC

Maurice Ardant et Nivet-Fontaubert :

ARTIS. GRAMATICES.
DOCTOR. MORVMQ. MAG
TER
BLAESIANVS. BITVRIX. M
VSARVM. SEMPER. AMATOR.
HIC. IACET. AETERNI. DEV
NCTVS. MEMBRA. SOPORE.

Descr. — Cippe carré présentant en demi-relief l'image du défunt, personnage barbu, tenant de la main droite un rouleau et

(1) Allou prévient que cette première ligne « a été altérée » et qu'on lit aujourd'hui « *artis insitionis* ». M. Duroux, ajoute-t-il, a donné un dessin fort inexact de cette pierre, qui semble avoir été fait d'idée, plutôt que sur le monument lui-même ».

de l'autre une espèce de boule. Une tablette, placée à sa droite, porte les six lettres :

MCB
BCI

La dernière est incertaine et peut être un E, un F, ou un L. Les lettres de l'inscription ont 0 m. 045 aux lignes 1, 2 et 4; 0 m. 025 à la ligne 3 et 0 m. 040 aux deux autres. Celles de la tablette ont 0 m. 025. La pierre elle-même a 1 m. 06 de haut sur 0 m. 70 de large et 0 m. 78 d'épaisseur. L'inscription, placée au-dessous du personnage, est entourée d'un encadrement qui a 0 m. 44 de haut sur 0 m. 64 de large. Lettres liées : 5e ligne, l'M et l'A du mot AMATOR; 7e ligne, l'I et l'N de DEVINCVTS; l'M et l'E, l'M et le B de MEMBRA.

Le second mot de la première ligne a été martelé et remplacé par le mot INSITIONIS qui existe encore sur la pierre. M. Juge-Saint-Martin avait trouvé plaisant de transformer un grammairien en greffeur! Il ne paraît pas que cette mutilation fût opérée lorsque Mérimée vint à Limoges.

Hist. — Cette inscription provient, comme la précédente, des fondations du clocher de l'église abbatiale de Saint-Martial, démolie en 1790. Elle fut transportée dans le jardin de M. Juge-Saint-Martin et donnée à la Société archéologique du Limousin lors de la création du musée céramique, par Mme Bardy, héritière de M. Juge.

Bibl. — MILLIN, *Magasin encyclopédique*, fév. 1808. — DUROUX, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 272, et pl. IV, n° 19. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 88. — MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage en Auvergne*, Paris, 1838, in-12, p. 98. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 84. — RAYNAL, *Histoire du Berry*, t. I, p, 84 (note). — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 125. — NIVET-FONTAUBERT, *Catalogue ms.* n° 3. — BUHOT DE KERSERS, *Épigraphie romaine du Cher*. Bourges, 1873, in-8, p. 188. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 11. — C. JULLIAN, *Inscriptions rom. de Bordeaux*, t. II, p. 516.

*Artis grammatices doctor, morumque magister,*
*Blaesianus Biturix, musarum semper amator,*
*Hic iacet aeterno devinctus membra sopore.*

Moraliste et grammairien distingué, le Biturige Blaesianus, toujours ami des Muses, dort ici du dernier sommeil.

M. l'abbé Arbellot m'a proposé la traduction suivante qui ne manque pas de justesse :

> Professeur de grammaire et maître de morale,
> Favori des neuf sœurs, Blaesianus de Bourges,
> Git ici dans les liens du sommeil éternel.

Il est probable que cette épitaphe métrique, qui n'indique ni l'âge ni le nom du défunt, — puisque Blaesianus n'est qu'un cognomen, — a été composée par le personnage lui-même, et gravée, de son vivant, sur le tombeau qu'il s'était fait bâtir. Ainsi qu'on a pu le voir par les copies qui précèdent, on a lu pendant longtemps, AETERNI pour AETERNO, ce qui a permis à Millin de faire remarquer que l'ouvrier qui grava l'épitaphe n'avait pas dû profiter beaucoup des leçons du grammairien. La lecture AETERNO, qui ne fait aucun doute, avait cependant été entrevue par Allou.

« En examinant la pierre avec soin, dit-il, nous avons cru lire *æterno*, sans pouvoir néanmoins l'affirmer. »

Les lettres de la tablette ont été très différemment expliquées, Millin a proposé de les traduire :

« *Monumentum conjugi bene merenti B* (le nom de l'épouse), *curavit.* »

Et Maurice Ardant :

« *Marcus Caius Blæsianus Biturix Civis*, ou bien, *monumentum conjugi Blæsiano, Balba, Barbia* ou *Bulbia*, le nom de la femme étant inconnu, *consecravit, constituit, curavit.* »

L'abbé Texier avait reproduit la lecture de Millin, et

celle : *Magister Caius Blaesianus Biturix Condidit*, en faisant remarquer qu'elles ne paraissaient pas satisfaisantes.

Florian Vallentin s'est demandé, de son côté, s'il ne faudrait pas voir, dans les lettres de la tablette, les initiales « des noms de Blaesianus » et s'il ne fallait pas lire :

*Marcus Claudius Blæsianus, Biturix, C..... J?*

C'est aussi quelque peu l'opinion de M. Camille Jullian :

« Il ne serait pas impossible, dit-il, que les cinq lettres, qui se lisent sur un livre que tient le défunt, signifiassent : *Marcus C...us Blæsianus, Biturix Cubus.*

Je ne me prononcerai pas, pour mon compte, car il me paraît bien difficile d'arriver à quelque solution certaine, et je laisse à d'autres le soin de résoudre le petit problème posé par ces sigles embarrassants.

Blaesianus ne dit pas, dans son épitaphe, s'il était originaire de la cité des *Bituriges Cubi* ou de celle des *Bituriges Vivisci*. On a communément admis qu'il appartenait à cette dernière, en se basant sur ce fait que, pendant les premiers siècles de notre ère, les lettres étaient beaucoup moins en honneur à Bourges qu'à Bordeaux ; mais il est bon de rappeler qu'il a été découvert, à Bourges, une inscription funéraire, aujourd'hui conservée au musée lapidaire de cette ville, dont le texte est ainsi conçu (1) :

CAVIAE QVIETAE
AEMILI AFRI $\overline{\text{II}}$ VIR
FILIAE
*/////* I BLAESI
*ani ?* BIT CVB
*///* OCVS

(1) Buhot de Kersers, *Épigr. rom. du Cher*, p. 134.

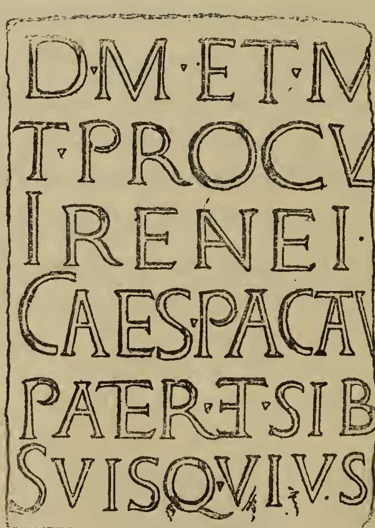
Mérimée était d'avis que l'inscription n'avait pas été gravée sous le haut Empire :

« L'interprétation proposée par quelques antiquaires pour les sigles de la tablette est *Magister Caius Blæsianus Biturix condidit*, mais *condidit* est un mot tout à fait inusité, impropre d'ailleurs dans cette occasion. Au reste, ce monument appartient à une époque de décadence très prononcée ; tout le prouve, et le style de l'inscription, et la forme des lettres, et la grossièreté de la sculpture. La fin du IIIe siècle est la date la plus reculée qu'on puisse lui donner. »

Je partage entièrement l'opinion du savant écrivain et j'ajoute qu'il me paraît fort peu probable que l'inscription puisse même remonter au delà du quatrième siècle.

---

## 15 LIMOGES.




Réduction à 1/2 du dessin au 1/5 publié par M. Mowat.

Var. — Texier et Nivet-Fontaubert :

| | | |
|---|---|---|
| DM ◂ ET ◂ M. . . . | (lacune). | *Dis manibus et memoriæ.* |
| ◂ T ◂ PROCV. . . | (lacune). | *Titi* ou *Tulli. Proculei Irenes* |
| IRENEſ ◂ | | |
| CAES ◂ PACAV | (lacune). | *Caesar Pacatus Pater et sibi* |
| PAER ▸ E ◂ SIBI | | *suisque vivus* (posuit). |
| SVISQ ◂ VIVS | (lacune). | (Lecture de l'abbé Texier). |

Maurice Ardant :

« D. M. ET. M.
TE PROCVLI.
IRENEI
CAES. PACATVS
PATER. ET. SIBI
SVISQ. VIVS. P.

Descr. — « Cippe carré en granit, avec base et couronnement, retaillé en haut et sur le côté droit; la face opposée à l'inscription taillée en forme d'auge : h. 1 m., l. 0, 50 ; hauteur des lettres, lignes 1, 2 et 4, 0,08 c., 3 et 5, 0,07 c., 6, 0,06 c. » (Florian Vallentin). A la première ligne, le jambage final de l'M a été emporté par la cassure. Lettres liées : 2e ligne, V et L; 3e ligne, N et A; 4e ligne, A et T ; 5e ligne, T et E de PATER et E et T de ET. Les points sont de forme triangulaire.

Hist. — Cette inscription a été découverte, il y a une quarantaine d'années, parmi les matériaux du chantier de l'hospice de Limoges. La pierre, creusée en forme d'auge, a longtemps servi de bassin à la fontaine de cet établissement. Elle a été acquise par Maurice Ardant et transportée au musée céramique, — où il m'a été d'ailleurs impossible d'en prendre copie. Les côtés de la pierre ont été brisés pour que le transport fût moins difficile.

Bibl. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 76 — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 126. — NIVET-FONTAUBERT, *Catalogue ms.*, n° 124. — R. MOWAT, *Bull. des Antiq. de France*, 1879, p. 200. — HÉRON DE VILLEFOSSE, *Bull. des Antiq. de France*, 1879, p. 201. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 9. — R. MOWAT, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 162.

L'abbé Texier avait proposé de traduire, comme on l'a vu plus haut:

« *Diis manibus et memoriæ Titi* ou *Tulli Proculei Irenes. Caesar Pacatus Pater et sibi suisque vivus* (posuit). »

Cette interprétation fut corrigée par M. Mowat, et je ne saurais mieux faire que de reproduire ici les commentaires dont l'inscription a été l'objet, d'abord dans le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, ensuite dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, dirigé par Florian Vallentin.

« M. Mowat, est-il dit dans le premier recueil, signale une inscription romaine qui est connue depuis longtemps à Limoges (Texier, p. 76, n° 1), mais qui n'a pas encore été interprétée en entier. Elle se compose de sept lignes dont les deux dernières sont complètes; une ou deux lettres, au plus, ont été perdues à la fin de chacune des autres lignes :

D·M·ET M...
TPROCV....
IRENEI....
CAES·PACATV...
PATER·ET·SIB...
SVIS Q·VIVS
POSVIT

Le groupe CAES, par lequel débute la 4e ligne, doit être un nom de lieu ou un ethnique indiquant soit le lieu d'origine, soit le domicile légal du titulaire après les noms duquel il se lit immédiatement. Tel est l'usage épigraphique le plus fréquent. Les seuls noms géographiques auxquels puisse se rapporter l'abréviation CAES sont Cæsaraugusta, Caesarobriga, Caesarea, Caesarodunum, Caesaromagus. Parmi ces localités, Caesarodunum, aujourd'hui Tours, est la plus rapprochée de Limoges ; c'est ce nom qui devait se présenter naturellement à l'esprit de toute personne lisant l'épitaphe de T. Proculius Ireneus. L'abréviation CAES signifie donc Caesaroduni; cette indication de domicile était précédée et annoncée par le mot *domo*,

sous la forme habituelle du sigle D qu'il convient de rétablir à la fin de la troisième ligne. C'est la première fois que le chef-lieu des *Turones* apparaît sur un monument épigraphique; cette circonstance donne un intérêt particulier à l'inscription de Limoges qui doit, en conséquence; être lue ainsi :

*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et m*(*emoriae T*(*iti*) *Procu*[*li*(*i*)] *Irenaei*, [*d*(*omo*)] *Caes*(*aroduni*), *Pacatu*[*s*] *pater et sib*[*i*], *suisq*(*ue*) *vi*(*v*)*us posuit.*

M. Héron de Villefosse fait observer que pour expliquer cette inscription il n'est pas nécessaire de rechercher dans l'abréviation CAES un nom géographique. Dans tous les cas, si la restitution de M. Mowat est admise, si on voit dans cette abréviation un nom géographique, rien ne prouve que le nom appartienne à la Gaule; il peut aussi bien s'appliquer à une localité étrangère à cette province, comme par exemple à [Julia] CAES[area], aujourd'hui Cherchell, en Afrique. Il pense qu'on peut procéder d'une autre façon pour restituer ce texte. Selon lui, après le cognomen IRENEVS devait se trouver l'indication de la fonction remplie par le défunt, et cette fonction le rattachait à la maison impériale, comme l'indique l'abréviation CAES. Il était peut-être employé dans l'administration du patrimoine d'un Caesar, par exemple? »

« ... Cette opinion, a dit de son côté Florian Vallentin, en parlant de l'hypothèse émise par M. Héron de Villefosse, est, je le sais, partagée par M. Léon Renier, et c'est celle que j'ai adoptée. »

Florian Vallentin restitue en effet : *procuratoris Caesaris.*

M. Robert Mowat répondit, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, en donnant les raisons, très convaincantes à mon avis, qui ne permettent pas d'accepter cette lecture :

« J'y avais effectivement songé, dit M. Mowat en parlant d'elle, car il semble assez naturel que l'abréviation CAES, précédée d'une lacune, se rapporte à quelque fonction rattachant le défunt à l'administration de la *res privata* d'un membre de la famille impériale. Si j'ai écarté cette solution, c'est parce que le dispositif de l'inscription montre qu'il manque à la fin de chaque ligne seulement une lettre, ou tout au plus deux; il serait donc impossible de restituer à la fin de la troisième ligne le mot *procurator*, même réduit aux

quatre lettres de son abréviation la plus courte ; PROC (1)... Force m'a donc été de chercher une autre explication en faisant de CAES l'abréviation d'un nom topographique. J'avais le choix entre *Caesarea, Caesàraugusta, Caesaromagus* et *Caesarodunum ;* si je me suis décidé pour ce dernier, c'est parce que le chef-lieu des *Turones* est assez voisin de celui des *Lomovices*, pour que son abréviation CAES fût parfaitement intelligible dans l'épitaphe de *T. Proculeius Iranaeus* et ne courût aucune chance d'être prise pour le nom d'une ville éloignée, telle que *Caesaromagus* (Beauvais), et encore moins *Caesarea* ou *Caesaraugusta*, villes situées hors de la Gaule. D'ailleurs CAES est aussi régulièrement l'abréviation de *Caesarodunum*, que AVG de *Augustodunum* sur la borne milliaire de Prégilbert, au nom de l'empereur Postume. »

Maurice Ardant avait proposé de lire : *libertus Caesaris*.

En ce qui me concerne, je me range à l'opinion de M. Mowat, et je propose de lire et traduire :

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) T(iti) Procul[i(i)] Irenaei*, [*d(omo)*] *Caes(aroduni). Pacatu[s], pater*, *et sib[i] suisq(ue) vi(v)us [p(osuit)]*.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Titus Proculius Irenaeus né à Tours. (Proculius) Pacatus, son père, lui a fait construire ce tombeau et, de son vivant, se l'est assuré pour lui-même et pour ses descendants.

En Gaule, le cognomen *Irenaeus* s'est deux fois rencontré à Beaucaire (2). *Pacatus* est connu par de très nombreuses inscriptions. Le gentilice *Proculius* est plus rare.

(1) « L'abréviation PR est trop exceptionnelle pour qu'on soit autorisé à y recourir ici. »
(2) *C. I. L.*, XII, n^os^ 2828 et 2830.

## 16 MOUTIER D'AHUN.

| 1^re^ *face.* | 2^e^ *face.* |
|---|---|
| D · M | MARCIANI |
| ET · MEM | CIVIS·LVG |
| VENERIÆ | DVNENSIS |
| ET·LVTTI | I · S · V · P · |

D'après l'original, confirmé par un estampage.

Var. — Grüter, dessin reproduit par Duroux, et Nadaud (d'après Grüter) reproduit par Legros (copie dessinée).

| | |
|---|---|
| D. M. | MARCINI. |
| ET. MEM. | CIVIS. LVG |
| VENERIAE | DVNENSIS |
| ET. LVTTI | I. S. V. P. |

La copie dessinée de Beaumesnil ne diffère de la précédente que par la suppression du point final de la seconde ligne.

Les copies de Joullietton et de Gault de Saint-Germain se rapprochent de la copie de Grüter. Joullietton ne sépare pas les lignes et écrit à la première ligne : MEMO.

Texier :

D. M.
ET MEM
VENERIAE
ET LVTTI
MARCINI
CIVIS. LVG
DVNENSIS
I. S. V. P. *Impensis suis vivus posuit.*

Florian Vallentin :

D. M  1re *face.*
ET · MEM
ET · LVTTI
MARCIANI  2e *face.*
CIVIS · LVG
DVNENSIS
M · S · V · P

**Descr.** — Cippe quadrangulaire avec base et couronnement. — Hauteur, 0 m. 73; largeur et épaisseur, 0 m. 41. Lettres liées : 3e ligne, l'N et l'E, l'A et l'E ; 5e ligne, l'A et l'N; 7e ligne, l'N et l'E. L'inscription est gravée sur deux des faces du monument. La pierre est brisée.

**Hist.** — Cette inscription était autrefois à l'abbaye du Moutier d'Ahun, où les religieux avaient formé une collection d'antiquités recueillies, pour la plupart, dans les ruines de l'ancien *Acitodunum*. Elle est aujourd'hui à Chantemille, et la pierre qui la porte est renversée dans le chemin qui conduit au château, à 50 mètres environ de la porte d'entrée. L'abbé Texier l'avait considérée comme perdue.

**Bibl.** — Gruter (d'après *Scaliger*), p. 233, 894, n° 2 — Nadaud, *Mémoires manuscrits*, t. I, p. 171. — Legros, *Essais historiques*, p. 36. — Beaumesnil, ms. Nivet Fontaubert, copie dessinée. — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 142, et pl. IV, n° 17. — Joullietton, *Histoire de la Marche*, tome II, p. 49. — Gault de Saint-Germain, *Lettres sur la Marche*, p. 48. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 107. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 137, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 145, et note dans *Bull. épig. de la Gaule*, t. III, 1883, p. 102, corrigeant la lecture fautive M. S. V. P.

*D(iis) m(anibus) et mem(oriae) Veneriae et Lutti(i) Martiani, civis Lugdunensis, i(p)si s(ibi) v(ivi) p(osuerunt).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Veneria et de Lut-

tius Martianus, citoyen lyonnais. Ils ont, eux-mêmes, fait construire (ce tombeau) de leur vivant.

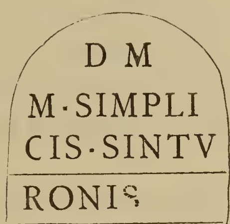
L'épigraphie lyonnaise n'a pas fourni le gentilice *Luttius*, mais on l'a relevé à Vienne et à Tournon (1). *Veneria* dérivait du mot *Venus*. En Afrique, la ville du Kef a porté ce surnom.

« Ces deux autels, dit Beaumesnil en parlant de ce cippe, et d'un autre que je rapporterai plus loin, qui sont terminés par les initiales I. S. V. A. E. où cette dernière (*sic*) I. S. V. P., sont au rang de ceux que les parens et les héritiers élevoient afin que Caron ne refusât pas le passage aux Mânes puisque le naulage en étoit payé ».

Le comédien-antiquaire avait une réponse à tout.

## II. — CITOYENS ROMAINS, AFFRANCHIS ET ESCLAVES

**17** **AHUN.**




D'après l'original, confirmé par un estampage pris par M. le lieutenant Jolivet.

Var. — De Cessac, lignes 3 et 4 : SINTVRONI.

Descr. — Cippe demi-cylindrique présentant un encadrement en forme de bourrelet, à l'intérieur duquel ont été gravées les trois premières lignes de l'inscription ; la quatrième est sur le bourrelet et une cassure a fait disparaître la partie inférieure de l'S qui du

(1) *C. I. L.*, XII, nos 1981 et 2651.

reste est très effacé. La pierre a 0 m. 42 de haut sur 0 m. 55 de large et 0 m. 39 d'épaisseur. Les lettres ont 0 m. 55 mill. de haut. Les M et l'V sont très ouverts.

**Hist.** — Cette inscription, découverte vers 1862, dans l'ancien cimetière d'Ahun, fut signalée à M. de Cessac par M. le docteur Chaussat. Elle est aujourd'hui à Ahun, dans le jardin de M. Jorrand, négociant à Aubusson.

**Bibl.** — De Cessac, *Les divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-rom.* sur le territoire actuel du département de la Creuse. *Mém. lu à la Sorbonne en 1869*, et reproduit dans *Bull. monum.*, 1873, p. 132 (tirage à part, p. 4), et *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 216. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 135, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 142.

*D(iis) m(anibus et) m(emoriae) Simplicis Sinturonis.*

Aux Dieux Mânes et à la mémoire de Simplex Sinturo.

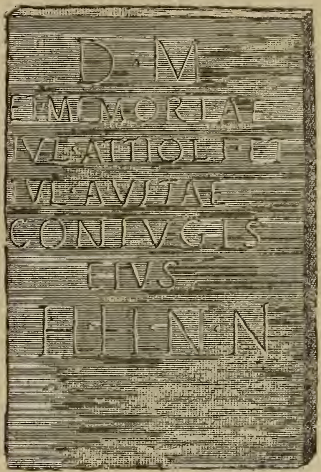
*Simplex* est un cognomen connu (1), *Sinturo* est un nom gaulois.

Ahun est l'ancien *Acitodunum* mentionné par l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger et placé par eux entre *Praetorium* et la station *Fines* de la voie qui conduisait de Limoges (*Augustoritum*) à Clermont-Ferrand (*Augustonemetum*) et Lyon.

De très nombreux cippes ont été découverts un peu de tous les côtés, dans le voisinage de la ville, malheureusement leur état de conservation n'a pas permis de lire les inscriptions qu'ils avaient dû porter.

(1) *C. I. L.*, t. VIII. nos 1471 et 10750; - Wilmanns, *Exempla*, nos 1159, 2871, 2346, etc.

**18** **BONNAT.**



D'après l'original, confirmé par un estampage.

Var. — Richard et plus tard Joullietton :

D. M.
ET. MEMORIAE.
IVL. ATTIOLI. ET.
IVL. AVITAE.
CONIVGIS.
EIVS.
H. H. N. N.

Texier :

D. M.
ET. MEMORIAE
IVL. ATIOLI. ET
IVL. AVITAE
CONIVGIS
EIVS
H. M. N. N. *Hæredes monumentum nostrum nesciant.*

ou mieux H. H. N. N. *Hæredes nepotes?*

Les copies de M. de Cessac et de Florian Vallentin sont à peu près exactes. Quelques points seulement y sont omis ou mal placés.

**Descr.** — Cippe sans ornements ayant 1 m. 40 de haut, 0 m. 82 de large et 0 m. 42 d'épaisseur. La pierre avait autrefois 0 m. 80 d'épaisseur, mais elle a été dédoublée.

**Hist.** — On lit dans le *Mémorial de la Creuse* du 26 juillet 1813 : « M. Richard, contrôleur ambulant des droits réunis, et membre [correspondant] de la Société des Antiquaires de France, a découvert à Bonnat deux pierres dont l'une porte en relief un sabre et un bouclier dans le goût antique, et la seconde, de trois pieds six pouces de hauteur, deux pieds six pouces de largeur et six pouces d'épaisseur, l'inscription [ci-dessus].

« Cette pierre, découverte parmi les décombres de l'ancienne église que l'on démolissait, recouvrait, à ce qu'on lui a assuré, un tombeau en briques dans lequel on a trouvé des ossements que l'action de l'air a réduits en poussière et de petites bouteilles en terre cuite que l'on a laissé prendre à des enfants et dont il ne reste, par conséquent, aucun fragment. »

« A l'époque de sa découverte, dit Bonnafoux, un habitant de Bonnat, qui en devint l'acquéreur, la fit dédoubler dans toute son épaisseur et plaça la partie qui porte l'inscription sur le seuil de la porte de sa maison. C'est là que cette intéressante page d'histoire était exposée à l'intempérie des saisons et à l'injure des passants, dont chaque pas emportait une parcelle de ses lettres, lorsque, par l'entremise toute bienveillante et le zèle chaleureux de M. Leyraud, député de notre arrondissement, et après des difficultés sans nombre, nous en avons enfin pris possession au nom de notre Société. Parmi les conditions que nous avons dû subir...., le propriétaire a exigé que nous fissions graver, sur la partie inférieure qui, ainsi que nous l'avons dit, en avait été détachée, les lettres qui constituent la véritable inscription.... »

La pierre est aujourd'hui au musée de Guéret; elle est placée dans la cour, sous un petit hangar qui ne l'abrite que très insuffisamment des gelées et de la pluie.

**Bibl.** — Richard, *Mémorial de la Creuse*, 26 juillet 1813. — Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 51. — Bonnafoux, *Mém. de la Soc. des sciences de la Creuse*, t. II, 6e bull., 1847, p. 73. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 107. — De

CESSAC, *Les divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-rom. sur le territoire actuel de la Creuse*, *Mém. lu à la Sorbonne* en 1869, et reproduit dans *Bull. monum.*, 1873, p. 162, tiré à part, et, avec la reproduction de l'article du *Mémorial de la Creuse*, dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 244. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 134, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 148.

Bonnafoux en a donné une très exacte copie :

D·M
ET·MEMORIAE
IVL·ATTIOLI·ET
IVL·AVITAE
CONIVGIS
EIVS
H· H· N· N·

*D(iis) m(anibus) et memoriae Jul(ii) Attioli et Jul(iae) Avitae, coniugis eius...*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Julius Attiolus et de Julia Avita, son épouse...

*Attiolus* est un cognomen qui paraît avoir été assez rare. Une inscription de Nîmes a donné sa forme féminine *Attiola* (1). Le cognomen *Avitus*, et sa forme féminine *Avita*, ont été, par contre, très répandus (2).

D'après Léon Renier, cité par Florian Vallentin, les sigles finales devraient se traduire par *heredum nostrorum*. « Cette épitaphe, dit Florian Vallentin, faisait sans doute partie d'un monument funéraire de famille qui permettait de comprendre la signification de cette abréviation. » Il est vrai

(1) *C. I. L.*, XII, n° 5912.
(2) *Ibid.*, p. 887.

que les lettres redoublées indiquent en général le pluriel, mais il est alors à peu près d'usage qu'elles ne soient pas séparées par des points, et je croirais assez qu'il faut chercher quelque autre signification.

« Les sigles qui le terminent, a dit l'abbé Texier en parlant de ce texte, seraient une formule équivalente à celle de nos tombeaux modernes : « Concession perpétuelle. »

Avant lui, Bonnafoux avait proposé de lire : « HÆREDES NEPOTES. »

« ... Quoique [cette épitaphe] ne porte aucun caractère chrétien, ajoutait-il, le nom d'Avita, qui y figure, porterait à penser qu'elle pourrait bien ne remonter qu'au v^e siècle, époque à laquelle figuraient dans l'Auvergne deux grandes familles, celle d'Avitus, empereur d'Occident, né au commencement du v^e siècle, et celle de Saint Avit (Avitus), qui florissait dans le même pays et vers le milieu du même siècle, et à l'une desquelles notre Avita, vu la proximité des lieux, aurait pu avoir été attachée par des liens de parenté. »

Au v^e siècle, *Julia Avita* était morte depuis bien longtemps, et il y aurait quelque témérité à vouloir en faire une aïeule de saint Avit.

---

**19** **LE BUIS.**

D M ET M
IV NI ET IV
NIANI II /
AI //////S //
NIANVS
F P C

D'après l'original, confirmé par un estampage.

Var. — Abbé Lecler :

IS M ET M
IVNI ES IV
NIANI TE
AN VIVS
NIANVS
PPC (ou FPC)

Descr. — Cippe en granit de 1 m. 15 de haut, sur 0 m. 60 de large, retaillé du côté gauche. Les lettres ont environ $0^{m}07$ ; elles sont illisibles pour la plupart.

Hist. — La pierre portant cette inscription sert de base à la croix du village de Pisseau, commune du Buis, canton de Nantiat. Elle fut signalée le 20 janvier 1851 à la Société archéologique du Limousin par M. l'abbé Roy Pierrefite, qui ne put distinguer aucune lettre.

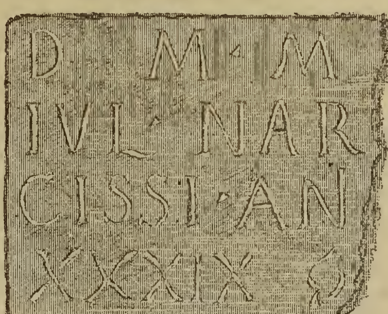
Bibl. — Abbé Lecler, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XVIII, 1868, p. 13.

Je ne vois pas non plus la possibilité d'en tirer quelque parti.

On lit à la première ligne : *D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et m*(*emoriae*)... et il s'agit, selon toute apparence, du tombeau bâti de son vivant par un personnage, peut-être appelé *S*[*abi*]*nianus*, pour lui-même et pour d'autres membres de sa famille.

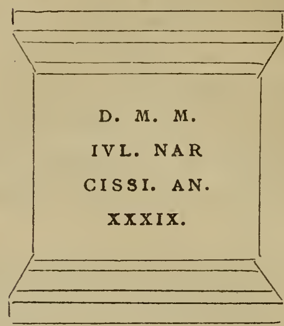
---

## 20 LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL.



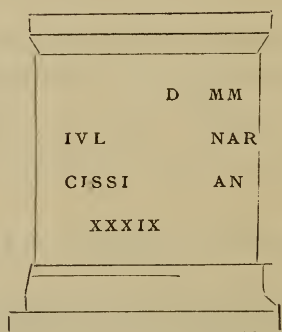

D'après l'original, confirmé par un estampage pris au musée de Guéret.

**Var.** — Nadaud, reproduit par Legros (leur copie est empruntée à Grüter) :




Joullietton et Gault de Saint-Germain ont à leur tour reproduit, à peu de chose près, la copie de Nadaud. Joullietton ne sépare pas les lignes.

**Duroux** :




**Descr.** — Cippe, en granit blanchâtre, avec base et couronnement de forme pyramidale. La pierre peut avoir 1 m. 50 de haut sur 0 m. 98 de large et 0 m. 55 d'épaisseur. Les lettres, un peu grêles mais assez bien dessinées, ont une hauteur moyenne de 0 m. 07.

**Hist.** — Cette inscription provient de la Chapelle Saint-Martial. Beaumesnil l'indique « à la base d'une croix dans le clos du domaine de Chantemille ». Elle est aujourd'hui au pied d'un tilleul, derrière les bâtiments du fermier. Le musée de Guéret en possède un bon moulage.

Bibl. — Gruter, p. 915, n° 14. — Nadaud, *Mémoires*, t. II, p. 172. — Legros, *Essais historiques*, p. 36. — Beaumesnil, copie dessinée dans le ms. Nivet-Fontaubert. — Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. II, p. 49. — Gault de St-Germain, *Lettres sur la Marche*, p. 48. — Duroux, *Essai hist. sur la sénat. de Limoges*, p. 264, et pl. IV, n° 18. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 209, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 147.

*D(iis) m(anibus et) m(emoriae) Jul(ii) Narcissi, (vixit) an(nis) XXXIX.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Julius Narcissus, mort à l'âge de 39 ans.

On peut signaler l'absence du mot ET entre les sigles DM, et la sigle M de la première ligne.

---

## 21 CHIROUX-LES-BOIS

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX.

· D · M ·
ET MEMOR
IAM · SVL
PICI · MA
SCIS ET S

D'après l'original, confirmé par un estampage.

| Var. — De Cessac : | Fillioux : |
| --- | --- |
| PD | D |
| . D . M . | Dv Mv |
| ET MEMOR | ET MEMOR |
| IAM. SVL | IAMv SVL |
| PICI. MA. | PICIv MAC |
| . . . . . . | OCIv CFIC |

Sur la planche, jointe au travail de M. de Cessac, il existe une ligne de plus sur laquelle on peut lire : T C A ◂ O N C .

**Descr.** — Cippe carré, surmonté d'un couronnement cylindrique, ou moulure saillante, creusé pour recevoir une urne funéraire. La pierre est un granit du pays, elle a 0 m. 66 de haut, sur 0 m. 46 de large et autant d'épaisseur. Le diamètre de la cavité est de 0 m. 18. La moulure saillante indique la place que devait occuper le couvercle. Le cippe a été retaillé à la partie inférieure et cette mutilation a eu pour effet de faire disparaître plusieurs lignes de l'inscription et d'entamer profondément la dernière ligne actuelle. Les lettres ont 0 m. 065 de haut ; les points sont triangulaires. Deux lettres, qui se voient au-dessus et à côté de l'M de la première ligne, n'ont aucun rapport avec l'inscription et sont sans doute dues à quelque main moderne. Elles n'en ont pas moins exercé la sagacité de Fillioux et de M. de Cessac :

« L'ustensile en forme de hachette qui, sur le monument, se voit, dit en particulier Fillioux, entre les deux lettres de la première ligne, et qui est suivi d'un petit D au-dessus du grand M, est très probablement une *ascia,* comme d'ailleurs doit le faire supposer, avec plus de vraisemblance, le petit D qui vient à la suite, et qu'il convient de considérer comme l'initiale du mot *dedicatum*, employé ici selon la formule habituelle de la consécration, sous le signe de l'*ascia.* C'est la première fois, du moins à notre connaissance, que ce signe se produit sur une inscription trouvée dans la Marche ; il n'existe pas non plus dans le recueil d'épigraphie limousine, publié dans ces dernières années par M. l'abbé Texier. »

**Hist.** — Ce cippe, qui est aujourd'hui au musée de Guéret, où il a été transporté par les soins de M. le docteur Vincent, a été découvert au village de Chiroux-les-Bois, commune de Saint-Yrieix, par M. Rousseau, greffier de paix du canton d'Ahun. « Ce curieux monument était placé depuis de longues années dans la maison d'un paysan où il servait d'ustensile de ménage... » (Filloux).

Bibl. — De Cessac, *Compte-rendu du congrès archéol. de Guéret*, 1865, p. 78. — Fillioux, *Les Urnes cinéraires de la Creuse,* dans *Mém. lus à la Sorbonne* en 1868, archéologie, p. 103. — De Cessac, *Les divers modes de sépultures*, etc., *Mémoire lu à la Sorbonne* en 1869, et reproduit dans *Bull. monum.*, 1873, p. 133 (tirage à part, p. 5), et *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 217. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 210, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bulletin, 1883 p. 152.

*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et memoriam* (sic) *Sulpici*(*i*) *Mascis et S*[*ul-piciae?*....

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Sulpicius Masces et de..... son épouse?

Masces est un cognomen qui s'est déjà rencontré en d'autres lieux.

Fillioux a proposé de lire :

« D(iis) M(anibus) ET MEMORIA (pour *memoriae*) M(arci) SULPICI MAOCI ou MACCI, autant qu'il est permis d'interpréter les trois premières lettres mutilées de la cinquième ligne. Les quatre dernières lettres, à la suite, ainsi coupée en deux, paraissent être CFIC, et il est, dit-il, plus difficile encore de les interpréter. »

M. de Cessac considère ce cippe comme un « second type de sépulture » dont il ne connaît pas d'autre exemple, et qui, dans sa forme, lui paraît spécial « à la Creuse ». Il suppose, non sans raison, que la moulure saillante qui se voit à la partie supérieure du cippe devait être coiffée d'un couvercle conique analogue à ceux qui ont été découverts en d'autres lieux du même département.

---

**22** **LIMOGES.**

/ / / / / / / / / / /
CAN·SAB*i*NIANV*s*
SIBI·ET·FIL*i*O·VI*v*S
POSV*i*T
ITEM·D·M·ET·MEM
SABINEI·AP*o*LLINAR

Copie de Florian Vallentin.

**Var.** — Maurice Ardant, d'abord dans *Bull. de la Soc. d'agricult.*, t. XIX, ensuite dans *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III.

CAN. SABINIANVS
SIBI. ET. FILIO. VIVS.
POSVIT.
ITEM. D. M. ET. MEM
SABINEI. A. P.. LIN.. R·S.

Texier (qui donne cette inscription comme inédite, tout en citant la lecture de Maurice Ardant) :

C. AN. SABINIANVS.
SIBI. ET. FILĪO. VIVS.
POS(ui)T
ITEM. D. M. ET. MEMR
SABINEI. A. P (     ) LINIS. R. S.

Nivet-Fontaubert :

C. AN. SABINIANVS. « ligne coupée ».
SIBI. ET. FILIO. VIVS.
Ω POSVIT. Ω
ITEM D. M. ET MEMR
SABINEI. A. P. LIN. R : S

**Descr.** — Ce cippe, que Florian Vallentin a improprement appelé un sarcophage, a été creusé en forme d'auge sur la face opposée à l'inscription. Il est aujourd'hui brisé en deux fragments et retaillé à la partie supérieure, sur la face de l'inscription et sur le côté droit. « L'inscription est dans un encadrement de moulures de 0,48 c. de haut sur 0,61 c. de larg.; longueur totale des deux fragments réunis, 0,95 c.; larg. 1 m.; haut. des lettres, 0,06 c. » (Fl. Vallentin). « Deux trous pratiqués à la face antérieure, pour l'écoulement des eaux, ont mutilé l'inscription. » (Texier).

« 1re ligne, il ne reste que la partie inférieure des lettres, environ la moitié, leur lecture paraît certaine; 3e ligne, l'V et le T, 4e ligne le second T, 5e ligne, la seconde L ne sont pas complètes à cause de la cassure indiquée par les lettres en italique vers le milieu

de chaque ligne... » (Vallentin). Le mot POSVIT est précédé et suivi d'une guirlande.

Hist. — La pierre qui porte cette épitaphe servait autrefois de bassin à la fontaine de Saint-Cessateur, près de Limoges. Lorsque la fontaine fut supprimée, l'inscription fut reconnue et copiée par Maurice Ardant, qui la publia peu de temps après, d'abord dans les Bulletins de la Société d'agriculture, ensuite dans ceux de la Société archéologique. Elle fut offerte au préfet, qui la fit transporter au musée céramique après l'avoir conservée pendant quelque temps dans le jardin de son hôtel. En attendant qu'on lui fasse plus d'honneur, — ou qu'elle disparaisse sans retour, — cette pierre est reléguée, avec beaucoup d'autres, derrière les bâtiments du Musée, dans la petite construction en briques dont j'ai déjà eu l'occasion de parler plus haut. Ne pouvant faire déplacer les blocs trop volumineux dont elle est recouverte, il m'a été matériellement impossible de contrôler, sur l'original, les copies de l'inscription que je possédais. J'ai donné celle de Florian Vallentin, qui m'a paru la plus exacte.

Bibl. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. d'agricult. de Limoges*, t. XIX, p. 28. — Abbé TEXIER, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 84. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, pp. 71 et 123. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 14.

*[D(iis) m(anibus) et mem(oriae ?)....] Can(inius) Sab[i]nianu[s] sibi et fil[i]o vi(v)us posu[i]t; item d(iis) M(anibus) et mem(oriae) Sabinei(i) Ap[o]llinar(is).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire. De son vivant,... Caninius Sabinianus a fait construire (ce tombeau) pour lui même et pour son fils. Il est aussi aux dieux Mânes et à la mémoire de Sabineius Apollinaris.

Maurice Ardant proposa de lire... *et memoriæ Sabinei a pullinis* (sous-entendu *rebus* ou *curis*) *requietorium sacrum*, « expression équivalente à *monumentum sacratum* ». Cette lecture fut acceptée par l'abbé Texier :

« (Elle) établit, dit-il, au temps de la domination romaine, une

sorte d'administration des haras dans les Gaules et fait penser involontairement aux marbres de Nérac. »

Aux objections qui lui furent faites, Maurice Ardant répondit :

« ... Je persiste dans la combinaison qui me paraît acceptable, à la rigueur, pour remplir le vide de deux lettres de la dernière ligne. J'y ai été amené par l'analogie des diverses fonctions de la maison des empereurs indiquées dans les inscriptions, telles que, *a commentariis equorum, vehiculorum, a jumentis*, désignant les officiers chargés du registre des cochers, ou des chevaux destinés à courir dans le cirque...

« La restitution des lettres V L pour former l'adjectif *pullinis*, sous-entendu *rebus* ou *curis*, n'aurait alors rien de forcé, et l'on traduirait ainsi les cinq lignes de ce tombeau : *Caius Annius Sabinianus s'est élevé de son vivant, et à son fils, ce monument, consacré aussi aux dieux Mânes et à la mémoire de Sabineus, chargé du soin des jeunes chevaux.*

« Cette inscription, poursuit Maurice Ardant, a cela de remarquable que les mots *Dieux Mânes* n'y sont pas au commencement, selon l'usage; *Sabinianus*, suivant la politesse latine, s'occupe d'abord de lui et de son fils, et consacre les deux dernières lignes à la mémoire de Sabineus. Je ne fais d'ailleurs aucun doute que l'A vu par un de nos doctes confrères avant le R de la fin ne soit bien un point triangulaire, qu'un examen plus attentif lui fera reconnaître comme à moi et à tout le monde. »

D'après l'espacement des lettres, Florian Vallentin ne croit pas qu'on puisse lire : *Caius* AN*nius*. A cette raison, déjà suffisante, j'ajouterai cette autre que le gentilice *Annius* n'étant pas de ceux dont l'abréviation pouvait être comprise par tout le monde, ne saurait guère avoir été exprimé par ses deux premières lettres. Le gentilice *Caninius*, au contraire, était d'autant plus facilement intelligible, sous la forme abrégée CAN, que les *Lemovices* avaient dû connaître le personnage de ce nom, envoyé par César contre les Pictons révoltés.

*Sabineius* est une forme archaïque pour *Sabinius; Apollinaris* est un cognomen fort répandu dans les inscriptions du Midi de la France (1). Le docteur Galy l'a signalé à Périgueux (2).

*Caninius* et *Sabinius* étant deux gentilices, *Sabinius Apollinaris* ne peut évidemment pas être le fils de *Caninius*. Il se pourrait toutefois que *Caninius* eût reçu un cognomen dérivé du gentilice de sa mère, *Sabinia;* dans ce cas, *Sabinianus* serait le neveu d'*Apollinaris*. On ne peut cependant rien dire de précis à ce sujet.

**23** **LIMOGES.**

D M ET
MEM DIVIXTI
I·MOXIVS·P·VIVS·P

D'après l'original.

Var. — Maurice Ardant, Texier et Nivet-Fontaubert :

« D. M. ET.
MEMOR. IXTRI.
L. MOXIVS. F. VIVSD

M. Palustre (avec un dessin reproduit par Florian Vallentin) :

D·M·ET
MEMOR · DIVIXTI
L·MOXIVS·P·VIVS·P

Florian Vallentin :

D M ET
MEM DIVIXTI
T· MOXIVS·P·VIVS·P

(1) *C. I. L.*, t. XII, p. 887.
(2) *Catal. du musée arch. du départ. de la Dordogne*. Périgueux, 1862, in-8, p. 61.

**Descr.** — Piédestal quadrangulaire surmonté d'un cippe ovoïde. L'ensemble est très grossièrement taillé et de forme peu soignée. Le cippe a 0 m. 54 de haut; le piédestal, 0 m. 26. Les lettres de l'inscription sont « irrégulières et de mauvaise facture » (Vallentin). Les points sont triangulaires, les P non bouclés. Il est assez difficile de dire si la troisième ligne commence par un L, par un T, ou même par un F.

**Hist.** — « En 1840, par ordre de l'administration municipale de Limoges, une rue nouvelle fut percée sur l'emplacement de l'amphithéâtre romain. On trouva alors en dehors de la courbe des constructions antiques, au milieu de débris d'architecture et d'ossements d'animaux, une tombe d'une forme assez rare. Un œuf colossal, allongé et posé par le petit bout sur un piédestal en donnerait une forme assez exacte » (Texier). Cette « tombe » fut acquise plus tard par la Société archéologique et transportée au musée céramique où elle est encore.

**Bibl.** — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. d'agricult. de Limoges*, t. XIX, p. 28. — Abbé Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 84. — De Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine*, édit. de 1862, p. 374. — Nivet-Fontaubert, *Catalogue ms.*, n° 74. — L. Palustre, *Bull. monum.*, 5e série, t. VII, 1880, p. 708. — Mowat, *Bull. monum.*, 1880, p. 715. — Abbé Lecler, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXIX, 1880, p. 423, et t. XXX, 1881, p. 303. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 13.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Divixti. T(itus)? Moxius, p(ater), viv(u)s p(osuit).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Divixtus. Titus ? (1) Moxius, son père, lui a fait construire (ce tombeau) de son vivant.

L'abbé Texier avait proposé de lire :

*Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Ixter ; Lucius Moxius, son fils, a dédié ce monument de son vivant.*

(1) Si la première lettre de la 3e ligne était un F, il faudrait lire : *D(iis) m(anibus) et m(emoriae). Divixti, f(ilii) ; Moxius, p(ater), viv(u)s p(osuit).*

Cette lecture a été plus ou moins acceptée, mais ce n'est guère qu'en 1880 que M. Palustre proposa la véritable leçon *Divixtus*. Toutefois, la copie même de l'inscription, qui fut alors publiée dans le *Bulletin monumental*, n'était pas complètement exacte : par suite, évidemment, d'une inadvertance de l'imprimeur, elle portait deux lettres de trop à la seconde ligne. L'erreur fut relevée peu de temps après par M. l'abbé Lecler, dans les *Bulletins de la Société archéologique du Limousin*, t. XXIX, p. 423. Elle fut d'ailleurs reconnue par M. Palustre lui-même.

Les monuments funéraires qui ont la forme d'une pomme de pin, sans être très nombreux, se rencontrent encore assez fréquemment. Un des plus beaux exemples que je connaisse est celui que possède le musée d'Aix. La pomme de pin était un symbole funèbre, soit parce que la résine qui en découlait servait à faire les torches dont on se servait dans les funérailles, soit pour toute autre cause que j'ignore. Quant aux bûchers eux-mêmes, on les construisait généralement avec du bois de pin et on leur donnait une forme conique ou pyramidale, mais je ne crois pas qu'il soit établi pour cela que le pin fût une essence forestière symbolique et il me paraît plus vraisemblable d'admettre qu'elle était surtout préférée à cause de sa très grande facilité de combustion.

On sait en quoi consistait cette cérémonie de l'ustion des corps. Le cadavre du défunt était placé sur un bûcher qui prenait le nom de *bustum*, lorsqu'il était construit sur un terrain particulier, généralement celui de l'*area* qui précédait les tombes, ou était appelé *ustrinum*, lorsqu'il était dressé sur le terrain public à l'usage des pauvres gens. Ce terrain public était d'autant plus nécessaire que la loi défen-

dait formellement d'allumer un bûcher sur un terrain dont on n'était pas le maître.

Il existe encore sur la voie Appienne, à environ cinq milles de Rome, une de ces grandes places à brûler. Elle est entourée des deux côtés par un mur élevé, construit à la manière étrusque, avec cette pierre d'un gris noirâtre et rougeâtre que l'on appelle aujourd'hui *peperino*, et elle est pavée de dalles de cette même roche, qui résiste particulièrement à l'action du feu. Du côté qui bordait la route, il y avait de spacieux portiques, destinés à abriter les spectateurs, ou ceux qui formaient les cortèges funèbres, et à l'autre bout, plusieurs appartements servant à ceux qui avaient la garde de l'endroit, ou comme magasins pour serrer du bois et conserver les différents instruments et ustensiles employés dans le cours de la combustion (1).

L'*ustor* était le personnage, toujours de condition servile, qui était chargé de déposer le cadavre et de le brûler. On ne le désignait guère qu'en accompagnant son nom de quelques termes de mépris, tels que ceux de *semirasus* (Catull., 59,[4]) ou de *sordidus* (Lucain, VIII, 738), ce qui laisserait supposer que les fonctions dont on le chargeait étaient considérées comme viles.

Les cendres étaient ensuite livrées à la famille qui les plaçait dans la tombe où elles devaient reposer.

*Divixtus* est un nom gaulois qui devait être assez répandu. On l'a rencontré à Bordeaux (2), à Vienne (3), à Luxeuil (4),

(1) Ant. Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*. Paris, 1873, in-8, p. 692.
(2) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 278.
(3) Allmer, *Inscript. ant. de Vienne*, t. III, p. 399.
(4) Desjardins, *Bull. monum.*, 1879, p. 643.

à Saintes (1), à Tours (2), en Angleterre, sur les bords du Rhin (3), etc. *Moxius* paraît avoir eu la même origine, mais semble avoir été plus rare (4).

A la dernière ligne, on pourrait aussi songer à la restitution *p(atronus)*, mais elle paraît moins probable que celle de *p(ater)* en raison même des exemples nombreux de la formule *pater posuit* qui ont été découverts à Limoges.

---

24 **LIMOGES.**

D. M.
ET. MEMOR.
ERENNII SIBI
IXITVS SIBI
ET SVIS VIVVS
POSVIT.

Copie de M. l'abbé Lecler empruntée au journal le *Deux-Décembre*.

**Descr. et Hist.** — Cette inscription a été découverte au mois de mai 1862 (et non pas au mois de mars 1865, comme l'indique le bulletin de la Société archéologique du Limousin), en creusant les fondations d'une maison, qui porte aujourd'hui le n° 1, dans la rue de la Courtine, près Saint-Martial. D'autres inscriptions furent aussi mises au jour, mais les pierres qui les portaient entrèrent immédiatement dans les maçonneries de la nouvelle construction. M. Jules Tardieu, de Limoges, à qui cette maison a appartenu jusqu'à ces dernières années, m'a assuré que les murailles, jusqu'au premier étage, n'étaient presque composées que de tombeaux romains. De très nombreux ossements furent aussi retirés des fouilles. Parmi eux

(1) Espérandieu, *Épigr. rom. du Poitou et de la Saintonge*, pp. 285 et 290.
(2) Schuermans, *Sigles figulins*, p. 109.
(3) Brambach, *Inscript. rhenan.*, 1331 *a*, 1390, 1864, 1865, etc.
(4) Schuermans, *Sigles figulins*, p. 183; — Smetius, *Antiquitates Neomagenses*, Noviomagus Batav., 1678, in-4°, p. 165.

se trouvaient une « Vénus pudique » en bronze, qui est entrée depuis dans une collection particulière, et un certain nombre de monnaies romaines. M. Tardieu a bien voulu me remettre huit grands bronzes qui en proviennent et sont aux effigies de Claude, de Néron, de Vespasien et d'Antonin-le-Pieux. La pierre tumulaire dont il est ici question fut encastrée dans un pilier de la cave, à l'angle de la rue de la Courtine. Elle a été recouverte depuis par d'autres maçonneries, mais il serait facile de la dégager.

Bibl. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XII, 1862, p. 98. — Abbé Lecler, *id.*, t. XXXVI, 1886, p. 137.

La copie citée par M. l'abbé Lecler me paraît fautive à la troisième ligne; le mot SIBI n'existe probablement pas sur l'original et il est sans doute préférable d'y voir, soit le mot FILI*i*, soit le commencement d'un cognomen dont on a la fin à la quatrième ligne. Dans tous les cas, ce cognomen me paraît devoir être *Divixtus* écrit peut-être sous la forme fautive *Divixitus*. Personnellement, je préfère lire :

*D(iis) m(anibus) et memor(iae) [H]erennii [fili(i)* ; *D]ivixitus, sibi et suis, vivus posuit.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de son fils Herennius Divixtus a fait construire (ce tombeau) pour lui-même et pour les siens.

« Le village d'Eyren (1), placé sur la voie romaine de Limoges à Chassenon, conserve dans son nom, dit M. l'abbé Lecler, un souvenir de l'époque gallo-romaine. On trouve, dans les faubourgs de Limoges où s'étendait la ville romaine, un quartier qui se nomme encore Villehéren (*villa Herenii*), et c'est précisément en cet endroit qu'on a trouvé un denier d'argent de *Marcus Herennius*, consul de Rome en 660. De plus... on y a découvert une pierre portant l'épitaphe d'un membre de cette famille...

« Tout cela porte à croire, ajoute-t-il, que cette famille, dont on trouve tant de traces dans notre pays, a dû posséder le lieu d'Eyren auquel elle a donné son nom. »

Je ne crois pas, pour ma part, qu'il ait pu exister un

(1) Commune de Saint-Yrieix-sous-Aixe.

lien quelconque entre le personnage dont il est ici question et le consul *Herennius*. Le gentilice Herennius était d'ailleurs assez répandu pour qu'un Gaulois ait pu le porter, moins peut être à la suite de quelque acte d'affranchissement, que parce qu'il n'était pas rare de voir des gentilices romains employés, dans les provinces, comme noms barbares.

---

**25 LIMOGES.**

ROMANVS ANDREAS MARCELLVS

Var. — M. Nivet-Fontaubert met un point après chaque mot.

Descr. — « Auge de marbre blanc à peu près carrée de 11 c. de face sur 0,08 c. de côté et 0 m. 05 de hauteur, dont le creux, également carré, s'adaptait à un couvercle de même matière, percé, comme cette partie, de quatre trous recevant quatre clous ou fiches de métal pour emboîter une urne renfermant des cendres d'un enfant. Ce monument portatif, que j'ai sous les yeux, présente cette inscription gravée sur trois de ses côtés, en caractères du tiers de la hauteur du marbre remplis d'un ciment ou mastic rouge » (Maurice Ardant).

Hist. — L'*auge* dont il s'agit est au musée de Limoges, mais il n'est pas absolument prouvé qu'elle ait été découverte dans le pays.

Bibl. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. III, p. 130. — Nivet-Fontaubert, *Catalogue ms.*, n° 140.

---

**26 MOUTIER D'AHUN.**

D · M · M
C · F · ALPINI

D'après l'original, confirmé par un estampage pris par M. le lieutenant Jolivet.

Var. — Nadaud reproduit par Legros :

D. M. M.
E. ALPIN

Duroux, Joullietton et l'abbé Texier :

D. M. E. M.
ALPINI

P. de Cessac :

D. M. M.
CP. ALPINI

« et non D. M. E. M. ALPINI, comme l'a dit l'abbé Texier, dans les *Inscriptions du Limousin* ».

Descr. — L'inscription se lit sur un cippe en granit blanchâtre du pays. Elle est placée au bas de la pierre dans un cartouche à queue d'aronde ayant 0 m. 15 cent. de haut sur 0 m. 25 cent. de large. Les lettres ont 0 m. 05 de hauteur; les points sont triangulaires. Le portrait du défunt, en demi-relief, se détache sous un fronton triangulaire supporté par deux colonnes ayant 0 m. 37 cent. de long. Ce portrait a 1 m. de haut sur 0 m. 40 cent. de large. Le personnage est vêtu d'un ample vêtement qui laisse les jambes à nu. Avec le bras gauche, il paraît soutenir une partie de ce vêtement. Le fronton triangulaire est orné d'une couronne qui tend à disparaître sous l'action des agents atmosphériques.

Hist. — Beaumesnil, qui avait indiqué tout d'abord cette pierre « dans le mur septentrional de église abbatiale d'Ahun », a ajouté plus tard sur son manuscrit : « Ce monument a été détruit en rebâtissant l'église. » En réalité la pierre est encore encastrée dans le mur extérieur de l'église du Moutier d'Ahun, du côté du cimetière, à l'angle de l'ancienne chapelle servant aujourd'hui de sacristie.

Bibl. — Nadaud, *Mémoires*, t. I (pages disparues, 173 à 176). — Legros, *Essais hist.*, p. 40. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée). — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 369. — Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 51. — Abbé Texier, p. 106. — P. de Cessac, *Les divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-romaine sur le territoire actuel du département de la Creuse*, *Mémoire lu à la Sorbonne* en 1869, au congrès des Sociétés savantes, et reproduit plus tard dans le

*Bulletin monumental*, Caen, 1873, p. 134 (tirage à part, p. 8), et dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 219.—Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I., 1881, p. 137, reproduit presque sans changements dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 143. — J. de LAURIÈRE, *Bull. monum.*, 1882, p. 86 (avec un facsimile).

*D(iis) m(anibus et) m(emoriae) C(aii) F(lavii ?) Alpini.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Caius Flavius? Alpinus.

Les cippes qui reproduisent en demi-relief l'image du défunt sont assez communs à Bordeaux, mais beaucoup plus rares dans les autres cités de l'ancienne Aquitaine.

---

## 27 MOUTIER D'AHUN.

D · M
ET · MEM
OR · MAR
CEL · NEP
TINI · C · TE/
GEN · T/////
H · Γ////

D'après l'original, confirmé par un estampage.

Var. — Texier :

D. M.
ET MEM.
OR.. MAI..
ELL.. NEF
LIN. R.. TI.
GENT.....
HC......

Descr. — Cippe de forme carrée, avec base et couronnement. Hauteur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 38; épaisseur, 0 m. 40. Une forte cassure s'est produite sur le côté droit et a fait disparaître une partie de la dernière lettre aux lignes 2, 3, 4 et 5, et la majeure partie des deux autres lignes. La lettre E de la septième ligne est réduite à sa partie supérieure. Les lettres D M sont gravées sur le couronnement du cippe.

Hist. — Ce cippe se trouvait à l'abbaye du Moutier d'Ahun et provenait, selon toute apparence, des ruines d'Acitodunum. Il fut transporté à Chantemille, à une époque et pour des causes inconnues, et il est aujourd'hui sur les bords de la Creuse, au pied du château.

Bibl. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 107 (qui l'a confondu avec le cippe de *Reginus* que je rapporterai plus loin). — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 208, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 144.

Il faut lire sans doute :

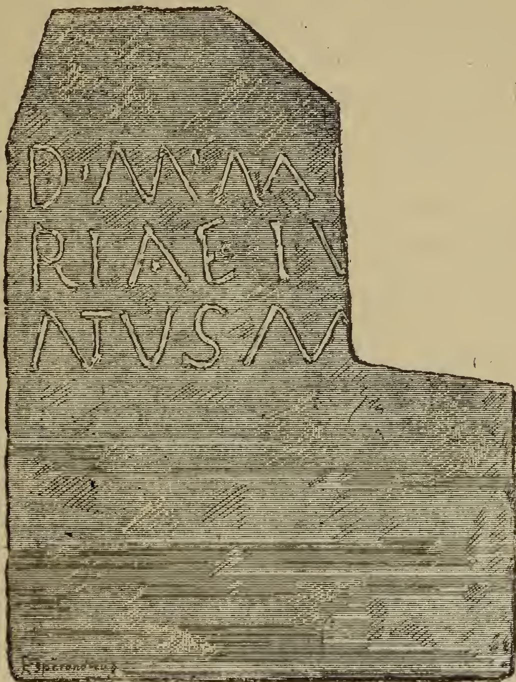
*D(iis) m(anibus) et memor(iae) Marcel(li) Nertini. C(aius) Te[r]gen(ius) T..., h(eres) e(x) [t(estamento)]* ?

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Marcellus Nertinus. Caius Tergenius T..., son héritier lui a fait construire ce tombeau), en exécution de son testament.

Le gentilice *Marcellus* est assez rare (1) ; beaucoup plus généralement, ce mot servait de cognomen.

(1) *C. I. L.*, t. VIII, n° 5812 ; — Steiner, *Codex inscript. roman.*, nos 1003, 1611, 1677, 3032, 3891, etc.

**28** **PARSAC.**




D'après l'original, confirmé par un estampage pris par M. Delage, instituteur public à Parsac.

**Var.** — Florian Vallentin :

D·M·ME*mo*
RIAE IV*l ci*
NSTVS M*us*

**Descr.** — Stèle sans ornements retaillée et utilisée comme dalle dans l'ancienne école communale de Parsac. La pierre est un granit très dur mélangé de mica. Hauteur, 0 m. 90; largeur, 0 m. 69. Lettres liées : 3ᵉ ligne, l'N et le T ; à la seconde ligne, la barre

horizontale de l'A est indiquée par un point. Les caractères, de basse époque, ont de 0 m. 08 à 0 m. 09 de hauteur. Ceux de la 1re ligne tendent à s'effacer.

Hist. — Cette pierre a été retirée de l'ancien cimetière, il y a une cinquantaine d'années, et placée peu de temps après devant la porte d'entrée de l'ancienne salle de classe où elle est encore.

Bibl. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 133, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1483, p. 150.

*D(iis) m(anibus et) me[mo]riae Ju[l(ii) Ci]ntusm[i. ?]*

Aux dieux mânes et à la mémoire de Julius Cintusmus.

On pourrait lire aussi : *Julia Cinstusma*. L'absence de tout prénom laisserait même supposer cette forme.

Florian Vallentin préfère traduire :

« *Diis manibus memoriæ. Julius Cintusmus* (*hic requiescit*).

« Aux dieux Mânes et à la mémoire (de) Julius Cintusmus qui repose ici. »

Il me semble que rien n'autorise la conjecture *hic requiescit*.

*Cintusmus* est un nom gaulois qui paraît avoir été très répandu (1). Il se rattache, par son radical, à la longue liste des noms, tels que *Cinto*, *Cintus*, *Cintusminus*, *Cintugenus*, *Cintugnatus*, *Cintugnatius*, *Cintullus*, *Cintumarus*, etc., qui ont été relevés en différents lieux.

D'après Zeuss (2), ce radical serait à comparer à l'irlandais *cet* et au breton *cint ;* il aurait pour signification *primus* ou *prior*. *Cintusmus* correspondrait au latin *Primianus*.

(1) Allmer, *Inscript. antiques de Vienne*, t. IV, p. 84; — Schuermans, *Sigles figulins*, p. 88 ; — *C. I. L.*, t. XII, 5686, 235; — Lejay, *Inscript. de la Côte-d'Or*, p. 132; — Brambach, *C. I. R.*, 1570 ; — Ch. Robert, *Épigr. de la Moselle*, pl. II, fig. 1; — Brocard, *Catal. du musée de Langres*, n° 59; — J. Laurent, *Catal. du musée des Vosges*, nos 70 et 71 ; —C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 331, etc.

(2) *Gram. celt.*, p. 307.

## 29 LA SOUTERRAINE.

Fragment *a*.

ıS·MANIBVS
NI·FILI·ITEM
PATRIS·ITEM
ACVS

Fragment *b*.

ET MEMORIAE PAVLI.
MEMORIAE PAVLI.....
NERTACI AVI N......
VIVVS POS.

Le fragment *a*, d'après l'original, confirmé par un estampage pris par M. Guillot, instituteur à la Souterraine ; le fragment *b*, d'après le manuscrit de Legros, reproduisant la copie de Nadaud.

Var. — Grüter (copie de Scaliger). L'inscription était alors complète :

DIIS·MANIBVS ET·MEMORIAE PAVLII
NI·FILI·ITEM·MEMORIAE·PAVLI
PATRIS·ITEM·NERTAGI·AVIN
AGVS· VIVVS · POS·

Duroux omet une ligne au second fragment. C'est là le point de départ d'une erreur commise par tous ceux qui sont venus après lui.

| *a* | *b* (d'après Nadaud). |
| --- | --- |
| . . . . S MANIBVS | ET MEMORIAE PAVLI |
| . . . NI. FILI. ITEM... | NERTACI AVI N |
| . . . PATRIS. ITEM... | VIVVS..... POS. |
| ACVS | |

Joullietton, Gault de Saint-Germain et Dugenest n'ont donné que de mauvaises copies de cette inscription.

Texier en a fait deux inscriptions distinctes :

. . IS MANIBUS
. . NI. FILI. ITEM
. . PATRIS. PIEN.. *Pientissimi;* d'autres lisent *item.*
A. C. V. S. *Anima carissima Valeas.* On lirait mieux : *Animæ carissimæ votum solvit.*

. . — — — — . — —
ET MEMORIAE PAVLI
NERTACI AVI N
VIVVS ...POS *Posuit*

Une seconde copie de l'abbé Texier, publiée dans *La Marche,* est un peu différente de la précédente :

... IS MANIB
..... NI. FILI. ITEM
... PATRIS. PIEN...
A. C. V. S.

C'est celle qui a été reproduite en 1875, dans le *Bulletin monumental,* par M. Callier.

« Dans la crypte [de l'église de la Souterraine], a dit Élie de Beaufort, sont aussi des fragments d'inscription placés de haut en bas, et qui ont dû appartenir à des monuments païens, puisqu'il y a DIIS MANIBVS PATRIS ET FILII. En voici la copie textuelle :

DIIS MANIBVS
NI : TIII. ITEM
PATRIS A. C. V. S ».

On ne saurait être plus inexact !

Fesneau :

| | |
|---|---|
| . . . . . . . . . . . . . . . . . | .. IS MANIBVS |
| ET MEMORIAE PAVLI | .. NI. FILI. ITEM |
| NERTACI AVI N | .. PATRIS. PIEN |
| VIVVS . POS | A. G. V. S. |

Sévère Lacoste (copie dessinée transmise à M. Egger, qui la donna à Léon Renier) :

Fl. Vallentin :

| | |
|---|---|
| /////S MANIBV | «« *di*IS. MANIBVS/////// |
| NI·FILI·ITE V/// | ///NI·FILI·ITEM/// |
| PATRIS·ITEN/// | ///PATRIS·ITEM/// |
| ACVS | ///ACVS |

**Descr.** — L'inscription se compose de deux fragments dont le rapprochement n'a été tenté que par Florian Vallentin. Le premier de ces deux fragments a 0 m. 55 de haut, 1 m. 10 de large et 0 m. 50 d'épaisseur. Il est brisé à droite, à gauche, et en bas. Les lettres ont 0 m. 11 à la 1re ligne, et 0 m. 9 aux suivantes. Les points sont triangulaires Le second fragment est perdu. M. de Cessac a communiqué à Florian Vallentin le renseignement ci-après qui les concerne tous deux :

« ... J'ai découvert, dit-il, dans un vieux manuscrit que m'a communiqué M. Ernest Montaudon, ancien maire de la Souterraine, la note suivante : ... *dans les fondemens de laquelle* (église) *se trouve une inscription écrite en lettres anciennes, sur une grosse pierre fort dure, rompue par moitié et transposée en deux endroits, laquelle ne se pouvait lire ni assembler, jusqu'à ce que feu M. Merlin, sieur de Rancy, maître des requêtes, passant en la dite ville* (de la Souterraine), *avec feu M. le duc d'Anjou et la reine, à la suite de l'armée du duc des Deux Ponts et de l'Amiral en l'an 1569, en laissa des copies.* »

**Hist.** — Il résulte de ce qui précède que la pierre était brisée, mais complète, d'abord en 1569, ensuite à l'époque de Scaliger. Nadaud avait vu les deux fragments, et nous savons par lui que celui qui est aujourd'hui perdu fut masqué, en 1750, par les maçonneries que l'on dut faire pour consolider le pilier de la crypte où il était

engagé (1). L'autre fragment, qui existe encore, était sans doute autrefois, comme aujourd'hui, encastré de bas en haut dans le mur de cette même crypte.

Bibl. — GRUTER, p. 700, n° 3. — NADAUD, *Mémoires*, t. I, sur les pages disparues (173 à 176). — LEGROS, *Essais historiques*, p. 39. — DUROUX, *Essai histor. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 269. — JOULLIETTON, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 51. — GAULT DE SAINT-GERMAIN, *Lettres sur la Marche*, p. 47. — DUGENEST, *Mém. des Antiq. de France*, 1884, p. LIV. — Abbé TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 104.— ELIE DE BEAUFORT, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. XIX, 1852, p. 251. — FESNEAU, *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. III, 2e bull., 1859, p. 208. — Abbé TEXIER, *La Marche*, Revue historique et littéraire, 1re et 2e années, p. 161. — G. CALLIER, *Une excursion à la Souterraine* (dans *Bull. monum.*, t. XLI, 1875, p. 464). — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 211, reproduit avec des erreurs dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 154. — MOWAT, *Rapport sur les papiers et documents épigr.*, réunis par Léon Renier (dans *Bull. Archéol.*, 1889, p. 330.

Contrairement à l'opinion de Florian Vallentin, la copie de Scaliger me paraît très acceptable et les quelques erreurs qu'elle peut contenir sont, de plus, faciles à corriger. On doit évidemment restituer et traduire.

*di*IS MANIBVS | ET MEMORIAE PAVLL*i*
NI·FILI·ITEM | MEMORIAE·PAVLI
PATRIS·ITEM | NERTACI AVI N*ert*
ACVS | VIVVS· POS

*Diis manibus et memoriae Paull*[*i*]*ni fili*(*i*) ; *item memoriae*

(1) « A la Souterraine, dans une église basse qui est au-dessous du sanctuaire de la grande église, sont deux pierres que la populace appelle les pierres écrites : *las peiras iscritas*. Elles étoient dans une crypte, sous l'autel de la grande église, et Nadaud les avoit transcrites. On les a cachées depuis par un contre-mur. (Nadaud, *Pouillé rayé*, p. 126.) ...Sur la première de celles dont il est ici question, est l'inscription suivante... On a caché l'autre pierre en 1750 en faisant devant un contre-mur pour soutenir un pilier de l'église. On y lisoit ce qui suit... » (*Ms. Legros.*)

*Pauli, patris; item (memoriae) Nertaci, avi. N[ert]acus, vivus pos(uit).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Paullinus, son fils, de Paulus, son père, et de Nertacus, son grand-père; Nertacus a, de son vivant, élevé ce tombeau.

Les personnages dont il est question dans ce texte n'étaient pas citoyens romains. Il y a lieu de remarquer que le même nom a été porté par le grand-père et le petit-fils.

---

**30** **PRÈS D'USSEL.**

D· M<br>ET MEMO<br>RIAE<br>AEMILI<br>COMBRI<br>CI

D'après un estampage.

**Var.** — Nadaud, reproduit par Legros :

D. M.<br>ET MEMO<br>RIAE.<br>AEMILI.<br>COMBRI<br>CI.

Beaumesnil et Duroux ont cité cette copie, mais sans donner les points finaux des 3e et 4e lignes. La copie de Duroux est entourée d'un cadre.

Texier :

D. M
ET MEMO
RIAE
AEMILI
COMBRI
CI

Marvaud :

D . M . ET . MEMORIÆ
ÆMILI. COMBRICI.

**Descr.** — « Pierre de 20 poulces de haut sur deux pieds de large. (Beaumesnil). »

**Hist.** — Nadaud, Legros, Beaumesnil et Duroux, ont indiqué cette pierre : « En allant de la ville d'Ussel à Saint-Exuperi, sur la pile d'un petit pont »; l'abbé Texier : « Dans la pile d'un pont, sur le chemin, aujourd'hui rectifié, qui allait d'Ussel à Saint Exupéry. »

**Bibl.** — Nadaud, *Mémoires*, t. I, p. 172. — Legros, *Essais historiques*, p. 39. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée). — Marvaud, *Hist. politique, civile et religieuse du Bas-Limousin*, t. I, p. 136. — Duroux, *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 268. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 108.

*D(iis) m(anibus) et memoriae Aemili(i) Combrici.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Aemilius Combricus.

C'est à tort qu'on a voulu voir, en ce monument, l'épitaphe d'un centenaire qui se serait appelé *Combrus*.

## III. — FRAGMENTS

**31** **COUCHEZOTTE.**

COMMUNE DE ST-MARTIAL

DMETM
/O //bonet////
MA//I///
1831

D'après l'original, confirmé par un estampage.

**Var.** — Fillioux et Florian Vallentin :

D. M. ET. M

De Cessac :

D M E M

sur le dessin qui accompagne son travail.

**Descr.** — Cippe en granit blanchâtre formé par un bloc quadrangulaire surmonté d'un fronton triangulaire dont le centre est occupé par une rosace mutilée. Le fronton, entouré d'une moulure, se termine à la partie supérieure par une baguette. De l'inscription de 4 lignes que portait autrefois la pierre on ne distingue plus aujourd'hui que la première ligne et quelques fragments de lettres des deux suivantes. Le reste a été martelé par l'auteur de la découverte et remplacé par les deux lignes :

BONET
1831

La pierre a 1 m. 10 de haut sur 0 m. 51 de large et 0 m. 45 d'épaisseur. Le fronton a 0 m. 63 de largeur. Les lettres de l'inscription ont 0 m. 07; celles qu'il est possible de distinguer encore manquent complètement de netteté.

**Hist.** — Découvert en 1831, près du hameau de Couchezotte, commune de St-Martial, et donné depuis au musée de Guéret.

D'après le président Charlon, qui vivait au dix-septième siècle, il existait autrefois plusieurs inscriptions romaines à Saint-Martial et dans les environs :

« Les aqueducs, dit-il, et grand nombre de médailles et d'*inscriptions* qui se sont trouvés et se trouvent tous les jours par les paysans dans la culture des terres, dans le bourg de Saint-Martial et au village de Chanteau, près d'Ahun, font présumer de quelque colonie et habitation que les Romains y ont faite (1). »

**Bibl.** — Fillioux, *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. III, p. 463. — De Cessac, *Les divers modes de sépultures*, *Mém. lu à la Sorbonne en 1869*, au congrès des Sociétés savantes, et reproduit avec un dessin dans *Bull. monum.*, 1873, p. 144 (tirage à part, p. 7), et *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. IV,

(1) Note manuscrite communiquée à Florian Vallentin par M. de Cessac.

2e bull., 1873, p. 215. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 133, reproduit partiellement dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 151.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae)*.....

Aux dieux Mânes et à la mémoire de...

Au sujet de la mutilation subie par ce texte, Florian Vallentin a écrit quelques lignes que je crois devoir reproduire, bien qu'une législation spéciale soit intervenue depuis pour sauvegarder, dans une certaine mesure, les monuments anciens qui seront découverts.

« Il serait à désirer, est-il dit dans le *Bulletin épigraphique,* que le législateur assimilât les monuments de notre ancienne histoire nationale aux monuments publics, et qu'on appliquât à ceux qui les dégradent les pénalités édictées par l'article 257 du Code pénal; j'exprime le vœu que ces monuments soient classés dans le domaine public. »

S'il eût vécu, Vallentin eût vu ce vœu partiellement réalisé par la promulgation de la loi du 30 mars 1887 sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, dont les articles des troisième et quatrième chapitres sont ainsi conçus :

« Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

« Le préfet en réfèrera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

« Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet, et après avis

de la Commission des monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

« Art. 15. — Les décisions prises par le Ministre..... en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des monuments historiques.

« Art. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie. Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics, ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

« Art. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale (1). »

Mais le directeur du *Bulletin épigraphique de la Gaule* eût sans doute redouté, comme je le fais moi-même, que cette loi restât inefficace dans bien des cas. L'appât d'une pierre toute taillée, par exemple, sera toujours fort grand pour le paysan, qui se gardera bien de prévenir les autorités compétentes lorsqu'il aura fait une découverte de cette nature, et, à mon point de vue particulier, il me semble qu'il eût été préférable que les municipalités, à charge de remboursement par l'État ou par les conseils d'administration des musées, fussent autorisées à acquérir toutes les découvertes intéressantes dont l'authenticité ne ferait aucun doute. L'application de la loi serait restreinte au seul cas où le propriétaire de l'objet découvert ferait preuve de prétentions complètement déplacées.

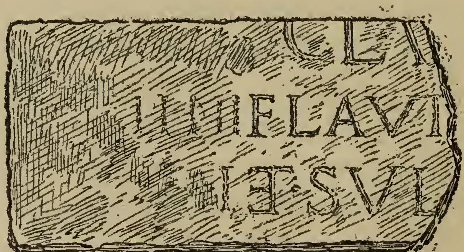
Il y a aussi une autre mesure plus pratique qui s'impose.

(1) *Commission des monuments historiques, lois et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques*, Paris, 1889, in-8, pp. 4 et 5.

Il ne faut pas que les Sociétés savantes, — et j'en connais plusieurs qui sont dans ce cas, — se contentent de recueillir, pour les enfouir ensuite dans quelque coin perdu d'un local privé, tous les objets anciens qu'il leur est possible d'acquérir. N'entendant plus parler de leurs offrandes, bien des donateurs se rebutent, non sans raison, et ne manquent pas de dissuader ceux qui se proposeraient de les imiter. Que les municipalités créent des musées où tous les objets devront être bien placés en évidence; que les noms des donateurs soient partout indiqués comme ils le sont dans nos grands musées nationaux, et alors, mais alors seulement, les épaves de notre histoire nationale ne disparaîtront plus sans retour, ou n'iront plus grossir les collections, fermées à tout public, de quelques rares privilégiés.

Il faudrait aussi répandre l'instruction archéologique dans les écoles. Je ne veux pas dire par là qu'il est de toute nécessité d'ouvrir un cours d'archéologie dans chaque commune, mais je ne vois pas ce qu'il pourrait en coûter d'en créer dans les écoles normales, et de demander aux instituteurs d'insister auprès de leurs élèves sur tout l'intérêt qui s'attache aux débris du passé.

## 32 LE DORAT.



D'après l'original.

**Var.** — Texier, qui paraît avoir lu ce fragment à l'envers :

A E S V

**Descr. et Hist.** — Ce fragment est encastré dans les maçonneries de la porte ouverte vers le nord dans le transept de l'église du Dorat. La pierre a été placée de telle façon que les caractères se trouvent inversés. Elle a 1m05 de longueur sur 0m65 de haut. Les lettres, d'une très belle époque, ont 0m16 à la première ligne, 0m09 à la suivante et 0m11 à la dernière.

**Bibl.** — TEXIER, *Recueil d'inscript. du Limousin*, p. 110.

Ce texte ne doit pas être antérieur au règne de Vespasien. Il est regrettable que son état de mutilation ne permette pas d'en tirer un meilleur parti.

---

**33** **LIMOGES.**

D M ET M
IVNIDVS/////
VE/////////////
///////////////
///////////////
///////////////
RATVS///////
///////////////
///////////////

D'après l'original, confirmé par un estampage.

**Var.** — Duroux en a donné la copie que l'on trouvera plus loin. Allou n'a aperçu aucune trace de lettres : « Quelques personnes, dit-il, ont cru que cette pierre devait être une borne milliaire, et celle-là même d'où l'on commençait à compter les distances itinéraires de Limoges, comme on le faisait de toutes les villes importantes ou *métropoles*. D'autres la regardent comme un acerra, et ce serait, suivant Nadaud, l'*acerra principal*, indiquant un lieu

public de sépulture. On a cru y voir les lettres D. M. ET. M.... M. Duroux en lit bien plus encore, et rapporte un long fragment d'inscription. (V. la pl. III, n° 10, de son Essai.) Nous sommes loin d'avoir été aussi heureux ; et, malgré toutes nos tentatives, il nous a été impossible de distinguer, sur cette pierre, aucune lettre ni le moindre signe quelconque.

« Nous la croyons, toutefois, d'une assez haute antiquité, quoique plusieurs personnes l'aient regardée comme une des limites de l'ancienne justice de la Règle. Rien n'empêcherait, d'ailleurs, qu'elle eût servi à ce dernier usage, bien que placée au même lieu, longtemps avant qu'on eût songé à l'y employer. » (*Descript. des monum. des diff. âges*, p. 84.)

Maurice Ardant a reproduit la copie de Duroux : « Sur le grand cippe ou *acerra* placé derrière le chevet de la cathédrale, rue Fontaine-de-la-Cave, on peut, dit-il, lire encore quelques mots, par les temps de dégel ou de verglas, les traces des lettres restant mates et sombres au milieu du brillant de la surface du granit. Duroux dit avoir lu de son temps : D. M. ET. M. M. L.... TAN. IVNIDUM. VEN. SVOR.... R. NIM. D. MI. T. VIER. L. MOR. VINIA. MEA. AIE. BIS LE. OT.... RATVS.... LOTVS.... MVV... ESM. AE. SINVS. TE. SVLE..., dont les premières lettres annoncent un monument sépulcral. »

L'abbé Texier a fait comme Maurice Ardant, et voici sa copie, qui est en même temps celle de Duroux :

D M ET M<br>
TAN<br>
IVNIDVM....<br>
VEN..... . -<br>
SVOR<br>
R... NIM..D MI<br>
VIER ..L .. MOR<br>
VINIA MEA ME<br>
BIS. LE... OT.<br>
RATVS .....<br>
LOTVSMV .. V..<br>
ESM..<br>
Æ SINVS<br>
T<br>
SVLE

« M. Allou, ajoute-t-il, discute l'origine de ce monument, où il n'a pu découvrir aucun caractère, malgré l'étude la plus attentive. Ses yeux et ses mains l'ont fort mal servi en cette circonstance, et le *dis manibus et memoriæ*, exprimé par des sigles, se reconnaît à première vue..... Le reste, nous l'avouons, est fort peu lisible. Nous avons cependant vérifié sur plusieurs points l'exactitude de la transcription de Duroux. A la troisième ligne, nous lisons IVNIBVS, au lieu de IUNIDVM. »

Florian Vallentin, pressé sans doute par le temps, ou mal servi par les circonstances, n'a pas lu grand'chose de cette inscription. « On ne distingue plus, dit-il, que la 1re ligne, D. M. ET. M ////; le texte avait 15 lignes, d'après une copie inexacte et incomplète de Duroux. »

Descr. — Lettres de 0m06, à peu près complètement effacées, sauf à la première ligne et au commencement de la deuxième, où il est encore fort possible de les lire sans hésitation. Le cippe est en granit d'Aujette; il a 2 mèt. 15 de haut sur 0 m. 95 de large. Le dessin de Duroux, tout imparfait qu'il est, en donne une idée assez juste.

Hist. — Provenance inconnue. La pierre est toujours debout, en attendant que quelques travaux d'édilité la fassent disparaître, derrière l'abside de la cathédrale, dans le pavé, en avant de la fontaine de la Çave, qu'elle masque en partie.

Bibl. — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 33. — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges et ses environs*, 1775, ms. in 4°, p. 298. — DUROUX, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 268. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 84. — Abbé TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 86. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. III, p. 129. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 15.

Il ne m'est pas possible d'arriver à quelque interprétation satisfaisante, et je le regrette d'autant plus, que cette inscription ne paraît pas avoir manqué d'intérêt.

## 34 LIMOGES.

*dm* ET
*mem*ORI
*ae*//////ONT·DE
//////CAE·PA
//////NANVS
*m*ARITVSVI
VS POSVT

Copie probable d'après les copies d'Allou, de Maurice Ardant et de l'abbé Texier.

**Var.** — Allou :

......TORI
ONT. DE
OI CAE. PI
VBILANAVS
AC T VSVI
VS POSVT

Une note de M. l'abbé Arbellot, placée dans la marge d'un exemplaire du livre d'Allou, corrige comme suit cette copie :

« N DE
N CAEP
BNANVS « *Veronicæ...Sabinianus* »

Texier :

| | | |
|---|---|---|
| | E T | E et T mutilés. |
| | ·· ORI | *Dis manibus.* |
| O mutilé. | .. ONT◄DE | *et memoriæ.* |
| N mutilé. | .. NCAE◄PA | A mutilé. |
| | .... ENANVS | *Enanus maritus* |
| | ...ARITVS VI | *Vivus posuit.* |
| | VS POSVT | |

L'auteur du *Recueil des inscriptions du Limousin* a donné sa copie comme « inédite », probablement pour les raisons qu'il a fait connaître ainsi : « M. Allou avait inexactement transcrit cette inscription, notre version est seule exacte. »

Maurice Ardant :

. . . . . ORI.
ONT DE
NCAE PA
ENANVS
RITVS VI
VS POSVT

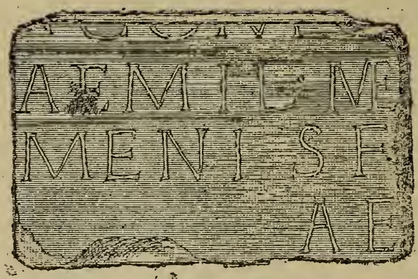
**Descr.** — « Cippe prismatique en granit blanchâtre, mutilé à la partie supérieure et sur les côtés. Les lettres sont d'assez belle forme, mais très difficiles à lire (Allou). »

**Hist.** — « Cette pierre, dit Allou, ... provient, à ce qu'il paraît, des démolitions de Saint-Martial, et se trouvait peut-être avec celles qu'a recueillies M. Juge [dans la pépinière des Arènes]. » Elle était, en 1821, à l'entrée du jardin de M. Vivien, membre du conseil d'arrondissement de Limoges, au bord et à gauche du chemin d'Ambazac. En 1850, elle avait été changée de place et « utilisée » dans l'intérieur du jardin de M. Vivien, « à l'angle d'une petite construction débouchant sur la prairie voisine ». Maurice Ardant l'a signalée enfin « dans un pré de M. Vivien, sur la route d'Ambazac », à l'angle d'une grange. J'ai vainement essayé de la retrouver.

**Bibl.** — Allou, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 90. — Abbé Texier, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 83. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. archéol du Limousin*. t. III, p. 130.

Il s'agit évidemment d'un tombeau qu'un personnage, qui s'appelait sans doute *Pa*[*uli*]*n*[*i*]*anus* ou *Pa*[*ter*]*n*[*i*]*anus*, a construit pour sa femme et pour lui-même.

## 35 MOUTIER D'AHUN.



D'après l'original, conservé au musée de Guéret.

**Var.** — De Cessac et Florian Vallentin :

////// /
CONIV //
AEMIL · ME /////
MENIS · FI////
AE

**Descr.** — La pierre qui porte cette inscription est un granit cailllouteux, mélangé de mica. Elle a 0 m. 36 de haut, 0 m. 62 de large et 0 m. 37 d'épaisseur, mais elle a été retaillée en haut, en bas, et du côté droit. Cette mutilation a même eu pour effet de faire disparaître tout le commencement du texte, ainsi que la fin des quatre lignes qui nous restent. Les lettres de celles-ci, grêles mais assez bien tracées, ont 0 m. 08 de haut. — A signaler : la ligature de l'M et de l'E, à la fin de la seconde ligne.

Florian Vallentin a cru reconnaître le groupe CONIV dans les fragments de lettres qui constituent la première ligne de l'inscription, mais l'inclinaison des hastes rend l'hésitation possible entre cette lecture et la lecture COM////. Un fragment de lettre, qui n'a pas été remarqué par Vallentin, mais que donne très nettement l'estampage, précède ce groupe et paraît avoir appartenu à un R.

**Hist.** — Comme beaucoup d'autres, l'inscription qui précède a été découverte au Moutier d'Ahun. Elle a été donnée au musée de Guéret par M. le Dr Chaussat de Levaleix-les-Mines.

Bibl. — De Cessac, *Les différents modes de sépultures*, etc., *Mémoire lu à la Sorbonne* en 1869, et reproduit dans *Bull. monum.*, 1873, p. 139 (tirage à part, p. 11), et dans *Mém. de la Société des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 219. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 209, reproduit sans changements dans *Mém. de là Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 144.

[*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et m*(*emoriae*)......] *Aemil*(*iae*) *Me*[..... *item* (*memoriae*) *Philu*]*menis*, *f*[*iliae*]. *Ae*[*milius*.....

Aux dieux Mânes et à la mémoire de..... Aemilia..., sa femme, et de Philumenes, sa fille. Aemilius... [a, de son vivant, fait construire ce tombeau].

Cette lecture est tout hypothétique, mais il ne se peut pas qu'il en soit autrement.

---

## 36 MOUTIER D'AHUN

D · M · ET · M
/ / / / / / / / / / / /

D'après l'original, confirmé par un estampage.

Descr. — Cippe quadrangulaire en granit, orné d'un fronton. La pierre, mutilée par en bas, a 0 m. 64 de haut sur 0 m. 40 de large. Les caractères de l'inscription sont complètement frustes, à l'exception de la formule de consécration rapportée ci-dessus.

Hist. — Ce fragment, qui provient du Moutier d'Ahun, est aujourd'hui déposé en face de la porte d'entrée du château de Chantemille, où il a dû être transporté en même temps que d'autres inscriptions dont il a été question plus haut.

Bibl. — De Cessac, *Les divers modes de sépultures de la Creuse*,

dans *Mém. de la Société des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 219. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 208, reproduit sans changements dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bulletin, 1885, p. 146.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae)*
Aux dieux Mânes et à la mémoire de....

---

## 37 SOLIGNAC.

////INI·FILI· M////
////TVRAE·NAT///

Copie de Florian Vallentin.
Nadaud, reproduit par Legros : Beaumesnil (copie dessinée) :

TVRAE. NA
RINI. FILI. NA

R^I^NI· FIL^I^- MA
TvRAE· NA

Var. — Duroux :

..TVRAE. NA
..RINI. FILINA

Allou :

TVRAE.NV.RINI FILINA

Texier :

... TVRAE.NA
RINI. FILI. NA

Maurice Ardant :

.... TVRAE. NARINI. FILINA.

Descr. — « Fragment de cippe en granit du pays, retaillé sur les quatre faces. La pierre a 0 m. 40 de haut, 0 m. 90 de large et 0 m. 38 d'épaisseur. Les lettres ont 0 m. 14 à la première ligne et 0 m. 12 à la seconde. l'A et le T sont liés en monogramme » (Vallentin).

Hist. — « Est placé sous une arcade de l'église de Saint-Michel de Solignac. Cette arcade est du XIIe siècle. Les lettres en sont renversées, ce qui montre que c'est une pierre d'ancien monument mise là par hasard et sans dessein » (Beaumesnil).

En 1811, l'inscription était toujours « à côté de la porte de ville,

sous l'église paroissiale de Solignac (Duroux) », où Nadaud et Beaumesnil l'avaient vue. Elle y était encore en 1821, au témoignage d'Allou, mais elle en fut enlevée vers 1845, puisque l'abbé Texier rapporte qu'il a vu détruire « il y a quelques années » le pilastre où elle était engagée. Ce fut sans doute vers cette époque qu'elle fut transportée au musée de Limoges où est elle aujourd'hui. Maurice Ardant, par erreur sans doute, la cite encore en place « sur la porte principale de Solignac du côté du Vigen ». Pour des raisons que j'ai déjà fait connaître, il ne m'a pas été possible de copier ce fragment.

**Bibl.** — Nadaud, *Mémoires*, t. I, p. 172. — Legros, *Essais historiques*, p. 37. — Beaumesnil, M. Nivet-Fontaubert. — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 260. — Allou, *Descript. des monum. observés dans la Haute-Vienne*, p. 279. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 97. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. III, p. 130. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, 1882, p. 15.

Peut-être faut-il lire :

[*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et m*(*emoriæ*) *Matu*]*rini*, *fili*(*i*) *Maturae*, *nat*(*ione*)...

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Maturinus, né (dans telle cité), fils de Matura.....

---

## 38 TINTIGNAC.

| *a* | *b* | *c* |
|---|---|---|
| ///MAR/// | ///SFI/// | ///V//// |
| | ////S/// | ///AV/// |

D'après M. Deloche.

**Descr.** — « Ces lettres, gravées en beaux caractères [sur trois fragments de marbre], paraissent appartenir à la même inscription. » (Deloche.)

**Hist.** — En 1846 et 1847, M. Rebière, agent-voyer chef, de la Corrèze, fit exécuter des fouilles au lieu dit Le Puy de l'Aiguille,

près Tintignac. Il découvrit un certain nombre de médailles et d'autres objets qui furent transportés au musée de Tulle, et, parmi eux, trois fragments de marbre portant les inscriptions que j'ai rapportées ci-dessus. Ces fragments se trouvaient dans une construction appelée les *Baraques* ou les *Boutiques* (en patois local *las Bouticas*), dont la destination n'a pas encore été déterminée.

Bibl. — Rebière, *Journal des fouilles.* — Deloche, *Études sur la géographie hist. de la Gaule*, p. 524. — *Mém. de la Soc. arch. de la Creuse*, t. II, p. 378.

# CACHETS, DYPTIQUES, MARQUES ET PEINTURES MURALES

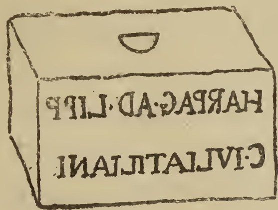
## I. — CACHET D'OCULISTE

**39** **PERPÉZAC-LE-NOIR.**

| | |
|---|---|
| 1re face : | CIVLI ATILIANI<br>HARPAG·AD LIPP. |
| 2e face : | C· IVLI ATILIANI<br>/ / / / / / / / / / / / / / ? |
| 3e face : | C· IVLI ATILIANI<br>/ / / / / / / / / / / ? |
| 4e face : | C·IVLI ATILIANI<br>/ / / / / / / / / / / / ? |

D'après la copie de l'abbé Legros.

Var. — Beaumesnil (qui en tenait peut-être une copie de l'abbé Lebeuf, mais dont le dessin paraît avoir été fait d'imagination) :



Hist. et Descr. — Je ne connais moi-même ce cachet que par l'extrait suivant des *Essais historiques* de l'abbé Legros : « On a

envoyé ici [à Paris], de Poitiers, un morceau de marbre long de 2 pouces, qui a 4 faces sur chacune desquelles, en grec latinisé, un nom de remède avec le nom du médecin au génitif,

C · IVLI ATILIANI

en la première face est gravé tout ce nom

HARPAG · AD LIPP

c'est-à-dire que c'étoit un collyre contre les yeux chassieux. Aux trois autres faces sont d'autres remèdes. La pierre est gravée à rebours, ce qui fait voir que c'étoit comme une espèce de cachet dont le médecin marquoit ses médicamens. Cette pierre a été trouvée à Perpézac-le-Noir en Limousin (1), près d'un ruisseau, dans une urne pleine d'ossemens à demi brûlés » (M. Legros). On lit en marge : « Lettre de M. Lebeuf de l'Acad. des belles-lettres [à Nadaud], du 26 janvier 1753. »

Ces renseignements ont été reproduits par Beaumesnil qui écrit le lieu de provenance « Parai-le-Noir » et ajoute : « Pierre d'un très beau grain, et tenant de celle à repasser les rasoirs. »

Bibl. — Nadaud, *Mélanges manusc.*, t. I, p. 55. — Legros, *Essais historiques*, p. 40. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert. — Espérandieu, *Bull. des Antiquaires de France*, 1890, et *Bullet. des Antiq. de l'Ouest*, 1890, p. 311.

La copie de l'abbé Lebeuf paraît devoir être corrigée à la seconde ligne. On ne voit pas, en effet, quel pourrait être le collyre connu dont les six premières lettres du nom seraient HARPAG, et il semble plus vraisemblable de supposer qu'il s'agit tout simplement du collyre *arpaston*, dont on a d'autres exemples (2). Ce mot n'est du reste qu'une mauvaise transcription de ἁρπαστόν, et par conséquent la présence de la lettre *h* ne doit pas être faite pour étonner. D'ailleurs ἁρπαστός et ἁρπακτός étant tout un, on peut aussi songer à la lecture *harpacton* qui aurait l'avantage de ne laisser supposer qu'une

(1) Département de la Corrèze.
(2) Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 95.

confusion entre les deux lettres C et G, dont la forme est assez voisine.

Il est dès lors vraisemblable de lire :

(*Collyrium*) *C*(*aii*) *Juli*(*i*) *Atiliani*, *harpac*(*ton*) *ad lipp*(*itudines*).

Collyre *harpacton* de C. Julius Atilianus contre l'ophtalmie.

Le collyre *harpaston* paraît avoir été à base d'ambre. On sait que ce produit s'appelait ἅρπαξ = voleur, par suite de la propriété qu'il posséde d'attirer les corps légers (1).

J'avais encore songé à la lecture *harpac*(*ticos*) = détersif, mais quelque possible que puisse être un tel qualificatif appliqué à un collyre, je me suis empressé d'y renoncer, sur le conseil même de M. Cagnat, pour ne pas m'exposer à créer un nom nouveau, alors surtout qu'une forme connue était susceptible de convenir (2).

Les interprètes d'Horace traduisent par le mot « *chàssie* » la maladie d'yeux dont ce poète souffrait et à laquelle il donnait lui-même le nom de *lippitudo* (3). Il ne semble pas que le sens médical de ce mot soit ainsi bien compris.

Les dissertations sur les cachets d'oculistes romains sont assez nombreuses pour que je n'aie pas à parler plus longuement de celui-ci.

(1) « *Et in Aegypto nasci simili modo et vocari sacal; item in India, gratiusque thure esse Indis. In Syria quoque feminas verticillos inde* (*ex succino*) *facere et vocari* harpaga, *quia folia et paleas vestiumque fimbrias* rapiat. » (Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, XI, 6.)

(2) Je pourrais en dire tout autant de la lecture fort possible *harpag*(*ion*).

(3) *Hic oculis ego nigra meis collyria lippus*
*Illinere*. . . . . . . . . . . . . . . . . . .
(*Sat.*, I, v, 30.)
Namque pila lippis inimicum et ludere crudis.
(*Sat.*, I, v, 49.)

## II. — DIPTYQUES

**40** **LIMOGES.**

*1re feuille :*

FL·FELICIS·V·C·CON·AC·MAG

*2e feuille :*

VTRQ·MIL·PATR·ET·COS·ORD

D'après la description de M. Chabouillet et le dessin publié par Mabillon.

Var. — Texier :

FL. FELICIS. VCCOM AC MAG VTR MIL PATR ET COS ORD

Abbé Arbellot :

FL. FELICIS. VC. COM. AC. MAG. VTRQ. MIL. PATR. ET. COS. ORD.

Descr. — « Voici la description de cet ivoire, prise, pour la première feuille, sur l'original, au Cabinet des médailles, et pour la seconde, sur la planche de Mabillon :

Première feuille, en haut, on lit en creux :

FL·FELICIS V·C· CON·AC·MAG.

La suite des titres du consul se trouvait sur la seconde feuille :

VTRQ·MIL·PATR·ET·COS·ORD

Sur la première feuille, Fl. Félix est représenté dans une tribune ou loge dont les rideaux, ouverts, sont retenus par des embrasses semblables à celles de nos fenêtres. Le consul a la tête nue, des moustaches et la barbe taillée en pointe. Son costume se compose de la tunique de dessous sans ornements, de la tunique de dessus richement brodée, et de la *trabea*, ancienne robe prétexte; il a aux pieds les chaussures patriciennes. De la main gauche il tient le long

sceptre consulaire, terminé par un globe supportant les bustes des deux empereurs régnants en Orient et en Occident. Sa main droite, posée sur son cœur, paraît exprimer les sentiments d'affectueux respect du consul envers les dignitaires auxquels étaient envoyés les diptyques » (Chabouillet). — Sur la deuxième feuille, aujourd'hui perdue, le consul est, comme sur la première, debout dans une loge, mais avec un costume moins compliqué. Sur le dessin de Mabillon, on ne distingue qu'un long manteau agrafé sur l'épaule droite. Flavius Félix tient de la main gauche la *mappa circensis;* un bouclier carré placé au-dessous est couvert d'ornements parmi lesquels se dessine une petite croix.

Hist. — Avant la Révolution, ce diptyque servait de reliure à une Vie de Rorice II, évêque de Limoges au VI^e siècle, écrite en 461 par Jean Courtois, chanoine de Saint-Junien (1).

Mabillon le vit dans la collégiale de Saint-Junien et il en prit un dessin qu'il fit graver dans les Annales de l'ordre de Saint-Benoît.

En 1807, M. Roulhac de Rochebrune, membre du Conseil général, ancien maire de Saint-Junien, envoya la première moitié de ce diptyque au Ministre de l'intérieur qui la fit déposer au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Impériale, où elle est encore (n° 3262 du Cabinet des médailles). La seconde moitié a disparu, et toutes les recherches qui ont été faites pour la découvrir sont restées jusqu'ici sans résultat.

Bibl. — MABILLON, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. III, lib. XXXII, p. 203.— BANDURI, *Antiquitates imperii Orientis*. Paris, 1711, t. II, p. 492. — HAGENBUCH, *Epistolæ epigraphicæ*, 1747, t. I, p. 296. — GORI, *Thesaurus vet. diptych.*, 1759, t. I, p. 129, et PASSERI, préface du même ouvrage, t. I, p. 17. — COSTANZO GAZZERA, *Memorie della reale Accademia di Torino*, t. XXXVIII, Turin, 1835, p. 225. — *Trésor de numismatique et de glyptique. Recueil général de bas-reliefs et d'ornements*, 2^e partie, p. 6, pl. XII (année 1839). — MARION DU MERSAN, *Histoire du cabinet des médailles antiques et pierres gra-*

(1) Une note de l'abbé Legros, relative à Rorice II, est ainsi conçue : « On conserve dans les archives du chapitre de Saint-Junien un manuscrit de sa vie couvert d'un diptyque composé de deux tablettes d'yvoire, dont le P. Mabillon a fait graver l'estampe. Au haut sont ces lettres :

FL·FELICIS·VC·COM·MAG·VTRQ·MIL·PATR·ET·COS·ORD. »

L'original de cette note m'a été communiqué par M. Nivet-Fontaubert, de Limoges.

*vées* Paris, 1838, p. 18.— FRANCIS PULSZKY, *Catalogue of the Fejervàry ivories in the museum of J. Mayer, esq.,... preceded by an Essay on antique ivories*, Liverpool, 1856, p. 6. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 110. — CHABOUILLET, *Catalogue général des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le cabinet des médailles antiques*, Paris, 1858, in-8, p. 559. — CHABOUILLET, *Description sommaire des monuments exposés dans le département des médailles et antiques à la bibliothèque impériale*, Paris 1867, p. 109, nº 4644. — CHABOUILLET, *Le diptyque consulaire de Saint-Junien*, dans *Revue des Soc. savantes*, 5e série, t. VI, 1873 (tiré à part). —ARBELLOT, *Bull. de la Soc. histor. et archéol. du Limousin*, t. XXII, p. 200.

*Fl(avii) (Constantii) Felicis v(iri) c(larissimi), com(itis) ac mag(istri) utr(ius)q(ue) milit(iae), patr(icii) et co(n)s(ulis) ord(inarii).*

(De la part de) Flavius Constantius Felix, personnage clarissime, comte et maître des deux milices, patrice et consul ordinaire.

Mabillon, n'a décrit le diptyque de Saint-Junien que d'une façon incidente et à la suite du diptyque de Compiègne. Il suppose qu'il est relatif au Flavius Felix qui fut consul pour l'Occident l'an 511 de notre ère (1).

Banduri (2), Passeri (3), et plus tard Texier sont aussi du même avis. Mais Hagenbuch (4) a le premier émis l'idée que ce diptyque était relatif au Flavius Felix qui fut consul en 428, et cette opinion, qui paraît la plus vraisemblable, est celle qui a généralement cours depuis 1747. Les raisons qui

(1) « Alterum diptychon Comodoliacense (Saint-Junien) exhibet, dit-il, duplicem « Flavii Felicis consulis effigiem, forte ejus qui cum Secundino consulatum gessit « anno DXI, idemque comes ac magister utriusque militiae, patricius et consul « ordinarius, ut inscriptio refert. »

(2) *Antiquitates imperii Orientis*, éd. de Paris de 1711, t. II, p. 492.

(3) Préface du *Thesaurus diptychorum veterum*, 1759, t. I, p. XVII.

(4) *Epistolae epigraphicae*, 1747, t. I, p. 296.

militent en faveur de cette attribution sont ainsi développées par M. Chabouillet aux pages 7 et 8 du tirage à part de son étude sur le *diptyque consulaire de Saint-Junien* :

« Il [y a eu] deux consuls du nom de Flavius Felix : [l'un consul en 428, l'autre consul en 511]; ce qui reste en question, c'est de savoir pour lequel des deux a été fabriqué le diptyque de Saint-Junien. J'incline à croire qu'il faut reconnaître sur ce monument le plus ancien de ces deux personnages, non seulement par des motifs tirés de l'appréciation de sa fabrique, mais aussi en raison des notions que l'histoire, consultée avec plus d'attention, va nous fournir sur le consul de l'an 428, tandis que jusqu'à présent on ne sait de celui de 511 que l'inscription de son nom sur les *Fastes*...

« A notre époque on a fait de grands progrès dans la science délicate de la classification des monuments par époques : aussi, en ce qui concerne la fixation de la date du diptyque de Saint-Junien, suis-je presque assuré de ne pas m'égarer, surtout si l'on songe à la bonne et nombreuse compagnie qui me précède. L'intervalle de près d'un siècle qui sépare les consulats de 428 et de 511 est tellement considérable qu'on peut, sans trop de témérité, dire avec les auteurs du *Trésor de numismatique* qu'il n'est pas probable que le diptyque de Saint-Junien soit du même temps que celui de Dijon ou d'Areobindus, qui date de l'an 506 (1). Le dernier de ces diptyques est très richement orné ; le consul est désigné par tous ses noms, qui sont nombreux, comme il était d'usage à cette époque : au contraire, le diptyque de Saint-Junien est d'une grande sobriété, le dessin en est sévère. Ce sont là des indices d'antiquité relative qui ne trompent guère. Il y en a d'autres encore, par exemple le petit nombre des noms du consul, et surtout l'omission de son *gentilicium,* que nous ferons connaître plus loin. En effet, non seulement la décoration des diptyques fut plus simple à l'origine que dans les bas temps, mais, dans le principe, les inscriptions furent généralement très brèves. Les longues énumérations de noms, devenus avec le temps de plus en plus nombreux, étaient inutiles au moment où le consul envoyait

(1) « Au reste, cet intervalle (82 ans) avait suffi pour faire subir à l'art une rénovation assez sensible pour qu'il fût facile à un œil quelque peu exercé de reconnaître que le diptyque de Dijon était postérieur à celui de Saint-Junien. » (Voy. *Trésor de numismatique, Rec. général des bas-reliefs*, etc., IIe partie, p. 6, col. 1.)

les diptyques aux sénateurs : aussi d'abord se contentait-on d'y inscrire les noms sous lesquels il était désigné d'ordinaire, parfois même un seul comme sur le diptyque d'Aoste, mais, comme il arrive habituellement, on se relâcha bientôt de cette simplicité, et, en 513, on inscrivait quatre ou peut-être cinq noms sur le diptyque de *Fl. Taurus Clementinus Armonius Clementinus* (1), et nous en lisons six et même sept sur deux autres des années 517 et 518. »

Des arguments historiques viennent à l'appui des considérations archéologiques si minutieusement exposées par M. Chabouillet. Une inscription de Rome, publiée en 1570 par Panvinius, qui la copia dans la basilique de Saint-Jean de Latran, est en effet conçue de la façon suivante (2) :

AVLA DEI HAEC SIMILIS SYNAI SACRA IVRA FERENTI
VT LEX DEMONSTRAT HIC QVAE FVIT EDITA QVONDAM
LEX HINC EXIVIT MENTES QVAE DVCIT AB IMIS
ET VVLGATA DEDIT LVMEN PER CLIMATA SECLI
FLAVIVS CONSTANTIVS FELIX V · C · MAGISTER
VTRIVSQVE MILITIAE PATRICIVS ET CON · ORD
ET PADVSIA EIVS INL · FOEMINA VOTI COMPOTES
DE PROPRIO FECERVNT

« A l'exception du titre de comte, omis dans les transcriptions de l'inscription de Saint-Jean de Latran, nous retrouvons dans ce texte, dit M. Chabouillet, tous les titres donnés au consul *Fl. Felix* sur notre diptyque. C'est donc, selon toute vraisemblance, du même personnage qu'il est question dans ces deux monuments et dans la Chronique de Prosper d'Aquitaine (3). Si je ne l'affirme pas, c'est

(1) Voy. Gori, t. I, p. 229, pl. IX et X, et Pulszky, ouvrage cité, p. 12.

(2) Onuphrius Panvinius, *De praecipuis basilicis urbis Romae*, 1570, in-8, p. 109; — Gruter (p. MLXXVI) et Muratori (p. CDIII) ont cité ce texte, mais en supprimant les quatre vers qui précèdent le mot FLAVIVS; — *Cf.* également Marini, *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita ab Angelo Maio*, lib. *Vatic.* praef°, t. V, p. 82.

(3) Le passage dont parle M. Chabouillet est ainsi conçu : « Aetius Felicem

uniquement parce qu'une partie de ma démonstration repose sur l'appréciation du style du monument, et que l'on peut ne pas partager ma manière de voir à cet égard; mais, soutenu par l'assentiment de la plupart de ceux qui ont parlé de ce diptyque depuis Mabillon, j'ai cependant quelque espoir de la voir adopter. En effet, comme on l'a déjà fait observer, il est assez difficile de supposer que le consul Fl. Félix de l'an 511, absolument inconnu jusqu'à présent, ait eu précisément les titres que nous voyons à celui de l'an 428 sur le diptyque et dans l'inscription de Saint-Jean de Latran.

« Ainsi nous possédons maintenant d'importantes notions sur ce consul Fl. Félix de l'an 428, que l'on croyait entièrement oublié par l'histoire. Nous savons qu'il fut assez riche pour avoir pu embellir de ses deniers la mère des églises de la ville et du monde, *urbis et orbis;* qu'il joua un rôle assez considérable pour avoir fait ombrage au puissant Aétius lui-même, qui le fit mourir avec sa femme, nommée Padusia, et que la fin tragique des deux époux eut lieu en 430, deux ans après la date de notre diptyque ».

La question est évidemment résolue : le diptyque de Saint-Junien est relatif à *Flavius Constantius Felix*, et M. le chanoine Arbellot, qui avait un moment contesté cette attribution, l'admet aujourd'hui complètement (1).

Le nombre de diptyques datés que l'on connaît n'est pas très considérable, et ne dépasse guère 28 se rapportant à 16 consuls différents. La plupart d'entre eux se trouvent décrits, soit, pour ceux qui étaient alors connus, dans

« cum uxore Padusia et Granitum diaconum, quum eos sibi insidiari praesensisset, « interemit ». (*Chronic. Prosperi Aquitan.*, *anno* 430.)

Dans un autre passage, le même chroniqueur s'exprime ainsi à l'année 429 : « Felice ad patriciam dignitatem provecto, Aetius magister militum factus est ». Il y a là une erreur du chroniqueur ou une faute matérielle de copiste, et ce n'est pas parce que le titre de patrice se trouve en 428 sur le diptyque de Saint-Junien qu'il faut rejeter l'identification si nettement soutenue par M. Chabouillet. On ne doit se servir des chroniques qu'en admettant *à priori* qu'elles contiennent des erreurs, et il ne faut jamais s'étonner outre mesure des contradictions ou des défauts de concordance qu'il est parfois facile de découvrir.

(1) *Bullet. Soc. arch. du Limousin.* t. XXII, 2e livr., p, 210.

Sur le consul *Flavius Felix*, Cf. de Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, pp. 284, 285 et 580.

l'ouvrage classique de Gori, publié au dernier siècle (1), ou dans celui du père Allegranza (2), soit dans les recueils modernes de Pulszky (3), Westwood (4) et Meyer (5).

M. Héron de Villefosse a fait paraître, il y a quelques années, une feuille de diptyque conservée au musée du Louvre (6), signalée par Gori, mais perdue pendant 80 ans, jusqu'en 1863, et celui des diptyques de Limoges que je rapporterai ci-après (7). Il a donné la liste suivante de ces intéressants objets :

(1) *Thesaurus veterum diptychorum consularium et ecclesiasticorum,* tum ejusdem auctoris cum aliorum lucubrationibus illustratus ac in tres tomos divisus; opus posthumum; adcessere Io. Bapt. Passerii additamenta et praefationis. In-fol., 1759, 3 vol.

(2) *Opuscoli eruditi latini* del P. M. Giuseppe Allegranza, raccolti e pubblicati dal P. D. Isidoro Bianchi, Cremona, 1781, in-4°.

(3) Fr. Pulszky, *Catalogué of the Fejervari ivories in the museum of Joseph Mayer*, preceded by an *essay on antique ivories.* Liverpool, 1856, in-8.

(4) J. O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington museum with an account of the continental collections, of classica and mediaeval ivories.* London, 1876, in-8.

(5) Wilhelm Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln der K. Staats- Bibliothek in München*, 1879, in-4°. (Extrait des *Abhandlungen der Kœnig. Bayer, Akademie der Wissenschaften*, I, cl. xv, b. 1, pp. 62 et suiv.

(6) *Gazette archéologique.* Paris, 1884, in-4° (tiré à part).

(7) *Bullet. archéol.* du Comité des travaux historiques. Paris, 1884, in-8, p. 305 (tiré à part).

| ANNÉES | NOMS DES CONSULS | LIEUX OU SONT CONSERVÉS LES DIPTYQUES CONSULAIRES DATÉS |
|---|---|---|
| 406 | Probus. | *Aoste*, trésor de la cathédrale. |
| 428 | Félix. | *Paris*, bibliothèque nationale (1). |
| 449 | Asturius. | Autrefois à *Liège*, aujourd'hui à *Darmstadt*, musée. |
| 487 | Boethius. | *Brescia*, bibliothèque. |
| 488 | Sividius. | *Paris*, bibliothèque nationale (2). |
| 506 | Areobindus. | *Zurich*, musée. |
| » | » | *Paris*, collection Basilewski (3). |
| » | » | *Besançon*, musée (4). |
| » | » | *Dijon*, collection Baudot (5). |
| » | » | *Lucques* (Italie). |
| ? | ? | *Paris*, musée du Louvre (6). |
| 513 | Clementinus | *Liverpool*, Mayer-museum. |
| 515 | Anthemius | Autrefois à *Limoges* (7). |
| 517 | Anastasius. | *Paris*, bibliothèque nationale (8). |
| » | » | *Berlin*, musée d'art; *Londres*, Kensington-museum. |
| » | » | *Vérone*, bibliothèque capitulaire. |
| » | » | Autrefois à *Paris*, collection de Janzé (9). |
| 518 | Magnus. | *Paris*, bibliothèque nationale (10). |
| 521 | Justinianus. | Autrefois à *Milan*, dans la coll. du marq. Trivulce. |
| » | » | *Paris*, bibliothèque nationale (11). |
| » | » | *Le Puy*, collection Aymard. |
| 525 | Philoxenus. | *Paris*, bibliothèque nationale (12). |
| » | » | Autrefois à *Milan*, dans la coll. du marq. Trivulce. |
| » | » | *Liverpool*, Mayer-museum. |
| 530 | Orestes. | *Londres*, Kensington-museum (13). |
| 539 | Apion. | *Oviedo* (Espagne), trésor de la cathédrale. |
| 540 | Justinus. | *Berlin*, musée d'art. |
| 541 | Basilius. | *Florence*, musée des Uffizi ; *Milan*, musée Brera. |

Les huit diptyques qui sont conservés à la Bibliothèque nationale ont été décrits par M. Chabouillet dans le *Cata-*

(1) C'est celui dont il est ici question.

(2) Etait autrefois conservé dans le couvent de Géronde, en Vallais, a été égaré pendant un demi-siècle, et est récemment entré à la Bibliothèque nationale. (Cf. *Bull. des antiq. de France*, 1880, p. 190.)

(3) Cf. *Collection Basilewsky, Catalogue raisonné*, par A. Darcel et A. Basilewsky, n° 46, pl. VII.

(4) Etait autrefois conservé à la bibliothèque de Besançon. (*Cf.* Millin, *Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués*, t. I, p. 380, pl. XXXVIII.)

(5) Actuellement entre les mains des héritiers de M. Henri Baudot.

(6) Autrefois à Milan, dans la collection Trivulce (1781). L'un des feuillets a été acquis par de Longpérier en 1863. (*Cf.* de Villefosse, *Gazette archéol.*, t. IX, 1884, p. 120.)

(7) *Cf.* le diptyque rapporté plus loin, n° 41.

(8) Provient de la cathédrale de Bourges. (*Cf.* Dumontet, *Mémoires lus à la Sorbonne*, Archéologie, 1863, p. 230.)

(9) Vendu à la mort de M. de Janzé, et acquis 1,200 francs par M. Couvreur, marchand d'antiquités à Paris; paraît aujourd'hui perdu dans quelque collection particulière. (*Cf.* ci-après, n° 42.)

(10) A été trouvé en Hollande (*Diptyque de Hollande*).

(11) Trouvé par Millin, au commencement de ce siècle, chez un chanoine de la cathédrale d'Autun.

(12) Provient de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne.

(13) Autrefois à Milan, dans la galerie de la famille patricienne Settala.

*logue général des camées et pierres gravées*, qu'il a publié en 1858.

---

## 41 LIMOGES.



Réduction à 1/2 d'un dessin de la collection Nivet-Fontaubert.

Descr. — Diptyque consulaire. « Anthemius, imberbe, est assis de face, vêtu d'une trabée consulaire sur les bandes de laquelle sont brodés trois portraits, une femme et deux hommes. De la main gauche il porte un sceptre surmonté d'un aigle entre les ailes duquel est placé un médaillon renfermant le buste impérial; de la main droite élevée il tient la *mappa*. Son siège est soutenu par des pieds terminés en griffes d'animaux, et orné de deux têtes de lion portant un anneau dans la gueule. A droite et à gauche du siège, une Victoire ailée, placée sur une boule, sert de cariatide; elle supporte la colonne torse qui forme, avec le fronton, l'édicule sous lequel le consul est assis. A droite, et au-dessus du fronton, dans un

médaillon, un buste d'impératrice richement parée ; à gauche, un buste d'empereur, la chlamyde nouée sur l'épaule droite. A la partie supérieure, deux Victoires ailées tiennent une guirlande qui vient passer au-dessous d'un troisième médaillon renfermant aussi un buste d'homme, la chlamyde nouée sur l'épaule droite. Un petit encadrement, dominant toute la composition, contient cette inscription :

| PROCOP' ANTHEM' ANT' FIL' |
|---|

(HÉRON de VILLEFOSSE). »

Hist. — La description donnée par M. Héron de Villefosse a été faite d'après une gravure seulement connue par un exemplaire qui est aujourd'hui la propriété d'un érudit de Limoges, M. Nivet-Fontaubert, membre de la Société archéologique du Limousin. Sur le feuillet dont cette gravure n'occupe que la moitié, on lit cette note manuscrite : « Ce diptyque a été conservé longtemps en la maison du sieur Avril, bourgeois de Limoges. Il y a bien de l'apparence que ce dyptique fut porté de Rome à Clermont par Sidonius Apollinaris, qui en fut évêque, et qui avait fait le panégyrique d'Anthemius, mais on ignore absolument comment, de Clermont, ce monument a passé à Limoges. — 1708 ». Allou, Tripon, l'abbé Texier, M. le chanoine Arbellot et M. Nivet-Fontaubert, qui ont cité ce diptype en différentes circonstances, ont plus ou moins emprunté de leur description à une plaquette anonyme de 4 pages qui est peut-être aussi rare que la gravure précédente qu'elle devait sans doute accompagner, si l'on en juge par le format. Elle a pour titre : *Description d'un diptyque consulaire trouvé à Limoges*, et est encore la propriété de M. Nivet-Fontaubert, qui l'a mise à ma disposition avec une très grande obligeance. Le dessin et la description de Tripon ont en particulier cette origine, mais le texte qu'il rapporte a été altéré dans certains passages et le dessin n'est pas très fidèle (1).

(1) En raison de sa rareté même, je crois devoir reproduire ici le contenu de cette plaquette :

DESCRIPTION

D'UN

DIPTYQUE CONSULAIRE

Trouvé à Limoges.

CE monument qui est fort dégradé par les injures de l'air, auxquelles il a demeuré longtems exposé, est d'ivoire, et a 9 pouces et demi de hauteur, sur 4 pouces et demi de largeur.

Il représente le Consul assis dans sa Chaire Curule, et placé dans la loge qu'il occupoit

Sorti, on ne sait comment, des mains du « bourgeois de Limoges » qui le possédait au siècle dernier, ce feuillet de dyptique est au-

aux spectacles qu'il donnoit au Public. Cette loge est soutenue par deux colonnes d'ordre Corinthien, surmontées d'un fronton, dans l'angle duquel est une coquille ; on voit sur le piédestal de chaque colonne une petite Cariatide, posée sur une boule. On voit aussi la partie antérieure de la Chaire Curule où se remarquent deux têtes de lions ; de la tête de chacun de ces lions pend un anneau destiné sans doute pour passer les bâtons des porteurs.

Le Consul y paroît assis, revêtu des habillemens qui distinguoient sa dignité, en voici le détail.

Il a une première robe qui descend jusqu'aux talons ; les manches extrêmement justes sont arrêtées par les poignets, rien n'y ressemble mieux que les aubes dont les Prêtres se servent pour la Messe.

*Page 2.*

Au-dessus de cette robe, il en a une seconde brodée qui laisse voir la première, étant un peu plus courte, et dont les manches ne descendant que jusques au coude, sont légèrement retroussées, et entr'ouvertes par le dessous. Sa troisième robe qui est appellée dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions *fascia Consularis* ou *colobium* ou *subarmalis* étoit de pourpre ; elle paroît chargée de Broderies, dont nous aurions dit quelque chose, si ces broderies n'étoient presque entièrement effacées. Elle est d'une seule pièce sans manches ; et à peu près comme les chapes des Églises, à l'exception, 1° qu'il y a une pièce qui pend sur le devant, 2° qu'elle est croisée sur l'estomac, 3° qu'elle vient s'agrafer au dessous du bras droit, 4° qu'elle a une queue traînante qui paroît fort longue.

Cette queue est ramenée du côté droit sur les genoux du Consul, et suspendue sur son bras gauche qui est étendu, et porte le *Scipio* ou bâton de commandement, surmonté de l'aigle Romaine, et terminé par l'image de l'Empereur.

La main droite est élevée, et serre un rouleau ou petit bâton arrondi par les bouts, qu'elle semble prête à jetter. On prétend que ce rouleau étoit une espèce de voile, *mappa circensis*, destinée à donner le signal pour commencer les jeux, c'est ce qu'on ne sçauroit décider ; tout ce qu'on voit bien distinctement c'est que ce rouleau est plus gros aux deux extrémités que dans le milieu.

*Page 3.*

Les traits du visage semblent annoncer un jeune homme de 25 à 26 ans, sans barbe, les cheveux épais, bien peignés, ornés circulairement de deux rangs de boucles, de la forme à peu près des perruques des Ecclésiastiques, mais sans toupet, et tombant jusques vers le milieu du front.

La chaussure, qui est plate et arrondie comme une mule du Palais, renferme le pied jusqu'au-dessus de la cheville, et est arrêtée sur le coude-pied par deux espèces de rubans.

Au-dessus du fronton de la loge, à droite et à gauche, sont des médaillons où sont représentés un Empereur et une Impératrice, et dans le milieu de la partie supérieure est un troisième médaillon d'Empereur, sur lequel règne dans toute la largeur du diptyque une guirlande supportée par deux symboles de victoire, ou de fortune, dont les pieds sont sur une boule, les aîles éployées, et qui sont vêtues comme les Lacédémoniennes.

Le tout est surmonté par l'inscription suivante :

PROCOP' ANTHEM' ANT' FIL'

*Procopius Anthemius Anthemii filius.*

ce qui fait connoître que le Consul représenté est Anthemius, dont le premier Consulat tombe à l'an 454, et qui fut Consul une seconde fois, et antépénultième Empereur d'Occident en 466 ou environ.

Des trois médaillons, le plus élevé, et dont la figure paroît la plus jeune, appartient à Valentinien III qui fut tué dans la même année

*Page 4.*

454 par Maxime. Le second qui est sur la droite, et dont la figure paroît la plus âgée, appartient à l'Empereur Martien, dont le règne avoit commencé en 450, et le troisième qui lui est parallèle, sur la gauche, appartient à l'Impératrice Pulchérie sa femme.

Les visages de ces trois médaillons sont un peu détruits, les têtes sont également couronnées de deux rangs de perles, et leurs cheveux sont nattés.

Nous n'ajouterons que deux remarques, la première qu'Anthemius étoit fort jeune au tems de son premier Consulat qu'il exerça à Constantinople,

*Conscenditque senum puer ipse curulem,*

dit son Panégyriste (*).

La 2e qu'il dut son avancement à l'Empereur Martien qui lui avoit fait épouser sa fille unique d'un premier mariage.

Nous ne croyons pas devoir en dire davantage sur l'explication de ce monument (+),

(*) Sidonius Apollinaris in Anthemii Panegyrico, vers. 208

(+) *Bonarotti*, sénateur de Rome, a publié un diptyque de Basile le jeune.

jourd'hui, sinon perdu, du moins entré dans quelque collection particulière où il reste dans l'obscurité. M. Héron de Villefosse, qui l'a décrit il y a peu d'années, a fait reproduire la gravure de M. Nivet-Fontaubert, en pensant que cette publication contribuerait à faire reconnaître le diptyque « si, comme il y a lieu de l'espérer, il n'a pas été détruit ».

Bibl. — Allou, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 72. — Tripon, *Historique monumental de l'ancienne province du Limousin*, p. 9 (avec une lithographie). — Texier, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 109. — Abbé Arbellot, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXII, p. 204. — Nivet-Fontaubert, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXIX, 1880, p. 387. — Héron de Villefosse, *Gazette archéologique*, t. IX, 1884, p. 120 (tiré à part), et *Bull. archéol.* du Comité des travaux historiques, 1884, p. 309 (tiré à part).

Allou et après lui l'abbé Texier ont reconnu dans le *Procop*(*ius*) *Anthem*(*ius*) de ce diptyque le consul qui fut en 455 le collègue de Valentinien III, et devint empereur douze ans plus tard. M. de Villefosse ne croit pas qu'il s'agisse de ce personnage.

« Il me parait difficile d'admettre, dit-il, que les deux groupes de lettres ANT.FIL représentent la suite des noms de ce consul ; s'il en était ainsi, il faudrait lire ANT*onius* et FIL*oxenus*, ou quelque chose d'analogue, ce qui me paraît improbable. J'aime mieux y voir l'indication de la filiation, quoiqu'elle ne soit pas indiquée sur les diptyques, et transcrire ANT*hemii* FIL*ius*. »

Il en résulte dès lors que ce diptyque ne peut pas être rapporté au consul de l'année 455, dont le père s'appelait Procope, et dont le grand-père maternel seulement, préfet du prétoire de 405 à 415, avait porté le nom d'Anthémius. Mais ce consul eut un fils, appelé Procope comme son grand-père, qui lutta contre Zénon (474 à 491), fut vaincu

et peut-être en avons-nous trop dit dans un tems où l'on marque tant d'indifférence (pour ne pas dire de mépris) pour les recherches de cette espèce. Si cependant on demande des détails sur l'origine, l'Empire, les actions et les Loix d'Anthémius, nous donnerons ce qu'on trouve épars à ce sujet dans différens Auteurs.

par Hillus, se réfugia en Thrace auprès de Théodoric III, et paraît avoir été, en 515, sous le nom d'Anthémius, le collègue au consulat de Flavius Florentius.

S'il en était bien ainsi, il faudrait identifier l'*Anthemius* dont il est question dans le diptyque de Limoges, avec le Procope, fils d'Anthémius, rentré en faveur à la mort de Zénon. Dans ce cas, d'après M. Héron de Villefosse, les deux bustes placés à la partie supérieure de la feuille d'ivoire seraient ceux de l'empereur Anastase et de l'impératrice Ariadne. Le troisième, qui les domine, pourrait être celui de l'empereur Anthémius.

42 **LIMOGES.**



Réduction à 1/2 d'un dessin de la collection Nivet-Fontaubert.

Descr. et Hist. — Ce fragment de diptyque paraît avoir été découvert à Limoges, où il se trouvait au siècle dernier. M. Nivet-Fon-

taubert en possède une gravure sur laquelle on lit cette note manuscrite :

« Fragment d'un diptyque consulaire qui est chez M. Delépine, subdélégué [de l'intendance de Limoges]. 1773. »

Il fit partie de la collection de Janzé, fut vendu le 16 avril 1866, après la mort de cet antiquaire, et acquis alors 1.200 francs par un sieur Couvreur, marchand d'antiquités. Le catalogue de vente de la collection de Janzé l'indique, sous le n° 584, par la description sommaire : « Bas d'un diptyque consulaire représentant des jeux. »

Perdu pendant 18 ans, M. W. Fröhner l'a retrouvé à Rome, en 1884. Il faisait alors partie de la collection Castellani, dont la mise en vente devait se produire au mois d'avril, et on l'adjugea à un inconnu pour la somme de 770 francs. Le catalogue de vente de cette collection le décrivait ainsi :

« N° 580. Ivoire. Bas-relief rectangulaire représentant, en deux registres, des scènes du cirque. Dans le haut, deux amazones entrant dans l'arène en tenant chacune un cheval par la bride. Dans le bas, à gauche, un jongleur ; à la suite, un groupe d'acrobates ; à droite, un acteur tragique, s'appuyant sur un enfant. Travail du v^e ou du vi^e siècle. Hauteur, 105 millim. ; largeur, 130 millim. » (1).

Pour la quatrième fois, ce diptyque a dû sans doute entrer dans quelque collection particulière. Je n'ai pas d'autres détails à son sujet.

**Bibl.** — Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington Museum, with an account of the continental collections of classical and mediaeval ivories.* Londres, 1876, in-8°, p. 21, n° 61 (photographié sur la planche de la p. 5). (D'après Artaud, dans l'*Autel de Lyon*, p. 24 et pl. VIII). — Héron de Villefosse, *Feuille de diptyque consulaire conservée au musée du Louvre*, dans *Gazette archéologique*, t. IX, 1884, p. 136 (tirage à part, p. 16), et *Bull. archéol.* du Comité des travaux historiques, 1884, p. 309 (tirage à part, p. 6).

(1) *Collection Castellani, Catalogue des objets d'art antiques, du moyen-âge et de la renaissance.* Rome, 1884, in-4.

## III. — PEINTURES

**43** **TINTIGNAC.**

OCTA.... TVLLIA.... BVDARACI....

Copie de M. Deloche.

Descr. et Hist. — « Dans le même édifice [appelé les Boutiques (Cf. ci-dessus, p. 112)], au milieu d'un amas de charbon et de cendre, on a découvert [au Puy de l'Aiguille] des débris de fresques, sur l'un desquels on lisait l'inscription ci-dessus. Sur le même point, on a trouvé les débris d'une statue de femme » (Deloche).

Ces débris de fresques sont aujourd'hui au musée de Tulle.

Bibl. — Rebière, *Journal des fouilles*. — Deloche, *Etudes sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 525. — *Mém. de la Soc. archéol. de la Creuse*, t. II, p. 378.

## IV. — MARQUES SUR OBJETS USUELS

### A. — *Objets métalliques.*

**44** **SOUS PERSAC.**

DEO MERCVRIO

Descr. et Hist. — « Une statue en bronze, trouvée en 1824 à Sous-Persac, portait ces mots gravés sur l'agrafe de son manteau » (Abbé Lecler).

Bibl. — Abbé Lecler, *Communication ms.*

*Deo Mercurio.*

Au dieu Mercure.

Il s'agissait évidemment d'une statuette ayant un caractère votif ou destinée a être placée dans un laraire.

---

**45** **REILLAC.**

RR

**Descr.** et **Hist.** — Sur le talon d'une hachette en fer(?) découvert dans le cimetière gallo-romain de Reillac.

**Bibl.** — De Cessac, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 270.

---

B. — *Tuiles et briques.*

---

**46** **GUERET.**

COH

**Descr.** et **Hist.** — Cette marque, qui est aujourd'hui au musée de Guéret, est gravée sur une brique découverte en 1858 dans le jardin du château de Fayolles, commune de Guéret. Elle était dans un caveau qui peut avoir servi de tombeau. Les lettres ont 2 cent. de hauteur.

**Bibl.** — Fillioux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. III, 1er bull., 1858, p. 29.

---

**47** **SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS.**

| *a* | *b* |
| --- | --- |
| LVNA | L·V·N·A |

**Descr. et Hist.** — « Parmi l'amas des briques à rebord provenant de l'aqueduc rustique de Saint-Sulpice, on en a trouvé une portant l'inscription (*a*) » (Fillioux). — « Sur la face intérieure d'une brique découverte à Saint-Sulpice-le-Guérétois » (Bonnafoux).

**Bibl.** — Fillioux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. II, 1er bull., 1855, p. 43, et 2e bull., p. 111. — Bonnafoux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. I, 6e bull., 1847, p. 81.

*Luna*(*ris* ?)

---

## 48 REILLAC.

RRFAV

Copie de Fillioux.

**Descr. et Hist.** — Sur une tuile à rebord provenant de Reillac et conservée au musée de Guéret. L'inscription est complète.

**Bibl.** — Fillioux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. II, p. 297. — De Cessac, *id.*, t. IV, 2e bull. 1873, p. 267.

---

## 49

1. — RRFL'R. VFM.
2. — RRFLTAV.
3. — RR'HSF....
4. — .... MATER.

Copies de M. de Cessac.

**Descr. et Hist.** — « Les deux dernières sont incomplètes; la première de la fin de l'inscription, la dernière du commencement » (De Cessac).

**Bibl.** — De Cessac, *Le cimet. gallo-romain de Reillac*, dans *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull. 1873, pp. 267 et 270.

**50** RRHSFC

**Descr. et Hist.** — Sur une tuile à rebords provenant de Reillac et conservée au musée de Guéret. L'inscription est complète.

**Bibl.** — Fillioux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. II, p. 297. — De Cessac, *id.*, t. IV, 2e bull., p. 266.

**51** **SAVENNES.**

1. — RR·HSFC
2. — RR·Γ·ΛV

Copies de Fillioux.

**Descr. et Hist.** — Ces deux marques se lisent « sur deux fragments de briques à rebord qui ont été trouvés dans la commune de Savennes, au milieu d'un amas de décombres antiques. Toutes les lettres sont parfaitement lisibles; elles sont disposées et groupées dans deux cartouches, l'un de 5 cent. 5 millim., l'autre de 4 cent. 6 millim. de longueur. La première de ces inscriptions est répétée trois fois sur la même brique... Il reste à tenir compte de la hauteur des lettres qui, dans le premier cas, est de 4 millim. et dans le second de 7 millim. » (Fillioux).

**Bibl.** — Fillioux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. II, p. 297.

Fillioux a cité jusqu'à trois interprétations de ces marques. Elles lui étaient personnelles ou « suggérées par des amis » :

*Romani* (ou *Romani restitutores*) *hoc sacellum fieri curaverunt.*
*Romani felicitati Augusti.*
*Romani hoc sacellum fecerunt castro.*
*Ruderatores hoc sigillum fieri* ou *faciendum curaverunt.*
*Ruderatores felicitati Augusti.*

Il est inutile d'ajouter qu'elles ne peuvent pas convenir,

mais il est bien difficile de leur suppléer quelque lecture plus certaine.

## C. — *Poteries.*

### 52 AHUN.

HAMVC

Copie de Bonnafoux.

**Descr. et Hist.** — « Sur un fond de vase en terre grisâtre », découvert par MM. Jorrand et Niveau, dans le bois de la Combe-aux-Moines, près d'Ahun. D'après Bonnafoux, dont je cite la copie, la marque aurait été répétée deux fois.

**Bibl.** — Bonnafoux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. I, 6e bull., 1847, p. 96.

### 53 LE CHANTEAU.

DIAVXSF

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et hist.** — Sur « un fond de vase en terre campana », découvert à 1 m. 30 de profondeur, dans un puits placé « un peu au-dessous de Chanteau », dans un pré.

**Bibl.** — De Cessac, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 235.

*Diaux(i)s f(ecit)?*

**54** SAIIO... F

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et hist.** — Sur un fragment « en terre Samienne », découvert en 1876 à Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont.

**Bibl.** — De Cessac, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. V, 1er bull., 1882, p. 25.

**55 LA COUTURE-DU-MAS-GIRAUD**

VIT...NV

« peut être VIT(ia)NV ».

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et hist.** — Cette marque, découverte en 1868 à la Couture-du-Mas-Giraud, par le sieur Pasquet, propriétaire à Reillac, se lit sur le fond « d'une petite coupe en terre dite de Samos ».

**Bibl.** — De Cessac, *Le cimetière gallo-romain de Reillac*, dans *Societé des sciences nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 248.

*Vit[li]nus?*

**56 CROSMONT.**

OF. T.

Copie de Fesneau.

**Descr. et hist.** — Sur un débris d'urne blanche découvert le 11 mai 1844 à Crosmont, par des ouvriers qui réparaient le chemin de la Souterraine à Chabannes.

**Bibl.** — Fesneau, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. I, 4e bull., 1844, p. 65.

*Of(ficina) T......i.*

## 57 LES GIRAUDES.

VIDVCVS. F.

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et hist.** — Fond de patère conservé au musée de Guéret et provenant d'une sépulture du village des Giraudes, découverte en 1872.

**Bibl.** — De Cessac, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*. t. V, 1er bull., 1882, p. 18.

*Viducus f(ecit)*

Fabriqué par Viducus.

Les produits de ce potier sont des plus répandus (*Cf.* Schuermans, nos 5745 à 5741 ; Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. IV, n° 1149, et *Trion*, n° 1342). La véritable forme du nom était celle *Viducos* donnée par des marques de l'Allier, de Londres, de Wiesbaden et de Poitiers, (Sch., 5739 et 5740).

## 58 GUÉRET.

VIATINVS

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et hist.** — Ces caractères « en cursive » se lisent sur un fragment de vase conservé au musée de Guéret et cédé par le sieur Roby, propriétaire du puits « funéraire » où il avait été découvert.

**Bibl.** — De Cessac, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., p. 234.

*Viatinus.*

Marque de potier à rapprocher sans doute de celle

VIATINI MV citée par Steiner (*Codex inscriptionum roman. Danubii et Rheni,* Séligenstadt, 1851-1854, t. II, p. 225), et que Schuermans n'a pas cru devoir accepter. (*Cf.* Sch., 5694).

---

**59** **LIMOGES.**

Les marques de potiers qui existent encore à Limoges ont été publiées pour la plupart par M. Ducourtieux, dans le tome XXXVI, pp. 501 et 502, du *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Limousin. Ce sont les suivantes :

1 OFALBIN
2 OFBASS
3 OFICBILICA
4 COLLOFEC
5 OFIN
6 INIA...
7 LEX...
8 LIENVS FEC
9 MAHETI
10 OF MODESI
11 MON ...
12 NIVR
13 OFPRIMI
14 ... RIMI
15 ... VANI
16 ... NIO
16 *a* IVLIANI
16 *b* MARTINI

Les deux dernières, découvertes au mont Gargan, ont été publiées dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Limousin, t. XXIII, p. 335.

Les marques BILICA et PRIMI avaient déjà été signalées par Maurice Ardant (1).

1. — (*Officina Albini*). Les marques de potiers au nom d'Albinus sont excessivement communes. Il en a été rencontré à Tongres, dans l'Allier, à Voorburg, Friedberg, Londres, Amiens, Weinheim, Mayence, Ratisbonne, Cologne, Chester, Richborough, Ensdorf et Oehringen (Sch., 186 à 198). Steiner l'a relevée en Autriche (Sch., 197); M. Vaissier, à Briançon (*Les poteries estampillées de l'ancienne Séquanie*. Besançon, 1882, in-8, p. 17); M. le docteur Plicque en a trouvé à Lezoux ou à Clermont plus de vingt variantes; M. Ledain et M. Richard l'ont signalée à Poitiers (Ledain, *Épigr. rom.*, p. 85; Richard, *Marques de potiers*, p. 30); M. Allmer l'a citée à Vienne et à Genève (*Vienne*, t. IV, 902 à 904), etc.

2. — *Of(ficina) Bass(i)*. Autre marque répandue en grande quantité sur toute l'étendue de ce qui fut autrefois l'Empire romain (*Cf.* Schuermans, 740 à 756). Un de ces Bassus portait le nom de *Flavius* (*C. I. L.*, II, 4970, 200); un autre s'appelait *Coelius*? (Sch., 741 et 748 à 753). La marque plus complète OFBASSI a été découverte à Limoges (Sch., 74*n*). D'autres variantes à Poitiers (B. Fillon, l'*Art de terre*, p. 28; Bonsergent, *Arch. hist. du Poitou*, t. I, p. 347; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 86; Richard, *Marques*, p. 33, etc.); à Paris (Mowat, *Notice épigr.*, p. 80; à Vienne et à Annecy (Allmer, IV, 955 et 956); à Lyon (Allmer, *Trion*, 437 à 450), etc.

(1) *Bullet. de la Soc. d'agriculture*, 1845, p. 43.

3. — *Of(f)icina Bilica(ti)*. (*Cf.* Allmer, *Inscript. de Vienne*, IV, 964 et 965, et Schuermans, n$^{os}$ 800 à 804, ce dernier indiquant à Limoges, d'après Fröhner, la marque voisine OFI BILIC qu'il rapproche de celle OFIC BILICI).

4. — *Collo fec(it)*. Cette marque n'est pas dans Schuermans, mais on y rencontre COLLOF (n° 1524) qu'on a lu jusqu'ici *Coll... of(ficina)*.

5. —*Of(ficina) In(.....)*. *Cf.* Schuermans, n$^{os}$ 2671 à 2674. Une marque INVLVS paraît avoir été découverte près de Melle (*Bull. Ant. F.*, 1858, p. 138), et au Luc, commune de Verines (Deux-Sèvres), (Paul Bordier, *Mém. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*, t. XX, p. 52), mais elle semble avoir été mal lue ; la marque INVNNONISO, qui pourrait tout aussi bien convenir ici, a été signalée à Poitiers (Fillon, l'*Art de terre*, p. 28 ; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 89).

6. — *Inia(cus)*? Peut-être s'agit-il de quelque marque rétrograde.

7. — *Lex...?*

8. — *Lienus fec(it)*.

9. — *Maheti (officina)*. (*Cf.* Allmer, *Vienne*, IV, 1206 et 1207).

10. — *Of(ficina) Modes[t]i* (avec une ligature du T et de l'I) que M. Ducourtieux n'a pas dû remarquer. Marque très fréquente (*Cf.* Sch., 3647 à 3652), signalée à Rom et à Poitiers par M. Ledain (*Épigr. rom.*, p. 90) ; à Vienne, à Aoste et à Genève par M. Allmer (*Vienne*, IV, 1260 à 1262), etc.

11. — *Mon...* Ces trois lettres peuvent convenir à de très nombreux noms de potiers. Il suffit de citer *Montanus Monimus*, *Monto*, etc. (*Cf.* Sch., 3674 à 3698).

12. — *Niv(i)r(es)*? (*Cf.* Schuermans, 3909).

13 et 14. — *Of(ficina) Primi*. M. le docteur Plicque a

découvert à Lezoux (Puy-de-Dôme), en 1883, trois des fours de l'*officina Primi* (*Cf.* Héron de Villefosse, *Bull. Ant. F.*, 1883, p. 89). La station d'un des potiers de ce nom est ainsi connue. A la longue liste des localités qui sont mentionnées par Schuermans, on peut ajouter encore : Paris (Mowat, *Notice épigr.*, pp. 75 et 80); Autun (de Fontenay, n^os 319-328); Nîmes (Aurès, *Marques de Nîmes*, n° 230); Poitiers (Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I, p. 365); Vienne (Allmer, *Vienne*, IV, 1311 à 1314); Lyon (Allmer, *Trion*, 1091 à 1271), etc.

15 et 16. — ?? Peut-être [*Cicto*]*vani o*(*fficina*). Une marque découverte à Poitiers donne les lettres CICTOVA/// (*Cf.* Ledain, *Épigr. rom.*, p. 87).

16 *a* et 16 *b*. — *Juliani* et *Martini*. Marques très communes (*Cf.* Sch., n^os 2793 à 2802 et 3362 à 3364).

On trouve encore dans *Schuermans*, qui les cite d'après différentes sources, mais plus particulièrement d'après Fröhner et la *Revue archéologique* (t. VIII, pp. 433 et suiv.), un assez grand nombre d'autres marques que M. Ducourtieux ne paraît pas avoir connues et sur lesquelles je ne possède pas d'autres renseignements.

Ce sont les suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| 17 | ACI | (Sch. 34.) |
| 18 | ACVS | (Sch. 52.) |
| 19 | OFFIC | |
| | ACVT | (Sch. 53.) |
| 20 | ACVTI M | (V et T liés. Sch. 55.) |
| 21 | M. AELI | (Sch. 83.) |
| 22 | AFEC | (Sch. 114.) |
| 23 | M. ALBI | (Sch. 181.) |
| 24 | A. M... | (Sch. 252.) |
| 25 | OF. ANN | (Sch. 328.) |

26 OF. ANOR (Sch. 346.)
27 ANT (Sch. 349.)
28 ARD/// (Sch. 461.)
29 ARDACI (Sch. 467.)
30 ASDESMIOS (Sch. 505.)
31 ASO (Sch. 513.)
32 ASTE/// (Sch. 518.)
33 ATEI (Sch. 532.)
34 ATEI (T et I liés; Sch. 535.)
35 ATEL (Sch. 546.)
36 CALVI (Sch. 1008.)
37 CATI nom incomplet. (Sch. 1149.)
38 C(...)CVSF (Sch. 1208.)
39 CEN (Sch. 1241.)
40 CENO (Sch. 1251.)
41 CLAVDOF (Sch. 1439.)
42 COCI. OFIC (Sch. 1501.)
43 CONA/// (Sch. 1566.)
44 CRES (Sch. 1705.)
45 O. CRES (Sch. 1707.)
46 CRESIMVS (Sch. 1723.)
47 CRESTIO (Sch. 1737.)
48 OFCRESTIO (Sch. 1739.)
49 DIMIONO [OF MIONO?] (Sch. 1915.)
50 DVC (Sch. 2035.)
51 DVCRI (Sch. 2036.)
52 EIMIA (Sch. 2056.)
53 OF FIRMI (Sch. 2244.)
54 FIRMO (Sch. 2249.)
55 *for*MOSI (Sch. 2273.)
56 FORMOSVS (Sch. 2274.)
57 O. FOSSI (Sch. 2290.)
58 OF. GAL (Sch. 2356.)
59 O. HONORI (Sch. 2519.)
60 ICO (Sch. 2587.)
61 OF INGEMINI (Sch. 2649.)

62 OF ISM (*sic*) (Sch. 2723.)
63 IV (Sch. 2732.)
64 OF LABEO (Sch. 2879.)
65 OF LAEVI (Sch. 2891.)
66 LASIVCAF (Sch. 2906.)
67 LEMOFEC (Sch. 2936.)
68 LEPTAS (Sch. 2945.)
69 LITA (Sch. 2991.)
70 MAN (.) LV (Sch. 3243.)
71 MAXIMI (Sch. 3449.)
72 MAXIMVS (Sch. 3458.)
73 MEDA « sigle incomplet » (Sch. 3774.)
74 OF MIONO (Sch. 3616.)
75 NARI TI (Sch. 3802.)
76 NIMO (Sch. 3891.)
77 OICO « sigle incomplet » (Sch. 3987.)
78 OFIC. ONN (Sch. 4005.)
79 OF. OPI (Sch. 4014.)
80 OF. OPMIA (Sch. 4016.)
81 ...)OSSENI. M (Sch. 4055.)
82 OF. PAL (Sch. 4085.)
83 PAV (Sch. 4220.)
84 PAX. III (Sch. 4227.)
85 OF PLAVT (Sch. 4337.)
86 PLEVEI (Sch. 4340.)
87 PRIMVS (Sch. 4454.)
88 RAM « sigle incomplet » (Sch. 4598.)
89 REC « sigle incomplet » (Sch. 4614.)
90 REF (Sch. 4622.)
91 RITA (Sch. 4698.)
92 OFRVFIN (Sch. 4769.)
93 SCOR « sigle incomplet » (Sch. 4990.)
94 OFF. SENILIS (Sch. 5094.)
95 OFI. SENO (Sch. 5105.)
96 SILVANVS « Vase à reliefs » (Sch. 5238.)
97 SOLICITV (Sch. 5279.)

| | | |
|---|---|---|
| 98 | OF SVRCICI | (Sch. 5352.) |
| 99 | TABVR | (Sch. 5365.) |
| 100 | TAVRATVS | (Sch. 5387.) |
| 101 | TAVRINVS | (Sch. 5393.) |
| 102 | Q. VA (*retr.*) « pied d'amphore» | (Sch. 5537.) |
| 103 | I. VACI | (Sch. 5541.) |
| 104 | OFI. VANCEN(... | (Sch. 5563.) |
| 105 | VSTA « sigle incomplet » | (Sch. 5954.) |

17. — [*Ard*]*aci*; 18. — [*Ard*]*acus*? Marque très commune (Sch., 460 à 470.) On peut ajouter qu'elle a été relevée à Vienne, Ste-Colombe, Genève, Sommières et Narbonne (*C. I. L.*, XII, 5686, *72* et *73*), à Paris (Mowat, *Notice épigr.*, pp. 78 et 80, et *Bull. Ant. F.*, 1862, p. 98), à Buzeins [Aveyron] (abbé Cérès, *Mém. de la Soc. des lettres de l'Aveyron*, t. XI, p. 64), à Poitiers (Bonsergent, *Archives hist.*, t. I, p. 343, et Ledain, *Épigr. rom.*, p. 86), à Angoulême (E. Biais, *Bull. arch. de la Charente*, 5e série, t. VII, p. 38; Lièvre, *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 207), etc.

19. — *Offic*(*ina*) *Acut*[*i*]; 20. — *Acuti m*(*anu*). Sur ces marques, *Cf.* plus loin, n° **65**.

21. — *M*(*arci*) *Aeli*(*i*). La même marque a été relevée sur des tuiles (Sch., 83). Le gentilice *Aelius* paraît indiquer un affranchi d'Antonin.

22. — *A... fec*(*it*)?

23. — *M*(*anu*) ? *Albi. Albus* est une marque de potier que l'on rencontre assez communément. D'autres variantes semblent indiquer une famille de fabricants dont on ne connaît pas le gentilice : Fröhner a rapporté la marque C.I.ALB, qu'il a proposé de lire *C*(*oloniari*) *L*(*atini*). Si sa copie était exacte, on pourrait songer à l'interpréter *C*(*aii*) *J*(*ulii*) *Alb*(*i*), mais ce serait toutefois sans aucune certitude, car les trois lettres ALB peuvent appartenir à d'autres cognomens. La

marque ALBVS a été relevée en France, à Angoulême (E. Biais, *Bull. archéol. de la Charente*, 5e série, t. VII, p. 38; Lièvre, *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 207); Poitiers (Fillon, *Art de terre*, p. 28; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 85); Rezé (Fillon, *l. c.*, p. 34; Ledain, *l. c.*, p. 85); Bordeaux (C. Jullian, *Inscript. rom.*, t. I, p. 497); Vaison (*C.I.L.*, XII, 5686, 28), en Normandie, dans l'Allier (Sch., 209); Vienne (Allmer, IV, 905); Lyon (Allmer, *Trion*, 308, 320 et 322), etc.

24. — ? *Cf* Schuermans, p. 42.

25. — *Of(ficina) Ann(ei?)*. Aucune certitude pour cette lecture.

26. — *Of(ficina) Anor...* ? A rapprocher de la marque O.ANO découverte à Rézé (Fillon, *Art de terre*, p. 34; Ledain, *Épigr. rom.* p. 86).

27. — *Ant....*? On connaît les marques *Anteros*, *Antianus*, *Antimachus*, *Antimetus*? *Antiochus*, *Antonius*, etc. Il n'est donc pas possible de proposer quelque interprétation.

28 et 29. — *Ard[aci]*. *Cf.* ci-dessus, nos 17 et 18.

30. — *Asdesmios*. Je ne connais pas autrement la marque de ce potier qui me paraît être gaulois.

31. — *As..... o(fficina)*. Peut-être *As[ci]* ou *As[iatici]*, mais sans aucune certitude.

32. — *Aste[...?]* A rapprocher de la marque ci-dessus.

33 et 34. — *Atei(i)*. La marque *Ateius* dut être celle d'une très nombreuse famille de potiers qui paraît avoir travaillé, sans discontinuité, depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Domitien. J'ai relevé jusqu'ici les noms suivants :

*Cn. Ateius*, (Delattre, *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n° 24, p. XVI; Sch., 536).

*Ateius Cantus?*

*Cn. Ateius Crestus*, (De Fontenay, pl. I et II).

*Cn. Ateius Curialis*, (De Fontenay, pl. I et II).

*Cn. Ateius Eros* (1), (Richard, *Marques de potiers*, p. 32).

*Ateius Euhodus*, (Mowat, *Notice épigr.*, p. 80 ; de Fontenay, pl. I et II ; Sch., 339).

*Cn. Ateius Maes..*, (Sch., 538 ; Richard, *Marques de potirs*, p. 31.)

*Ateius Ma(h)etis ?*, (*C. I. L.*, *X*, 8055, *4 ;* 8056, *46*).

*Ateius S...*, (Delattre, *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n° 24, p. XXX).

*Cn. Ateius So...*, (Mowat, *Notice épigr.*, p. 73).

*Ateius Salvus*.

*Ateius Optatus*, (Mowat, *Notice épigr.*, p. 80 ; Sch., 545).

*Ateius Xanthus*, (Vaissier, *Les poteries de l'anc. Séquanie*, pl. I ; Sch., 541 ; Richard, *Marques de potiers*, p. 32), etc.

*Ateius Zoilus*, (*C. I. L.*, XII, 5686, *84*).

Cette marque ne pouvait être, naturellement, que des plus répandues et on la rencontre, en effet, un peu de tous les côtés, depuis l'Afrique et l'Italie, jusques dans la Germanie. Aux localités qui sont mentionnées par Schuermans, on peut ajouter Fréjus, Arles, Sommières, Saint-Remy, Die, Vienne, Sainte-Colombe, Genève, Nîmes, Corneilhan près Béziers, Narbonne et Toulouse (*C. I. L.*, XII, 5686, *81*, *b* à *z* et *aa*), Paris (Mowat, *Notice épigr.*, p. 73), Autun (De Fontenay, p. 62), Poitiers (Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I, pp. 344 et 345 ; Richard, *Marques de potiers*, p. 31), Angoulême (E. Biais, *Bull. arch. Ch.*, t. VII, p. 38 ; Lièvre, *Bull. Ant. F.*, 1884, p. 207), etc.

35. — *Atel(iani officina)*. — De nombreux exemples de cette marque ont été signalés dans le Poitou, à Rezé (Fillon,

(1) Le nom servile, *Eros*, laisserait plutôt supposer qu'il s'agit d'un esclave de la gens *Ateia*.

*Art de terre*, p. 34; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 86, à Poitiers (Fillon, *l. c.*, p. 28) et à Loudun (Fillon, *l. c.*, p. 29).

36. — *Calvi* (*officina*). Aux localités qui ont fourni cette marque, et que cite Schuermans (1008 à 1013), on peut ajouter : Fonqueure (Maurin, *Bull. arch. de la Charente*, 1887, p. LXV); Bordeaux (C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 505); Paris (Mowat, *Notice épigr.*, pp. 74 et 78); Vienne (Allmer, IV, 984 à 988) et Lyon (Allmer, *Trion*, 495 à 500).

37. — *Cati m*(*anu*)? On peut songer encore au potier *Catianus*, dont les produits sont assez répandus et sont en général marqués CATIANI M. La marque rétrograde INAITAC a été relevée à Paris (Mowat, *Notice épigr.*, p. 74). A la liste de Schuermans, on peut ajouter Vienne (Allmer, IV, 1018), Lyon (Allmer *Trion*, 336 et 337) et Poitiers (Bonsergent, *Arch. hist.*, t I, p. 365; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 87).

38 et 43. – Trop mutilées pour que l'interprétation proposée puisse avoir quelque certitude.

39 et 40. — *Ceno*(*manus*). (*Cf.* Richard, *Marques de potiers*, p. 35).

41. — *Claud*(*ii*) *of*(*ficina*). Cette marque paraît avoir été celle d'une famille d'affranchis de Claude. On connaît au moins trois potiers du même nom. Ce sont :

*Claudius Herodot*(*us*), (Sch. 1440).

*Ti. Claudius Sabinus*, (Sch., 1441).

*Ti. Claudius Cresimus*, (Sch., 1442).

La marque de ce dernier est ainsi donnée par Schuermans : TI CLAVDI X PESIMI.

42. — *Coci of*(*ficina*)? Peut-être faut-il lire aussi *Coci*(*lli*) ou *Coci*(*si*) *officina*. (*Cf.* Richard, *Marques de potiers*, p. 36).

44, 45 et 46. — *Cresimus*. Forme populaire du nom de

potier *Chresimus*. Les produits à cette marque sont aussi communs que variés dans leur forme. On connaît les variantes *Lucius*, *Caius*, *Marcus* et *Aulus*. Le cognomen commun, *Chresimus*, a été lui-même relevé en de très nombreux endroits.

Le musée de Clermont possède de très nombreuses variantes de la marque *Chresimus* qui fut de même très commune dans le Poitou, au Bernard (Baudry, *Puits funéraires*, pp. 212, 230 et 280 ; Fillon, *Art de terre*, p. 28 ; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 87), au Langon (B. Fillon, *Poitou et Vendée*, 5e livr., p. 5 ; *Art de terre*, p. 31 ; *Congrès arch. de France*, 1864, p. 272) et à Poitiers (Richard, *Marques de potiers*, p. 37 ; Fillon, *Art de terre*, p. 28 ; Ledain, *Épigr. rom*,, p. 87 ; Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I., p. 351).

Il ne serait pas surprenant que les *Chresimus* aient eu leurs ateliers à Lezoux. [*Cf.* plus haut, n° 41, une autre famille de potiers dont l'un des membres portait aussi le surnom *Cresimus*].

47 et 48. — *Crestio*. Autre marque très répandue. On l'a rencontrée, sous les formes les plus diverses, en Espagne, en Gaule, en Bretagne, en Afrique (*Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n° 24, p. XVI), à Vienne (Allmer, IV, 1073 à 1075), à Lyon (Allmer, *Trion*, 620 à 622), etc. La véritable orthographe du nom devait être *Chrestio*.

49. — ? Il faut peut-être lire *of(ficina) Miono*... (*Cf.* ci-après, n° 74) ou encore *Damon(i) o(fficina)* ? Mais il est probable, dans tous les cas, que la marque a été mal transcrite.

50, 51 et 52. — Les deux premières lectures paraissent certaines, mais je ne vois pas quelle pouvait être la forme du nom.

53. — *Of(ficina) Firmi*, ou peut-être encore *of(ficina) Fir-*

*mi(ni)*, bien que la première lecture me paraisse préférable. (*Cf.* Sch., 2256 à 2258).

54. — *Firmo(nis officina)*. Schuermans n'indique que la ville de Limoges parmi les localités de France qui ont fourni la marque du potier *Firmo*. On peut ajouter encore : Paris (Mowat, *Notice épigr.*, p. 74), Poitiers (Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I, p. 354 ; Brouillet, *Catal. du musée de la ville*, p. 192 ; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 88), Vienne (Allmer, IV, 1123 et 1124) et Lyon (Allmer, *Trion*, 688 à 602).

55 et 56. — *Formosus*. A Limoges et au Châtelet, d'après Schuermans ; à Lyon, d'après M. Allmer (*Trion*, 706). Deux autres exemplaires ont été relevés à Poitiers ; l'un est inédit, l'autre a été publié par M. Ledain, *Épigr. rom.*, p. 88.

57. — *O(fficina) Fossi ?*

58. — *Of(ficina) Gal*... Les trois lettres GAL peuvent appartenir à plusieurs marques connues.

59. — *O(fficina) Honori(i)*. La marque complète *ex of(f)ic(ina) Honorii* a été relevée en Angleterre, (Sch., 2520). Elle ne paraît pas avoir été très répandue.

60. — *Ico*... ? Connue par deux exemplaires découverts à Limoges et publiés par Schuermans. M. Richard a signalé à Poitiers (*Marques*, p. 39) la marque O. ICO qui appartient évidemment au même fabricant. Il se pourrait que le nom *Ico* fût complet, et que la marque de Poitiers dût se lire : *offi(cina) Ico(nis)*.

61. — *Offi(cina) Gemini*.

62 et 63. — ??

64. — *Of(ficina) Labeo(nis)*, (*Cf.* Allmer, *Vienne*, IV, 1170, et *Trion*, 812).

65. — *Of(ficina) Laevi*.

66. — *Lasiuca f(ecit ?)*. Marque rétrograde qui peut

avoir été mal transcrite. On peut songer à celle du fabricant *Laxtucis* ou *Lastucis*, dont les produits sont très connus, (Sch., 2908; Mowat, *Notice épigr.*, pp. 75 et 78 ; Bertrand, *Découverte d'une officine de potiers g. r. à Lubié, près Lapalisse*. Moulins, 1881, pp. 75 et 83 ; Bonsergent, *Arch. hist. du Poitou*, t. I, p. 358; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 89 ; Fillon, *Art de terre*, pp. 28 et 30; Richard, *Marques de potiers*, p. 40), etc.

67. — *Lemo fec(it)*.

68, 69 et 70. ? — La dernière marque est peut-être celle du potier *Manilius* (??).

71 et 72. — *Maximus*. Marque très connue. Aux localités mentionnées par Schuermans, on peut ajouter Poitiers, (Richard, *Marques*, p. 42), Vienne (Allmer, IV. 1244) et Lyon (Allmer, *Trion*, 913).

73, 76, 77, 81 à 84, 86, 88 à 91, 93, 99 et 102 à 105. Marques trop incomplètes ou de lecture trop douteuse pour que je puisse en donner une interprétation.

74. — *Cf.* ci-dessus, n° 49.

75. — *Nariti* (*officina*) ?

78. — *Of(f)ic(ina) Onn(ii)*. La marque est connue, (*Cf.* Sch., 4006), mais la variante de Limoges paraît avoir été mal transcrite. Il faut lire sans doute : OFIC ONNI, le dernier I étant lié avec l'N qui le précède.

79 et 80. — *Of(ficina) Opmia(ni)* ?

85. — *Of(ficina) Plaut(i)* ou peut être aussi *Plant(ini?)*.

87. — *Primus*, (*Cf.* plus haut, nos 13 et 14).

92. — *Of(ficina) Rufin(i)*. Schuermans cite un assez grand nombre de marques à ce nom et en particulier cette autre marque de Limoges : OF.RVFIN (Sch., 4768). La plupart proviennent de l'Allemagne et de l'Angleterre.

94. — *Off(icina) Senilis*. (*Cf*. Allmer, *Trion*, 1220 à 1222).

95.— *Of(f)i(cina) Seno(nis ?)*. On connaît aussi la marque d'un potier *Senonios*. (*Cf*. Allmer, *Trion*, 1228).

96. — *Silvanus*. Marque très commune. Aux localités énumérées par Schuermans, on peut ajouter encore : Tebessa (*Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n° 24, p. XLIV), Poitiers (Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I, p. 371 ; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 92 ; Richard, *Marques de potiers*, p. 47), Vienne (Allmer, IV, 1408), Lyon (Allmer, *Trion*, 1245 à 1250), etc.

97 à 101. — Ces quatre marques, dont la lecture ne présente aucune difficulté, me paraissent avoir été fort peu répandues. Je ne les connais du moins que par les exemples de Schuermans.

## 60 LE PUY-DE-GAUDY.

MALLVRO. F

Copie de Fillioux.

**Descr. et Hist.** — « Sur un culot de coupe en terre campanienne, trouvé par M. Perté au milieu des décombres antiques qui recouvrent la montagne du Puy de Gaudy » (Fillioux).

**Bibl.** — Fillioux, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. II, 2e bull., 1855, p. III.

*Malluro f(ecit)*.

Fabriqué par Malluro.

On connaît cette marque par d'assez nombreux exemples, (Sch., 3214-3217) ; Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I, p. 360, etc). La plupart ont été découverts dans le département de l'Allier, ce qui laisserait supposer qu'il s'agit de quelque potier dont l'atelier se trouvait dans cette région.

**61** **REILLAC.**

CIISIANIF

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et Hist.** — Cette marque, découverte à Reillac, se lisait « sur un fond de vase en terre dite de Samos » qui recouvrait une urne funéraire. Les parois du vase avaient été brisées avec grand soin, et tout ce qui dépassait le fond avait été enlevé. L'urne était remplie d'ossements en petits fragments.

**Bibl.** — De Cessac, *Le cimetière gallo-romain de Reillac*, dans *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 252.

*Cesiani f(abrica)*.

Poterie de Cesianus.

La marque de fabrique du potier Cesianus doit être assez ancienne, si l'on en juge du moins par la forme archaïque donnée à la lettre E. (*Cf.*, sur cette marque, Schuermans, 1313 à 1315).

**62** CESORI

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et Hist.** — Découverte à Reillac « sur un débris de petit vase en terre samienne ».

**Bibl.** — De Cessac, *Le cimetière gallo-romain de Reillac*, dans *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 255.

*Ce(n)sori[ni] (officina)*.

Poterie de Censorinus.

(*Cf.* Schuermans, nos 1316 à 1319).

La même marque a été signalée à Poitiers, (Bonsergent, *Arch. hist.*, p. 350; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 87).

## 63 MALLEDOF

Copie de M. de Cessac.

Descr. — « Sur un débris de petit vase en terre samienne » (De Cessac).

Bibl. — De Cessac, *Le cimetière gallo-romain de Reillac*, dans *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 255.

*Malled(i) of(ficina) ?*, *Malledo f(ecit) ?* ou peut-être même *Malled(onis) of(ficina) ?*

Poterie de Malledus *ou* de la fabrique de Malledo. Il se pourrait que la véritable forme de ce nom fût *Malledos*. (*Cf.* dans Schuermans, p. 161, les marques MALLEDAS et MALLEDV).

La marque MALLEDOF a été relevée à Poitiers (Bonsergent, *Arch. hist.*, t. I, p. 360 ; Ledain, *Épigr. rom.*, p. 90), et à Paris (Mowat, *Notice épigr.*, p. 77).

## 64 PATERNV

Copie de M. de Cessac.

Descr. et Hist. — Cette marque, qui a été découverte à Reillac, se voit sur « une belle coupe en terre samienne de 0 m. 25 cent. de diamètre sur 0 m. 15 cent. de hauteur, parfaitement intacte. Au-dessous d'une large bande lisse, un rang d'oves domine quatre médaillons séparés par quatre plus petits et une figure de femme. Les quatre grands médaillons sont identiques. Sur un cheval au galop, un cavalier agite au-dessus de sa tête une large banderolle ; au-dessous, un animal au garot pointu, une hyène sans doute, court dans le même sens. Les quatre petits médaillons sont semblables de deux en deux. Le premier et le troisième représentent un enfant

ailé, assis les jambes allongées, tenant un objet indéterminable dans la main gauche, la main droite appuyée sur le sol. Le deuxième et le quatrième un enfant également ailé, courbé en avant et les bras étendus. Au-dessus de ces petits médaillons, une sorte de draperie contient des dauphins, alternativement tournés à droite et à gauche. La figure de femme remplit à la suite de ces derniers médaillons toute la hauteur de la partie ornementée de la coupe. Elle est debout, le bras gauche relevé, le bras droit pendant, la main tenant un thyrse, les jambes entrecroisées dans l'attitude de la danse. Un arbre est placé à sa gauche. Près de la quatrième figure, l'arbre est remplacé par le nom du potier... Sur le dauphin voisin de cette inscription, deux autres estampilles, dont la fin n'a pas marqué et dont le commencement est assez mal imprimé, paraissent porter les mots NONADE et LADAV. Dans ces deux dernières inscriptions, les D sont liés aux A... » (De Cessac).

Bibl. — De Cessac, *Le cimetière gallo-romain de Reillac*, dans *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e, bull. 1873, p. 253.

*Paternu*[*s*].

Les produits de ce potier paraissent avoir joui d'une grande renommée, si l'on doit en juger par leur dispersion, (Sch., 4164 à 4179). Peu de marques ont été plus répandues, mais il est juste de dire que tous les vases de Paternus se distinguent par une élégance d'ornementation que l'on trouverait difficilement ailleurs.

B. Fillon a publié (*Poitou et Vendée*, 7e livr., p. 6, et *Art de terre*, p. 32) un vase, portant la marque rétrograde PATERNI, qui n'est pas sans analogie avec celui de Reillac. Un autre vase, découvert au bourg du Jart (Vendée), en 1878, dans une sépulture antique (*Annuaire de la Soc. d'émul. de la Vendée*, 1879, p. 180), par M. Biaille, notaire, portait de même « une élégante ornementation en relief ». (*Cf.* également le n° 67 ci-après).

La Ségourie, Rezé, Poitiers (Ledain, *Épigr. rom.*, p. 91)

ont donné des vases portant la marque PATERNVS ; M. Mowat l'a signalée à Paris, (*Notice épigr.*, p. 73).

---

## 65 LA ROCHE-AU-GÔ.

| *a* | *b* |
|---|---|
| MAHETI | MODESI |

Copies de M. Ducourtieux.

**Descr., Hist. et Bibl.** — Je ne connais ces deux marques que par l'extrait suivant des Bulletins de la Société hist. et archéol. du Limousin (t. XXXVI, 1887, p. 518) :

« M. Ducourtieux présente à la Société divers débris de poteries romaines, trouvés par M. Hersant au cours des terrassements exécutés au lieu de la Roche-au-Gô, pour l'établissement du chemin de fer de Brives. Quelques-uns de ces tessons, d'une terre rouge et fine, paraissent provenir d'objets de luxe ; sur l'un on lit : MAHETI, et sur l'autre : MODESI, qui ne peuvent être que les signatures de céramistes gallo-romains. »

Sur ces deux marques, *cf.* ci-dessus, p. 139, les nos 9 et 10.

---

## 66 SAINT-PARDOUX-LAVAUD.

OFIC·ACVTI

**Hist.** — Cette marque a été relevée au mois de mai 1871, sur un débris de poterie dite samienne, découvert « en ouvrant une tranchée dans le versant Est du Bois-Rozet, pour l'établissement du chemin de petite communication n° 2, de Saint-Pardoux-Lavaud à Bourganeuf », dans une couche de cendre et de fragments de vases placés sous une urne funéraire.

**Bibl.** — AUBRY, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., p. 225.

*Of(f)ic(ina) Acuti.*

Fabrique d'Acutus.

Les marques du potier Acutus sont des plus communes, et il en existe avec toutes les variantes imaginables, mais aucune n'a fourni le nom gentilice et le prénom du fabricant, ou de la famille de fabricants, dont nous avons ici le cognomen.

Un graffite que le P. Delattre a découvert à Mraïssa (Tunisie) sur « un objet de terre cuite, espèce de pilon dont le musée de St-Louis de Carthage possède plusieurs exemplaires provenant de Carthage (1) », est cependant ainsi conçu :

C · ACVTVS QVI ///////
/////////////// ROGATVS
///////////// PINGIT

Il se pourrait qu'il fournît quelques indications précieuses.

---

## 67 LA SOUTERRAINE.

PVRO · PROVI

Copie de M. l'abbé Lecler.

**Hist.** — « Sur un débris de vase du musée de M. Fesneau » (Abbé Lecler).

**Bibl.** — *Communication ms.* de M. l'abbé Lecler.

La marque étant circulaire, peut-être faut-il lire : *Vi*[*m*]-*puro...?* (*Cf.* plus haut, p. 22).

(1) *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n° 24, p. XIX.

## 68 SAINT-YRIEIX-LES-BOIS.

PATERNV

Copie de M. de Cessac.

**Descr. et Hist.** — Marque de potier découverte « dans le puits de Villerégnier, commune de St-Yrieix-les-Bois ». Elle était placée sur une coupe « en terre campana » dont le bas était orné « d'une scène à deux personnages répétée quatre fois et encadrée par des torsades ». Entre ces reproductions d'un même sujet étaient placés des hippocampes et des dauphins.

**Bibl.** — De Cessac, *Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. IV, 2e bull., 1873, p. 237.

Sur cette marque, *cf.* ci-dessus, n° 63.

## DEUXIÈME PARTIE

# INSCRIPTIONS PERDUES

## DÉDICACES

### I. — MONUMENTS CIVILS

#### 1° ÉDIFICES PUBLICS

**69** **LIMOGES.**

///// RITI CIVI ////

Copie de M. le chanoine Arbellot.

**Hist. et Descr.** — Ce fragment d'inscription fut découvert « tout près de l'emplacement de la porte Saint-Jean, au nord-est de la cathédrale » (Arbellot). La pierre fut déposée dans la maison provisoire de l'architecte avec deux autres inscriptions trouvées dans les combles. Elle est aujourd'hui perdue et je ne possède aucun détail sur la forme des caractères.

**Bibl.** — Abbé ARBELLOT, *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin*, t. XV, 1885, p. 64.

. . . *Augusto*]*riti civi*[*tatis* . . .

Les huit lettres de ce fragment paraissent avoir appartenu à quelque inscription d'une haute époque. On peut

croire que c'est à partir de Caracalla, lorsque le droit de cité romaine eut été étendu à tous les habitants de l'Empire, que la *civitas*, ou peuplade, prit le nom de l'*urbs* ou de la capitale, ou que le phénomène inverse se produisit. (*Cf.* à ce sujet C. Jullian, *Les inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 121).

---

## 70 SALAGNAC.

AESVORVM SVLPIECT.....V
LPSC AVPICO APINOSSOEILI
VENIILAE AEDEM CVM SVIS
DO...... DI. M..... VS

Copie de Nadaud.

**Var.** — Legros (reproduisant la copie de Nadaud), et Joullietton, qui n'a pas indiqué la séparation des lignes :

AESV ORVM. SVLPIECT.....V
LPSCA VPICO APINOSSOEILI
VENILAE . AEDEM CVM SVIS
DO.....DI. M. V. S. « *dis manibus votum solvit* ».

Florian Vallentin (reproduisant encore la copie de Nadaud) :

.... AESVORVM. SVLPIECT/VLPSC AVPICO APINOSSOEILI
... VENILAE. AEDEM CVM SVIS DO ... DIMVS

**Hist. et Descr.** — « Au même bourg de Salagnac, sur un manteau de cheminée du château des chanoines de la cathédrale de Limoges, est l'inscription suivante, mais inintelligible, parce que la plupart des lettres ne sont pas lisibles et la pierre est brisée » (Nadaud).
Ce texte a disparu.

**Bibl.** — NADAUD, *Mémoires*, t. I, p. 172 et t. VI, p. 289. — LEGROS, *Essais historiques*, p. 38. — JOULLIETTON, *Hist. de la Marche*, t. II,

p. 50. — GAULT DE SAINT-GERMAIN, *Lettres sur la Marche*, p. 49. — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 212, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 149.

... *Pro salute su*]*a e*[*t*] *suorum Sulp*(*icius*)... *aedem cum suis* [*ornamentis*...

Il s'agit, selon toute apparence, de quelque dédicace, mais le texte a été trop mal transcrit pour qu'il soit possible d'en tirer un meilleur parti.

L'abbé Nadaud le reconnaissait lui-même en écrivant en note au bas de sa copie :

« Cette inscription n'est pas bien transcrite, puisque les mots, même du milieu, ne sont pas intelligibles, excepté *ædem cum suis*. Le DI de la fin paraît être *dicat* ou *dedicavit*, v. s. *votum solvit*. »

---

2° MILLIAIRE

## 71 LA BUSSIÈRE-ÉTABLE.

M. A.......
......V.....
M........S...

Copie de M. l'abbé Roy-Pierrefitte, reproduite par M. l'abbé Lecler.

**Descr.** — « Cette inscription, dit M. l'abbé Lecler, était gravée sur un monolithe cylindrique se terminant par une base carrée, ce qui porte à croire que c'était une borne milliaire. Sur une des faces de la base, il semblait y avoir une inscription, mais si altérée et dégradée qu'on ne pouvait distinguer que les lettres ci-dessus. »

**Hist.** — D'après M. Roy-Pierrefitte, cette inscription aurait été trouvée à 400 pas du village de la Bussière-Étable, canton de Châ-

teau-Ponsat, dans les terres à gauche de la route. M. l'abbé Lecler ajoute que « personne ne sait ce qu'elle est devenue ».

Bibl. — Roy-Pierrefitte, *Hist. de Bellac*, p. 20. — Abbé Lecler, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XXI, 1872, p. 107.

Il se pourrait qu'il y eût là quelque milliaire au nom de Gordien III, et que l'on dût songer à lire :

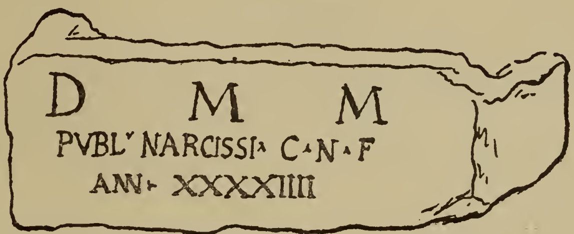
*imp. caes.*
M. A*nt. gor*
*diano pio*
*felici a*V*g*
*p.* M *tr. p. vi co*S
*ii pp....*

Mais je n'ai pas à faire remarquer tout ce qu'a d'hypothétique une telle restitution, à laquelle je n'aurais d'ailleurs pas songé si je n'avais pas eu sous les yeux l'inscription du temps de Gordien que j'ai citée plus haut sous le numéro 11, et si le milliaire qui la porte et celui-ci n'avaient pas été découverts sur une même voie.

# ÉPITAPHES

## I. — CITOYENS ROMAINS, AFFRANCHIS, ESCLAVES

**72** **AHUN.**




Fac-similé d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Urne de pierre qui n'est qu'un fragment, haute de 2 pieds 2 poulces sur 6 pieds de long, dans les débris, devant l'église neuve d'Ahun. Il paroît que ceux de la famille Narcisse ne vivoient pas long-temps, puisque l'inscription de Chantemile mentionne un Narcisse mort [à 39 ans], et celui-cy [à] 44 » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

Bien qu'elle ne soit connue que par un dessin de Beaumesnil, il se pourrait que cette inscription ne fût pas apocryphe et qu'on dût la lire :

*D(iis) m(anibus) (et) m(emoriae) Publ(icii) Narcissi, Cn(aei) f(ilii), (vixit) ann(is) XXXXIIII.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Publicius Narcissus, fils de Cnaeus, mort à l'âge de 44 ans.

Il y a toutefois de très fortes présomptions pour que ce monument n'ait jamais existé.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer, en outre, que PVBL ne peut pas se traduire par *Publius* et qu'il ne saurait y avoir aucun degré de parenté entre le personnage dont il est ici question et celui dont l'épitaphe a été reproduite plus haut sous le n° 20.

---

## LIMOGES.

Lorsque l'ancienne abbaye de Saint-Martial fut supprimée et vendue en 1790, la démolition de l'église collégiale, qui était la « gloire du Limousin », commença presque sur-le-champ, par ordre d'un sieur Brousseaud, entrepreneur de constructions. Diverses inscriptions romaines furent alors découvertes dans les fondations du clocher et plusieurs d'entre elles, — « presque toutes », a dit Allou, qui n'en a mentionné que sept et n'a pas indiqué ce que devinrent les autres, — furent recueillies par M. Juge-Saint-Martin, et placées dans sa pépinière de la place des Arènes dont elles « ornèrent » les allées.

En 1808, leur existence fut signalée à Millin, qui les publia, pour la première fois, dans le *Magasin encyclopédique* du mois de mars.

Elles furent copiées vers 1835 par Mérimée, qui les fit paraître, sans aucun commentaire, dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne*.

« Hors de Limoges, sur les bords de la Vienne, on voit, dit-il, quelques substructions antiques, trop informes pour qu'on s'y arrête. Auprès de la cathédrale, au milieu de la rue qui conduit au pont Saint-Étienne, un énorme cippe en granit avec une inscription illisible de vétusté, quelques tombeaux et inscriptions rassemblés et

conservés, ou plutôt pêle-mêle dans le jardin de la pépinière, voilà les seuls monuments antiques que j'aie observés à Limoges » (1).

Lors de la formation du musée céramique, à la mort de M. Dubouché, les inscriptions trouvées à Saint-Martial étaient encore en place dans l'ancienne pépinière de M. Juge, devenue la propriété de M[me] Bardy. Sur la demande de l'abbé Texier, trois pierres au choix furent données à l'établissement qui venait d'être créé, et placées le long du mur de clôture où elles sont restées jusqu'à ces derniers temps. Les autres continuèrent à « orner » les allées dé la pépinière, et lorsque celle-ci fut vendue, vers 1850, à un entrepreneur, nommé Picat Léonard, le nouveau propriétaire ne trouva rien de mieux, pour en assurer la conservation, que d'en constituer les deux montants d'un portail. Malheureusement, le portail a été démoli, et les pierres à inscriptions, retaillées en vue de quelque nouvel usage, ont toutes disparu, sauf une que M. l'abbé Arbellot a pu faire transporter au musée.

Les trois cippes qui furent donnés à l'abbé Texier sont ceux que j'ai cités plus haut aux pages 50, 55 et 106.

Si le chiffre de sept donné par M. Allou était exact, quatre pierres seulement auraient dû se trouver dans la pépinière des Arènes après la donation des précédentes. Or il n'en fut rien, puisque l'abbé Texier en a fait connaître six sous les numéros 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de son ouvrage; on doit donc en conclure que M. Juge en avait recueilli au moins neuf.

Quoi qu'il en soit, celles que l'on a connues et qui sont aujourd'hui complètement perdues sont au nombre de cinq.

(1) Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*. Paris, 1838, in-12, p. 27.

Je les donne dans l'ordre même où elles ont été citées par l'abbé Texier.

---

**73** D. M. ETMEMOR
CANNITOGI MARI
MAENIA PAVLINA
CONIVNX SIBI ET
SVIS VIVA POSVIT

Copie de l'abbé Texier, conforme à une copie manuscrite de M. le chanoine Arbellot.

**Var.** — Les copies de Duroux et de Mérimée portent à la troisième ligne MAEVIA. Chez Duroux, deux points séparatifs, sont placés, l'un après MAEVIA, l'autre après le mot CONIVNX. Mérimée met un point après POSVIT. Allou reproduit la copie de Duroux, mais en supprimant les points séparatifs des 4e et 5e lignes. Maurice Ardant met un point entre chaque mot et à la fin de toutes les lignes, sauf la quatrième. Sa copie a été empruntée encore à Duroux.

**Descr.** — « Cette pierre, de forme prismatique, a 2 pieds 10 pouces [de long?] sur 2 pieds 6 pouces [de large?] et deux pieds [d'épaisseur] » (Abbé Texier).

**Bibl.** — Millin, *Magasin encyclopédique*, mars 1808, p. 1. — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 272 (sans comment.). — Allou, *Descript. des monuments des différents âges, observés dans le département de la Haute-Vienne*, p. 86 (sans comm.). — Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 100. — Abbé Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 78 (sans comm.). — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. III, p. 127.

*D(iis) m(anibus) et memor(iae) C(aii) Anni(i) Togimari. Maenïa Paulina, coniunx, sibi et suis, viva, posuit.*

Aux Dieux mânes et à la mémoire de Caius Annius Togi-

marus. Maenia Paulina, sa femme, a fait construire (ce tombeau), de son vivant, pour elle-même et pour les siens.

Par l'expression *suis*, Maenia Paulina entendait parler, sans doute, de son mari et de ses enfants. Le tombeau de famille ne paraît pas s'être étendu à d'autres personnes.

Millin, et après lui l'abbé Texier, ont proposé de traduire :

*Aux dieux Mânes et à la mémoire de Cannitogus* (son époux ou Marius), *Mænia Paulina, son épouse, a posé cette pierre, de son vivant, pour lui, pour elle et pour les siens.*

Allou a donné, à peu de chose près, la même interprétation :

*Aux Mânes, etc., de Cannitogus; Mævia Paulina, son épouse, a posé cette pierre, de son vivant, pour lui, pour elle et pour les siens.*

Maurice Ardant a finalement proposé celle-ci dont la tournure n'est peut-être pas très heureuse :

*Diis manibus et memoriæ Cannitogi mariti Mævia Paulina conjunx sibi et suis viva posuit.*

« En français : Mævia Paulina, son épouse, a élevé de son vivant (ce tombeau) aux dieux Mânes et à la mémoire de son époux Cannitogus pour elle-même et pour les siens ».

Le gentilice *Annius* n'est pas rare ; *Maenius* est de même un gentilice connu (1). Une inscription de Narbonne a donné la forme *Menia* (2). *Togimarus* est un nom gaulois qui peut entrer dans la nombreuse catégorie des noms celtiques terminés en *marus* (= grand ?). Son radical se retrouve dans les noms bien connus : *Togius*, *Togio*, *Togirix*, etc.

(1) *C. I. L.*, VIII, 8880, 9879.
(2) *Id.*, XII, 5120.

*Togimarus* et sa femme semblent avoir été citoyens romains, bien que leur épitaphe ne mentionne aucune tribu.

---

**74**

D. M. ET. M.
IVL. ANNONIAE
MAGNVS FIL ET
SIBI. VIVS. POSVIT

Copie de l'abbé Texier.

**Var.** — Duroux, Allou et Maurice Ardant ne mettent pas de point après le mot ET. Il est donc fort probable que ce point n'a jamais existé, comme il est à peu près certain aussi que la première ligne n'a jamais été terminée par un point. Allou ne met pas de point après IVL. Maurice Ardant en place après tous les mots des trois dernières lignes. Mérimée n'en met qu'un, après le mot POSVIT, encore doit-il être considéré comme un point étranger au texte.

Une copie manuscrite, qui m'a été communiquée par M. le chanoine Arbellot, est assez différente des précédentes :

D M ET M
M · ANNONIAE
MAGNVS FIL. PI
SIBI VIVS POSVIT

**Descr.** — « Cette pierre, en forme d'acerra ou de pyramide, a 2 pieds 7 pouces de haut sur 2 pieds 6 pouces de large, 1 pied 10 pouces d'épaisseur à la base, et seulement 7 pouces 6 lignes au sommet » (Allou).

**Bibl.** — La bibliographie de ce texte est la même que celle du précédent.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Jul(iae) Annoniae; Magnus, fil(ius), et sibi, vi(v)us, posuit.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Julia Annonia. De son vivant, Magnus, son fils, a fait construire (ce tombeau) (pour sa mère) et pour lui-même.

Millin, et après lui Allou, l'abbé Texier et Maurice Ardant ont convenablement interprété cette inscription.

*Julia Annonia* semble avoir été la fille d'un *Julius* et d'une *Annonia.* A sa naissance, le nom de sa mère dut lui être donné sans aucun changement comme cognomen. C'est ainsi d'ailleurs que les gentilices se transformaient en cognomens dans la plupart des cas. Une Acilia *Sergiana*, d'une inscription de Nîmes, est fille d'un Acilius et d'une *Sergia* Montana (1) ; un L. Acutius *Ventidius*, de la même ville, est fils d'un L. Acutius Severinus et d'une *Ventidia Nice* (2) ; une Valeria *Julia*, d'une inscription de Tain, est fille d'une *Julia* (3), etc.

---

**75**

D. M.
ETM.
SVLPIC
REGINAE
SVLPI REGENVS
PATER ET IVL. LITTA
MATER VIVI ET SIBI
POSVER.

Copie d'Allou, reproduite par l'abbé Texier.

(1) Pelet, *Catal. du musée de Nîmes*, 1853, in-8, p. 78.
(2) *Ibid.*, p. 168.
(3) Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France.* Vienne, t. I, p. 195.

Var. — Millin et Duroux :

D. M.
ET. M.
SVLPIC.
REGINAE
SVLPI. REGENVS
PAƎR Ǝ IVLITTA.
MAƎR Ǝ SIBI
POSVER

La copie de Mérimée ne diffère de celle d'Allou que par l'absence de tous points. Maurice Ardant en met, au contraire, après tous les mots et à la fin de toutes les lignes.

Descr. — « *Acerra* ou petit autel placé près d'un tombeau, d'un mètre de hauteur, sur un peu plus d'un mètre de largeur, 50 centimètres d'épaisseur à la base, et 33 au sommet » (Maurice Ardant). Texier ajoute que la pierre avait une forme pyramidale. La copie de Duroux permet de supposer quelques ligatures de lettres aux 6e et 7e lignes.

Bibl. — La bibliographie de ce texte ne diffère que par le numéro des pages de celle que j'ai déjà donnée, page 164, pour le cippe de *Togimarus*.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Sulpic(iae) Reginae. Sulpi(cius) Regenus, pater, et Jullitta , mater, vivi et sibi posuer(unt).*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Sulpicia Regina. Sulpicius Reginus son père, et Jullitta, sa mère, ont, de leur vivant, fait construire (ce tombeau pour elle) et pour eux.

Millin a proposé de lire, à la sixième ligne, *Julia Litta*, et son opinion a été acceptée par tous ceux qui sont venus après lui, mais il me paraît plus rationnel de lire *Jullitta.* Ce diminutif de *Jullus* est d'ailleurs connu.

Le même auteur a fait remarquer, avec juste raison, que le lapicide a commis une erreur à la cinquième ligne, en gravant *Regenus* au lieu de *Reginus*. A la même ligne, l'abréviation SULPI est insolite. Sulpicius avait donné à sa fille la forme féminine de son cognomen. Cette particularité est à signaler.

Sulpicius Reginus et sa fille semblent avoir été citoyens romains ; il est peu probable qu'il en ait été de même pour Jullitta.

---

**76**

D·M·IVLI//
INSIDIOL
AE·INSIDI
ATOR PATER (*T et E liés*)
VIVS ET SI (*E et T liés*)
BI POSVIT

Copie probable d'après les variantes ci-après :

Var. — Nadaud reproduit textuellement par Legros :

D. M. JVLI.
INSIDIOL-
AE . INSIDI
ATOR PAER
VIV. S ET SI
BI POSVIT

On trouve en marge du ms. de Legros la seconde copie que voici :

D. M. IVLI.
INSIDIOL
AE. INSIDI
ATOR PAT.
IVL. V. S T. SI
BI POSVIT

Et plus loin, dans le même manuscrit, sur deux papillons qui ont été collés, le premier contre la page 206, et le second contre la page 242 les deux versions nouvelles :

D M. JVLI
IN SIDIOL
AB. INSIDI
ATOR PAƎTR
VIVS ƎT SI
BI POSVIT

VMIVLI. INSIDIOI. AB. INSI
DIATOR . PAT. VIV. STSI. BI.
POSVIT.

Duroux :

D M. IVLI.
INSIDIOL
AE. INSIDI
ATOR PAƎR
VIV E SI
BI POSVIT.

Allou et Mérimée :

D M IVLI
INSIDIOL
AE INSIDI
ATOR PATER
VIV ET SI
BI POSVIT

Texier :

D. M. IVLI
INSIDIOLA
AE INSIDI
ATOR PAER
VIV ET SI
BI POSVIT.

M. le chanoine Arbellot (copie manuscrite) :

D M IVLI
INSIDIOL
AE INSIDI
ATOR PAƎTR
VIVS ƎT SI
BI POSVIT

Maurice Ardant sépare tous les mots par un point et termine de même toutes les lignes, à l'exception de la troisième et de la cinquième.

Descr. — « De forme prismatique, haute d'un mètre, large de 42 centimètres et de 52 centimètres d'épaisseur » (Ardant). Des ligatures devaient exister aux 4[e] et 5[e] lignes.

Hist. — Cette inscription, qui a eu le sort des trois précédentes et des deux qui suivent, était déjà connue lorsque celles-là furent découvertes. Elle était encastrée, à découvert, dans l'escalier du clocher de Saint-Martial. « Il reste encore dans l'église de Saint-Martial, dit Legros, une pierre qui a été employée dans la construction du massif qui est en dedans de cet ancien édifice, et qui soutient l'escalier du clocher, sur laquelle est cette inscription sépulchrale... »

On lit d'autre part sur le papillon collé contre la page 242 du ms. de Legros : « Pierre au pied du clocher de Saint-Martial, en descendant à main droite; *les mots tirent en haut.* Ils pourraient signifier : *Vminhus* a posé ce monument pour son père sauvé des embuscades. »

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I (pages disparues). — LEGROS, *Recueil d'inscript. et d'antiquités*, pp. 21 et 52. — LEGROS, *Essais hist. sur Limoges et ses environs*, pp. 206 et 242. — *Feuille hebdomadaire* de 1781, p. 39 (1). — BEAUMESNIL, 2e cat., p. 40. — MILLIN, *Magasin encyclopédique*, mars 1808. — DUROUX, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 272. — ALLOU, *Descript. des monum., etc.*, p. 87.— MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 99. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 80. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. et hist. du Limousin*, t. III, p. 128.

*D(iis) m(anibus) Juli[äe] Insidiolae. Insidiator, pater, vi(v)us et sibi, posuit.*

(1) « La *Feuille hebdomadaire* fut établie au mois de juin 1775 par un nommé *Chambon*, étranger, alors résident en cette ville [Limoges], près le couvent de Sainte-Ursule, dans la rue Baulager, à côté de la salle des spectacles; mais il n'en était que le rédacteur. Le sieur *Thoumas de Boussnie?* avocat et notaire, fut d'abord chargé de recevoir l'argent des abonnements et de tenir le registre des abonnés. Peu de temps après, le sieur *Chapoulaud*, imprimeur-libraire, de la place des Bancs, en devint aussi le directeur. Chambon s'étant fait chasser de la ville, la rédaction fut confiée à l'abbé *Vitrac* aîné, alors professeur d'humanités, depuis soû-principal [*sic*], et puis principal du collége royal, aujourd'hui curé de Montjovis, qui le rédigea jusqu'à la fin de 17. . [*sic*] qu'il quitta cet emploi, qui fut donné au sieur Guineau-Dupré, avocat, auquel il a été oté par ordre du gouvernement, au commencement de 1783; et depuis il a été donné au sieur Rivet, professeur de rhétorique au collége royal, qui l'exerce maintenant en 178. [*sic*]. — L'abbé *Lambertie*, vicaire de Saint Michel-des-Lions, l'a occupé depuis 178. [*sic*] jusqu'au commencement de 1790 qu'il l'a quitté, et depuis cet ouvrage périodique n'a eu d'autre rédacteur que le compositeur d'imprimerie qui sert de prote au sieur Chapoulaud. Celui-ci n'y trouvant plus son compte par le défaut d'abonnemens est sur le point de cesser de donner cette feuille au public, comme on me l'a assuré aujourd'hui 14 décembre 1791. — Il a cessé en janvier 1792 ». (*Ms.* Legros, p. 169 des *Essais historiques.*)

Aux dieux Mânes de Julia Insidolia; (Julius) Insidiator, son père, a, de son vivant, fait construire (ce tombeau, pour elle) et pour lui.

Beaumesnil, qui avait l'imagination féconde, paraît avoir suggéré à l'abbé Legros jusqu'à trois interprétations différentes de cette épitaphe.

« Cette inscription, dit l'abbé Legros, a tout l'air de celles que les anciens Gaulois ou même les Romains faisaient graver sur des pierres qui servoient de pié-d'estal à leurs idoles et qui masquoient en même temps le nom du Dieu que l'idole représentoit, le motif pour lequel elle étoit là placée, ou le besoin pour lequel on l'invoquoit, et le nom de celui ou de celle qui l'avoit fait placer. On n'exprimoit pas toujours ces noms ni ces motifs en entier; souvent on les abrégeoit, et c'est ce qui nous rend aujourd'hui ces inscriptions si difficiles à expliquer. Je ne me flatte pas d'avoir réussi dans l'interprétation que je vais donner de celle-ci; mais je crois qu'on peut l'expliquer ainsi en suppléant quelques lettres :

DEO MAXIMO JVLIO
INSIDIO LIBERATORI
AB INSIDIATORIBVS
PATERVIUS
ET SIBI
POSUIT.

ou

DEO MAXIMO IVLIO
INSIDIO LABORIS
INSIDIATOR PATER
CIVIBVS ET SIBI
POSVIT

« Je laisse au lecteur à se décider sur ces interprétations, mais il me semble qu'on ne peut guère en donner d'autre. Quoi qu'il en soit, l'inscription est ici en entier, telle que je l'ai copiée sur la pierre dont j'ai parlé et qui fait partie du susdit mur [du clocher de Saint-Martial].

« Il paraît que lorsqu'on a bâti ce mur, on y a mis indifféremment cette pierre qu'on avoit sans doute trouvée dans quelque ruine des anciens édifices de Limoges, et néanmoins qu'on a eu la précaution de laisser paraître l'inscription en dehors. Ce qui le prouve, c'est que toutes les lettres sont couchées, et que la pierre n'est pas dans sa situation naturelle. Aux interprétations précédentes de cette ins-

cription j'ajouterai la suivante, qui paraît plus naturelle que les autres :

DEO MAXIMO JVLIO
INSIDIO LABORAVIT
INSIDIATOR PATERVIVS
ET SIBI POSVIT.

« C'est-à-dire que Patervius, dont le prénom était *Insidiator*, avait fait faire ce monument en l'honneur du grand dieu Julius Insidius, et qu'il l'avait placé pour sa propre utilité. »

On lit cependant, en marge du manuscrit de Legros, cette observation faite d'une écriture plus récente :

« Un habile antiquaire explique autrement cette inscription. Voici comment il l'interprète ; et c'est peut-être la meilleure manière de la lire :

DIIS MANIBVS JVLII
INSIDIOLÆ
INSIDIATOR PATER
VIVVS SVIS ET
SIBI POSVIT

L'abbé Texier a traduit : aux *dieux Mânes et à la mémoire*... mais il ne semble pas que la seconde partie de cette formule ait jamais existé sur le monument.

*Insidiator* et sa fille semblent avoir possédé le droit de cité. On peut remarquer de plus leurs cognomens bizarres, bien que tous les mots de cette nature puissent être considérés, en principe, comme ayant une signification réelle qu'il n'est pas toujours facile d'apercevoir.

77

D ♀ M
ET MEMOR
C· SVLPI·FIDI
NATO ANN III
SV͜L·NGiLoPATeR
PO·SV·IT

Copie manuscrite de M. le chanoine Arbellot.

Var. — Millin et Duroux : Allou (reproduit par l'abbé Texier) :

| Millin et Duroux | Allou |
|---|---|
| D. § M. | D . M. |
| ET MEMORI | ET MEMORI |
| C. SVLPI. FIDI. | C. SVLPI FIDI |
| NATO. AN. IN. | NATO ANN·III |
| SY. AVGIo. PATER (1) | SVL AVGILO PATER |
| PO. SV. IT. | PO. SV. IT. |

Mérimée donne la copie d'Allou, mais sans aucun point séparatif. Les lettres du mot POSVIT ont été simplement espacées de deux en deux. Maurice Ardant met un point après chaque mot, sauf à la fin des 2e, 3e, 4e et 5e lignes.

**Descr.** — « Pierre prismatique, de forme rectangulaire, d'un mètre 50 cent. de hauteur, sur 70 centimètres de largeur, et 50 environ d'épaisseur » (Maurice Ardant). Allou a fait remarquer « que les sigles D M sont séparés par une feuille de lierre, et que les points placés entre les mots ont une forme triangulaire ». Lettres liées (d'après la copie de M. le chanoine Arbellot) : 4e ligne, les 2 N ; 5e ligne, l'V et l'L, l'A et l'V. Une barre au-dessus du chiffre III. L'I et l'O du mot NGILO, l'E du mot PATER, sont en caractères plus petits. Le mot NGILO, lui-même, doit être une transcription fautive; il faut lire sans doute ANGELO.

(1) Duroux (page 310) a corrigé l'erreur qu'il avait commise aux 4e et 5e lignes. « Au lieu de AN-IN SI, lisez, dit-il, *AN.III.SVL.* »

**Bibl.** — Aux numéros des pages près, la bibliographie de ce texte ne diffère pas de celle que j'ai déjà donnée pour le n° 73 (cippe de *Togimarus*).

La troisième ligne de ce texte me paraît devoir être ainsi corrigée :

C·SVL·P·F·FIDI·

Je crois, en conséquence, qu'il est possible de lire :

*D(iis) m(anibus) et memori(ae) Ca(ii) Sul(picii), Pu(blii) f(ilii), Fidi, nato ann(is) III. Sul(picius) Ang[e]lo, pater, posuit.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Caius Sulpicius Fidus, fils du Publius, mort à l'âge de trois ans. (Publius) Sulpicius Angelo, son père, (lui) a fait construire (ce tombeau).

Millin et, après lui, Duroux, ont attribué cette inscription au v$^{e}$ ou vi$^{e}$ siècle, mais elle est beaucoup plus ancienne et ne doit pas descendre au delà du quatrième.

« La feuille de lierre, — dit Duroux qui semble avoir emprunté cette affirmation bizarre à Beaumesnil, — annonce des gémissements que l'auteur de l'épigraphe demande à ses lecteurs. »

Maurice Ardant a reproduit aussi « l'opinion de quelques savants » d'après laquelle le mot *posuit* n'aurait été partagé en trois syllabes que pour « laisser au lecteur le temps de donner des larmes au défunt et les prières qu'il réclame ».

Mieux avisé, l'abbé Texier s'est contenté d'indiquer qu'il y avait une feuille de lierre à la première ligne, et que les syllabes du mot POSVIT étaient séparées par des points.

Il eût pu ajouter que cette dernière particularité épigraphique était tout simplement une fantaisie de graveur. Sulpicius Angelo peut avoir été citoyen romain.

**78**

*d m e* T M
ANNIAE ANNI
OTAE QVAE VIXI*t*
ANNOS X ET M X
GEMINANT-IVS
PATER VIVS PO
SVIT FILIAE C
ARISSIMAE

D'après une copie manuscrite de M. le chanoine Arbellot :

Var. — Duroux :

D M ET. M.
ANNIA E ANNI
OTAE. QVAE. VIXIT
ANNOS.X.ET.M.X.
GEMINANTIVS.
PATER. VIVS PO.
SVIT. FILIAE CA
RISSIMAE

Allou, reproduit par l'abbé Texier :

D. M. ET M
ANNIAE ANNI
OTAE QVAE VIXIT
ANNOS X ET MX
GEMINANTIVS
PATER VIVS PO
SVIT FILIAE CA
RISSIMAE

Maurice Ardant met un point après chaque mot et chaque sigle. Le premier ET est le seul mot qui n'en soit pas suivi.

**Descr.** — Aucune description, même d'une seule ligne, n'a été consacrée à ce texte par les divers auteurs qui s'en sont occupés.

Cette particularité laisserait supposer que Maurice Ardant, Texier et Allou se sont contentés de citer, dans bien des cas, les copies de leurs devanciers, alors que les monuments eux-mêmes n'étaient pas encore perdus. La copie manuscrite de M. le chanoine Arbellot indique bien un trait horizontal entre le T et l'I de la 5e ligne, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'un H et d'un T.

**Hist.** — Cette pierre, qui a eu le sort de toutes celles du jardin de M. Juge qui ne furent pas transportées au musée, avait été placée sur un socle formé par un autre cippe très mutilé, sur lequel on lisait l'inscription suivante : ...CINA...TO...DODICA...

Millin ne paraît pas l'avoir connue.

**Bibl.** — DUROUX, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 274. — ALLOU, *Descript. des monuments*, etc., p. 89. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 81. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. et histor. du Limousin*, t, III, p. 129.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Anniae Annio[l]ae quae vixit annos X et m(enses) X. Geminantius, pater, vivus, posuit filiae carissimae.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Annia Anniola, morte à l'âge de dix ans et dix mois ; (Annius) Geminantius, son père, a, de son vivant, fait construire (ce tombeau) à sa fille bien-aimée.

Le cognomen *Geminantius* est à signaler. Le terme *vivus* laisse supposer que le tombeau avait été construit aussi pour Geminantius, ou que le lapicide ne s'était pas départi d'une formule toute faite et très usitée chez les *Lemovices*.

La traduction de Duroux, dont la copie est cependant assez exacte, ne laisse pas que d'étonner quelque peu. Elle est ainsi conçue :

« *Aux Dieux Mânes et à la mémoire d'Aunia-Auniata, qui a vécu*

*10 ans et 10 mois, par Geminanthus son père, de son vivant, qui l'appelle sa très chère fille ».*

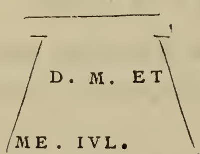
---

## 79-80 LIMOGES.




Fac-similé des dessins de Duroux reproduisant ceux de Beaumesnil, aujourd'hui perdus.

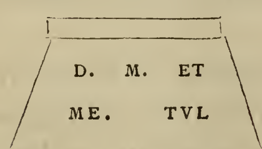
Var. — Nadaud :

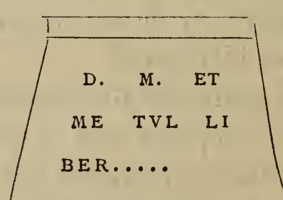






Legros (*Essais*):




Legros (*Recueil d'inscriptions*):

D. M. ET
ME TVL.

D. M. ET
ME TVL. LI
BER.....

Allou et l'abbé Texier ont cité les copies de Legros, mais en les disposant comme suit :

| | |
|---|---|
| D. M. ET | D. M. ET |
| ME. TVL. | ME. TVL. LI |
| | BER. |

Maurice Ardant :

— DIIS MANIBUS ET MEMORIAE TULLI OU TULLII.
— D. M. ET. ME. TVL. LIBER. « *memoriæ Tulli* ou *Tullii* liberti ».

**Hist.** — Duroux indique ces deux inscriptions : « dans le jardin de la cure de Saint-Maurice à Limoges ». C'est là d'ailleurs qu'elles avaient été vues et copiées par l'abbé Legros. « Le [premier] *acerra*, dit Legros, est dans la seconde cour [du presbytère de St-Maurice], posé sur la terre, à côté du puits.. Le [second] est au haut du degré de la première terrasse à la seconde du jardin de la cure ». Beaumesnil paraît les avoir vues aussi ; Allou ne les a pas retrouvées et elles sont aujourd'hui perdues.

**Bibl.** — NADAUD, *Mémoires*, t. VI, p. 289. — LEGROS, *Essais histor. sur Limoges*, p. 22, et *Recueil d'inscriptions*, p. 56. — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 31. — DUROUX, *Essai histor. sur la sénat. de Limoges*, p. 268, et pl. III, fig. 12 et 13. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 84. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 93. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 132.

Duroux, Allou et l'abbé Texier ont proposé de lire :

1. — *Aux dieux Mânes et à la mémoire de Tullius ou Tullus.*
2. — *Aux dieux Mânes et à la mémoire de Tullius ou Tullus, affranchi.*

Je préférais, pour ma part, les deux interprétations que voici :

*D(iis) m(anibus) et me(moriae) Tul[li(i)?.....*
Aux dieux Mânes et à la mémoire de Tullius.....
*D(iis) m(anibus) et me(moriae) Tulli(i) Ber[ylli ? ].*
Aux dieux Mânes et à la mémoire de Tullius Beryllus.

Il me paraît tout à fait impossible de supposer la lecture : . . . . *Tul(lii) liber(tis)*. Elle ne serait à peu près certaine que s'il y avait un nom servile après le mot *me(moriae)*.

---

**81-82-83** **LIMOGES.**

| | | |
|---|---|---|
| D·M·LA | D·M·E·M | DISMA |
| UANVS·ET·N | ANNI·IOLA- | MEMORI |
| OMA·VIVI·PO | ANA·IILS | MATVILI |
| SVERVNT | P· | A |

Copies de Nadaud, reproduites par Legros.

Var. — Allou, reproduit par l'abbé Texier :

| | | |
|---|---|---|
| D·M·LA | D·M ET M | DIS MA |
| DANVS ET N | ANNI IOLA | MEMORI |
| OMA VIVI PO | ANA III VS | M·ATVII |
| SVERVNT | P. | A |

Maurice Ardant : D . M . ET . M . ANNI . IOLA . ANA . IIVIR . VS . P .

— DIIS MANIBVS LADANUS ET NOMA VIVI POSVERVNT, « sans abréviations ».

— DIS MAN . ET MEMORI . M . ATVI A « peut-être *Augustalis* ».

Descr. — « Les trois pierres qui portent ces inscriptions sont à peu près de même grandeur, de forme pyramidale, et d'environ 16 pouces de haut sur 20 de côté, à la base, et 12 au sommet » (Allou).

Hist. — « En 1757, dit M. de Lépine, cité par Nadaud, en fouillant les murs de clôture du futur palais épiscopal, on trouva des inscriptions de l'antiquité la plus reculée pour notre province, entassées dans l'endroit où elles étoient enterrées, pêle-mêle avec des chapiteaux et des bases de colonnes d'ordre dorique, des morceaux de corniche, sur l'un desquels on voyoit un dauphin en bas-relief.

On prétend que vers l'endroit où elles ont été trouvées il y avoit une porte appelée St-Esprit (peut-être étoit-ce celle qui fut nommée depuis du Jeu-d'amour) ». Cippes et chapiteaux entrèrent dans les fondations de l'évêché. Beaumesnil profita de l'occasion pour donner comme découvertes dans ces fouilles, d'abord quelques inscriptions de son crû, ensuite quelques obscénités révoltantes qui ont pu faire croire « qu'il y avait eu en ce lieu un temple de Priape ou de la Bonne-Déesse » (Allou) (1).

Ce sont celles que je rapporte plus loin parmi les monuments apocryphes.

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I [pages disparues]. — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges*, p. 48. — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 33. — ALLOU, *Description des monum. des différents âges*, p. 82. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, pp. 88 et 89. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 132.

*D(iis) m(anibus). La[d]anus (?) et Noma (?), vivi, posuerunt.*

Aux dieux Mânes. Ladanus et Noma se sont fait construire (ce tombeau) de leur vivant.

*D(iis) m(anibus) et m(emoriae) Anniola[e]. Anai[ll]us(?) p(ater)* [ou *p(osuit)*].

Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Anniola. Anaillus son père? (lui a fait construire ce tombeau).

*Di(i)s ma[n(ibus) et] memori[ae] Atul.....*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de.....

Nadaud avait proposé de lire :

« *Diis manibus et Memoriae Annii Jola Ana* (*triumvir sacrorum*) ou *filius posuit.*

*Diis manibus Lavanus* (ou peut-être plutôt *Ladanus*) *et Noma vivi posuerunt.*

*Diis manibus memoriae Matuii Aupiculi* (ou *M. Atuii alumni*).

(1) L'ancien évêché fut démoli en 1757, lorsque Monseigneur du Coëtlosquet, appelé 18 ans avant au siège épiscopal de Limoges, se décida à faire bâtir un nouveau palais. Chargé par Louis XV de l'éducation des princes, ses petits-fils, Monseigneur du Coëtlosquet laissa à son successeur et parent, Monseigneur d'Argentré, le soin de poser la première pierre de cet édifice. La cérémonie eut lieu en 1766; le palais ne fut terminé que 21 ans plus tard.

L'abbé Texier a reproduit les traductions d'Allou :

*Ladanus et Noma, de leur vivant, ont consacré cette pierre aux dieux Mânes.*

*Aux dieux Mânes et à la mémoire d'Annius; Jola Annia, triumvir, a consacré cette pierre.*

*Aux dieux Mânes et à la mémoire de Marcus Atvius* ou *Atulius, ses amis* ou *ses elèves.*

Ces lectures, la seconde surtout, sont complètement inadmissibles. Le cognomen *Anaillus*, que j'ai restitué à la troisième ligne de la seconde inscription, est justifié par d'autres exemples (1).

Il me paraît plus probable que la lecture « . . . *an*(*nis*) *III*. [*Vi*(*v*)]*us p*(*ater*) », qu'on pourrait lui substituer.

*Anniola*, *Anaillus*, *Ladanus* et *Noma* semblent être des noms serviles. Il se pourrait que le dernier dût être corrigé en *Nonia* (2) ou *Nomas* (3).

---

## 84 LIMOGES.

D. M.
IVSTINI
SIBI ET SVIS
POSVE
RVNT

*DVX CRVC*

Copie de Legros (*Essais*), reproduite par Allou.

(1) *C. I. L.*, t. XII, 5686, *42*.
(2) *Id.*, t. VIII.
(3) *Id.*, t. XII, 3323.

Une autre copie de Legros (*Recueil d'inscriptions*) est ainsi conçue :

D. M.
JVSTINI
SIBI ET SVIS
POSVE-
RVNT
DVX CRVCEM
APOSVIT. AN. M. D. CC. I

Var. — Nadaud :

D. M.
IVSTINI
SIBI ET SVIS
POSVE
RVNT
DVX. CRVC. APPOSVIT AN. MDCCI

Texier :

D·M·
IVSTINI
SIBI ET SVIS
POSVE
RVNT
DVX·CRVC·POS·AN·MDCCI

Maurice Ardant :

D·M·IVSTINI·SIBI·ET·SVIS·POSVERVNT

**Descr. et Hist.** — « A quatre-vingts pas au nord de l'église cathédrale s'élève l'ancienne église paroissiale de Saint-Maurice. Au commencement du XVIII^e siècle, on trouva diverses tombes romaines dans le jardin du presbytère. M. le Duc, curé de cette paroisse, fit d'un de ces tombeaux le piédestal d'une croix placée sur la porte de son habitation. C'est ce qui explique le rapprochement, assez embarrassant au premier abord, de ces deux inscriptions. Cette tombe a disparu » (Texier). « Sur quoi il faut remarquer, avait déjà dit l'abbé Legros en parlant de cette inscription, que ces deux derniers mots DVX. CRVC. n'y ont été gravés que vers le commencement de ce siècle. Lorsque M. [Gilles] le Duc, curé de Saint-Maurice, fit placer

cet *acerra* sur la porte de son dit presbytère, il fit mettre une croix au-dessus, laquelle ne s'y voit plus maintenant. Ainsi, le sens de ces deux derniers mots est donc *dux crucem posuit* » (*Essais*).

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I [pages disparues]. — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges*, p. 22, et *Recueil d'inscriptions*, p. 55. — *Feuille hebdomadaire de 1781*, p. 89. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 83. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 92. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* t. III, p. 131.

*D(iis) m(anibus) Justini; sibi et suis posuerunt.*

Aux dieux Mânes de Justinus. Tombeau construit pour lui-même et pour les siens.

Legros avait proposé de lire :
« *D. M. Justini sibi et suis posuerunt. Dux crucem apposuit an. MDCCI.*

Après lui, Allou et Texier ont proposé la même interprétation sous cette nouvelle forme :

« *La famille des Justins a consacré cette pierre aux dieux Mânes pour elle et pour les siens. (M. le Duc a élevé cette croix l'an 1701).*

Il n'est pas admissible qu'il puisse en être ainsi, car, si par amour de la correction grammaticale on lisait *Justini(i) posuerunt*, on arriverait à une rédaction bien plus défectueuse encore que celle que j'ai proposée. L'épitaphe omettrait de mentionner le défunt, et les auteurs du tombeau seraient les membres d'une famille pris collectivement, ce qui, sans être tout à fait impossible, serait du moins assez rare. Il s'agit tout simplement d'une personne désignée par un seul nom de forme non gentilice, *Justinus*, qui, de son vivant, s'est fait construire, ou à qui l'on a fait construire un tombeau. Dans le premier cas, *posuerunt* serait mis pour *posuit;* dans le second, il faudrait restituer l'un des mots *filii* ou *parentes* que l'abbé Legros peut avoir omis.

**85** **LIMOGES.**

MEMORIÆ. G. L. M. D. LV.
CAETAVRI. CAET. VELOX. FILI.
ET SIBI VIVVI
POSVERVNT.

Copie de Nadaud reproduite par Legros :

Var. — Beaumesnil et Allou, reproduits par Texier (d'après la copie de Legros) :

MEMORIAE GLMDLV
CAETAVRI CAET VELOX FIL
ET SIBI VIVVI
POSVERVNT

Maurice Ardant ne divise pas les lignes et met un point après chaque mot.

Descr. — « Pierre en forme de prisme triangulaire, très allongé, d'environ 1 pied de haut sur 3 pieds 4 lignes de large à la base, et 2 pieds 1/2 par le haut, sur 20 pouces d'épaisseur. Beaumesnil observe que cette pierre, taillée en dos d'âne, devait être une couverture de tombeau, et diffère beaucoup des acerra » (Allou).

Hist. — D'après Legros et Beaumesnil, cette inscription aurait été découverte en 1757, lors des fouilles qui furent faites pour la construction de l'évêché de Limoges. La pierre aurait été *utilisée* dans les fondations de cet édifice.

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I [pages disparues (173 à 176).] — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges*, p. 41. — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 33. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 83. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 90. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 132.

Cette inscription a été sûrement mal transcrite. Peut-être faut-il la lire :

*[D(iis) m(anibus) et] memoriae [C]l[au]d(iae) Luc[i]ae. Taurica et Velox, fil(ii), et sibi, vivi, posuerunt.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Claudia Lucia. Taurica et Velox, ses enfants, ont, de leur vivant, fait construire (ce tombeau) pour eux-mêmes (et pour leur mère).

L'abréviation du gentilice *Claudius* ne se composait, en général, que des deux premières lettres du mot, mais les exemples de la forme CLAVD ne manquent pas. Une inscription découverte dans l'Isère, à Romagnieux, est relative à une *Claud(ia) Albina* (1).

*Lucia* était un cognomen très répandu ; *Velox* et *Taurica* sont connus, mais paraissent avoir été bien plus rares.

Nadaud, et après lui Allou et l'abbé Texier ont proposé l'interprétation que voici :

« *A la mémoire de Lucius Cætaurus, décurion de la cité municipale des Limousins*, (grati Lemovicum municipi decurionis), *Cætaurus Velox, et ses fils, ont consacré cette pierre, de leur vivant, et pour eux-mêmes.* »

Maurice Ardant a préféré la suivante :

« *Memoriae grati Lemovicum municipii decuriones, Lucius Velox* ».

Je ne les cite que pour mémoire, car elles ne sauraient en aucune façon convenir.

---

## 86 MOUTIER-D'AHUN.

D·M
ET MEM
REGINI
ET POMPA
I·S·V·A·E·

(1) *C. I. L.*, t. XII, n° 2412.

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Var.** — Grüter (copie de Scaliger), fac-similé reproduit par Duroux :

D· M
ET· MEM
REGINI
ET· POMPA
I. SVAE

Nadaud, reproduit par Legros :

D· M·
ET·MEM
REGINI
ET POMPA
I· SVAE

L'abbé Texier a confondu ce texte avec le suivant, que je citerai en un autre endroit :

D. M.
ET MEM.
OR.. MAI..
ELL.. NEF
LIN. R.. TI
GENT....
HC.....

Florian Vallentin a reproduit la copie de Grüter.

**Descr.** — « Are sépulchral, haut de 3 pieds 3 poulces, sur 2 pieds 9 poulces au socle » (Beaumesnil).

**Hist.**— Lorsqu'elle fut publiée par Grüter, l'inscription, provenant de l'abbaye d'Ahun, se trouvait au château de Chantemille. Beaumesnil la vit en cet endroit, mais elle ne tarda sans doute pas à disparaître, puisque cet antiquaire, après l'avoir signalée tout d'abord « servant de base à l'autel de la chappelle [*sic*] » comme l'avait déjà fait Grüter, crut devoir ajouter plus tard cette annotation à son manuscrit : « Je n'ai plus vu ce monument en 1780 ».

« Il y a dix ans, dit Texier, dont le livre fut écrit en 1850, nous

avons vu dans les décombres, à la porte de cette chapelle, une pierre carrée ornée à la base et au sommet de moulures. Sa forme se rapproche assez de celle de l'autel publié par Grüter. La terre et les lichens qui recouvraient ce cippe délaissé ne nous permirent pas alors de déchiffrer toute l'inscription ; nous avions foi d'ailleurs dans Duroux qui l'a publiée d'après Grüter. Lorsque nous avons voulu rapprocher notre note du texte publié, nous avons reconnu que la version de Grüter est entièrement fausse ». Cette imputation, et l'identification qui n'est même pas mise en doute, ne me paraissent pas plus justifiées l'une que l'autre. Il est bien évident que l'inscription rapportée par Grüter n'a rien de commun avec celle que cite l'abbé Texier.

Bibl. — Gruter, *Inscriptiones antiquae totius imperii Romani*, 1603, in-f°, p. 822, n° 3. — Nadaud, *Mémoires*, t. I[er], p. 171 (était aussi, t. V, p. 76). — Legros, *Essais historiques*, p. 35. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert. — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 261, et pl. IV, n° 16. — Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. II, p. 49. — Gault de Saint-Germain, *Lettres sur la Marche*, p. 47. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 106. — Florian Vallentin, *Bull. épig. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 108, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. V, 2[e] bull., 1883, p. 147.

Tout mal copiée qu'elle est peut-être, l'inscription rapportée par Grüter se comprend encore assez facilement. Il s'agit très vraisemblablement de la tombe commune à deux petites gens, le mari et la femme :

*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et mem*(*oriae*) *Regini et Pomp*[*ei*]*a*[*e uxor*]*i suae,* (ou peut-être, simplement, *Pompe*[*ia*]*e* (*suae*).

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Reginus et de Pompeia, sa femme.

Florian Vallentin a proposé de lire *filiae*, mais cette restitution me paraît beaucoup moins probable.

Grüter place cette épitaphe « au rang de celles qui expriment l'amour des personnes mariées ».

## 87 SAINT-MÉDARD.

D·M
T·M·PAR
HIAE·QV
RTAE

Copie de M. de Cessac.

Var. — Florian Vallentin a reproduit la copie de M. de Cessac qu'il paraît possible de restituer :

D·M
*e*T·M·PAR
/HIAE·QV
*a*RTAE
//////// ?

Descr. — Lorsqu'elle fut découverte par M. de Cessac, « les premières lettres des lignes avaient été emportées par une taille assez récente ». La mutilation est aujourd'hui plus complète.

Hist. — La pierre qui portait cette inscription était autrefois encastrée à Saint-Médard dans les maçonneries du four communal. Elle en fut retirée par un habitant du pays, M. Lély, qui la fit tailler en forme d'auge et placer dans une étable à bœufs. Elle entre aujourd'hui dans une construction qui ne permet pas de la voir en entier, mais l'inscription n'existe plus; les tailleurs de pierre l'ont enlevée. Ce renseignement, qu'il m'a été toutefois impossible de contrôler, a été fourni à M. Gueridaud, instituteur à Saint-Médard, par le propriétaire de l'étable.

Bibl. — De Cessac, *Assises scientifiques* de Limoges, 1866, p. 20. — De Cessac, *Mém. lu à la Sorbonne*, en 1869, et imprimé dans *Bull. monum.*, 4e série, t. IX, 1873, p. 137 (tirage à part, p. 11). — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. 1, 1881, p. 132, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2e bull., 1883, p. 151.

*D(iis) m(anibus) [e]t m(emoriae) Par[·]hiae Qu[a]rtae.....*

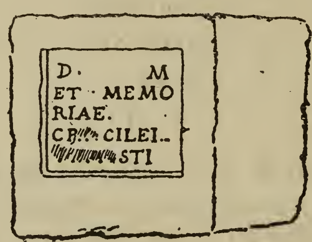
Aux dieux Mânes et à la mémoire de..... Quarta.....

L'inscription n'était peut-être pas complète à la partie inférieure.

Florian Vallentin a proposé de lire *Parrhia.* « Ce gentilice, dit-il, est justifié par d'autres inscriptions ». M. de Cessac avait lu *Parthia.* En réalité, il n'est même pas certain que les lettres PAR/HIAE soient une bonne lecture.

---

## 88 USSEL.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Var.** — La copie de Nadaud, reproduite par Legros, ne diffère pas de celle de Beaumesnil.

| Duroux : | Texier : |
| --- | --- |
| D. M.<br>ET MEMO<br>RIAE<br>GP. GILEI<br>... STI | D M<br>ET MEMO<br>RIAE<br>G. P. CILEI<br>.... STTL |

**Descr. et Hist.** — « Pierre quarrée ou Are sépulchral d'environ

3 pieds de haut, sur 2 pieds 7 poulces de large, et autant d'épaisseur, servant de base à la croix qui est sous les halles d'Ussel. Il manque quelques lettres à la quatrième et cinquième lignes, ce qui toutefois n'empêche pas d'apprendre que c'est la sépulture d'un homme de guerre stipendiaire » (Beaumesnil).

Les abbés Nadaud et Legros, Duroux et l'abbé Texier n'ont donné aucune description de ce texte.

Duroux l'indique seulement à Ussel, « sur une pierre qui sert de base à la croix, sous la hâle (*sic*) ». L'abbé Texier fait connaître qu'elle a été perdue depuis peu.

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I, p. 172. — LEGROS, *Essais historiques*, p. 39. — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée). — DUROUX, *Essai histor. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 268. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 108.

*D(iis) m(anibus) et memoriae C(aii) [Prae]cilei(i?) [Venu]sti...?*

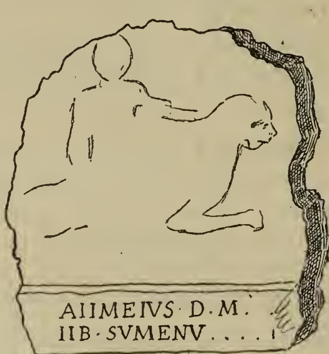
Aux dieux Mânes et à la mémoire de Caius Praecileius Venustus.

Le gentilice *Praecilius* n'était pas rare, mais je ne connais pas d'exemple de la forme archaïque *Praecileius*.

L'abbé Texier me paraît avoir gratuitement transformé la cinquième ligne de la copie de Duroux. La formule [*o(ssa) t(ua) b(ene) q(uiescant)*], *t(erra) t(ibi) l(evis) s(it)*, était assurément très fréquente, surtout en Afrique, mais il ne semble pas qu'elle ait été souvent employée chez les *Lemovices*.

## II. — FRAGMENTS

### 89 AHUN.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

Var. — La copie de Grüter, reproduite par les abbés Nadaud et Legros, ne diffère pas de la précédente.

Gault de Saint-Germain et Duroux (reproduction de la copie de Grüter) :

AIIMEIVS D. M......

IIB SVMENV.....

Joullietton et de Cessac (d'après Grüter) :

AIIMEIVS D. M. IIB SVMENV

Florian Vallentin (copie de Grüter corrigée) :

D · M · MEM

ATIMETVS · SIBI · VIVS · POS ·

Descr. — Une description de cette pierre est ainsi donnée par Grüter : « *In aede Agedunensi effosus lapis, qui sepulchro instratus erat in eo insculptus erat vir insidens quadrupedi instar chimerae infra sculptas hac litteras legimus...* ».

Beaumesnil ajoute que la pierre a « environ 3 pieds de haut sur un peu moins de large » et que le personnage représenté n'est « ni Hercule ni Bellerophon, mais un Gaulois à braye, *bracata* ».

**Hist.** — Comme on vient de le voir, l'inscription se trouvait au XVII$^e$, et peut-être encore au XVIII$^e$ siècle, « sur une pierre qui servait de sépulcre dans l'église d'Ahun ». Elle a disparu comme tant d'autres, sans qu'il soit possible de savoir ce qu'elle est devenue.

**Bibl.** — GRUTER, p. 900, n° 16. — NADAUD, *Mémoires*, t. I$^{er}$, p. 171. — LEGROS, *Essais historiques*, p. 36. — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert. — JOULLIETTON, *Histoire de la Marche*, t. II, p. 49. — GAULT DE SAINT-GERMAIN, *Lettres sur la Marche*, 18 février 1810. — DUROUX, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 128. — DE CESSAC, *Mémoire lu à la Sorbonne en 1869*, et imprimé dans *Bull. monum.*, 4$^e$ série, t. IX, 1873, p. 134 (tirage à part, p. 6). — Florian VALLENTIN, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I$^{er}$, 1881, p. 136, reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. V, 2$^e$ bull., 1883, p. 143.

Ainsi que l'a fait remarquer Florian Vallentin, il est vraisemblable de supposer qu'il faut lire *Atimetus* au commencement de ce texte ; mais quelque probable que puisse être la copie qu'il a proposée, elle n'est cependant pas indiscutable.

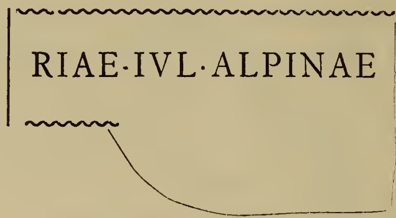
Il se pourrait aussi qu'il fût question de l'affranchi, *lib(ertus)*, de quelque personnage dont le nom se serait alors trouvé au génitif à la fin de la première ligne, et il me semble assez difficile de retrouver la formule *vivus pos(uit)* dans le groupe de lettres SVMENV.

Quoi qu'il en soit, si l'hypothèse de Florian Vallentin était admise, il serait peut-être préférable de lire simplement :

*D(iis) m(anibus). Atimetus sibi vi(v)us pos(uit).*

Aux dieux Mânes. Atimetus s'est fait construire (ce tombeau) de son vivant.

## 90 CHATEAU-PONSAT.




D'après un dessin de Beaumesnil.

**Var.** — Nadaud cité par Legros :

RIAE-IVL-ALPINAE

Duroux, cité par l'abbé Texier :

RIAE IVL-ALPINAE

**Descr. et Hist.** — Cette inscription, qui est aujourd'hui perdue, se lisait sur une « pierre de deux pieds en quarré, près la porte de l'ancien cimetière [de Châteauponsat] ». (Duroux). Elle disparut lorsque fut démoli le cimetière. Allou, qui fait connaître ce détail, doit sans doute l'avoir vue, puisqu'il ajoute qu'elle était « très fruste ». L'abbé Texier l'a indiquée, par erreur, « au-dessus de la porte du cimetière de Rancon ». M. l'abbé Lecler dit qu'elle était « à droite en entrant dans le cimetière de Châteauponsat ». Ce détail paraît avoir été emprunté au manuscrit de Legros.

**Bibl.** — NADAUD, *Mémoires*, t. Ier [pages disparues], et t. IV, [perdu], p. 238. — BEAUMESNIL, 4e cah., p. 7. — LEGROS, *Essais historiques sur Limoges*, p. 51. — DUROUX, *Essai hist. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 267. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 312. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 103. — Abbé LECLER, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*,

t. XXI, 1872, p. 14. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 130.

[*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et memor*]*iae Jul*(*iae*) *Alpinae.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Julia Alpina.

Le cognomen *Alpinus* était assez rare; il en était aussi de même de sa forme féminine *Alpina* (1).

---

## 91 LIMOGES.




Réduction à 1/2 de la copie dessinée de Beaumesnil reproduite par Duroux.

Var. — Nadaud :

- - IASVL
ORIGANI
ONIS· ∞

Legros :

IAESV
ORIGANI
⊕'NIS ♀

Duroux, pl. III, n° 11 de son *Essai historique*, a reproduit le fac-similé de Beaumesnil.

Allou :

IAESV
ORIGANI
ONIS

Texier :

... IAESV
ORIGANI
ONIS

(1) *C. I. L.*, t. XII, 82, 3402, 5679, *22 et 23.*

Maurice Ardant :

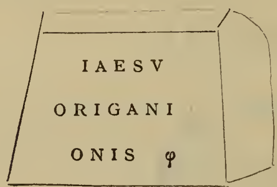
IAESV. ORIGANI. ONIS

De Longpérier :

[D·M·ET]
[MEMOR]IAE SV[LPITII]
ORIGANIONIS

Abbé Arbellot :

*a*




*(Notes manuscrites.)*

*b*

IAE SV
ORIGANIONIS

*(Bull. de la Soc. arch. du Limousin.)*

**Descr.** — L'abbé Texier, le seul, après Beaumesnil, qui ait essayé de décrire le « *cippe d'Origanion* », s'est contenté de dire qu'il était « en forme de pyramide ». Ce renseignement, tout succinct qu'il puisse être, concorde assez bien avec le croquis que j'ai trouvé dans les *Notes manuscrites* de M. le chanoine Arbellot. Si le dessin de Beaumesnil n'est pas erroné, il a cet avantage d'indiquer, en outre, que la pierre était incomplète sur trois côtés (peut-être aussi sur le quatrième), et que les mutilations subies avaient eu pour effet de faire disparaître au moins le commencement et la fin de la première ligne. Une feuille de lierre terminait l'inscription qui ne paraît pas s'être étendue au delà du nom du défunt.

« L'inscription, a dit A. de Longpérier, avait autrefois quatre lignes. La première a été détruite par le temps qui a délité le granit, mais on peut encore reconnaître la place des lettres qui la composaient. A la seconde ligne, l'I est évidemment précédé d'un R et [on reconnaît] encore l'existence d'un trait horizontal à la base de l'V qui termine cette ligne, en sorte qu'il y a là une sigle composée des caractères VL ».

**Hist.** — L'abbé Legros dit que ce cippe, qu'il croit gaulois, « est

dans la rue des Alloix, devant la porte d'une maison canonicale du chapitre de Saint-Étienne, qu'occupe maintenant le sieur Taillandier, chanoine de cette église. La pierre... est enfoncée dans le pavé, mais, ajoute-t-il, la pointe de l'*acerra* qui porte l'inscription est saillante ».

Duroux l'indique : « près l'église de la cathédrale, devant l'ancien jardin des Alloix », et ne précise pas davantage. Allou ajoute qu'il est « vers l'extrémité de la rue des Allois », et que l'inscription se lit « sur une pierre à demi enterrée dans le pavé de la rue ». Texier confirme ce renseignement. Les *Notes manuscrites* de M. le chanoine Arbellot portent, en outre, que le cippe était placé dans la rue des Alloix, entre la maison de M. l'archiprêtre et celle de M. d'Aigueperse ». Il s'ensuit donc qu'il devait-être à l'entrée de la rue des Allois, du côté de la cathédrale, entre les immeubles portant les numéros 1 et 3 et appartenant de nos jours, le premier aux sœurs de charité, le second à M. Pleinemaison.

En 1858, cette pierre venait d'être déplacée lorsque le prince Napoléon se rendit à Limoges à l'occasion de l'exposition. A. de Longpérier la vit dans une maison voisine. En 1865 elle avait disparu, probablement à la suite des réparations qui furent faites, vers cette époque, par l'acquéreur de l'immeuble qui porte aujourd'hui le numéro 3. M. le chanoine Arbellot a vainement essayé de la retrouver (*Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. XV, 1865, p. 63).

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. VI (*Notice en forme de dictionnaire*), p. 289. — LEGROS, *Essais histor. sur Limoges*, p. 22, et *Recueil d'inscriptions*, p. 55. — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 34. — *Feuille hebdomadaire de 1781*, p. 92. — DUROUX, *Essai historique sur la sénat. de Limoges*, p. 268. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 84. — Abbé TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 85. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. et historique du Limousin*, t. III, 1848-52, p. 129. — A. DE LONGPÉRIER, *Bull. des Antiquaires de France*, 1858, p. 126. — DESALLES, *Bull. de la Société archéol. et historique du Limousin*, t. XIII, 1863, p. 246. — Abbé ARBELLOT, *Notes ms.* et *Bull. de la Société archeol. et historique du Limousin*, t. XV, 1865, p. 63.

*[D(iis) m(anibus) et memori]ae Sul[pici(i)] Origanionis.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de Sulpicius Origanio.

S'en rapportant à Beaumesnil, dont la science pouvait

largement marcher de pair avec la conscience, Duroux et Allou ont reconnu des propriétés singulièrement bizarres à l'*hedera* qui termine l'épitaphe.

« Les cœurs percés, disent-ils, les feuilles de lierre, ou un ỹ qu'on voit sur certaines épitaphes, même des payens, sont des gémissemens que le mort ou l'auteur de l'épitaphe demande aux passants et aux lecteurs. C'est la même chose que l'interjection HEU ! »

Duroux n'avançait aucune interprétation du texte lui-même; l'abbé Texier, et ceux qui vinrent après lui, n'en offrirent pas davantage. L'auteur des *Monuments des différents âges* se contenta de dire que cette « inscription singulière » était regardée « comme gauloise malgré l'emploi des caractères romains », et Maurice Ardant expliqua plus tard que « la ressemblance du mot IAESV, avec le nom d'Hésus, dieu gaulois », n'avait pas peu contribué à faire regarder « ce monument, par quelques personnes, comme celtique ». Ce fut Adrien de Longpérier qui reconnut le premier qu'il s'agissait tout simplement d'une inscription funéraire dont il ne restait plus que des fragments de mots.

---

**92** **LIMOGES.**

D · M · E · MEI
L · DION M · T
IVS · D · S · P
. . . . . . . . .

Copie de l'abbé Texier.

Var. — Maurice Ardant :

D · M · ET · M · B ·
· · · VL · DIO · PAT
VIVS · D · S · FEC
RORILVS

**Descr.** — Tout ce que l'on sait de cette pierre, c'est qu'elle avait été « rognée et retaillée » (Texier). Aucune description n'a été donnée du texte lui-même dont l'abbé Texier et Maurice Ardant paraissent seuls avoir possédé des copies.

**Hist.** — L'abbé Texier, qui a donné cette inscription comme inédite, l'indique « dans le dallage de la terrasse qui recouvre le collatéral sud de la nef de la cathédrale » de Limoges. Maurice Ardant confirme ce détail, mais il ajoute que son « obligeant collègue, M. Vanginot, a pris soin de la faire descendre de ces lieux peu accessibles ». Où fut-elle placée, et qu'est-elle devenue? Je l'ignore, et si je dois en croire M. le chanoine Arbellot, cette inscription doit être considérée comme perdue.

**Bibl.** — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 7. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 127.

Il est bien difficile de décider quelle est celle des deux copies que je cite qui a les plus grandes chances d'exactitude, d'autant qu'il me paraît à peu près évident qu'elles sont toutes deux entachées d'erreur.

L'abbé Texier a proposé de traduire:

« *Aux dieux Mânes et à la mémoire de Lucius Dion...; il a dédié cette pierre à ses frais, de son vivant* ».

Maurice Ardant n'a donné aucune interprétation.

En ce qui me concerne, je ne vois guère que la suivante qui puisse convenir :

*D*(*iis*) *m*(*anibus*) *et mem*(*oriae*) [.....*J*]*ul*(*ii*) *Dion*(*ysii*)?. *Pat*(*er*) *vi*(*v*)*us*, *d*(*e*) *s*(*uo*) *fe*(*cit*) *Rorilus*.

Aux dieux Mânes et à la mémoire de... Julius Dionysius. De son vivant, Rorilus, son père lui a fait bâtir à ses frais (ce tombeau).

## 93 LIMOGES.

AIL · X

Copie de l'abbé Texier.

**Descr. et Hist.** — « En creusant les fondations de l'usine à gaz, au faubourg Saint-Martial, on trouva, comme sur tout ce versant, les ruines d'édifices splendides d'origine romaine. Nous avons vu retirer de terre des débris de marbres étrangers. Au revers d'une grande et mince plaque de marbre qui a dû servir de revêtement, on lisait [l'inscription ci-dessus]. Etait-ce une signature ou un point de repère destiné à diriger la pose ? » (Texier). Ce fragment paraît aujourd'hui perdu.

**Bibl.** — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 88.

## 94 LIMOGES.

DIIS MANIBVS

Je ne connais encore ce fragment d'inscription funéraire que par l'extrait suivant d'un travail manuscrit de M. l'abbé Lecler :

« On a trouvé bon nombre de tombeaux, surtout près de la cathédrale, où il n'y avait, pour toute inscription, que les deux lettres D . M et quelquefois les mots écrits en entier, comme ci-dessus ».

Il s'agit peut-être de quelque copie empruntée aux manuscrits de Beaumesnil. (*Cf.* ci-après aux inscriptions apocryphes).

**95** **LIMOGES.**

/// ANIC ///
/// NENC ///
/// AVST ///
/// NSI ///

D'après la copie de M. Héron de Villefosse.

**Descr.** — « ... La pierre semble un reste de borne reposant sur une base carrée qui n'a pas été entièrement dégagée...

« Les lettres ont 0 m. 06 de hauteur. A la fin de la ligne 4, on voit confusément les traces d'un E après le I, mais cette lettre n'est pas certaine » (Héron de Villefosse).

**Hist.** — Cette inscription a été signalée par M. Héron de Villefosse qui l'a connue par un moulage dû à M. Henri de Montégut, ancien vice-président du tribunal civil de Limoges. Le fragment de pierre qui la portait était alors « engagé dans le soubassement de la tour d'entrée de la cathédrale, pilier N.-E ». Il est aujourd'hui perdu.

**Bibl.** — HÉRON DE VILLEFOSSE, *Bullet. des Antiquaires de France*, 1884, p. 186.

**96** **LIMOGES.**

IL
ILR ou ILB
VIT

Copie de Legros, reproduite par l'abbé Texier :

**Var.** — Allou :

IL
ILR
VIT.

Maurice Ardant :

IL. ILR. VIT.

Descr. et Hist. — « On lisait les restes de cette inscription romaine dans la basse église de Saint-Martial, au bas d'un pilier qui était à main droite en descendant de la grande église dans la basse, le second en montant vers l'autel, à main droite de la porte d'entrée de la cave qui allait sous la chapelle de Saint-Eutrope. Les lettres de ce fragment, aujourd'hui perdu, avaient plus de 4 pouces de hauteur » (Legros).

Bibl. — Legros, *Recueil d'inscript.*, p. 61. — Beaumesnil, 2e cah., p. 32. — *Feuille hebdomadaire de 1781*, p. 47. — Allou, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 90. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 94. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin.* t. III, p. 132.

## 97 LIMOGES.

/ M

Ce fragment est ainsi décrit par Allou :

« On voit encore aujourd'hui, sur le mur extérieur de l'église de Saint-Michel-des-Lions, près de la boutique du sieur Sisos, passementier, une pierre mutilée, sur laquelle on distingue une serpette avec la lettre M. Peut être y avait-il D. M., et ce pourrait être alors une tombe gauloise postérieure à la conquête des Romains. C'est apparemment cette même pierre, qui, dit-on, se trouvait autrefois à l'extrémité du cimetière des Arènes, près de la vierge dite *des Paresseuses* ».

Bibl. — Allou, *Descript. des monuments des différents âges*, p. 48.

[*D*)*iis*)] *m*(*anibus*)....

Aux dieux Mânes....

## 98 LIMOGES.

P. P. P. P.

Je n'ai pas d'autres renseignements sur ce texte, peut-

être moderne, que les deux lignes suivantes publiées dans le tome III, page 73, du *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin :

« ... M. Alluaud rappelle une inscription composée de quatre P. P. P. P., qu'on voyait autrefois, sur une pierre, en face de la Visitation... ».

---

**99** **LIMOGES.**

... RAL AVG......

Copie de M. l'abbé Lecler.

**Hist.** — Ce fragment d'inscription ne m'est connu que par une obligeante communication de M. l'abbé Lecler. Il a été trouvé en 1878, dans les fouilles qui furent exécutées « au pied de la tour de la cathédrale, dans le passage intérieur, à la base de la colonne nord-ouest ». La pierre « romaine » qui le porte est aujourd'hui recouverte par le pavé.

*Inédit.*

---

**100** **MAGNAC-LAVAL.**

..... SESMVT. ENIAE D. S. C.

Copie d'Allou.

**Var.** — Texier (reproduisant la copie d'Allou):

.. SESMVT ENIAE
D. S. C.

Maurice Ardant :

..... SES. MVTENIAE. D. S. C.

Deloche:

..... SESMVT.... ENIAE. D. S. C.

**Descr.** — « Pierre en forme d'autel portant, sur une de ses faces,

une inscription latine dont on ne peut lire que les mots [ci-dessus]. Sur la face adjacente à celle qui porte l'inscription, on distingue une figure à demi-relief, dont on ne voit que la partie inférieure, depuis la ceinture jusqu'aux pieds, l'autel ayant été très probablement mutilé. Cette figure est revêtue d'une courte tunique qui ne descend que jusqu'aux genoux. La pierre est dans une situation renversée, et peut avoir 3 pieds de haut sur 2 pieds 1/2 de large sur sa plus grande face » (Allou).

Hist. — Ce monument, que Allou a été le premier à décrire, se voyait, en 1821, « dans la rue qui conduit de l'église de Magnac-Laval aux ruines de l'ancien château ». Il est aujourd'hui perdu, mais il paraît avoir été vu par Maurice Ardant.

Bibl. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 311. — TEXIER, *Recueil des inscriptions du Limousin*, p. 103. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 130. — DELOCHE, *Étude sur la géographie historique de la Gaule*, p. 186 (note 3).

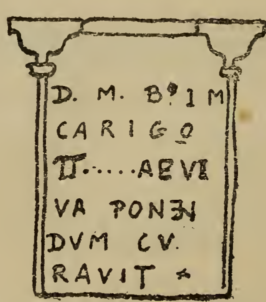
Maurice Ardant a proposé de lire :

« *de suo consacravit Muteniæ* ».

Cette interprétation ne me satisfait pas.

---

## 101 SALAGNAC.




Fac-similé d'un dessin de l'abbé Nadaud.

| Var. — Duroux : | Texier : |
| --- | --- |
| D. M. B. IM. | D. M. ET. M. |
| CARIGO | CARIGO.... |
| П..... AE VI | .... AEVI |
| VA PONƎN | VA PONƎN |
| DVM CV. | DVM CV |
| RAVIT | RAVIT |

**Descr. et Hist.** — « Au bourg de Salanhac, dans la chapelle de Saint-Léobon, aujourd'hui en ruine, sur une pierre qui servait de base d'autel » (Nadaud). A la quatrième ligne les deux lettres finales étaient liées.

**Bibl.** — NADAUD, *Mémoires*, t. I, p. 172. — LEGROS, *Essais historiques*, p. 38. — LEBEUF, *Lettre à Nadaud*, du 27 févr. 1749 (dans Nadaud). — DUROUX, *Essai histor. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 267. — TEXIER, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 95.

*D(iis) m(anibus) [et] m(emoriae)..... ae. Viva ponendum curavit.*

Aux dieux Mânes et à la mémoire de..... a. Elle s'est fait construire (ce tombeau) de son vivant.

L'abbé Lebeuf prétendait que cette inscription n'était pas de la plus haute antiquité, « car l'ɜ, retourné et adossé à la lettre N, n'était pas alors d'usage. Le *ponendum curavit*, ajoute-t-il, a été abrégé dans la suite en P C ».

Il est je crois superflu de dire que les ligatures de lettres ont été très fréquentes sous les premiers empereurs, et que l'abréviation P C ne saurait caractériser une époque.

## USSEL.

Les feuilles manuscrites de Beaumesnil, qui m'ont été remises par M. Nivet-Fontaubert, reproduisent un curieux

document dont l'authenticité ne peut faire aucun doute.

Il est ainsi conçu :

« Copie d'un procès-verbal sur les antiquités de laditte ville [d'Ussel].

« Aujourd'hui, 17 mai 1769, en l'Hôtel de ville d'Ussel, capitale du duché de Ventadour, Messieurs les Maires [*sic*] et Échevins et Notables assemblés en la manière accoutumée, a comparu Messire Jean-Baptiste Delmas de la Rebiere, écuyer habitant de laditte ville, lequel a dit et exposé que son zèle à découvrir et conserver les anciens monumens qui peuvent être utile à la patrie, et la décorer, l'ayant porté à faire de sérieuses recherches, il a enfin, à l'aide d'une vague tradition, découvert en cette ville et ses environs, nombre d'Antiquités romaines dignes de l'attention des connoisseurs. S'étant porté en premier lieu dans un champ appartenant au sieur Faugère, aubergiste de cette ville, situé à 200 pas de la dernière maison du faubourg Duchée, sur une hauteur à la gauche, en sortant de la ville, il a trouvé en deça du chemin qui y conduit une pierre d'environ 2 pieds quarrés portant une inscription. Ayant ensuite fait creuser et foüiller en sa présence en plusieurs endroits des lieux indiqués, on a découvert à moins de deux pieds de profondeur en terre, grand nombre d'Urnes sépulchrales en pierre de diverses figures et grandeur, dont ledit S^r Delmas a fait exhumer quatre, y en ayant déjà plusieurs de semblables chez nombre de particuliers de ce faubourg, qui lui ont attesté les avoir tirées du même lieu. Comme aussi il a déclaré que les manœuvres, qu'il a employés pour la dite recherche, lui ont remis le fond d'un vase de terre rouge, qu'ils ont dit avoir trouvé et cassé la veille en bèchant auprès d'une de ces Urnes. Sur quoi ayant fait continuer de foüiller ledit S^r Delmas nous a dit avoir vu voler en éclats d'un coup de bèche, un autre vase de terre rouge, un peu plus grand, qu'on a trouvé placé à côté d'une autre urne, lesquels vases il croit avoir servi de lacrymatoires et dont il nous a présentés les débris.

« Et enfin, le dit sieur Delmas nous a déclaré qu'il existe une Aigle romaine en pierre de figure presque gigantesque (colossale) située auprès du moulin du Peuch, et de grands restes de voyes romaines, vulgairement appellés chemins ferrats, qui se voyent tant aux environs de cette ville que sur le chemin d'Ussel à Aix; que d'ailleurs on trouve fréquemment des médailles romaines en

creusant dans les fonds de cette ville et des environs, dont le dit sieur Delmas nous en a exibé plusieurs en argent et en bronze, entr'autres du règne d'Auguste, d'Adrien, de Marc-Aurèle, de Constantin et autres. Dans des circonstances aussi intéressantes pour obtenir de Sa Majesté une route royale depuis plusieurs années sollicitées qui puisse faciliter en cette ville l'importation des marchandises étrangères et l'exportation des denrées du pays, procurer la circulation des espèces qui y sont si rares, et la vivification du commerce qui va tottalement y manquer, comme aussi la conservation des établissemens publics menassés de suppression, ledit sieur Delmas a prié et requis Messieurs les Maires et Échevins de vouloir se transporter avec lui sur les lieux cy-dessus indiqués, offrant de leur montrer les Monumens mentionnés en sa déclaration, pour y constater juridiquement, par leur procès-verbal, l'existence et réalité des dites antiquités romaines, et à cet effet, a requis la fonction du sieur Procureur Sindic, tant pour requérir ledit transport et autres actes qu'il jugera nécessaire, que pour assurer à ladite recherche et vérification. Et ledit sieur Delmas a signé aux fins de la déclaration et requisition.

« (DELMAS DE LA REBIÈRE). (1)

« Le proc. Sindic, qui a pris lecture des déclarations et réquisitions cy-dessus, requiert pour le dû de sa charge, être fait incessamment transport sur les lieux indiqués, en présence dudit sieur Delmas, pour constater juridiquement la réalité des faits exposés. Requis le jour, mois, an que dessus.

« BRIVAL DE LA VIALLE, PRO. SINDIC.

« Nous, Maires et Échevins, vû la déclaration dudit sieur Delmas de la Rebiere, que nous avons louée et approuvée, ensemble la requisition du proc. Sindic, avec concédé acte de l'exhibition des médailles et debris de lacrymatoires trouvés aux lieux cy-dessus annoncés. En conséquence, ordonnons que nous nous transporterons aujourd'hui, à deux heures de relevée, sur les lieux indiqués, avec le dit sieur Delmas, le proc. Sindic, et notre Greffier, pour de tout être dressé procès-verbal, ainsi qu'il appartiendra. Fait à Ussel avant midi ledit jour, mois et an que dessus.

« DELMAS DE GRAMONT, maire.

(1) [Delmas de la Rebière a collaboré à la *Feuille hebdomadaire* de Limoges. On lui doit une *Histoire d'Ussel.*]

« Et advenant les deux heures de relevée, nous Maires et Échevins, accompagnés du dit sieur Delmas requèrent, du proc. Sindic, et de notre Greffier, et assistés de MM. Maîtres, Pierre Ternat, licencié en théologie, curé de l'église paroissiale de Saint-Martin de cette ville, François Maruau de Badour, prêtre vicaire et conseiller de ville, de Messire Claude-Ignace de Chambaud, baron de Rochefort, et autres Notables habitans, nous sommes transportés sur les lieux indiqués, où étant, ledit sieur Delmas nous a fait voir : 1° Une Pierre d'environ 2 pieds, quarrée, portant une inscription de ces mots : ET·M$^{VIR}$ il LVPA, placée à côté du lieu où se trouvent les Urnes, un sentier entre deux, laquelle inscription le dit Delmas nous a dit croire être relative au cimetière romain (catacombe), qui se trouve à côté, et contient en abrégé ces mots : (ET Manibus VIRorum ILlorum LVPA). Et que, par cette inscription, il est indiqué qu'on avoit sacrifiée une louve aux Mânes de ceux dont les cendres reposent en ce lieu, ce qui paroît d'autant plus probable, a-t-il ajouté, que l'histoire nous apprend que les anciens Gaulois sacrifioient des Loups au Dieu Mars, particulièrement adoré dans leur pays. De là étant entré dans ledit cimetierre, le susdit sieur Delmas nous a fait voir quatre urnes de pierre qu'il a fait exhumer, dont une de quarrée et les autres rondes, sans inscriptions, et toutes d'environ six poulces de diamètre sur huit de profondeur. Et attendu que le champ est nouvellement ensemencé de froment et que nous ne pouvons faire foüiller sans un notable dommage au propriétaire, avons sursis à une plus ample recherche en ce lieu, jusqu'après la levée de la récolte, les ouvriers qui ont foüillé nous ayant affirmé avoir trouvé plus de cinquante pareilles urnes et promis de nous les montrer. De là, sommes descendus dans le chemin public qui conduit au pont des Salles, et étant arrivés près du sentier qui aboutit au moulin du Rondal ledit sieur Delmas nous a fait voir une autre urne ronde qui à présent sert de piédestal à une Croix et qui est à peu près de la même grandeur que les autres. De l'autre côté du chemin, et vis-à-vis, est un couvercle qui a pu convenir à cette urne ou autre approchante, bien creuse en dedans pour emboëtter sur le rebord ou espèce de bourelet que portent certaines de ces urnes et arrondi par dehors de la hauteur d'environ un pied et demi. Continuant notre recherche, avons trouvé, dans le mur qui sépare les héritages du Grand Chemin, plusieurs débris ou moitiées d'urnes employées pour la construction dudit mur. De là, le dit

sieur Delmas nous a conduit à un port de fuzil au delà du pont des Salles, sur le chemin du hameau appelle la Veyssière, où il nous a fait voir une table quarrée de pierre grise d'environ 3 pieds de long sur deux de large et un d'éppaisseur, dans laquelle sont creusées deux cavités ou urnes de diamètre et profondeur d'environ dix poulces. Autour de cette pierre paraissent encore de trois cotés des caractères que la Vetusté a rendus illisibles. Et enfin, de là, nous sommes transportés, toujours en même compagnie que dessus, au delà de l'autre rivière de la présente ville nommée la Sarsonne, et près le moulin du Peuch, où étant, le dit sieur Delmas nous a fait voir une aigle romaine, en pierre, de cinq pieds de haut sur quatre de large tenant à un piedestal en une même pierre de cinq pieds de haut, qu'il nous a assuré croire, tant par la tradition que par la connoissance qu'il peut avoir des antiques, être un monument romain. La tête de cet aigle a été emportée, mais tout le reste est conservé au point de distinguer tous les traits qui en expriment le plumage. Et ce fait, nous sommes retirés et avons du tout dressé notre présent verbal, signé dudit sieur Delmas, pour servir et valoir ainssi qu'il appartiendra. Fait le dit jour, mois et an que dessus.

« DELMAS DE LA REBIÈRE,
BRIVAL DE LA VIALLE, proc. Sindic,
DELMAS DE GRAMONT, maire,
CHASTEIGNER DUMAZAUD, 1er Echev.,
DE BADOUR, 1er cons.

« Et advenant le vingtunième septembre, même année 1769, nous Pierre-Joseph Chasteignier Dumazaud, avocat au Parlement, premier Echevin de la ville d'Ussel sur la requisition du sieur Delmas de la Rebiere, le proc. Sindic joint à lui, et en l'absence du sieur Maire; nous sommes transportés avec ledit sieur Delmas, le procureur Sindic et notre Greffier, sur les lieux où l'on trouve des restes de la voye romaine en ce pays vulgairement appellés chemins ferrats, qu'on a lieu de croire être la voye Antonine. Et étant en premier lieu arrivés aux plaines de Vénard, avons dès lors très distinctement reconnûs la voye que nous avions déjà commencée d'appercevoir en quelques lieux auparavant. Où étant, le dit sieur Delmas nous a fait observer : 1° Que la direction de ladite voye est d'Ussel à Clermont, par une ligne droite, n'évitant ni collines ni vallons; 2° Qu'elle a vingt pieds de large; 3° Qu'elle est composée de deux pavés posés presque l'un sur l'autre, et qui ne sont séparés

que par une légère couche de terre sabloneuse, le terrain au-dessous, quoique rapporté pour donner de l'élévation, paroît du même des environs; 4° Que la pierre de ces pavés est un caillou grisâtre ordinairement assez menu, les plus gros n'étant guère au-delà de la grosseur du poing; 5° Qu'il règne de chaque cotté de ladite voye un fossé de plus de deux pieds de profondeur en plusieurs endroits; 6° Qu'elle se perd en certains lieux; 7° Qu'elle est élevée partout de manière à être apperçüe de loin, et qu'elle se perd (comme il a déjà été dit) par exprès, dans les bois de Vénard et autres endroits; 8° Qu'elle a été détruite de main d'Homme en divers endroits, entre autres dans un champ du domaine de Vénard; 9° Qu'elle est à présent évitée par les voyageurs, quoique presque partout praticable, parce qu'ils trouvent le chemin plus doux sur la pelouse, raison pourquoi ils font des détours aux environs; 10° Qu'elle est couverte de bruyère dans la plupart des endroits, de sorte qu'on a peine à entrevoir le pavé; 11° Qu'elle existe bien solidement auprès du village de Scianeix, paroisse d'Aix, où elle a dû avoir un pont sur le ruisseau appellé de Gauson; 12° Qu'elle est si bien conservée proche du village de la Gareige, aussi de la paroisse d'Aix, qu'elle n'a besoin d'aucune réparation, quoique la bonté de ce morceau engage le voyageur à ne plus l'éviter, et qu'elle serve journellement au public en cet endroit. Et n'ayant poussé plus loin notre recherche, nous nous sommes retirés, et avons dressé le présent verbal de l'état de ladite voye, signé des dits sieurs Delmas, Procureur sindic et Nous, le dit jour, mois et an que dessus.

« Delmas de la Ribière,
Brival de la Vialle, proc. Sindic,
Chasteigner Dumazaud, 1er Ech. »

« Le procès-verbal en original, sur papier de formule, rempli les quatre cottés de la feüille entierre, et m'a été communiqué, — dit Beaumesnil, — par M. Delépine, subdélégué de l'Intendance de Limoges, ce dimanche 30 aoust 1778 ».

On lit à côté d'une écriture plus récente et de la main de Beaumesnil :

« J'ai trouvé le verbal de M. Delmas d'une très exacte vérité. J'ajoûte seulement que j'ai trouvé plus de Monumens qu'il n'en mentionne. »

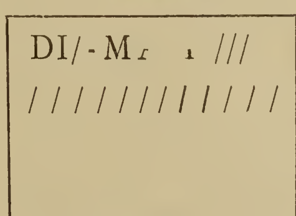
Cette note, qui ne s'applique qu'au procès-verbal, est indépendante de ce qui suit, et le manuscrit de Beaumesnil se continue de la sorte :

« En conséquence, m'étant transporté en ladite ville d'Ussel, le six Mars 1779, j'y levai et dessinai les Antiquitéz et Monumens suivans que je place ici dans le même ordre et marche du voyageur arrivant à Ussel ».

Beaumesnil décrit ensuite seize urnes funéraires sans inscriptions, sept médailles aux effigies de Constantin, d'Auguste, d'Hadrien (dont il écrit le nom ADRIANVS, ce qui peut faire supposer que cet antiquaire n'a pas vu les objets dont il parle ),de Commode et d'Antonin, ainsi que les deux vases dont il a été question dans le procès-verbal. Le comédien-antiquaire ajoute que ces deux vases sont intacts et font partie de la collection « d'un gentilhomme d'Egleton ». Son manuscrit contient encore l'« aigle décapitée » vue sous quatre faces, les « armoiries » d'Ussel, et, finalement, diverses inscriptions, généralement apocryphes, que je ferai connaître plus loin (1).

---

**102** **USSEL.**




D'après un dessin de Beaumesnil.

(1) L'aigle romaine existe encore et sert d'ornement à l'une des places publiques d'Ussel.

**Descr. et Hist.** — « Auprès de la même ville [Ussel], dans un champ appelé *les Quatre-Charrières*, est une grosse pierre où je n'ai pu lire que ces deux mots :

DI · M ·

(Abbé Nadaud).

« Cette pierre a près de trois pieds de haut sur 2 pieds et demi de large et presque autant d'épaisseur. Elle est si gâtée que je n'y ai rien pû voir ni distinguer que les trois lettres qui sont ici. C'est le commencement de ces deux mots DIS.MANIBVS qui paroissent avoir rempli la première ligne.

« Monsieur Nadaud, curé de Teygeac, mentionne cette pierre en ses manuscrits, et quoiqu'il me soit antérieur, il dit n'avoir pû y distinguer que les trois mêmes lettres. C'est sur son indication que j'ai cherché ce monument; je n'ai rien fait de plus que lui que de prendre la figure de la pierre » (Beaumesnil).

**Bibl.** — NADAUD, *Mémoires*, t. I, p. 172. — LEGROS, *Essais historiques*, p. 39. — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée). — DUROUX, *Essai historique*, p. 268.

***D****i*[(*is*)] *ma*[*n*(*ibus*)] *e*[*t memoriae*......

Aux dieux Mânes et à la mémoire de....

## TROISIÈME PARTIE

# INSCRIPTIONS ÉTRANGÈRES

### I. — EXISTANTES

**103** **BORDEAUX.**




(1)

Réduction d'un dessin publié par Charles Robert.

**Var.** — Il est certain qu'il n'y a pas eu de ligne écrite au-dessus de CIVES.

**Descript.** — Hauteur des lettres : 0, 033; 0, 027; 0,02. — Caractères d'une assez bonne époque.

Bloc en pierre dure : entre les deux parties de l'inscription, Mercure debout, de face, nu, la chlamyde jetée sur l'épaule gauche. La tête, les bras, les pieds manquent. — Hauteur du fragment : 0,66; largeur totale : 0,47. — Voyez le dessin de Robert que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

(1) J'emprunte ce qui est relatif à ce texte et à une partie du suivant, à l'excellent ouvrage de M. Camille Jullian sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux*. (Tome I, pp. 43 et 44, 157 et 158.)

**Hist.** — Trouvé sans doute vers 1848 dans les fondements de la muraille romaine, ligne septentrionale, rue Combes, à la hauteur du n° 8. Transporté dans la propriété Coudert, aujourd'hui Dubois, rue Ségalier, 27, où il se trouve dans le bois, pavillon du fond et de droite. — Légué à la ville par Dubois, au mois de janvier 1885.

**Bibl.** — Robert, *Les étrangers à Bordeaux*, dans *Soc. arch.* [*de Bordeaux*], t. VIII, p. 57 (tirage à part, p. 45).

*Merc*[*u*]*rio. Viduco, cives Lemovic*(*us*), *v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

[A Mercure. Viduco, citoyen Lemovique, avec reconnaissance et en accomplissement d'un vœu.]

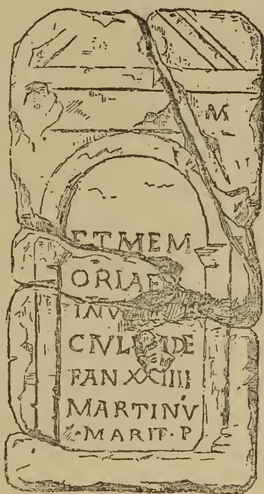
M. Robert lit *Mercurio viduco* et écrit au sujet de l'épithète *viducus* donnée à Mercure : « Son dérivé *viducius* (Brambach, n° 1567) se retrouve sous la forme *Visucius* comme épithète de Mercure dans de nombreuses inscriptions votives de l'Est des Gaules et dans un texte de Bordeaux que nous rapporterons plus loin [*Cf.* le n° 15 de l'ouvrage de M. Camille Jullian]. L'équivalence phonique de Viducius et de Visucius est justifiée par la parenté qui existait en Gaule entre le d et le s ».

Il faut voir dans vidvco le nom du donateur. En effet, ce nom n'a pu être inscrit à droite du bas-relief ; d'abord à peine s'il y a place au-dessus de cives pour deux ou trois lettres ; puis la surface de la pierre est lisse et polie, et il est évident qu'il n'y a jamais eu là de lettres gravées (1). La seconde colonne commence à dessein à la hauteur où finit la première, pour bien marquer que cives fait suite à vidvco. Enfin vidvcus ou vidvcos est un nom répandu en Gaule (*Cf.* les marques de potier, *Corpus*, vii, 1336 ; Schuermans, 5734-5741), et rien n'empêche l'existence de la forme vidvco à côté de celle de vidvcus. (*Cf.* n° 2 [des *Inscript. rom. de Bordeaux*] : *Divico* et *Divicus*).

*Cives Lemovicus* signifie citoyen de l'Etat, de la *civitas* des *Lemovici*, dont le chef-lieu, *Augustoritum*, aujourd'hui Limoges, a conservé le nom.

(1) [Je pense, avec M. Jullian, que le donateur s'est appelé *viduco*, mais l'angle supérieur droit de la pierre n'est peut-être pas aussi complètement lisse que l'a dit le savant professeur. S'il n'a été gravé aucun mot dans cette partie, ce doit être, sans doute, parce que Mercure tenait une corne d'abondance qui dépassait au-dessus de son épaule et remplissait l'espace laissé libre.]

## 104 BORDEAUX.




Réduction corrigée d'un dessin publié par Charles Robert.

Var. — Le premier M omis par Robert dans *les Etrangers à Bordeaux*. La copie de M. Jullian est ainsi conçue :

////// M////

ET MEM
ORIAE
IN[illegible] ///////////// E
CIVL ; ////// MDE
FANXXIIII
MARTINV
·MARIT·P

Descr. — Lettres de 0,045 gravées assez mal, un peu grasses, les déliés légèrement arrondis.

L'inscription se lit dans une niche encadrée d'une arcade et de deux pilastres, creusée dans un bloc de pierre bâtarde dont la partie supérieure a été sculptée en forme de fronton. Le monument est aujourd'hui brisé en quatre fragments et, déjà fort dégradé, se dégrade chaque jour davantage : il devait avoir 0,61 de large.

Hist. — Provenance inconnue. — Sans aucun doute originaire de la muraille romaine, ligne méridionale, et extrait dans les fouilles faites pour l'établissement de la voie du Peugue (cours d'Alsace-Lorraine), de 1865 à 1871. — *Musée lapidaire* (n° 65) de la rue des Facultés; depuis 1883 au *Dépôt* du Colysée.

Bibl. — ROBERT, *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 55. — D'après lui, RÉNIER, fiches ms.

[*D*(*iis*)] *m*(*anibus*) *et memoriae Inve*[*nta*]*e*, *civ*(*is*) *Lem(ovicae)*, *def*(*unctae*) *an*(*nos*) *xxiiii*, *Martinu*(*s*) *marit*(*us*) *p*(*osuit*).

[Aux dieux Mânes et à la mémoire de Inventa, de la cité des Lemoviques, morte à l'âge de 24 ans. Martinus, son mari, lui a fait construire ce tombeau.]

« Les surnoms *Inventus* et *Inventa* sont connus, dit M. Robert (1). « La quatrième ligne commence par le mot *civis*, exprimé, comme à l'ordinaire, par les trois premières lettres CIV.; vient ensuite l'ethnique, aussi abrégé en trois lettres, dont la première est un L et la dernière un M. L'amorce supérieure de la haste verticale, encore visible, de la seconde lettre, semble appartenir à un E, semblable à celui qui termine la ligne, ce qui donne LEM, abréviation de l'ethnique *Lemovicis* » ou *Lemovicae*.

« Toutefois, ajoute Charles Robert, je crois devoir ajouter que des épigraphistes, se rappelant qu'il y avait de très fréquentes relations de commerce entre l'Espagne et la Gaule, ont proposé LUM au lieu de LEM. Dans cette hypothèse, qui me paraît moins probable, il faudrait lire *Lumberitani*, et y reconnaître un peuple de l'Edétanie mentionné par Pline (2) ».

(1) [Wilmanns, *Exempla*, 1501, 1943, 1745, etc.]
(2) *Hist. nat.*, liv. III, ch. 4, 8.

Contrairement à l'opinion de Charles Robert, acceptée par Jullian, c'est la lecture LVM qui me paraît la plus probable. L'amorce de lettre qui suit l'L de la cinquième ligne me semble avoir appartenu plutôt à un V qu'à un E. Je ne suis cependant pas assez certain de cette lecture pour que je puisse me prononcer catégoriquement.

---

**105** **LYON.**

Q·LICINIO·VLT*ori*
LICINI·TAVRICI·FIL
QVI·SACERDOTIVM
APVD·ARAM·DVO ET
*viginti annorum*

Copie et restitutions de M. Allmer.

**Var.** — Comarmond :

Q INIOVLI
LICINITAVRICIFIL
QVI SACERDOTIVM
APVD ARAM DVO ET

Auguste Bernard n'a pas indiqué les points séparatifs qui sont aux deux premières lignes, et en a mis un entre les deux derniers mots de la quatrième. Il complète à la première ligne *Ulp*[*iano*].

**Descr.** — Cette inscription, qui ne contient que le commencement de la dédicace gravée sur le piédestal d'une statue, se compose de quatre lignes dont les lettres, d'une bonne époque, ont 0 m. 065 millim. de haut.

« L'L et le T de VLT, à la première ligne, réduits à leur partie inférieure » (Allmer).

La pierre, en calcaire jurassique, a 0 m. 55 cent. de haut, 1 mètre 02 cent. de large, et 0 m. 29 cent. d'épaisseur.

Hist. — Après avoir été placée sous l'arcade XXXIX (de Boissieu), ce débris est aujourd'hui conservé sous l'arcade XLVI du musée Saint-Pierre. « Nous n'avons aucune donnée, dit Comarmond, sur le lieu et l'époque de sa découverte ».

Bibl. — DE BOISSIEU, *Les inscriptions antiques de Lyon*. Lyon, in-4°, p. 91. — COMARMOND, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 239. — COMARMOND, *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 87. — MONFALCON, *Supplément aux recherches de Spon*, édit. de 1857, in-4°, p. 316, et *Musée lapidaire*, p. 16. — Aug. BERNARD, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*. Lyon, 1863, in-f°, p. 69. — DISSARD, *Catalogue du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, p. 108. — ALLMER, *Musée de Lyon*, *Inscriptions antiques*. Lyon, 1889, in-8, t. II, p. 93.

*Q(uinto) Licinio Ult[ori], Licini(i) Taurici fil(io), qui sacerdotium apud aram duo et [viginti annorum natus....*

M. Allmer ajoute :

..... *ex consensu trium provinciarum Galliarum est post patrem consecutus. Lemovices publice.*

A Quintus Licinius Ultor, fils de Licinius Tauricus, parvenu, après son père, à l'âge de 22 ans et du consentement des trois provinces de la Gaule, au sacerdoce près l'autel du Confluent. La cité des *Lemovices* a fait les frais de cette statue.

*Cf.* l'inscription ci-après, n° 106.

**106** **LYON.**

. . . . . *q·licinio ult*ORI·LICINI *taurici filio*
. . . . . *cui duo et vi*GINTI ANNO*rum nato*
. . . . . *ante tempu*S·SACERD*otium ad aram*
. . . . . *post patrem g*ERERE·P*ermiserunt*
. . . . . *tres pro*VINCIAE *galliae*
*liciniis sabino* (?)...... *taurico ul*TORILEMO*vices publice*

Copie et restitutions de M. Allmer.

Var. Comarmond :

ORI·LICINI
GINTI ANNO
S SACERD
RERE P
VINCIAE
ORI. LEMO

Mommsen ; dernières lignes :

*tres pro*VINCIAE *galliae*
*q. licinio venat*ORI·LEMO*vico.*

Aug. Bernard :

...*licinio vict*ORI·LICINI *Sabin. fil.*
*qui. duo. et. vi*GINTI·ANNO*rum*
*pene natus* SACERD*otium*
*arae ge*RERE P........
....... *pro*VINCIAE *Aquit*
*benefact*ORILEMC *vices*

Descr. — « Très grand bloc quadrangulaire ayant autrefois fait partie d'un stylobate qui portait des statues » (Allmer).

Ce qui reste de l'inscription se compose de six lignes en beaux

caractères qui ont 0 m. 13 cent. de hauteur aux cinq premières lignes et 0 m. 17 cent. à la dernière. La pierre, en calcaire jurassique, a 1 mètre 55 de long sur 1 mètre 25 de large. « Le premier E de *g*ERERE, à la quatrième ligne, réduit à sa branche supérieure, le T de *ul*TORI, à la dernière, réduit à la moitié de droite de sa traverse » (Allmer).

Hist. — « Cet énorme fragment à été découvert [au quartier Saint-Jean] dans les fondations de l'église Sainte-Croix, au commencement de ce siècle [avant 1808], et donné au musée de la ville par M. Tinner » (Comarmond). Il est aujourd'hui déposé sous l'arcade L du musée Saint-Pierre.

Bibl. — Artaud, *Notice de l'autel de Lyon*, 1808, p. 38; 1816, p. 67; *Musée lapidaire*, arcade XLVII. — De Boissieu, *Les inscriptions antiques de Lyon*. Lyon, in-4, p. 92. — Comarmond, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1846-1854, in-4, p. 294. — Comarmond, *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 108. — Monfalcon, *Suppl. aux recherches de Spon*, édit. de Lyon, 1857, in-4, p. 317. — Mommsen, *Annal. dell' Instit. di corr. archéol.*, 1853, p. 60. — Aug. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*. Lyon, 1863, in-f., p. 69. — Dissard, *Catalogue du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 108. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*. Vienne in-8, t. II, 1882, p. 8. — Hirschfeld, *Le culte impérial dans l'empire romain*, p. 20, n° 86. — Allmer, *Musée de Lyon; Inscript. antiques*. Lyon, 1889, in-8, t. II, p. 95.

*Q(uinto) Licinio Ult]ori, Licini(i) [Taurici filio, cui duo et vi]ginti anno[rum nato ante tempu]s sacerd[otium ad aram, post patrem, g]erere p[ermiserunt tres pro]vinciae [Galliae. Liciniis : Sabino?..., Taurico, Ult]ori, Lemo[vices publice].*

A Quintus Licinius Ultor, fils de Licinius Tauricus qui a obtenu des trois provinces de la Gaule, à l'âge de 22 ans, la permission de gérer, après son père, le sacerdoce à l'autel du Confluent.

A Licinius Sabinus..., à Licinius Tauricus, à Licinius..... et à Licinius Ultor, la cité des *Lemovices* a élevé ces statues.

« Le prénom Ultor et l'âge de « vingt-deux ans » incom-

plets ici, comme sur le précèdent texte, se complètent au moyen du rapprochement des deux inscriptions, qui paraissent ainsi se rapporter à un même personnage honoré de deux statues. L'une lui aura été décernée par les trois Gaules ; l'autre lui a été élevée collectivement, avec plusieurs autres statues de ses proches, sur un stylobate commun, par la cité des Lemovices, sa patrie. Quatre membres de la famille nous étant connus, le stylobate devait porter au moins quatre statues.

« Parvenu à la prêtrise à l'âge de vingt-deux ans, Ultor n'avait pas rempli la condition, ordinairement nécesssaire, d'avoir parcouru dans sa cité la carrière des honneurs municipaux ; car le premier échelon, la questure, n'était accessible qu'à l'âge de vingt-cinq ans, et le plus élevé, le duumvirat, ne s'obtenait pas avant l'âge de trente ans. Peut-être était-il chevalier, et n'avait-il pas eu à passer par la filière des fonctions municipales » (Allmer).

Artaud avait restitué *Victori Licinio;* la fin de mot RERE lui avait fait supposer que ce personnage était prêtre de Cerès. De Boissieu a fait remarquer, avec juste raison, qu'il eût au moins fallu *Ce*RERIS.

---

**107** **LYON.**

....... *licinio t*AVRICO·Q·LICIN*ii*........ *filio*
*apud suos omnib. publi*CIS·HONORIBVS FVN*cto sacerdoti ad*
*templum rom. et aug. at*RIB PROVINCIS GA*lliis consentientib.*
*creato item*...... *lici*NIO LICIN SABI*ni filio*........
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Copie et restitutions de M. Allmer.

**Var.** — De Boissieu:

« *Ulpio Licinio* TAVRICO · Q · LICIN*io*, *summ*IS HONORIBVS FV*nctis t*RIB*us* PROVINCIIS GAL*liarum*..... IO (peut-être *Julio*) LICIN*io* SABI*niano* ».

Comarmond :

AURICO · Q · LI CIN
IS · HONORIBVS · FVN ·
RIB · PROVINCIS · GA
IO LICIN · SABI

Mommsen :

*Q. licinio t*AVRICO · Q · LICINI... *filio*
*summ*IS HONORIBVS FVN*cto apud suos*
*item a t*RIB · PROVINCIS · GA*llis ornato*
*sacerdot*IO LICIN · SAB...*ae uxori eius*

Bernard :

*q licinio t*AVRICO Q LICIN*i. filio*
*summ*IS HONORIBVS FVN*cto*
*in t*RIB PROVINCIS GA*lliae*
*et iul*IO LICIN SAB*iniano*
*fratri iiiiii. vir. c. c. c. a. lug.*

**Descr.** — Ce fragment d'inscription, gravé à la partie supérieure d'un grand bloc de pierre « provenant d'un stylobate qui portait des statues » (Allmer), se compose de quatre lignes mutilées dont les lettres, d'une belle forme, ont 0 mèt. 087 millim. de haut.

« L'N de LICINIO, au commencement de la première ligne, réduite à sa haste du coté droit, le C de *publ*ICIS, au commencement de la deuxième, à sa partie inférieure, l'N de SABIN, à la fin de la dernière, à sa haste gauche, avec une partie du jambage transversal » (Allmer).

La pierre, en calcaire jurassique, a 0 mèt. 75 cent. de haut sur 1 mèt. 24 cent. de large et 0 m. 40 cent. d'épaisseur.

Hist. — « Ce débris, dit Comarmond, a été découvert, en 1846, dans la première arche (rive droite de la Saône) du pont de Change ». Il est aujourd'hui conservé à Lyon, sous l'arcade LIX du musée Saint-Pierre.

Bibl. — De Boissieu, *Les inscriptions antiques de Lyon*. Lyon, in-4°, p. 91. — Comarmond, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1846-1854, in-4°, p. 357. — Comarmond, *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1855, in-8, p. 129. — Monfalcon, *Suppl. aux Recherches de Spon*, édition de Lyon, 1857, in-4°, p. 316, et *Musée lapidaire*, p. 23. — Mommsen, *Epigr. Anall.*, 22. — E. Desjardins, *Table de Peutinger*, p. 272. — Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, Lyon. 1863, in-f°, p. 69. — Dissard, *Catalogue du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 109. — Florian Vallentin, *Bulletin épigraphique de la Gaule*. Vienne, in-8, t. II, 1882, p. 9. — Allmer, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*. Lyon, 1889, in-8, t. II, p. 91.

*.... Licinio T]aurico, Q(uinti) Licin[i(i).... filio, apud suos omnib(us) publi]cis honoribus fun[cto, sacerdoti ad templum Rom(ae) et Aug(usti) a t]rib(us) provinci(i)s Ga[lliis consentientib(us) creato ; item.... Lici]nio, Licin(ii) Sabi[ni filio, ..... Lemovices publice.*

A..... Licinius Tauricus, fils de Quintus Licinius...., parvenu dans sa cité aux honneurs du duumvirat, créé, du consentement unanime des trois provinces de la Gaule, prêtre au temple de Rome et d'Auguste, et à.... Licinius.... fils de Licinius Sabinus,.... la cité des *Lemovices* a élevé ces statues.

M. Allmer a proposé de lire *aug(ustorum)* à la troisième ligne. Bien que fort possible, cette restitution ne me paraît pas absolument certaine. Mais il n'est pas douteux que Licinius Tauricus ait été prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du Confluent ; l'inscription n° 105 est assez explicite à ce sujet.

Au même titre que la prêtrise, les trois fonctions d'*inqui-*

*sitor*, de *judex arcae* et d'*allector arcae*, propres à l'administration de la caisse des trois Gaules, conduisaient à l'obtention d'une statue, lorsque celui qui en avait été revêtu s'était acquitté de sa tâche à la satisfaction générale et s'était surtout montré généreux. On pourrait supposer, par conséquent, que le personnage dont il est question à la dernière ligne de notre inscription a rempli l'une quelconque de ces trois fonctions, mais il peut cependant n'avoir eu d'autres titres à l'obtention d'une statue qu'une parenté très proche avec Licinius Tauricus. Il est, en effet, fort possible que ces deux hommes aient été frères, et, dans ce cas, fils tous deux de Quintus Liciniu Sabinus, à qui on avait dû sans doute élever aussi une statue.

On sait dans quelles circonstances fut créé le célèbre temple de Rome et d'Auguste placé sur le *pagus* de Condate, au confluent de la Saône et du Rhône, et on connaît aussi quels étaient les droits de ses fonctionnaires.

En rentrant en Italie, à la fin de l'an 14 av. J.-C., Auguste avait chargé Drusus de poursuivre l'œuvre d'organisation qu'il avait lui-même commencée en Gaule. Mais si le joug étranger ne pesait pas encore très lourdement au peuple, pour qui l'arrivée des Romains avait été comme un acheminement vers l'émancipation, et s'il y avait fort peu à faire de ce côté pour apaiser toutes les haines, il n'en était pas de même du côté des seigneurs gaulois. Au grave sujet de mécontentement qui résultait de la perte de leur autorité sans limite, venait s'ajouter encore celui de la préparation d'un cadastre qui, en faisant l'estimation de tous leurs biens, allait permettre au fisc de les atteindre directement. D'accord avec les Germains, qui n'avaient jamais été complètement pacifiés, plusieurs d'entre eux concertent un soulèvement

qui doit leur rendre la liberté (1). Drusus fait avorter ce complot peu de jours avant son exécution, en convoquant à Lyon, pour la dédicace d'un autel national, consacré aux divinités associées de Rome et d'Auguste, les chefs de toutes les cités de la Gaule (2). Refuser de participer à la grande manifestation projetée, eût été faire acte de déloyauté et s'exposer par cela même à toutes les rancunes de l'empereur. Aucun chef de cité ne manqua au rendez-vous, et le 1er août de l'an de Rome 742, douze ans avant l'ère chrétienne, le nouveau culte fut inauguré par la première assemblée générale des trois Gaules. C'est ainsi que, dans un but politique, la substitution du culte de l'empereur au culte des dieux se trouva faite sans secousse, du vivant même d'Auguste, et sans que son intervention directe eût paru (3).

L'assemblée générale s'appelait *concilium* ou peut-être aussi *conventus arensis*. Tous les ans, chaque cité des trois Gaules envoyait un *legatus* qui devait être Gaulois de naissance et, à moins de posséder le rang de chevalier, devait de plus avoir parcouru toute la série des honneurs municipaux, c'est-à-dire être parvenu au duumvirat, ce qui impliquait, par cela même, la qualité de citoyen romain. Les délégués, réunis à l'anniversaire du jour de la consécration de l'autel, investissaient l'un d'entre eux des fonctions sacerdotales et s'occupaient ensuite de la célébration du culte de Rome et de l'empereur. Ils décrétaient des statues, nommaient les administrateurs de la caisse commune, expri-

(1) Dion, LIV, 32.
(2) Dion, *ibid.*
(3) Sur le temple de Rome et d'Auguste, *Cf.* Allmer, *Musée de Lyon*, t. II, pp. 25 et suiv.

maient sous forme de supplique que l'un d'entre eux devait aller remetire à l'empereur leurs vœux, leurs doléances ou leurs blâmes au sujet de la gestion des gouverneurs de province, et, finalement, s'occupaient sans doute de la répartition des impôts entre les diverses cités. La caisse de l'association était administrée par trois directeurs choisis parmi les membres de l'assemblée. C'étaient, ainsi que je l'ai dit, l'*inquisitor Galliarum,* qui avait pour mission d'établir l'assiette des contributions payées par les cités des trois provinces gauloises pour subvenir aux frais du culte ; le *judex arcae*, devant lequel étaient portées les réclamations auxquelles pouvaient donner lieu la répartition et la perception de ces contributions ; enfin l'*allector arcae*, chargé du recouvrement et de la gestion des finances communes (1).

Les privilèges du prêtre de l'autel du Confluent étant au moins égaux à ceux du prêtre de la Narbonaise, on peut en conclure, grâce aux fragments d'une table de bronze récemment découverte à Narbonne (2), que tous deux avaient le droit d'être escortés par des licteurs lorsqu'ils remplissaient les fonctions de leur ministère; qu'ils pouvaient s'asseoir dans les spectacles au premier rang en compagnie de leur femme habillée de blanc ou de pourpre, et revêtir encore la robe prétexte (blanche bordée de pourpre), alors même qu'ils ne possédaient plus que le titre d'ancien flamine. Il leur était interdit de jurer par serment, de toucher à un cadavre et d'entrer dans un lieu où se préparait un bûcher. S'il « n'avait rien fait de contraire à la loi, et qu'il n'y eût pas défense de l'empereur », le prêtre annuel, sur la proposition

(1) *Cf.* L. Rénier, dans Spon, édit. de 1857, p. 144.
(2) *C. I. L.*, t. XII, dernières pages.

de son successeur, pouvait obtenir la permission de s'élever une statue, dans le voisinage de l'autel, avec inscription de son nom, du nom de son père, de la mention de sa patrie et de son année de flaminat. Il pouvait aussi grouper autour de sa statue, sur un même piédestal, les statues de son aïeul, de son père, de sa femme, de ses fils et de ses petits-fils. La cité à laquelle il appartenait était, en outre, laissée libre de lui rendre les mêmes honneurs, soit sur son territoire propre, soit même sur celui du *pagus* où se trouvait l'autel.

L'*inquisitor*, le *judex arcae* et l'*allector arcae* paraissent avoir eu des prérogatives un peu moindres que celles du prêtre. Elles étaient assez grandes cependant pour que leurs parents fussent encore admis aux honneurs d'une statue.

L'indication de la patrie ne figurant pas dans la dédicace dont il est ici question, il faut admettre qu'une mention finale, reliant toutes les inscriptions contenues sur le stylobate, indiquait que le monument avait été érigé par la cité des *Lemovices*. Quoi qu'il en soit, le fragment n° 106 ne permet pas de douter qu'il s'agisse d'un Lémovique, et les quatre membres de la famille Licinius qui sont ainsi désignés dans les trois inscriptions de Lyon sont par suite : *Ultor*, le jeune prêtre; *Tauricus*, son père; *Sabinus* qui paraît avoir été son grand-père et, finalement, un fils de celui-ci qui ne pourrait avoir été que le frère de Tauricus, si l'hypothèse que j'ai faite était admise.

## II. — PERDUE

**108** **LYON.**

C ALFID*i*O; N(*m*) *fil*.........................
GALLO PACC*iano*.......................... *quaestori*
PROVINC MACEDONIAE *aedili plebis pretori curato*
RI VIAE TIBVRTIN · VALER · LEG · LEG...... *procos.*
PROVINC · CRETE ET CYRENARVM LEG *aug. pr. pr. provinc.*
AQVITANIC · VII VIRO EPVLON SODALI *Hadrian. praes. patrono*
CIVITAS LEMOVIC *publice*

Copie de Spon. Restitutions de Léon Rénier.

Var. — Bien que la copie de Spon ait été le point de départ de toutes les copies qui ont été produites de cette inscription, plusieurs erreurs importantes ont été commises, et il n'est pas étonnant de rencontrer le nom de Beaumesnil dans la liste des éditeurs qui, volontairement ou non, se sont trompés.

« On tient, dit-il, d'après un manuscrit de Nadaud, que les *Lemovices* firent élever, dans la cité de Lyon, sous le Haut-Empire, un monument ou une pile dont Spon rapporte ainsi l'inscription :

... CAL. FIDOA....
GALLO PACC......
PROVINC. MACEDONIAÉ CVRA
TORI VIAE TIBVRTIN. VALER. LEG. LEG.

Et, toujours d'après le même manuscrit, le comédien antiquaire ajoute ailleurs que le fragment suivant a été trouvé à Rome :

PROVINC. CRETE ET CYRENARVM LEG.
AQVITANIC. VII VIRO EPVLON. SODALI H....
CIVITAS. LEMOVIC.

Or, dans les manuscrits de Nadaud, les deux fragments sont parfaitement réunis en un seul texte.

Il est vrai que le savant abbé a placé en tête de sa copie, en employant la même forme de caractères, les mots : *Civitas Lemovicum Lugdini ad confluentes Araris et Rhodani*, que certains auteurs, comme Maurice Ardant, ont rattachés à l'inscription par la suite.

« Je ne dirai qu'un mot, dit Maurice Ardant, de deux fragments d'inscriptions cités par les abbés Belley et Nadaud portant : CIVITAS. LEMOVICVM. LVDVGNI. AD. CONFLVENTES. ARARIS. ET. RHODANI, — et PROVINC. CRETE. et CYRENARVM. LEG. AQVITANIC. VII. VIRO. EPVLON. SODALI. H. CIVITAS. LEMOVIC., qui intéressent notre ville ».

Quoique mis en cause, l'abbé Belley n'a pas plus donné que Nadaud le fragment qui ne convient pas. On peut en juger par l'extrait que voici des *Mémoires* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

« La *Cité*, c'est-à-dire le peuple des *Limovices*, fit élever dans la ville de Lyon, sous le Haut-Empire, un monument dont Spon rapporte l'inscription :

..... CAL-FIDO A......

GALLO PACC.........

PROVINC. MACEDONIAE CVRA

TORI VIAE TIBVRTIN-VALER-LEG-LEG·

*sic.*

PROVINC. CRETE ÈT CYRENARVM LEG.

AQVITANIC-VII VIRO EPVLON-SODALI H......

CIVITAS LEMOVIC.

**Hist.** — Cette inscription, qui est aujourd'hui perdue, se voyait autrefois à Lyon, « rue de la Colombe, près de la place Saint-Michel, à l'entrée d'un logis joignant le port où l'on s'embarque pour Vienne, vers les chaînes d'Énay (Comarmond) ».

La date de sa disparition n'est pas connue.

**Bibl.** — SPON, *Miscell. erudit ant.*, p. 188, et *Recherche des antiquités de la ville de Lyon*, p. 164. — Léon RÉNIER, Réimpression des *Recherches* de Spon, 1857, p. 195. — BELLEY, *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XIX, p. 708, et t. XXXII, p. 410. — MAFFEI, *Mus. Véron.*, CCCCXVI. — MENESTRIER, *Préparat. à l'hist. consul. de Lyon*, p. 30. — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 55. — ALLOU, *Descript. des mon. des différents âges*, p. 37. — DE BOISSIEU, *Recueil des inscript. ant. de Lyon*, p, 82. — TEXIER, *Rec. des inscript. du*

*Limousin*, p. 93. — Comarmond, *Descript. du musée lapid. de la ville de Lyon*, Lyon. 1846-54, in-4°, p. 437. — Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*. Paris 1864, in-4°, p. 49. — Allmer, *Revue épigr. du midi de la France*. Vienne, in-8°, 1878-83, p. 28. — Florian Vallentin, *Bull. épigr. de la Gaule*. Vienne, in-8, t. II, 1882, p. 8.

*C(aio Alfid[i] o, M(arci)[fil(io),... Gallo Pacc[iano... quaestori] provinc(iae) Macedoniae, [aedili plebis, praetori, curato]ri viae Tiburtin(ae) (et) Valer(iae), leg(ato) leg(ionis) [..., proco(n)s(uli) provinc(iae) Cret(a)e et Cyrenarum, leg(ato) [Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provinc(iae)] Aquitanic(ae), septemviro epulon(um), sodali H[adrian(ali) praes(idi); Patrono], civitas Lemovic(um) [publice].*

A Caius Alfidius Gallus Paccianus, fils de Marcus...., questeur de la province de Macédoine, édile du peuple, préteur, curateur des voies *Tiburtina* et *Valeria*, légat de la ... légion..., proconsul de la province de Crète et de Cyrénaïque, légat impérial propréteur de la province d'Aquitaine, septemvir épulon, membre de la confrérie des *Hadrianales*. Statue élevée à leur patron par les *Lemovices*.

Il résulte de cette inscription que la voie Tiburtine et la voie Valeria entraient dans les attributions d'un même curateur. Le titre de *sodalis Hadrianalis* donné à C. Alfidius indique que l'inscription n'est pas antérieure au règne d'Hadrien. On sait d'ailleurs que ce prince ne fut mis au rang des dieux que sous le règne d'Antonin le Pieux, de 138 à 161.

Le *cursus honorum* du personnage se présente dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par les fonctions les plus basses, la questure et l'édilité, pour arriver aux plus élevées, le gouvernement de la province *sénatoriale* de

Crète et de Cyrénaïque et le gouvernement de la province *impériale* d'Aquitaine, en passant par la curatelle des voies Tiburtine et Valeria.

Le Limousin moderne ayant autrefois fait partie de l'Aquitaine, il n'est pas étonnant que C. Alfidius, à la suite de quelque bienfait, ou pour toute autre cause qui nous échappe, soit devenu le patron de la cité des *Lemovices*, et, à ce titre, ait été honoré d'une statue dans la capitale des trois Gaules.

La mention de la *civitas* est encore utile à enregistrer, car elle prouve, concurremment avec ce que l'on savait déjà par Ptolémée, que les *Lemovices* avaient au moins gardé leur ancienne constitution jusqu'au principat d'Antonin le Pieux.

## QUATRIÈME PARTIE

# INSCRIPTIONS FAUSSES
## OU SUSPECTES

Le plus éhonté faussaire que le XVIII[e] siècle ait produit, celui qui a fabriqué de toutes pièces la presque totalité des inscriptions qui vont suivre, — et que je donne fort à regret, — s'appelait Pierre de la Ruette de Beaumesnil.

Ce peu scrupuleux personnage naquit à Paris, dans les premières années du dernier siècle, et mourut à Limoges, le 20 mars 1787, à un âge assez avancé : 64 ans, d'après quelques-uns de ses biographes, 80 ans d'après le plus grand nombre. Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Michel de Pistorie que la Révolution fit disparaître lorsque l'église du même nom fut vendue comme bien national (1).

De l'existence de Beaumesnil, on ne sait rien, si ce n'est qu'il faisait partie d'une troupe de comédiens, dont il paraît avoir eu la direction. Habile dessinateur, il a profité des nombreux loisirs de sa profession pour constituer des manuscrits où les monuments sont figurés parfois avec assez

(1) Une copie de l'acte de décès de Beaumesnil m'a été communiquée par M. l'abbé Lecler, curé de Compreignac.

d'exactitude, mais le plus souvent sans aucun souci de la vérité. Mis en relation, on ne sait trop comment, avec M. de Lépine, intendant de la généralité de Limoges, il obtint une pension de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce qui ne l'empêcha pas de vivre assez misérablement sur la fin de ses jours.

J'ai donné aux pages 141, 142, 328 et 329 de mon *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, quelques extraits qui témoignent du peu de confiance que doivent inspirer les écrits de Beaumesnil. Voici le jugement que Chaudruc de Crazannes portait dès 1820 sur ces mêmes écrits :

« ... Nous lui devons [à M. de Saint-Amans], au sujet des manuscrits du comédien Beaumesnil relatifs à ces mêmes antiquités [d'Agen], un rapport fait à la Société littéraire d'Agen et imprimé dans les Mémoires de cette Académie, qui se recommande par d'utiles travaux.

« Beaumesnil avait recueilli ses notes vers l'an 1770; mais comme tout ce qu'il a fait, sans goût et sans vérité. Il adressait ses observations à l'intendant de Limoges, et ce magistrat les transmettait au ministère à Paris; elles étaient remises à l'Académie des belles-lettres, qui fit accorder à leur auteur une pension du gouvernement de quatre cents francs (1). On peut maintenant les consulter dans les cartons de la bibliothèque Mazarine. Des personnes se sont laissé abuser assez pour reproduire quelques-uns de ses dessins et s'en servir comme d'autorité pour établir des opinions que réprouve la saine critique » (2).

Quelques lignes ont été consacrées à Beaumesnil par M. Guibert, dans sa *Notice sur le bénédictin dom Col* (pp. 73 et 76), et par M. Ducourtieux, dans les *Bulletins* de la Société archéologique du Limousin (t. XXXI, pp. 139 et 140).

(1) Allou (*Description des monuments des différents âges observés dans la Haute-Vienne*, p. 12) dit que cette pension était de 1,500 francs. Le chiffre de 400 me paraît plus probable.

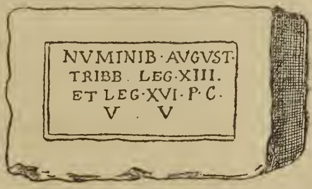
(2) Chaudruc de Crazannes, *Mémoire sur quelques antiquités de la ville d'Agen*. Paris, 1820, in-12 (tiré à part du tome II des *Mémoires* de la Soc. royale des Antiquaires de France).

On peut consulter encore sur ce personnage la note que M. Hirschfeld a insérée au t. XII (p. 82) du *Corpus inscript. latinar.*, et le récent travail de M. Jullian sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux* (t. II, pp. 254 à 258).

M. Jullian établit, ce que j'avais d'ailleurs soupçonné déjà (*Cf.*, en particulier, ma lecture à la *Société des Antiquaires de l'Ouest ;* compte-rendu de la séance du 17 janv. 1890), — que Beaumesnil s'inspirait des monuments existants pour la création de ses inepties.

« ... Il a, dit M. Jullian, en parlant de la partie de l'œuvre de Beaumesnil relative à Bordeaux, il a copié quelques inscriptions sur les originaux avec assez d'exactitude ; il a dédoublé ces inscriptions en donnant des variantes qu'il imaginait lui-même et dont il faisait de nouveaux textes ; il a dessiné des monuments qui n'existaient pas en y appliquant des inscriptions qu'il copiait dans les livres ; il a enfin fait des inscriptions à l'aide des titres, sous-titres, ou membres de phrases de livres imprimés. Son point de départ est à peu près toujours le même : une inscription déformée ou un texte imprimé transformé ».

## 109 ATTRIBUEE A AHUN.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Pierre de 16 poulces de haut sur 22 de long

apportée d'Ahun audit château [de Chantemille]. C'est un double vœu fait par les tribuns des treizième et seizième légions au nom des Augustes, c'est-à-dire des empereurs Antonin et Vérus » (Beaumesnil).

Le comédien antiquaire ajouta plus tard, — sans doute en 1780, puisque c'est à cette date que furent annotées d'autres parties de son manuscrit relatives aux inscriptions de Chantemille, — ce renseignement nouveau qui permet de douter fortement de l'authenticité du texte. « Ce monument sert à présent à laver au bord de la rivière et est tout effacé ».

Bibl. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

---

## 110 ATTRIBUÉE A AHUN.

| DIIS<br>INFERIS |
|---|

*statue*
*de*
*femme.*

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Grand acerra, ou autel général des Mânes, trouvé près du cimetierre de Saint-Silvain d'Ahun, consacré aux dieux inférieurs, car on y voit presque DIIS INFERIS. Ce monument, fort dégradé à sa base, est de figure hexagone, a 4 pieds 8 poulces de haut, 2 pieds 10 poulces de diamètre. La figure du panneau antérieure s'est totalement enlevée par écale, comme si elle y avoit été adaptée. Je crois que c'est Vénus libitine ou une pleureuse » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 111 ATTRIBUÉE A BRIVE.

*phallus*

| DEO SACRO |
|---|

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre noire, qui n'est pas serpentine, haute d'environ 21 poulces sur 2 pieds de long et près de 18 poulces d'épaisseur, trouvée au bord de la Corrèze, proche le pont qui conduit à Tulle.

« Au cabinet de M. Rigaud, provenant de l'héritage du cardinal Du Bois, abbandonnée par le neveu, l'abbé du Bois, ainsi que [d'autres], qui toutes viennent de Brive la Gaillarde » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 112 ATTRIBUÉE A BRIVE.

| D S |
|---|
| *phallus vertical* |

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre de 16 poulces de haut sur 10 de large et 7 d'épaisseur. C'est un petit autel pile, avec un styphalle, avec Deo Sacro » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 113 ATTRIBUÉE A BRIVE.

*phallus horizontal*

D · S

D'après un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Autel pile de 18 poulces de haut sur 9 poulces 4 lignes de large, quarré, à la face antérieure, un Phallus sur un autel. Il y a un autel antique en Provence bien approchant de celui-cy » (Beaumesnil).

Bibl. — Beaumesnil, Ms Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 114 ATTRIBUÉE A BRIVE.

DEO SACRO

*Masque de profil, à gauche, dont le nez est en forme de phallus.*

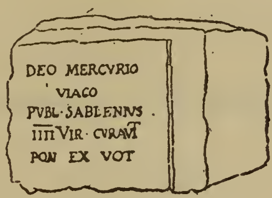
D'après un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Autel en pierre blanche représentant le dieu

dont le visage est composé.....; presque quarrée. Le nom ou qualité du dieu n'est pas abrégé » (Beaumesnil).

Bibl. — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 115 ATTRIBUÉE A CHÉNERAILLES.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Fragment d'un are haut de 13 poulces sur environ 16 de large, épais d'entre 7 et 8 poulces, à une bonne lieue de Chénerailles, mentionnant un vœu » (Beaumesnil).

Bibl. — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert.

Dans la pensée du faussaire, cette inscription devait être une dédicace à Mercure routier. Sans m'arrêter à tout ce que la suite de la rédaction peut présenter d'insolité, il me suffira de faire remarquer que le Mercure routier ne s'appelait pas *Mercurius viagus*, mais *Mercurius viator*, que le prénom *Publius* ne s'abrégeait pas par les trois lettres PVB, et que le gentilice SABLENIVS est un mot forgé.

## 116 ATTRIBUÉE A CHÉNERAILLES.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Pierre d'environ 2 pieds d'un assez beau grain, en la métairie d'un particulier de Chénerailles. Le monument n'est pas entier mais il laisse croire que le culte de Priape n'étoit pas ignoré en ces lieux. La première ligne semble le reste de DEO LAMPSAGO etc. » (Beaumesnil).

Bibl. — BEAUMESNIL, Ms Nivet-Fontaubert.

---

## 117 ATTRIBUÉE A LIMOGES.

IOVIS
SACRIS

D'après un dessin de Beaumesnil, reproduit par Allou.

Descr. et Hist. — D'après Beaumesnil cette inscription se lisait sur un « brasier » faisant partie de la collection d'un orfèvre de Limoges qui l'avait découvert en 1738, avec une vingtaine d'autres objets, « dans un terrain situé le long du jardin de l'évêché, et au couchant ». Ces objets auraient été recouverts de débris de tuiles et de moellons. Le comédien antiquaire les avait dessinés deux fois dans ses cahiers, d'abord au trait, ensuite au lavis. Il les citait, la seconde fois, comme provenant des fouilles de l'évêché faites en 1757, et leur adjoignait un grand nombre de vases de différentes formes; « un candélabre ou porte-torche, en terre jaune, avec les lettres I. O. M. (*Iovi optimo maximo*) »; plusieurs objets en bronze, entre autres une figure de femme, les bras levés et soutenant une espèce d'écusson qui porte, d'un côté, les lettres OF, et de l'autre TE; des chenets, pelles, pincettes et tisonniers; des cadenas; des clefs, des casques, des épées, des coutelas, des couperets, une massue, un « trépied-autel », une chaise en marbre, une « table de pierre blanche », des fragments de frise, des colonnes, des chapiteaux, etc... Jamais peut-être l'imagination si féconde du personnage ne s'était donnée un plus libre cours!

Bibl. — BEAUMESNIL, 2[e] cah., p. 51 et 3[e] cah., pp. 14, 15, 18 et 19. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, pp. 73 et suiv.

## 118 ATTRIBUÉE A LIMOGES.

[*Inscription aux déesses mères dont je ne possède pas la copie*].

**Descr. et Hist.** — « J'ai lu dans un manuscrit de l'abbé Nadaud, dit Beaumesnil, que dans la rue *Mairabeuf*, aujourd'hui *Mirebeuf*, ou *Mairabua*, ainsi qu'elle est appelée dans les vieux titres, laquelle est parallèle à l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, il y avoit une inscription rapportée par Grüter, où se trouve exprimé un vœu fait aux *déesses mères, Deabus Mairabus*. Je n'ai pu retrouver cette inscription qui sans doute a disparu depuis longtemps ».

**Bibl.** — BEAUMESNIL, 2^e^ cah., pp. 41 et 55. — ALLOU, *Descript. des monum. des différents âges*, p. 91.

## 119 ATTRIBUÉE A TULLE.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

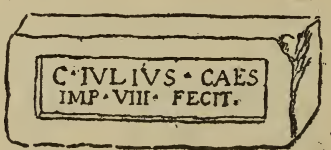
**Descr. et Hist.** — « Pierre d'environ 4 pieds de haut sur 2 pieds 8 à 9 poulces de large, trouvée en un pré, sur la hauteur en venant

de Brive pour arriver à Tulle. Extrêmement frustre et mutilée, surtout des mains et des pieds, qui sont totalement détruits. Elle ne subsiste plus. Je l'avois prise en 1764. On voit par les restes de l'inscription que c'est un vœu dont on s'est acquité envers le Dieu IVGVNDVNVS (une des Divinités particulières des Gaulois), puisqu'on lit DEO SACRUM JVGVNDVNVS, et des quatre initiales de Votum Solvit Libens Merito, on voit à plein les trois dernières, et une partie de la première.

« Ce qu'on ignore, c'est quel est le votant, car la figure ne peut être que l'image du Dieu, puisque le nom est au côté droit de la tête, ainsi qu'à un Jupiter jeune appellé DEO BEMILVC, autre Dieu des Gaulois. (La perte de ce monument cy est vraiment une perte considérable) » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert.

## 120 ATTRIBUÉE A TULLE.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre de 18 poulces de haut dont le dessein me fut communiqué par un channoine de Tulle en 1764, qui venoit de la grosse Tour mentionnée [plus haut], dont l'explication sert à témoigner de l'antiquité d'icelle Tour, puisqu'elle dit positivement que Caius JULIUS, proclamé triomphant pour la huitième fois, l'a bâtie. Cette pierre, venant de la Tour, ne peut faire révoquer en doute sa haute antiquité » (Beaumesnil).

A la page suivante du manuscrit de Beaumesnil d'où sont extraites les lignes qui précèdent, on voit un dessin de « la Tour de MAIZE, de TURRIS MARTIS, ou Tour de Mars », et le comédien n'a pas manqué d'y placer l'inscription au-dessus de la porte d'entrée à peu près à mi-distance entre cette porte et le sommet de la tour. On lit au-dessous :

« Fameuse tour, bâtie par Jules César, ainsi que l'inscription qui

précède en fait foi, telle qu'elle étoit encore en 1646, comme le porte un Dessein cotté de cette datte, du 16 mars, par un officier du célèbre Régiment de Picardie et Parent du célèbre frère André, Peintre Religieux Dominiquain, à Paris, qui le conservoit avec le soin d'un artiste. Elle a près de 30 pieds de diamètre ».

Bibl. — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

Pour cette fois, le faussaire peut ne pas avoir été Beaumesnil, mais il n'y a même pas lieu de discuter l'authenticité d'un texte qui attribue une huitième salutation impériale à Jules César, et ne paraît avoir été inventé que pour démontrer la très haute antiquité des remparts de Tulle.

## 121-122 ATTRIBUÉES L'UNE A CHAMBON, L'AUTRE A TULLE.

cambiovicenses
christiani
an. cccc

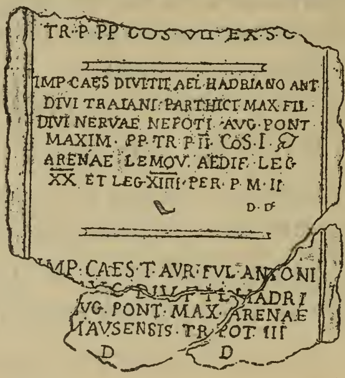
sacrum
tullense
celticum

Hist. — Ces inscriptions, dont il est bien inutile de faire ressortir toute l'absurdité, se trouvent, paraît-il, dans la cour du château de Viersat. Elles ont été inventées par Baraillon pour appuyer, par des preuves matérielles, l'existence des *Tullenses* à Tulle et des *Cambiovicenses* à Chambon.

Reprenant la thèse d'Adrien de Valois (1), Baraillon avait affirmé que le pays de Combraille était le territoire des *Cambiovicenses*, dont il est question dans la table de Peutinger (2). A court d'arguments, il ne trouva rien de mieux que de faire graver des textes qui ne se distinguent pas précisément par une très grande imagination, mais témoignent par contre beaucoup du degré d'ignorance de leur auteur.

(1) *Notitia Galliar.*, p. 120.
(2) *Recherches sur les Cambiovicenses*, in-8.

## 123 ATTRIBUÉE A ROME.



Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

Var. — Duroux, pl. II, nº 8, de son *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, reproduit en fac-similé le dessin de Beaumesnil. Allou et l'abbé Texier citent inexactement cette même copie. Mérimée n'en reproduit qu'une partie.

Descr. et Hist. — « .... Il se trouva, parmi d'autres débris, [découverts à Rome au commencement du XVII[e] siècle], plusieurs fragments d'une table de marbre blanc, salin inscrite, dont le marbrier ayant lu quelques caractères, en donna avis à M. de Troy (directeur de l'école de peinture et de sculpture de Rome), qui en fit l'emplette pour peu de chose » (Beaumesnil).

M. Maximin Deloche a rapporté, dans ses *Etudes sur la géographie historique de la Gaule* (p. 50), que « ce monument fut imaginé dans un but de mystification à l'adresse d'un magistrat de Nîmes ». Cela n'a pas empêché Maurice Ardant d'en accepter très sérieusement l'authenticité et de la défendre avec un zèle qui eût été bien digne d'une meilleure cause.

Bibl. — Legros, *Essais historiques*, p. 385. — Beaumesnil, 2[e] cah., p. 21, et 3[e] cah., p. 11. — Duroux, *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, p. 79. — Allou, *Description des monuments des différents âges*, p. 55. — Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 102. — Bardinet et Ardant, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 84. — Abbé Texier, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 95.

Beaumesnil ne pouvait manquer de tirer parti du texte qu'il avait fabriqué de toutes pièces :

« Ce monument très curieux, dit-il, paraît avoir été une sorte de Catalogue des amphithéâtres élevés par les empereurs. La partie supérieure, qui a été très mutilée, et dont on ne voit plus qu'une seule ligne à peine intacte, peut se rapporter au Colysée, achevé sous le règne de Titus, qui fut huit fois consul. La troisième inscription n'était peut-être pas la dernière, la table ayant été aussi très endommagée dans cette partie. Elle s'applique évidemment aux Arènes de Nîmes, dont la fondation ne remonte qu'au règne d'Antonin le Pieux, fils adoptif d'Adrien, et à l'an 138 de J.-C. ».

Le peu scrupuleux comédien avait communiqué sa copie à l'abbé Legros, qui l'avait naturellement acceptée. Le passage suivant en fait foi :

« *La place d'Orsay et* [*le*] *Creux dès Aresnes.* — Cette place, aujourd'hui la plus grande et la plus belle de Limoges, a été construite en grande partie sur l'emplacement qu'occupoient autrefois les Arènes, ou l'amphitéâtre bâti par les Romains du tems de l'empereur Adrien, suivant l'inscription suivante trouvée à Rome par un voyageur moderne qui me l'a communiquée... ».

Legros, qui ne cite que la partie du texte relative aux arènes de Limoges, ne nomme pas le « voyageur moderne », mais il s'agit évidemment de Beaumesnil, et, d'ailleurs, il est hors de doute que le prélat et le comédien furent en relations suivies. M. Nivet-Fontaubert, qui possède la majeure partie des papiers de Beaumesnil, a découvert des lettres de l'abbé Legros, qui débutent par ces mots : « Mon cher Monsieur de Beaumesnil ». Elles sont en général relatives à des vérifications d'inscriptions. Véritablement, c'était-là de la confiance bien mal placée !

Duroux et Allou n'ont pas douté davantage de l'authenticité du texte dont il est ici question.

« Ceux qui pensent, dit Duroux, que cet édifice [l'amphithéâtre de

Limoges] est dû à la magnificence (*sic*) d'*Adrien*, s'étayent de ce qu'on a trouvé dans l'emplacement d'icelui beaucoup de médailles de cet Empereur; et à l'appui de leur opinion, ils citent une inscription trouvée à Rome par M. *Beaumesnil;* mais nous y croyons trouver la preuve du contraire.

« En effet, le cours du règne de ce prince fut presque un voyage continuel; il employa treize ans à visiter les Provinces Romaines, marchant pour l'ordinaire à pied et la tête découverte.

« Il arriva à Limoges, la première année de son consulat et de son règne, et la deuxième de son tribunat (*Trib. potes II*, cos. I), ce qui remonte à l'année 117. Ce fut alors que les 14e et 20e légions qui s'y trouvèrent, et qui achevèrent, sans doute, par ses ordres, deux milles pieds (*perfectis pedibus mille duobus*) de l'amphithéâtre des Arrênes, qui était édifié dans ce temps-là : (*Arenæ Lemovicenses ædificatæ*), ce fut alors, disons-nous, que ces légions voulurent consacrer l'époque de son passage à Limoges par l'inscription qu'elles firent graver sur la partie de l'amphithéâtre, *qu'il fit ajouter*. Alors, il n'est plus étonnant qu'on ait trouvé dans l'emplacement de cet édifice plusieurs monnaies de cet empereur (1).

« L'inscription qui vient après celle qui concerne Limoges nous apprend qu'*Antonin*, fils adoptif d'*Adrien*, passa à Nîmes, d'où il était originaire, l'année 3e de son tribunat : (*Trib. pot. III.*) Mais quoiqu'il ne fît faire aucune réparation aux Arrènes de cette ville, qui furent bâties après celles de Limoges, cela n'empêcha pas qu'on voulût consacrer par cette inscription l'époque du passage de cet Empereur....

« Mais il n'en est pas moins certain que les Arrènes de Limoges, les premières bâties hors de Rome, ont été commencées par *Duratius,* comme nous l'avons déjà dit, et qu'elles ont été finies, sous le règne d'*Auguste*, par *Lucius-Capréolus*, petit-fils de ce proconsul ».

Si Duroux n'avait pas proposé d'interprétation complète, Allou ne se crut pas tenu de garder la même réserve :

« ... Ce qu'on peut traduire, écrit-il en parlant de l'inscription : *Au divin empereur César-Titus-AElius-Adrianus-Antoninus, fils du divin Trajan-le-Grand et le Parthique, petit-fils du divin Nerva;*

(1) « On sait que les DD qui terminent cette inscription et la suivante signifient *dicaverunt* ».

*Auguste, souverain pontife, père de la patrie, tribun du peuple pour la seconde fois, consul pour la première; les XX*[e] *et XIV*[e] *légions ont dédié les arènes de Limoges, dont elles avaient édifié une longueur de deux mille pas.* Ou peut-être encore : *qu'elles avaient terminées après un travail de deux mois.*

« Ce monument, poursuit-il en parlant des Arènes, fut donc érigé la première année de l'empire d'Adrien, qui fut aussi la première de son consulat, ce qui revient à l'an 118 de J.-C. A la vérité, M. Duroux n'admet pas l'explication ci-dessus, et pense, d'après le système qu'il s'est fait à cet égard, qu'il faut lire : *Arenæ Lemovicenses ædificatæ, legiones etc., perfectis pedibus mille duobus, etc.* (Il a voulu dire, sans doute, *Arenœ Lemovicensis, etc., perfectispassibus, etc.* Les Latins n'ont jamais employé le mot *pes* dans le sens qu'il lui donne.) On ne verrait alors, ici, que la restauration d'un monument déjà érigé. Ne pourrait-on pas proposer une nouvelle leçon, qui concilierait celle-ci avec celle de Beaumesnil ? Il est permis de croire que ce monument, postérieur, comme ce dernier le prouve d'une manière si positive, aux amphithéâtres de Rome, avait été commencé toutefois avant le règne d'Adrien, et que, par l'ordre de cet empereur, les légions désignées l'avaient seulement continué et achevé. Alors, on pourrait lire aussi, avec M. Duroux, *Arenœ Lemovicensis ædificatæ, etc.* ».

L'abbé Texier a textuellement adopté l'interprétation d'Allou, qu'il défend même, dans une certaine mesure.

« Cependant, dit-il, cet auteur se trompe s'il veut dire que le pied n'a jamais été chez les Romains une mesure de longueur; sa proposition reste vraie si on l'applique à la formule : *perfectis pedibus*. Pour se rapprocher d'un sens plus naturel, on propose d'interpréter les sigles P. M. II. par *per menses duos*. Ce gigantesque travail aurait donc été achevé en deux mois; nous allons de difficultés en difficultés ».

Et c'est parce que ces difficultés lui paraissent insurmontables que l'abbé Texier finit par dire :

« Nous nous rangeons à l'avis de Mérimée et nous croyons que cette inscription est plus que douteuse... L'*Arenæ ædificatæ* ou *ædificium* est un non-sens qui trahit la maladresse du faussaire » (1).

(1) « Le non-sens de ces mots *arenae* et *aedificatae* suffit, avait dit Mérimée,

## 124 ATTRIBUÉE A CONDAT.




D'après un dessin de Beaumesnil.

pour montrer la maladresse du faussaire. Pirro Ligorio s'y entendait mieux » (*Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 102).

C'est à propos de ce texte que Mérimée a fait bonne justice des manuscrits laissés par le comédien Beaumesnil :

« On conserve dans l'hôtel de ville de [Limoges], dit-il, quelques Mémoires de l'acteur Beaumesnil qui avait, dit-on, embrassé la profession de comédien ambulant, seulement afin de voir du pays et de satisfaire sa passion pour l'étude de nos antiquités nationales. Ces mémoires, très volumineux et accompagnés de nombreux dessins, d'ailleurs fort incorrects, renferment quelques faits curieux; mais leur auteur y fait preuve ou d'une crédulité si grossière, ou plutôt d'une si insigne mauvaise foi, que tous les faits qu'il rapporte, probables ou non, doivent inspirer une égale défiance. Peut-être avait-il l'intention de publier ses manuscrits; peut-être les destinait-il seulement à quelques antiquaires qu'il voulait mystifier. Entre autres inventions qui montrent la tournure de son esprit, il dessine toute une série de tombeaux et de bas-reliefs accompagnés de caractères bizarres, grecs, étrusques, romains, et surtout de quantité de phallus de toute forme. L'immodestie de ces ornements, a-t-il soin d'ajouter, scandalisèrent l'évêque de Limoges, qui fit détruire les inscriptions et les bas-reliefs; on les avait trouvés dans des fouilles faites aux environs de l'archevêché. Ces emblêmes érotiques paraissent amuser fort M. Beaumesnil, car il en voit partout, mais toujours dans des monuments détruits. Il donne, d'après un parchemin *peu gothique du deuxième siècle*, la description d'une idole gauloise qu'il appelle Ghrovinna ; il fait un plan, une coupe et une explication détaillée d'un *temple souterrain de forme sphérique,* ouvrage des Gaulois (l'invention n'en appartient pas à Beaumesnil, et son souterrain me paraît un réchauffé de la grotte sphérique de Zoroastre), et n'oublie qu'une chose, c'est d'indiquer le lieu où il se trouve.... ».

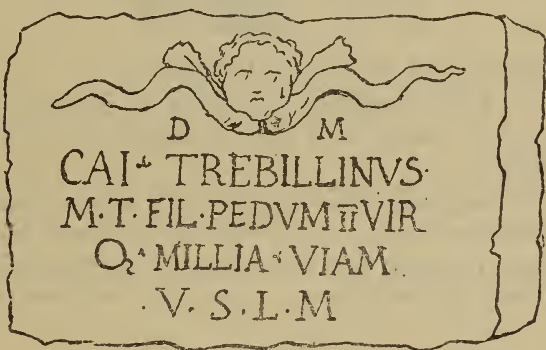
L'idole Ghrovinna a été reproduite par Thiollet, qui ne doute pas un seul instant de son authenticité. Quant aux papiers « de l'hôtel de ville », j'ignore absolument

**Descr. et Hist.** — « Aiguille de 7 pieds 9 poulces de haut, épaisse d'un pied, marquant un mille, près l'église » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

Il est peut-être question de quelque inscription milliaire incomplètement lue, mais Beaumesnil inspire trop peu de confiance pour qu'il soit possible de se faire une opinion à ce sujet.

## 125 ATTRIBUÉE A AHUN.




Fac-similé d'un dessin de Beaumesnil.

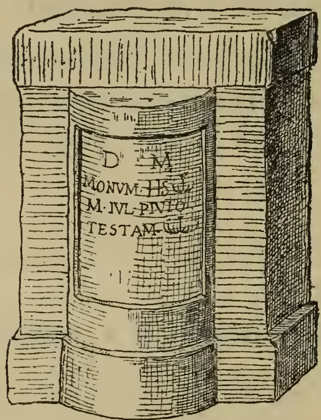
**Descr. et Hist.** — « Pile de plus de 2 pieds de haut sur 3 pieds 1 poulce de large, entre l'église de Saint-Silvain d'Ahun et le cimetière. Je crois la figure une Orphée, Demie déesse ou Ginne » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

Il y a, dans ce texte, à peu près autant d'inepties que de mots.

ce qu'ils sont devenus. Ils étaient évidemment distincts de ceux que M. Nivet-Fontaubert m'a communiqués, mais les sujets de ceux-ci et de ceux-là devaient être en partie les mêmes. Beaumesnil aimait à se rééditer.

## 126 ATTRIBUÉE A AHUN.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr.** — « Are sépulchral au château de Chantemioule. Haut de 4 pieds trois poulces sur 3 pieds de large à la table de l'autel » (Beaumesnil).

**Hist.**—Le manuscrit de Beaumesnil n'indique aucun lieu d'origine. « Monumentum, dit-il, est pris dans les monumens pour memoriae. Suétone l'employa dans le même sens en parlant de l'empereur Othon, n° 10 : (Ad Messalinam.... commandas reliquias suas et memoriam....) ».

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

## 127 ATTRIBUÉE A BEAUMONT-SUR-FELLETIN.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Arc sépulchral de quelque 16 poulces de haut, sur 18 poulces de large... Ce monument est hors du cimetière vers l'est » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

*Docuix* est un mot forgé ; *ego* est une intercalation qui n'a pas sa raison d'être.

---

## 128 ATTRIBUÉE A BRIDIERS.

ASRPQIR

**Descr. et Hist.** — Cette pierre, — qui paraît avoir existé, puisqu'elle est indiquée par Élie de Beaufort « dans la muraille d'une maison du village » de Bridiers, — a été recouverte pendant longtemps d'une couche de plâtre. « Cette année seulement, dit Fesneau, le propriétaire a consenti à [la] faire reparaître.... ».

**Bibl.** — Élie de Beaufort, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. XV, 1851, p. 251. — Fesneau, *Mém. de la Soc. des sciences nat. de la Creuse*, t. III, 2e bull., 1859, p. 210.

Élie de Beaufort a très sérieusement proposé de traduire :

« *Augusto servatori rei publicae quæ infamiâ ruebat* ».

Et Fesneau :

« *Augusto imperatori romano senatus romanus populusque* ».

Il y a eu là beaucoup d'imagination dépensée en pure perte. L'inscription de Bridiers ne peut être qu'un faux, mais cette localité, — qui a été identifiée bien à tort par Élie de Beaufort avec l'ancienne station romaine de *Praetorium*, — a cependant fourni diverses antiquités :

« [Dans un] réservoir pris d'abord pour un emplacement de cirque, dont une partie a été comblée pour le passage de la route de Guéret, des recherches faites au mois de septembre 1865 ont fait

découvrir un pavage en grosses pierres dont une porte une inscription que la vase n'a pas permis de lire. En même temps on y a trouvé l'embouchure d'un canal fournissant de l'eau en abondance, et quelques médailles romaines (1).... ».

## 129 ATTRIBUÉE A LA FOIS A BRIVE ET A LIMOGES.

d. m. s.
m. iul. tertia
viv. pos.
g. n.

phallus phallus

s. e t. l.

D'après un dessin de Beaumesnil.

Var. — Une seconde copie de Beaumesnil, semblable à la précédente, quant au dessin, est ainsi conçue :

D·M·S·
M·IVL·TERTIA
VIV·RESTIT·
G❦N.

S. B.

Elle démontre surabondamment que le faussaire ne prenait même pas la peine de se mettre d'accord avec lui-même. Cette seconde

(1) *Mém. Ant. de l'Ouest*, t. XXIX, 1864, p. 4 des *Notes explicatives* de la pl. XV.

copie, barrée d'une croix, a été indiquée par Beaumesnil : « à calquer ».

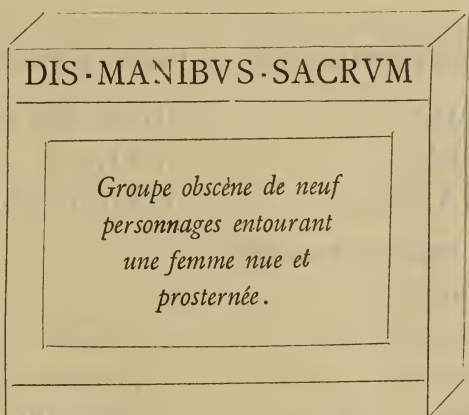
**Descr.** — « Are sépulchal [*sic*] de pierre, haut de 3 pieds 1 poulce sur 2 pieds, 8 de large, épaisse de 15 poulces. La leçon de l'inscription est Dis Manibus Sacrum . Marcia IVLia TARTIA VIVis POSuerunt Grati Non Sic Ei Terra Levis » (Beaumesnil).

**Hist.** — La première copie se trouve au verso d'une page de dessins intitulée : « Brive et environ ». La deuxième est accompagnée de la note suivante : « Deux pierres antiques des fouilles de l'évêché [de Limoges]. La première, haute [etc., (il s'agit du faux bas-relief que je donne ci-après sous le n° 130)].... La seconde, haute de 3 pieds 1 poulce, large de 2 pieds 8 poulces, épaisse de 16 poulces, etc. ».

Nous prenons ici Beaumesnil en flagrant délit d'imposture.

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 130 ATTRIBUÉE AUTREFOIS A BRIVE ET A LIMOGES.




D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et hist.** — « Pierre antique [provenant] des fouilles de l'évêché [de Limoges], haute de 2 pieds 9 poulces, large de 3 pieds 5 poulces, épaisse de 14 poulces.

« Nota que la femme prosternée et entourrée des prêtres de Priape est d'une taille gigantesque » (Beaumesnil).

La feuille qui contient le renseignement qu'on vient de lire ne paraît avoir été qu'un brouillon. En un autre endroit du manuscrit, *et parmi les objets formellement indiqués comme ayant été découverts à Brive*, on lit au-dessous d'une place vide destinée à recevoir le dessin ci-dessus :

« Autre are sépulchral de marbre blanc, veiné de gris, haute de 3 pieds un poulce et près de 4 pieds de long, épaisse d'un peu plus de deux pieds. C'est un mystère de cette divinité [Priape], dont le sacrificateur ou souverain pontife, entourré de son clergé, n'en cède point au Dieu auquel il va sacrifier. Nota que la victime est d'une taille gigantesque et se prête de bonne grâce à la célébration ».

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

Il est inutile de mettre autrement en lumière que par les deux citations qui précèdent l'étonnante façon dont se contredit Beaumesnil.

---

## 131-132 ATTRIBUÉES A CHATEAU-PONSAT.

| | |
|---|---|
| ACEMO | BAROBA SAC |
| TA. EN | AION . . . |
| OAMANIS.. | ISONIVIVI . . |

D'après les copies de Beaumesnil.

**Var.** — Duroux :

| | |
|---|---|
| BAROBA SAC | ACEMO..... |
| AÀIOM..... | IAI ENI . . |
| ISONIVIVI... | OANANIS..... |

Allou et l'abbé Texier :

| | |
|---|---|
| BAROBA. SAC | ACEMO.... |
| AAIOM.... | TA EN.... |
| ISONIVIVI. E | OANANIS... |

Maurice Ardant :

— BAROBA. SAC. AIOM.... ISONI. VIVI. E OU F
« *vivi erexerunt Pisoni* ».

..... ACEMO... TA.... EN..... OANANIS.

« Celle-ci, souvent submergée par la rivière, n'est pas souvent visible, et n'offre aucun sens ».

**Hist.** — D'après Beaumesnil, ces deux inscriptions auraient été gravées « au bas de la pile [du pont de Château-Ponsat] située du coté de la ville, sur deux pierres mutilées, de 1 pied de haut et 2 de large, et presque toujours submergées ». L'abbé Texier s'exprime ainsi en parlant de la première :

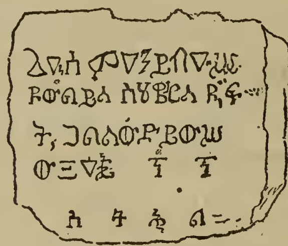
« Nous rapportons, sur la foi de Beaumesnil, cette inscription qu'il a lue sur la pile de la rive droite du même pont; nous n'avons pu la retrouver. Si son existence, attestée par d'autres témoins, est certaine, la fidélité de la transcription nous paraît douteuse ... *Baroba* serait un nom de divinité topique ».

Et il ajoute à propos de la seconde : « Les observations précédentes s'appliquent à ce fragment placé au même endroit ».

M. L'abbé Lecler est beaucoup plus catégorique : « Beaumesnil ... rapporte, dit-il, cette inscription [— il ne s'agit que de la première, —] qu'il aurait lue sur la pile de la rive droite du pont ... Jusqu'à présent, personne, si ce n'est Beaumesnil, n'a pu [la] voir; anssi, en revoquons-nous en doute l'existence, jusqu'à ce qu'elle aura été constatée par d'autres témoins. »

**Bibl.** — BEAUMESNIL, 4e cah., p. 7. — DUROUX, *Essai histor. sur la sénat. de Limoges*, p. 266. — ALLOU, *Descript. des monum. de différents âges*, p. 312. — TEXIER, *Rec. des inscript. du Limousin*, p. 103. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. III, p. 130. — Abbé LECLER, *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXI, 1872, p. 95.

## 133 ATTRIBUÉE A CHENERAILLES.



Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre d'un très beau grain et très fin, haute d'environ 16 poulces sur 18 de large, chez un particulier de Chéne-railles, gravée en caractères chaldéens et dans laquelle il y entre un caractère ( כ hébreu C) et un grec Ξ - X, ce qui fait que je trouve en la leçon (Dis Manibus) à la première ligne, Julia Severa I · F à la seconde, T-Claudius (à la troisième) vxor. P. P. à la quatrième et à la cinquième S. T. E. L, ce qui fait dans le sens latin ce qui suit :

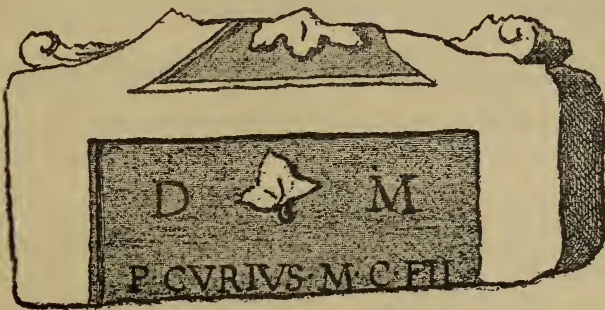
DIS MANIBVS
IVLIASEVERAI · F
T · CLAVDIVS
VXOR P · P
STEL

« Ce monument ne seroit-il pas de quelque Romain qui auroit appris les caractères en Perse sous l'empire des Antonins?

« Un monument de ces caractères, en langage latin, trouvé en ces lieux, me surprend étrangement. Un prêtre vouloit que cette pierre fût du tems des croisades, mais avec le Dis Manibus il faut remonter plus haut » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert.

## 134 ATTRIBUÉE A CONDAT.




Reproduction au trait d'un dessin au lavis de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Fragment de pierre du pays, haut de 15 poulces sur deux pieds 3 poulces de large, épais de 21 poulces. C'est le haut d'un are sépulchral d'un Publius Curius, fils de Marco Curio [*sic*]. Le reste a été emporté en recoupant la pierre. Ce monument étoit par le côté droit de l'église, parmi des décombres » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

Sans être commune, l'expression de la filiation par le prénom et le nom du père n'est cependant pas tout à fait impossible et peut-être faut-il lire :

*D*(*iis*) *m*(*anibus*). *P*(*ublius*) *Curius*, *M*(*arci*) *C*(*urii*) *fil*(*ius*)...
Aux dieux Mânes. Publius Curius, fils de Marcus Curius..

## 135 ATTRIBUÉE A FELLETIN.

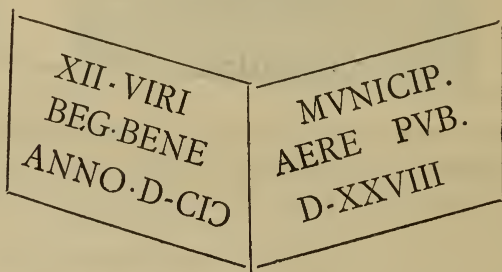
D M M
P IICISSI
VII CVIIIII
V SLM

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Urne cinéraire de pierre, de près de 3 pieds de hauteur sur 3 pieds 2 poulces de large à la surface, et 3 pieds et demi à sa base, avec un reste d'inscription où l'on n'entrevoit que les initiales de Diis Manibus Memoriae. La case a 7 poulces de fond » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 136 LIMOGES.




Copie de Nadaud, reproduite par Legros :

**Var.** — Duroux :

XII VIRI MVNICIP
BEG. BENEF Æ REPVB
ANNO GD LↃ-LXXVIII

« Anno conditæ Romæ, 778 ou 25 de J.-C. ».

**Hist. et Descr.** — C'est à tort que cette inscription a été comprise par Duroux parmi celles de la cité des *Lemovices*. Pour bien faire connaître son origine, il me suffira de citer le passage suivant des *Essais* de l'abbé Legros (copie du Ms. de Nadaud) :

« *Eperon S. Matthieu.* — Cet éperon ou bastion, appellé de S. Matthieu, sans doute parce que sur sa façade extérieure on y voyait l'image de ce saint, ou plutôt de *S. Martial,* étoit une tour fort grosse située dans un angle rentrant des murs de la ville, à peu

près à égale distance des portes de Montmailler et des Aresnes, entre lesquelles et le même éperon il y avoit quelques autres tours de moindre importance. On y voyoit aussi une pierre dont l'inscription nous apprend l'époque de sa fondation et quels en furent les auteurs.

« [L'inscription signifie] que les 12 consuls la firent construire en 1528, aux dépens de la ville. Depuis qu'on a démoli l'éperon, la pierre a été transportée au moulin neuf du sieur Deschamps, tondeur, sur le bord de la rivière de Vienne, au-dessous du clos *Chaudeyrou* ».

Duroux a indiqué cette inscription « sur une pierre placée à la porte orientale du moulin bâti à neuf, au-dessous du pont St-Martial, par M. Bagnol, propriétaire d'une manufacture de porcelaine, demeurant à Limoges ». Il ajoute que « cette pierre sort des fondations de l'ancienne église de St-Martial de Limoges, qui a été démolie », ce qui n'est pas exact, comme on l'a vu par ce qui précède.

Bibl. — NADAUD, *Mémoires*, t. I [pages disparues]. — LEGROS, *Essais historiques*, p. 176.

—DUROUX, *Essai histor. sur la sénatorerie de Limoges*, p. 270. Ce texte n'a pas été reproduit par Allou et l'abbé Texier.

## 137 ATTRIBUÉES A LIMOGES.

PVB. D. DVMCL. IV. O. I. PVB. D. TID.
B. O. IV. TRIB. POSVIT

Copie de Beaumesnil, reproduite par Allou. L'inscription est en une seule ligne.

Var. — Un dessin au trait du comédien-antiquaire offre la variante ci-après :

PVB. D. DM. V....... TIB. D. D.......

Maurice Ardant :

PVB. D. DVM. CL. IO. O. I. PVB. D. TID. B. O. IV. TRIB.
« *Trib. posuit* ».

Descr. — « Autel de 3 pieds de haut sur 2 pieds 4 pouces de large, offrant, sur une face, deux têtes avec la barbe fourchue, dont la seconde est entourée d'une draperie » (Beaumesnil).

Hist. — Proviendrait des fouilles de l'évêché qui eurent lieu en 1758.

Bibl. — Beaumesnil, 2e cah., p. 48. — Allou, *Descript. des mon. des différents âges*, p. 81. — Texier, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 90. — Maurice Ardant, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 131.

---

**138**

coss. est. pvr.
gvard. ver.
tot. set. ae
mart. sem.
p. p.

Copie de Beaumesnil, reproduite par Allou.

Var. — Un dessin au trait destiné à l'Académie donne la variante que voici :

COSSESTIVS..... VERN..... AED.

Maurice Ardant :

« COSS. EST PVR. GVARD. VER. TOT. SET. AE. MART. SEM. P. P., qu'une lecture différente tourne en ceux-ci : *Cossestius .... vern. æd.*, *Cossestius ædilis*, ou *æditu us* du temple de Mars, membre de la famille *Cocestia* ».

Descr. — « Pierre de 3 pieds 2 pouces de haut sur 2 pieds 1 pouce de large, dont une face présente une espèce de flambeau renversé » (Beaumesnil).

Hist. — « Cette pierre, dit Beaumesnil, était en 1747 près de la maison des dames de la Providence. Elle ne s'est plus retrouvée ». Et sans prendre la peine de se mettre d'accord avec lui-même, le même auteur la cite en un autre endroit comme découverte en 1758, dans les fouilles de l'évêché.

Bibl. — Beaumesnil, 2e cah., p. 47. — Allou, *Descript. des*

*monum. des différents âges*, p. 81. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 92. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 131.

---

**139** d. m.
pvb. carnvcvs
adeste svp.

Copie de Beaumesnil.

**Var.** — Maurice Ardant :

D. M. PVB. CARNVCVS ADESTE SVP.

**Descr.** — Beaumesnil s'est à peu près contenté de dire que cette pierre était « en forme d'acerra » et que les points étaient triangulaires, « ce qui est le caractère des bonnes époques. La dernière ligne, ajoute-t-il cependant, présente une feuille de lierre d'un côté, et un cœur percé d'une flèche de l'autre ».

**Hist.** — D'après Beaumesnil, cette inscription, vue par lui en 1747 près du jardin de la Providence, à Limoges, aurait disparu entre cette date et l'année 1759.

**Bibl.** — BEAUMESNIL, 2e cah., p. 34. — ALLOU, *Descript. des mon. des différents âges*, p. 89. — TEXIER, *Recueil des inscript. du Limousin*, p. 94. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 132.

Beaumesnil, et après lui Allou et l'abbé Texier proposent de traduire :

« *Aux dieux Mânes, Publius Carnucus ; Dieux, soyez lui favorables.* »

Beaumesnil ajoute que le nom de *Carnucus* lui paraît gaulois et que la formule *adeste superi* est en général assez rare. Il ne l'a rencontrée qu'une fois, dit-il, sur une urne de marbre carrée, apportée à Paris en 1706 par le P. Lachaise, qui en fit présent à l'Académie.

Ce texte est complètement faux.

**140**

QVIT MORS SIT TRIPLEX ASSOLLE
TROPHEVM·

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Marbre noir ou plutôt serpentine, haut de 8 poulces sur 27 poulces de long, placé sur le portail du château de la Coste, paroisse de Mazières.

« Monsieur le Beuf ne croit pas cette inscription du tems des Romains, quoique les caractères en soient très beaux et bien gravés » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

**141**

*phallus à tête humaine* — *phallus* — D· — M·I·COPANNVS· SIBI·VIVOS· POSTE RISQ· SVIS·FECIT· — M· — *phallus* — *personnage obscène vu de dos et accroupi*

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Tombeau [sarcophage] antique de pierre, long de 9 pieds 4 poulces, large de 2 pieds 3 poulces, haut de 3 pieds 1 poulce » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

**142**

AΠO·TOΥ·AΔEΘIΥ· (DIS·MANIBVS.) AΠO·TOΥ·TΥPEITOΥΣ·ΛAOΥΣ

*Feuillages et fleurs de nature indéterminée*

ΔANΔAONΘ·XAΛΛHONEIΩN·ΠANEIEN·BANPEITOΥ·ΓAMΠΠΩ·K^Δ I·ΔEΘIΥN·HAEI·PAΔEHN·ΣAOΥIONI·

OKΩN·ΦAΣHENION·PΩIΘN·IENΨ·IXANIΩNEIN·TΩ·ΠEIΛAΓ·PΥΓONIMENKOΥΣ·OΔOΠEINΨA·AIΦΩ·

[*Cf.* ci-contre.]

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Tombeau [sarcophage] antique de pierre, long de 10 pieds 2 poulces, large de 22 poulces, haut de 2 pieds 10 poulces et demi » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

Cette inscription, et celle qui va suivre, ne sont pas formellement données par Beaumesnil comme ayant été découvertes à Limoges, mais elles se trouvent sur un feuillet de dessins obscènes représentant des objets provenant « des fouilles de l'Evêché » et faisant partie de la collection de M. de Lépine.

Les dessins des deux sarcophages sont d'ailleurs sur une page numérotée 27, dont le verso numéroté 28 commence par le dessin des « trois faces d'une ampoule de terre rougeâtre... *aussi* trouvée aux fouilles de l'Evêché », ce qui laisse supposer, par conséquent, que les deux sarcophages *de la page 27* ont eu la provenance de l'ampoule. Si le dessin du sarcophage dont il est ici question n'a rien d'obscène, l'authenticité du monument n'en est pas mieux établie pour cela.

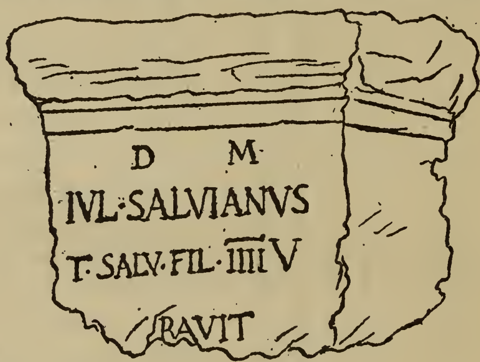
## 143 ATTRIBUÉE A ?

Q. RAPIDIO. Q. F. LEM. MVLIONI. MORATORI. LVDI. CIRCENSIS.

Je cite la copie de Maurice Ardant.

**Bibl.** — BOULANGER, *De Circo,* ch. XLIV. — Maurice ARDANT, *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. III, p. 132.

## 144 ATTRIBUÉE AU MOUTIER D'AHUN




Fac-similé d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Partie supérieure d'un are sépulchral de pierre, d'environ 2 pieds de haut sur autant de large, parmi des décombres du Moustier même d'Ahun » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert.

Quelque peu de confiance que l'on ait pour Beaumesnil, il se pourrait cependant que les étrangetés de ce texte ne fussent dues qu'à des erreurs de lecture ou à des écarts d'imagination, et que la pierre eût très réellement existé. Il faudrait lire dans ce cas :

*D*(*iis*) *m*(*anibus*). *Jul*(*ius*) *Salvianus*, *T*(*iti*) (*Julii*) *Salv*(*ii*) *fil*(*ius*) [......... *pon*(*endum*) *cu*]*ravit*.

Aux dieux Mânes. Julius Salvianus, fils de Titus (Julius) Salvius. X... a pris soin de lui faire construire ce tombeau.

Salvianus aurait pu recevoir un cognomen dérivé de celui de son père.

## 145 ATTRIBUÉE A SAINT-MÉDARD.



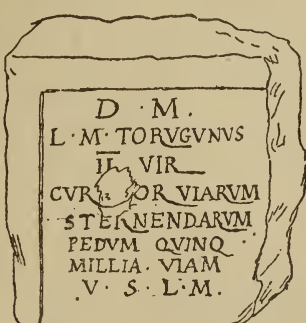

Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Are sépulcral haut de 2 pieds 3 poulces sur 1 pied 7 poulces de large et 14 poulces d'épaisseur, à environ 2 lieues d'Aubusson, assez proche d'un lieu appelé Saint-Médard » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

*Liburinius* est un mot forgé; il faudrait *Liburnius* ou *Ligarinius* pour que ce texte eût quelques chances d'authenticité.

## 146 ATTRIBUÉE A TULLE.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre d'environ deux pieds de haut sur presqu'autant de large dans ce qui reste, épaisse de 16 poulces. Près l'Évêché, en 1764.

« C'est la sépulture d'un duumvir des chemins, qui avoit la charge d'en entretenir cinq mille pieds. Reste à sçavoir si c'étoit sur la voye de Tintignac ou de celle d'Ussel, à côté du Camp-Romain, car cela n'est pas mentionné en l'inscription » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert. — René Fage, *Origines de Tulle*, Tulle, 1885, in-8°, p. 17 (d'après Beaumesnil).

---

## 147 USSEL.

CVINII C ı X MVIS

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Monument ou urne sépulchrale double ayant deux cases, sans doute pour contenir les cendres d'un mari et d'une femme, placée à la gauche du petit chemin qui conduit d'une métairie au pont de Salle, pour venir à la ville, laquelle pierre, suivant le rapport de personnes âgées, a été plusieurs fois changée de place, à cause de l'embarras qu'elle causoit à ce chemin ou sentier qui, par lui-même, est fort étroit et peu commode. Et d'autres disent que plus antérieurement elle étoit sur la hauteur, d'où elle a été jettée en bas. En 1769, on y voyoit les caractères qui sont ici représentés; maintenant on n'y distingue plus que les traces qui suivent :

C VVIC VIVS

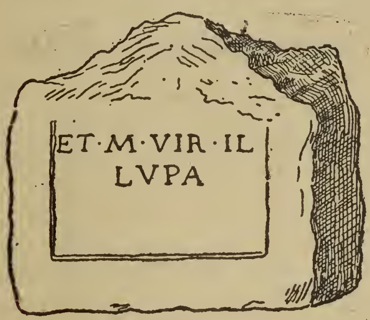
« Cette urne de pierre du pays a quinze poulces de hauteur sur 3 pieds de long et 2 pieds 2 poulces d'épaisseur. Chacune des cases, également disposées, à 10 poulces de diamètre et autant de profondeur, avec un cordon ou bourrelet à l'orifice, qui servait à emboîter

dans la couverture qu'on donnoit à ces sortes d'urnes et qui étoit une autre pierrre travaillée à cet effet » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

Cette inscription peut avoir existé, mais le texte en a été sûrement mal transcrit.

## 148 ATTRIBUÉE A USSEL.




Réduction à 1/2 d'un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre du pays. Are consacrée aux Mânes, haute de 2 pieds 2 poulces sur 3 pieds de large, et presque la même épaisseur, laquelle est mutilée par le haut, mais telle qu'elle étoit le 6 mars 1779 » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

« On voit, dit Beaumesnil, par la restitution des deux lettres [D. M], que le sens de cette inscription est Dis Manibvs ET Memoriae VIrorvm ILlorvm LVPA. »

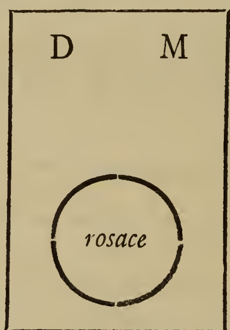
Le comédien-antiquaire corrigea plus tard cette première lecture en mettant en note : « Je crois qu'Illustrorum doit être le mot de la fin de la première ligne ».

En ce qui me concerne, et bien qu'elle soit mentionnée dans le procès-verbal que j'ai donné plus haut, p. 208, je ne crois pas à l'authenticité d'une inscription ainsi con-

çue. On pourrait admettre, à la rigueur, qu'il n'existait pas de point séparatif après l'R, et qu'il faut lire à la première ligne *Virilis;* mais, outre que ce mot ne devrait pas être donné en abrégé , son rapprochement de *lupa* est assez significatif. Voulue ou non, il y a eu quelque fraude dans la transcription du texte que Delmas de la Rebière avait découvert.

---

## 149 ATTRIBUÉE A AHUN.




D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre de 4 pieds de long sur 2 pieds 5 poulces de large, qui, en supposant le point central du bouton (1), a dû avoir 5 pieds 10 poulces de longueur et rien qu'environ 4 poulces d'épaisseur, ce qui n'indique qu'une tombe, qui est l'unique vraiment tombe que j'aie encore remarquée dans le paganisme. Dans les débris de l'ancienne église d'Ahun, en 1780, què l'on l'a réédifioit » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert.

(1) [C'est-à-dire en supposant que la rosace fût située à égale distance des extrémités de la pierre]. Je renonce à comprendre ce qu'a voulu dire ensuite Beaumesnil.

## 150 ATTRIBUÉE A AHUN.

D M

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Acerra de pierre blanche dégradé par les angles, mais conservé de forme et dans les deux caractères du formulaire, haut de 14 poulces sur 2 pieds 4 poulces à la base; aussi dans les matériaux de la même église, tout près de halle d'Ahun » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert.

## 151 ATTRIBUÉE AU MOUTIER-D'AHUN.

D M

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Acerra de pierre, de 15 à 16 poulces de haut, très bien conservé au Moustier d'Ahun, en un mur » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert.

## 152 ATTRIBUEE A BEAUMONT-SUR-FELLETIN.

D *lierre* M

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Are sépulchral de pierre blanche haut de près de 2 pieds sur autant de large en toutes ses faces, c'est-à-dire qu'il seroit cubique, n'étoit les saillies de bordure et de socle. Dans le dit cimetierre [de Beaumont] » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 153 ATTRIBUÉE A BEAUMONT-SUR-FELLETIN.

*Tête*

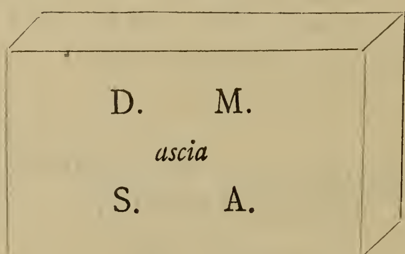
D M

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Autre are sépulchral de coupe d'acerra qui n'est point en talus par les deux larges faces, haut de 2 pieds 5 poulces sur 2 pieds 4 poulces de large, épais de 10 poulces. Sa coupe me l'ayant fait retourner, j'y trouvai après l'avoir [fait] nettoyer cette saillie de tête bien frustre, et les deux initiales en un petit panneau renfoncé » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 154 ATTRIBUÉE A BUGEAC.




D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre d'environ 20 poulces de haut sur 2 pieds et demi de large, et 17 à 18 poulces d'épaisseur, trouvée près Bugeac, à 300 [pas] de la cascade de la rivière, appartenant, en 1771, à un jeune chanoine de Taillefer, résident à Guéret. Il avoit ce monument en un bien près dudit Bugeac.

« Elle porte sur sa face antérieure une ascia etourrée [*sic*] de quatre lettres initiales qui signifient Dis Manibus Sub Ascia » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 155 ATTRIBUÉE A LA COURRIÈRE

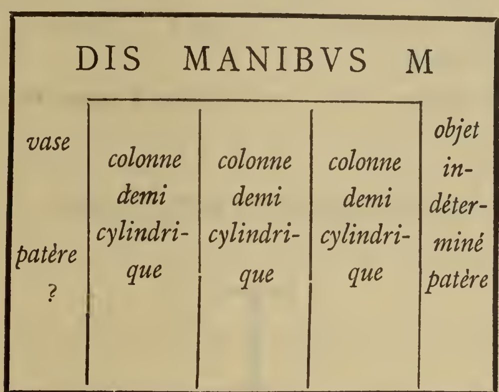



D'après le dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Tombeau informe trouvé à deux portées de fusil au nord du hameau, mais tirant vers l'Est. Il paroît être de ces sépultures accordées sur le terrain d'autrui » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 156 ATTRIBUÉE A FELLETIN.

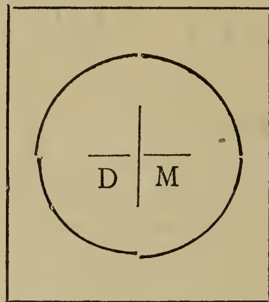



D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Arc sépulchral hors du cimetierre, en un coin de champ, près d'un ravin assez profond, haut de 3 pieds 4 poulces sur 3 pieds 2 poulces de large, épais de 22 poulces, à la saillie de la majeure colonne. Les instrumens de sacerdoce qui sont autour me le font croire le monument d'un prêtre, peut-être de la déesse Felis ; cependant... il se pourroit aussi qu'il ne fût que sacerdote du petit dieu *Tin*, dont le ruisseau est proche » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 157 ATTRIBUÉE A FELLETIN.

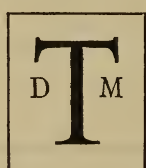



D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Fragment de pierre qui joint à plusieurs autres forment une tombe, le fragment a quelque peu plus de 4 pieds » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 158 ATTRIBUÉE A FELLETIN.

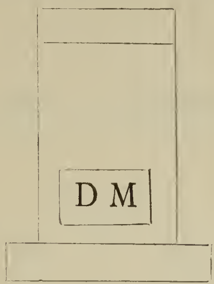



D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Acerra de pierre, en un mur de clos, tout près du cimetierre, haut de 22 poulces sur 21 de large en chaque face. Sur l'antérieure est un grand tau ou croix de Saint-Antoine, accompagné des initiales D. M. Ce tau n'est pas ici à titre de croix de Saint-Antoine, mais semble indiquer le dieu Tin, auquel le defunt avoit devotion » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 159 ATTRIBUÉE A NEUVIC.




D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Colonne de pierre, près Neuvic, sur laquelle on a planté une petite croix de fer. Haute d'environ 16 pieds tout compris et 18 poulces de diamètre au fust. Composée de sept pièces, sçavoir : le socle, qui a 2 pieds 3 poulces quarré, la pile, 2 pieds 4 poulces, la base attique, 10 poulces, le premier fust, 3 pieds, ainsi que le second, le troisième a quelque peu moins. Le chapiteau, le tailloir et sa sommité paroît bien avoir 18 poulces. Le tout réuni fait 16 pieds, plus ou moins. Les deux initiales font bien connaître que ce monument est des payens gaulois, mais des Gaulois romanisés, puisque les caractères en sont latins, mais tout l'œuvre en est gaulois et la colonne est de cinq fusts torsés ensemble » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 160 ATTRIBUÉE A NEUVIC.

DIS
MANIBVS

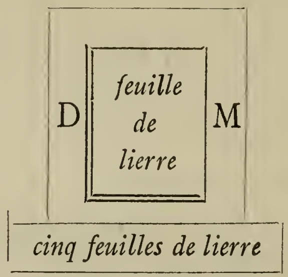
D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Are sepulchral terminé en acerra, de pierre du païs, haut de 4 pieds 3 poulces sur 3 pieds 8 poulces de large au socle d'en bas. Trouvé dans les champs entre Neuvic et Bort, à

200 pas de la pierre suivante. Ornée de quatre feuilles de lière aux angles pour exciter les passans à la compassion » (Beaumesnil).

Bibl. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 161 ATTRIBUÉE A NEUVIC.

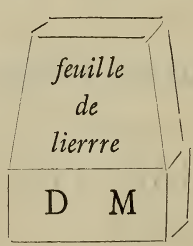



D'après un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Grand autel sépulchral qui n'est pas une Urne, mais un Mémorial en pierre du païs. Haut de 5 pieds 2 poulces tout compris, sur 4 pieds un poulce à la plynthe ou socle, et 3 pieds et demi de large au corps de l'autel. Cette pierre a partout les mêmes largeurs » (Beaumesnil).

Bibl. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 162 ATTRIBUÉE A SAINT-ALPINIAN.




D'après un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Acerra de pierre fort pyramidal, haut de 2 pieds 10 poulces sur 22 poulces de large à la base et autant d'épais-

seur. Cette sépulture n'a pas eu de sarcophage, ainsi que beaucoup d'autres » (Beaumesnil).

Bibl. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 163 ATTRIBUÉE A PONT-CHARRAU.

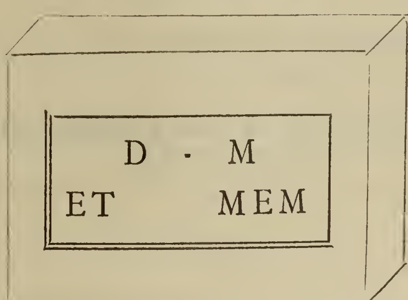
D M

D'après un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — « Are sepulchral de 2 pieds 2 poulces 7 lignes de haut sur 3 pieds de long et 2 d'épais, assez bien conservé, mais qui sera employé au premier moment » (Beaumesnil).

Bibl. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 164 ATTRIBUÉE A SAINT-HILAIRE-BONNEVAL.



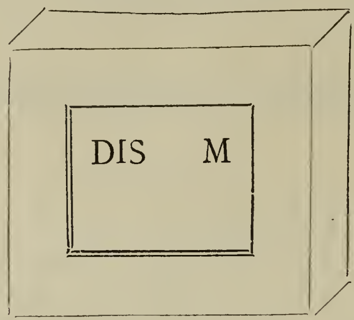

D'après un dessin de Beaumesnil.

Descr. et Hist. — Revenant de Glange, près Saint-Hilaire-Bonneval, à un chemin de cinq voyes, je trouvai cette pierre parmi les débris d'une croix. Elle a environ 15 poulces de haut sur 20 poulces de large et 7 à 8 poulces d'épaisseur » (Beaumesnil).

Le dessin de Beaumesnil laisserait supposer que l'inscription était complète. La pierre seule aurait été légèrement mutilée du côté droit.

Bibl. — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 165 ATTRIBUÉE A SAINT-HILAIRE-BONNEVAL.

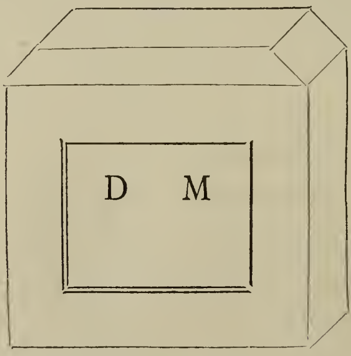



D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Autre pierre [*Cf.* la précédente], employée dans le bas mur de clôture du même Bourg de St-Hilaire-Bonneval. Haute de 18 poulces sur environ deux pieds de grosseur à ses faces. Cette pierre est vue par l'angle des deux fasces qui sont travaillées, et les lettres sont, par ce moyen, situées de bas en haut » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 166 ATTRIBUÉE A SAINT-HILAIRE-BONNEVAL.




D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Autre pierre [*Cf.* les précédentes] dans le cimetière du dit St-Hilaire. C'est un ARE sepulchral d'environ 20 poulces de haut sur autant de long et de large » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 167 ATTRIBUÉE A SAINT-LÉONARD.

D· M·
ET MEM·

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre d'environ 15 poulces de haut sur 18 de large à ses faces antérieures et 1 pied aux autres. A un bon quart de lieüe de Saint-Léonard, en l'année 1747, en allant de Limo ges » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 168 ATTRIBUÉE A TINTIGNAC.

D · M
ET M

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Pierre de 15 poulces de haut sur 3 pieds de long au torre et 28 poulces au pied, épaisse de 15 poulces. Sépulture d'époux. Les cases ont 7 poulces et demi et sont sphériques.

« Ce monument a été trouvé dans le voisinage de Tintignac, à moitié chemin de Tulle, mais par la droite » (Beaumesnil).

**Bibl.** — BEAUMESNIL, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 169 ATTRIBUÉE A TULLE.

| DIS·MANIBVS· |
|---|

D'après un dessin de Beaumesnil représentant une auge de pierre sans ornements.

**Descr. et Hist.** — « Sarcophage ou urne antique, haute de 20 poulces sur 6 pieds 5 poulces de long, et 2 pieds 2 poulces de large à la tête, et 18 poulces à l'autre bout, profonde d'environ un pied et relargie des épaules jusqu'au-dessous des coudes. C'est une sépulture des payens; l'inscription n'en peut laisser aucun doute. Ce monument a, dit-on, resté longtems près du Four banal, et il étoit même sens dessus dessous. Je le dessinai en 1764 et je ne l'ai plus retrouvé en 1770 » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 170 ATTRIBUÉE A TULLE.

⊙ D *feuille de vigne* M

Sur un fragment de sarcophage dessiné par Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Reste d'un tombeau antique de belle pierre, d'un grain fin, sur le quai, à peu de distance du Palais. Dessiné en 1770. Haut de deux pieds » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 171 ATTRIBUÉE A TULLE.

D · M

Sur un sarcophage entier dessiné par Beaumesnil, au centre d'un médaillon placé lui-même au milieu d'une bordure d'écailles.

**Descr. et Hist.** — « Sarcophage de même pierre et au même lieu [que le précédent], haut de 20 poulces sur trois pieds de large par le haut sans le torre gaudronné. (Tombeau d'enfant) » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 172 ATTRIBUÉE A TULLE.




Sur le dessin d'un sarcophage ayant la forme d'un tronc de pyramide reposant sur sa petite base.

**Descr. et Hist.** — « Pierre d'environ deux pieds de haut sur près de trois de large en haut et 20 poulces au pied. La case a 5 poulces de large et un pied de profond, taillée perpendiculairement et à fond de cuve. [Il s'agit de l'excavation destinée à recevoir les cendres du mort.] (Au confluent des rivières) » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

## 173 ATTRIBUÉE A TULLE.

D M

Sur le dessin d'un sarcophage ayant la forme d'un tronc de pyramide reposant sur une base carrée.

**Descr. et Hist.** — « Autre urne de pierre, mais double de cases. Sépulture d'époux sans autre inscription que les initiales du Dis Manibus, taillée en tête de cippe. Haute de 22 poulces sur 2 pieds 7 poulces de large sous le talus. Les cases ont 8 poulces d'ouverture et autant de profondeur.

« (En 1764, ce monument étoit sur le haut de la Roche, en venant de Brive) » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

### 174 ATTRIBUÉE A USSEL.

DIS MANIBVS

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Urne à double case, sépulture d'époux, dont les caseaux sont quarrés. Haute de 18 poulces sur 29 poulces de long et 20 poulces d'épaisseur, dans une cour de maison, derrière la paroisse où elle sert pour faire boire la volatille. Chaque case a 8 poulces d'ouverture et 10 poulces de profondeur, et au centre de chaque fond un trou rond d'un poulce de diamètre également profond » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

### 175 ATTRIBUÉE A USSEL.

D · M

D'après un dessin de Beaumesnil.

**Descr. et Hist.** — « Urne double, taillée, en une cour d'une maison proche des Pénitens bleus. Haute de 20 poulces sur 3 pieds 4 poulces de diamètre, dont les cases ont 10 poulces d'ouverture et 8 de profondeur à fonds de cuve » (Beaumesnil).

**Bibl.** — Beaumesnil, Ms. Nivet-Fontaubert (copie dessinée).

# CINQUIÈME PARTIE

## I. — LA CITÉ DES LEMOVICES

### 1° COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE SUR LES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA GAULE. — GAULE CELTIQUE.

D'une façon générale, nous ne savons de la géographie de la Gaule, des mœurs de ses habitants, de leurs institutions politiques et de leur culte que ce que les *Commentaires* de César nous en ont appris.

Héraclée de Milet, qui vivait au VI[e] siècle avant notre ère, Hérodote, Éphore et son contemporain Pythéas, qui vinrent au monde deux cents ans plus tard, Aristote, et plus particulièrement Polybe, n'ont pas ignoré l'existence des Celtes qui chez eux paraissent distincts des Gaulois, mais les renseignements qu'ils donnent sur ce peuple témoignent trop souvent de l'imperfection de leurs connaissances pour que leurs écrits puissent nous servir.

De nombreux efforts ont été tentés depuis César pour dégager l'origine des Celtes des fables dont l'antiquité a toujours entouré l'histoire initiale des peuples.

Il convient de citer, parmi les anciens, Diodore de Sicile

(V, 14), Appien (*Guerre d'Illyr.*) et surtout Ammien Marcellin (XV, 9); mais leurs travaux n'ont éclairé la question que d'un bien faible jour, et après dix-neuf siècles de recherches plus ou moins suivies, on ne peut que supposer encore, avec Augustin Thierry, que, « de toute antiquité, la race des Galls a occupé le territoire continental compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan » (1).

A l'arrivée de César, la Gaule était divisée en trois régions. « Les Belges, dit-il, en habitent une, les Aquitains une autre, et la troisième est occupée par ceux qui s'appellent Celtes et que nous appelons Gaulois » (2). De la province romaine, qui formait la quatrième partie de la Gaule transalpine, il n'en est naturellement pas question dans les *Commentaires*. Ne voulant raconter que ses guerres, César n'avait pas à décrire une région qui se trouvait assez complètement soumise depuis plus de cent ans pour ne constituer, en quelque sorte, que le prolongement même de l'Italie.

Les Celtes étaient séparés des Aquitains par la Garonne et des Belges par la Seine et la Marne (3). Le Rhône formait la limite orientale de leur pays.

Quelque peu explicite qu'il se soit montré à ce sujet, on peut encore inférer du récit de César que chaque grande région de la Gaule se partageait en *civitates* et que la *civitas*

(1) *Histoire des Gaulois*, 5e édit., t. I, p. 117.
Il est presque complètement inutile de rappeler que certains auteurs se sont approprié la théorie de Lemaire des Belges (*Les illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, Lyon, 1509, in-4°), et ont attribué la fondation des principales villes de la Gaule à des princes phrygiens chassés de leur pays après la destruction de Troye. Une autre opinion, qui vaut à peu près tout autant, est celle qui fait remonter l'origine des Gaulois à l'aîné des fils de Japhet, surnommé *Gallus* par son père en souvenir du déluge (en hébreu, *gallus* [inondation]). (*Cf.* Lemaire des Belges, *loc. cit.*, ch. II.)

(2) *De bello gall.*, I, 1.

(3) *Ibid.*

elle-même, comprenant un certain nombre d'*oppida*, se subdivisait, à son tour, en *pagi* et en *vici*.

Les *Commentaires* ne définissent pas la *civitas*, mais ils paraissent en faire le synonyme du mot *natio*. « Multa Caesarem, y est-il dit, ad id bellum incitabant.... tot *civitatum* conjuratio; in premis ne hâc parte neglecta reliquae *nationes* sibi idem licere arbitrarentur » (1).

Le proconsul n'a pas énuméré non plus les cités gauloises. Alors que les écrits d'Appien (2), de Josèphe (3), de Plutarque (4) et de Pline (5) en accusent jusqu'à 400, c'est à peine s'il en a mentionné 82. Est-ce oubli ou défaut de connaissance de sa part? Je ne le crois guère, pour mon compte, car César devait être renseigné mieux que personne, surtout à la fin de la conquête, sur les divisions territoriales de la Gaule. Il se peut qu'il s'en soit tenu aux seuls peuples qui jouèrent un rôle plus particulièrement actif dans la longue lutte dont il triompha; néanmoins, il me semble qu'il est difficile d'admettre que la Gaule ait pu contenir 400 cités au sens de peuple ou de tribu que nous devons donner à ce mot. Que César en ait omis quelques-unes, cela ne fait aucun doute, mais le chiffre doit en être moins grand qu'il ne le paraît, et je croirais assez volontiers que les géographes des premiers siècles confondirent plus d'une fois les *civitates* et les *pagi*.

Rappelons-nous d'ailleurs que Strabon, qui vivait sous Auguste, n'indique que soixante cités pour toute la Gaule (6);

(1) *De bello gall.*, III, 10.
(2) *Bell. civ.*, II, CL; *De rebus gall.*, II.
(3) *De bello judaïco*, II, XXVIII, 5.
(4) *In Caes.*, XV; *in Pomp.*, LXXXVII.
(5) *Hist. nat.*, III, IV, XXXI.
(6) *Geographica*, IV, 3.

que Tacite, en l'an 97 de J.-C., n'en ajoute à ce nombre que quatre de plus (1); que Ptolémée, en l'an 147, n'en compte que soixante-quatorze (2), et que la *Notice de la Gaule*, dont je parlerai plus loin, n'en énumère elle-même que cent quinze.

Des cités qui ont été mentionnées par César, 27 étaient comprises dans la Belgique, 43 dans la Celtique et 12 seulement dans l'Aquitaine (3).

(1) *Annales*, III, 44.
(2) Ptolémée, I.
(3) Voici quels sont les peuples de la Celtique dont il est question dans les Commentaires :

*Aedui.* — (I, 23; VII, 33, 42, 55, 63, 90; VIII, 2, 4, etc.).
*Ambari* (Aedui). — (I, 11, 14).
*Ambibarii ?* — (VII, 75).
*Ambiliati.* — (III, 9).
*Ambluareti* (clientes Aeduorum). — (VII, 75).
*Andes.* — (II, 35; III, 7; VII, 4; VIII, 26).
*Arverni.* — (I, 31, 45; VII, *passim;* VIII, 46).
*Aulerci.* — (II, 34; III, 29; VII, 4; VIII, 7).
— (*Cenomani;* VII, 75).
— (*Eburovices;* III, 17; VII, 75).
*Aulerci Brannovices* (clientes Aeduorum). — (VII, 75).
*Bituriges.* — (I, 18; VII, *passim;* VIII, 2, 3, 4, 11).
*Blannovii* (clientes Aeduorum). — (VII, 75).
*Boii.* — (I, 5, 25, 28, 29; VII, 9, 10, 14, 17, 75).
*Cadurci.* — (VII, 4, 64; VIII, 32, 34, 40, 64).
*Carnutes.* — (II, 35; V, 25, 29, 56; VI, 2, 3, 4, 13, 44; VII et VIII, *passim*).
*Curiosolites.* — (II, 34; III, 7, 11; VII, 75).
*Diablintes.* — (III, 9).
*Eleuteri Cadurci.* — (VII, 75).
*Esuvii.* — (II, 34; III, 7; V, 24).
*Gabali.* — (VII, 64, 75).
*Helvetii.* — I, *passim;* IV, 10; VI, 25; VII, 75).
*Lemovices.* — (VII, 4, 75, 88; VIII, 46).
*Lemovices Armoricani ?* — (VII, 75).
*Lexovii.* — (III, 9, 11, 17; VII, 75).
*Lingones.* — (I, 26, 40; IV, 10; VI, 44; VII, 9, 63, 66; VIII, 11).
*Mandubii.* — (VII, *passim*).
*Namnetes.* — (III, 9).
*Nitiobriges.* — (VII, 7, 31, 46, 75).
*Osismi.* — (II, 34; III, 9; VII, 75).

Le *pagus* était une fraction de la cité, *pars civitatis* (1). Son chef était investi d'un pouvoir judiciaire (2). De ce que les Helvètes en avaient quatre, on a voulu en conclure, bien à tort, que toutes les cités devaient en posséder ce même nombre (3). A la vérité, on ne sait rien de précis à ce sujet, mais il n'est pas possible de croire que les territoires des cités aient pu être partagés avec une telle uniformité, alors surtout qu'ils étaient très loin d'avoir la même surface, et que certains d'entre eux, — tel que celui des Boii d'Aquitaine, par exemple, — ne comprenaient à peine que quelques lieues.

Le *vicus* était de même une subdivision du *pagus*. En de très nombreux endroits (4), César parle des *vici* de la Gaule; il dit, en particulier, que les Helvètes en possédaient à eux seuls quatre cents (5), mais les *Commentaires* n'en citent

*Parisii*. — (VI, 3; VII, 4, 34, 57, 58, 61, 75).
*Petrocorii*. — (VII, 75).
*Pictavi*. — (VII, 4, 75; VIII, 26, 27).
*Rauraci*. — (I, 5, 29; VI, 25; VII, 75).
*Redones*. — (II, 34; VII, 75).
*Ruteni*. — (I, 45; VII, 5, 7, 64, 75, 90).
*Santones*. — (I, 10, 11; III, 11; VII, 75).
*Segusiavi*. — (I, 10; VII, 64, 75.)
*Senones*. — (II, 2; V, 54, 56; VI, 2, 3, 5, 44; VII, 4, 10, 11, 14, 56, 57, 58, 59, 60, 75),
*Sequani*. — (I, *passim;* IV, 10; VII, 66, 68, 75).
*Turones*. — (II, 35; VII, 4, 75; VIII, 46).
*Unelli*. — (II, 34; III, 11, 17; VII, 75).
*Vellavii*. — (VII, 75).
*Veneti*. — (II, 34; III, 7, 8, 9, 11, 16, 17, 18; VII, 75).

(1) *De bello gall.*, I, 12. Cette division administrative semble avoir été appliquée à Rome dès les premiers temps de la République. Le nom lui même dérive, sans contredit, du grec πάγος (portion de pays).

(2) « Principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt controversiasque minuunt » (*De bello gall.*, VI, 23).

(3) A. de Courson, *Hist. des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine*, t. I, p. 191.

(4) *De bello gall.*, I, 12; II, 7; III, 19; VI, 43; VII, 14; VIII, 5.

(5) *De bello gall.*, I, 5.

aucun appartenant en propre à la Celtique, et ils n'en nomment qu'un seul, celui d'*Octodurus*, situé dans les Alpes, chez les Véragres (1).

Indépendamment de ses *pagi* et de ses *vici*, chaque cité avait enfin ses *oppida*. Suivant Festus, l'oppidum était ainsi nommé parce que les habitants que l'invasion menaçait s'y refugiaient en y concentrant leurs ressources. « Oppidum dictum est, dit-il, quod ibi homines opes suas conferunt ».

César, qui cite 85 *oppida* par leurs noms, n'en indique point chez les *Lemovices*, non pas assurément parce que cette cité n'en comptait pas, — puisqu'on lui connaît au moins celui du Puy de Gaudy, près de Guéret, et peut-être aussi celui de Toulx-Sainte-Croix, — mais bien sans doute parce que les efforts des légions romaines n'eurent pas à se porter beaucoup sous les murs de ceux qu'elle avait. Les *oppida* n'étaient pas toujours des lieux inhabités ; c'étaient encore, et le plus souvent peut-être, des villes fortifiées qui peuvent être comparées à nos places modernes.

Je ne dirai rien des mœurs des Gaulois, de leur religion et de leurs institutions politiques pour ne pas entrer dans des détails qui sortiraient complètement de mon sujet et nécessiteraient d'ailleurs des développements trop étendus.

### 2° LES LEMOVICES JUSQU'A LA DIVISION TERRITORIALE D'AUGUSTE.

Comme on a pu le voir par les limites mêmes qui sont données plus haut, les *Lemovices* faisaient partie de la Gaule celtique. Leur nom est quatre fois rapporté, d'abord par

(1) *De bello gall.*, III, 1. Il n'est évidemment pas possible d'établir un parallèle entre les divisions administratives que César a décrites et celles qui sont en usage de nos jours. On peut admettre tout au plus, pour fixer les idées, que le *vicus* répondait à la commune, le *pagus* au chef-lieu d'arrondissement et la *cité* au département, et, dans quelques cas, à la province.

César dans le récit de sa septième campagne (53 av. J.-C.), ensuite par Hirtius Pansa, dans le huitième livre de la Guerre des Gaules.

Parmi les différents peuples dont les représentants furent convoqués par Vercingétorix, César cite nominativement les *Lemovices*, qui apparaissent ainsi pour la première fois dans l'histoire (1).

« Celeriter, dit-il en parlant du jeune général arverne, sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turonos, Aulercos, *Lemovices*, Andos, reliquosque omnes qui Oceanum attingunt, adjungit » (2).

On sait que, d'un commun accord, le commandement suprême fut adjugé à Vercingétorix, et je n'ai pas à rappeler avec quelle opiniâtreté la lutte pour l'indépendance recommença.

Du passage qui précède, et de ce que Vercingétorix était Arverne, on a voulu en inférer que les *Lemovices* étaient clients de leurs puissants voisins du côté de l'Est (3). Cette thèse n'est pas soutenable (4).

Dans le conseil tenu à Bibracte, lorsque les principaux chefs gaulois fixèrent le contingent de soldats que chaque peuple devait envoyer au secours d'Alise assiégée, les *Lemovices* furent taxés à dix mille hommes.

« Imperant (Galli) Æduis, atque eorum clientibus..., millia XXV (qui arma ferre possent)... Sequanis, Senonibus, Biturigibus, Santonis, Rutenis, Carnutibus duodena millia; Bellovacis X, *totidem Lemovicibus*; octona Pictonibus et Turonis et Parisiis... (5).

(1) Sur l'étymologie du nom des *Lemovices*, Cf. Maximin Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule*, p. 34, note 4. Plusieurs étymologies ont été proposées, mais aucune n'est satisfaisante.

(2) *De bello gall.*, VII, 4.

(3) Marvaud, *Histoire du bas Limousin*, t. I, p. 15.

(4) *Cf.* Maximin Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 43.

(5) *De bello gall.*, VII, 55.

On sait ce qu'il advint et comment se termina cette guerre. A la tête de soixante mille soldats, l'arverne Vergasivellaunus (1) tenta de forcer les lignes de la contrevallation romaine ; ses efforts désespérés se brisèrent contre l'opiniâtreté des soldats de César et le compatriote de Vercingétorix ne quitta le champ de bataille que pour tomber au pouvoir des Romains. Le chef du contingent lémovique, Sédulius (2), fut du moins plus heureux que lui. Un soldat de la cavalerie de Labienus le frappa d'un coup de lance et lui donna la suprême gloire de périr au milieu du combat (3).

« Fit magna cædes, dit César, *Sedulius, dux et princeps Lemovicum, occiditur.* Vergasivellaunus Arvernus, vivus, in fuga comprehenditur. Pauci ex tanto numero se incolumes in castra recipiunt » (4).

Après la reddition de Vercingétorix et la terrible répression de la révolte de Luctérius, lorsque César eut reçu les otages de l'Aquitaine, où il n'était jamais allé personnellement (5), des ordres furent donnés pour faire prendre à l'armée ses quartiers d'hiver. Quatre légions furent établies

(1) Ou mieux peut-être *Vergasillaunus.*
(2) Ou mieux peut-être *Sedullus.*
(3) On connaît au moins trois exemplaires d'une monnaie au nom d'un chef gaulois *Sedullus*, qui pourrait avoir été celui dont il est question dans les *Commentaires* de César. En voici la description que j'emprunte au *Catalogue des monnaies gauloises de la bibliothèque nationale*, publié par M. Muret. (Paris in-4°, p. 103) :
4578. — CONNO EPILLOS. Tête nue ornée d'un bandeau et d'un collier, à droite.
℞ SEDVLLVS. Cavalier galopant à droite, portant devant lui un sanglier; un autre sanglier au-dessus de sa tête; deux autres derrière les épaules; entre les jambes du cheval, personnage renversé. Br., 2 gr. 86. (De Saulcy).
4579. — *Id.* De moins bonne conservation. La légende SEDVLLVS effacée. (Exemplaire trouvé à Poitiers.) Ar., 3 gr. 27. (De Saulcy).
4580. — CONNO EPILLOS. Tête nue, à droite, ornée d'un bandeau.
℞ Cavalier à droite, embouchant le carnyx; deux sangliers derrière; entre les jambes du cheval, ennemi renversé. (Exemplaire trouvé à Montpaon, près d'Arles.) Br. 2 gr. 20. (Lagoy).
(4) *De bello gall.*, VII, 88.
(5) *Id.*, VIII, 46.

en Belgique, deux chez les Éduéens, deux chez les Turons, « à la frontière des Carnutes pour contenir toutes les contrées qui touchent l'Océan », et finalement deux chez les *Lemovices*, « non loin des Arvernes », afin, disent les *Commentaires*, qu'il n'y eût aucune partie de la Gaule qui ne fût gardée : « ne qua pars Galliae vacua ab exercitu esset » (1).

On sait, par Hirtius Pansa, que les légions qui furent établies en Belgique étaient sous les ordres de M. Antoine, C. Trebonius et P. Vatinius, mais les *Commentaires* ne disent rien du commandement des autres légions.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement probable qui fut assigné aux deux légions cantonnées en pays lemovique. Toulx-Sainte-Croix, Ahun, Felletin, et d'autres localités encore ont eu leurs partisans plus ou moins convaincus. M. de Cessac a préconisé les bords de la Cère et fait remarquer, avec assez de justesse, que les deux légions devaient se trouver presque à cheval sur les territoires des Arvernes, des Cadurques et des Lemovices (2) ; M. Maximin Deloche a brillamment soutenu l'opinion qu'elles étaient à Tintignac, en bas Limousin (3), mais la question ne paraît pas encore résolue. On ne sait pas davantage non plus à quel moment précis les cantonnements de ces deux légions furent abandonnés. Il est hors de doute cependant que leur durée fut très éphémère, puisque César, en se rendant en Italie, ne laissa en Gaule que huit légions qui furent établies en nombre égal chez les Éduéens et dans la Belgique où elles ne restèrent d'ailleurs que fort peu de temps (4).

(1) *De bello gall.*, VIII, 46.
(2) De Cessac, *Notes complémentaires sur Uxellodunum.*
(3) *Études sur la géogr. hist. de la Gaule,* pp. 488 et suiv.
(4) *De bello gall.*, VIII, 55. Deux légions envoyées contre les Parthes se joignirent plus tard à l'armée de Pompée.

On peut se demander si l'évacuation de la Gaule se produisit complètement lorsque César eut à combattre les légions de Pompée. Les grandes insurrections n'étaient plus de longtemps à craindre chez les Gaulois, mais leur soumission était au fond plus apparente que réelle, et il est à présumer que si les légions de César passèrent en Italie, ce ne fut pas toutefois sans laisser derrière elles des *vexillationes* dont le nombre dut diminuer de plus en plus jusqu'au jour où la Gaule n'étant plus gardée que par les légions du Rhin, le roi Agrippa put dire avec quelque raison que ce pays comprenait plus de villes que de soldats.

### 3° LES LEMOVICES, D'AUGUSTE A DIOCLÉTIEN.

La conquête de la Gaule appartient sans conteste à Jules César, mais la pacification et l'organisation administrative du pays resteront comme l'œuvre personnelle d'Auguste. Maître de Rome et parvenu à l'apogée de la puissance et de la gloire, César voulut aspirer à d'autres destinées. Le poignard de Brutus ne lui laissa pas le temps de fonder une dynastie. Non moins ambitieux que son père adoptif, mais rendu plus prudent que lui par l'avertissement terrible que les sénateurs avaient donné à quiconque serait tenté de l'imiter, Auguste ne changea pas la forme républicaine du pouvoir, mais fut assez habile pour se faire accorder toutes les prérogatives des rois.

Après la guerre civile, le monde romain fut partagé entre l'empereur et le Sénat (année 727 — 27 avant l'ère chrétienne). L'armée et les provinces frontières ou non complètement soumises échurent à Auguste et furent administrées, suivant leur importance, par des sénateurs, anciens consuls

ou anciens préteurs, qui reçurent le titre de *legatus Augusti propraetore* suivi du nom de la province. L'administration financière ne releva cependant jamais que de l'empereur.

A l'exception de la partie de son territoire qui était située sur le versant oriental des Alpes, la Gaule fut naturellement comprise parmi les provinces impériales. Aussitôt après le partage, Auguste se rendit à Lyon ; il y fit le recensement de la population, les pays conquis par César furent alors cadastrés pour la première fois et la répartition de l'impôt put être régulièrement déterminée. En l'an 732 (22 avant J.-C.), Auguste abandonna au Sénat l'administration du pays de Massalia (Marseille) et de la partie du territoire romain qui s'étendait depuis la Méditerranée jusqu'aux Cévennes. Il ne conserva que les trois provinces que César avait trouvées distinctes à son arrivée et que déterminaient les rivalités nationales des Celtes (1). En quittant Lyon, Auguste avait laissé les Gaulois profondément divisés par la guerre civile. Agrippa pacifia le pays et compléta l'œuvre de son beau-père en créant quatre grandes routes qui de Lyon permettaient d'atteindre facilement les différents points de la Gaule. La paix rétablie, il crut pouvoir se rendre non pas en Bretagne, où il comptait aller primitivement, mais en Espagne où l'appelait un soulèvement de Cantabres. Malheureusement, après son départ, les luttes intestines recommencèrent et les Germains, profitant du désarroi général, compromirent la sécurité des frontières par de continuelles incursions en pays gaulois. En l'an 738, les Sicambres prirent même l'aigle d'une légion, et ce fut à la suite de tous ces désordres qu'Auguste revint en Gaule. Dans l'intervalle, et probablement en 727, tout le territoire

(1) *Cf.* Mommsen, *Hist. rom.*, traduct. Cagnat et Toutain, t. IX, pp. 105 et 106.

celtique qui se trouvait au sud de la Loire avait été rattaché à l'Aquitaine ; la Belgique s'était accrue des peuples qui se trouvaient sur la rive gauche du Rhin, depuis le lac Léman jusqu'à la Moselle. La Gaule celtique avait perdu son nom pour prendre celui de Lyonnaise. Les *Lemovices* avec les Cadurques, les Santons, les Petrucoriens et les Pictaves avaient cessé de compter au nombre de ses peuples. Chaque province nouvelle eut son légat particulier.

Les deux nouvelles années qu'Auguste passa en Gaule furent entièrement consacrées à l'organisation des trois provinces et à la suppression d'un certain nombre de cités en tant que peuplades distinctes (1).

Après le départ d'Auguste, et en sa qualité de gouverneur militaire de l'armée du Rhin, Drusus fut appelé à consolider cette récente organisation. La tâche était d'autant plus difficile, que les seigneurs gaulois ne supportaient pas encore le joug romain avec toute l'indifférence qu'ils eurent plus tard pour lui. Des rebellions paraissaient même imminentes ; si elles se fussent produites, Drusus les eût très certainement étouffées dans le sang, mais une politique habile les sut deviner et les déjoua. Prétextant la dédicace solennelle d'un autel consacré à la déesse Rome et au Génie de l'empereur, Drusus convoqua à Lyon, pour le 1er août de l'année 742 (12 ans avant J.-C.), les chefs des soixante cités de la Gaule. Ne pouvant s'abstenir sans déplaire à l'empereur, tous les seigneurs gaulois vinrent au rendez-vous, et ce fut cette députation qui devint le point de départ d'une constitution nationale assez conciliable avec la souveraineté romaine pour satisfaire à toutes les exigences des vainqueurs et des vaincus.

(1) Dion Cassius, LIV, 25.

Fondée en 711 (43 ans avant J.-C.), la ville de Lyon, qui devint la métropole des Gaules, fut à l'origine et resta toujours une colonie de citoyens romains. Mais aucune situation particulière ne fut faite sous Auguste et Tibère aux autres parties de la Gaule; elles demeurèrent celtiques et leurs habitants furent exclus des magistratures et du Sénat. Ce ne fut que sous le règne de Claude, que les citoyens des trois Gaules reçurent progressivement le plein droit de cité et purent parcourir la carrière des honneurs.

Parmi les auteurs des premiers siècles, il en est peu qui nous aient laissé des détails sur les *Lemovices*. Ptolémée, qui vivait au IIe siècle, dit qu'ils habitaient au milieu des terres, au-dessous des Pictons, et qu'ils avaient pour ville *Augustoritum :*

« Εν δὲ τῇ μεσογαίᾳ, τοῖς μεῦ Πήκτοσιν ὑπόκεινται Λιμονίκοι, και πολις Αυγουστὸριτον » (1).

C'est le seul auteur qui ait désigné ce peuple par le nom de Λιμονίκοι, *Limovici*. César, Strabon (2), Pline l'Ancien IV, 109), et la *Notitia Galliarum* donnent les formes *Lemovices*, *Lemovicum* ou Λεμονίκεξ qui témoignent d'un adjectif singulier : *Lemovix*, d'ailleurs connu par une inscription de Bordeaux (3).

Dans la liste de Pline, les Lemovices ne sont comptés ni parmi les cités alliées ni parmi les cités libres de la Gaule. Mais outre que cette liste est incomplète, puisque Pline ne parle pas des *Lexovii*, des *Turones*, des *Petrucorii*, des *Sequani*, des *Viducasses* et des *Véliocasses*, que des inscriptions ou des monnaies qualifient de peuples libres, il ne

(1) Ptolémée, I, II.
(2) *Géogr.*, IV, fo 32, de l'édit de 1512.
(3) C. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 43. *Cf.* plus haut, p. 213.

faut pas perdre de vue que Pline écrivait sous Vespasien, et qu'à cette époque il est à présumer que plusieurs cités gauloises, soit par sédition, soit pour toute autre cause, avaient été privées du titre de *libera* qu'elles avaient reçu de César (1). En ce qui concerne les *Lemovices*, il n'est pas impossible, par exemple, que leur cité ait cessé d'être libre à l'avènement de Vespasien. L'Aquitaine, pense-t-on, prit parti pour Vitellius ; s'il en fût bien ainsi, la déchéance des *Petrucorii* et des *Lemovices* pourrait s'expliquer très facilement. On sait d'ailleurs que dans l'Aquitaine les seuls peuples que Pline a qualifiés de peuples libres sont les Arvernes, les Bituriges Vivisques et les Santons.

### 4° LES LEMOVICES A PARTIR DE DIOCLÉTIEN.

La division territoriale d'Auguste ne paraît pas avoir subi de très grands changements jusqu'au règne de Dioclétien, mais à cette époque la Gaule tout entière fut répartie en douze provinces, et l'Aquitaine elle-même, déjà fort amoindrie sous Trajan, par la création d'une province nouvelle qui avait reçu le nom Novempopulanie, se subdivisa en deux commandements qui prirent les noms de première et de seconde Aquitaine.

Le groupement des peuples fut alors celui que voici :

I^re^ AQUITAINE :

Bituriges Cubi.
*Lemovices.*
Arverni.
Petrucorii.

(1) *Cf.*, à ce sujet, A. de Barthélemy, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des I. et B.-L.*, 1889, p. 357 et suiv.

Cadurci.
Ruteni.
Gabales.

II^e Aquitaine :

Bituriges Vivisci (Burdigalenses).
Santoni.
Pictavi.

Valentinien I^er procéda plus tard à une nouvelle réorganisation de la Gaule, mais l'Aquitaine resta subdivisée en deux provinces dont les capitales devinrent les métropoles de Bourges et de Bordeaux.

Au IV^e siècle, sous Gratien, il y eut encore en Gaule un très sérieux remaniement dans le groupement des territoires (1). Dix-sept provinces furent alors formées et réparties entre deux grands gouvernements qui furent désignés l'un sous le nom de *Galliae*, l'autre sous celui de *Septem provinciae*. Les deux Aquitaines, et avec elles tous les peuples qui les composaient à la suite du remaniement de Valentinien, entrèrent dans les Sept-provinces.

La *Notice de la Gaule*, qui fut rédigée en l'an 400, sous le règne d'Honorius, fait connaître que les dix-sept provinces comprenaient en tout cent quinze cités.

La première et la seconde Aquitaine avaient alors la constitution suivante :

PROVINCIA AQUITANICA PRIMA :

Metropolis civitas Biturigum (Bourges).
Civitas Arvernorum (Clermont-Ferrand) (2).

(1) Ce remaniement paraît s'être produit entre les années 364 et 369. (*Cf.*, à ce sujet, Walckenaër, *Géogr. anc. des Gaules*, t. II, p. 360).

(2) Au cinquième siècle, le mot *civitas* semble devoir être rapporté beaucoup moins à la peuplade qu'à la ville même qui en était devenue le chef-lieu. La peuplade était alors constituée par le territoire de la *civitas*.

Civitas Rutenorum (Rodez).
— Albiensium (Albi).
— Cadurcorum (Cahors).
— *Lemovicum* (*Limoges*).
— Gabalum (Javols, dans le dép. de la Lozère).
— Vellavorum (St-Paulien).

PROVINCIA AQUITAÑICA SECUNDA :

Metropolis civitas Burdigalensium (Bordeaux).
Civitas Agennensium (Agen).
— Ecolismensium (Angoulême).
— Santonum (Saintes).
— Pictavorum (Poitiers).
— Petrocoriorum (Périgueux).

Sous Valentinien III, à l'époque où fut vraisemblablement écrite la *Notitia dignitatum*, la Gaule était divisée en cinq grands gouvernements militaires et les deux Aquitaines faisaient alors partie du duché d'Armorique, dont les territoires s'étendaient jusqu'à l'Escaut.

Il serait illusoire de chercher à déterminer les limites exactes du territoire d'une cité, et je n'entreprendrai pas de le faire pour celui des *Lemovices*. Tout ce que je pourrai dire à ce sujet ne sortira donc pas du domaine des conjectures. Ce qui paraît seulement à peu près certain, c'est que les *Lemovices*, et, d'une façon générale, tous les peuples situés au sud de la Loire — que les chroniqueurs du Nord ne connaissent que sous le nom de Romains, — ont conservé jusqu'au VIIIe siècle, même sous la domination des Wisigoths, les limites qui leur étaient particulières auparavant. Ainsi que l'a dit d'ailleurs Amédée Thierry, les Francs n'avaient pas d'établissements bien assis en Aquitaine; ils

ne franchissaient guère la Loire que pour dévaster et piller le pays.

Dans ces conditions, on peut supposer que les limites du VIII^e siècle, qui sont devenues plus tard celles des diocèses, répondent tant bien que mal aux territoires des cités et que dans maintes circonstances les archidiaconés ont remplacé les *pagi* (1).

La Marche faisait apparemment partie de la cité des *Lemovices*, puisqu'elle ne fut détachée du Limousin que vers le X^e siècle, soit en 887 sous le roi Eudes (2), soit peut-être sous le règne de Lothaire, au profit des héritiers de Boson (3), et qu'étant restée dépendante de cette province, par le côté religieux, elle n'a cessé de faire partie du diocèse de Limoges qu'à la division de la France en départements (4).

A l'époque franque, le territoire de la *civitas Lemovicensis*, abstraction faite de la Marche, comprenait, d'après Guérard, les cinq *pagi* qui suivent (5) :

Pagus Lemovicensis (Suburbium Lemovicense).
— Asnacensis.
— Exandonensis.
— Leucorum.
— Torinensis.

(1) En ce qui concerne les limites du diocèse de Limoges, je ne puis mieux faire que de renvoyer au savant ouvrage de M. Deloche et à la carte qui l'accompagne, et plus particulièrement aux pages 65 et suivantes.

« Nous verrons, dit M. Deloche..., que le territoire du peuple limousin dans la période romaine, et le *pagus Lemovicinus* (ou la *civitas*), sous les Carlovingiens, s'étendaient de plusieurs côtés au delà des limites du diocèse. On est donc tenu d'admettre que cette dernière circonscription n'est pas, comme l'ont énoncé presque tous les auteurs, l'image fidèle du pays des *Lemövices*, et n'en détermine pas exactement l'étendue » (*Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 65).

(2) Deloche, *Essai sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 253 et 405.

(3) *Gall. christ.*, t. II, *Instrum.*, col. 169.

(4) On sait que l'abbaye de Tulle fut érigée en évêché, en 1317, par le démembrement du diocèse de Limoges. (Cf. *Gall. christ.*, t. II, p. 661).

(5) *Essai sur le syst. des div. territ. de la Gaule*, pp. 152 et 153.

M. Maximin Deloche en a cité vingt-deux (1) :

1° *Andecamulenses*, peuplade et pays de Rancon.

2° *Juconciacus* ou *Jocondiacus* (*pagus*), pays de Jucondiac ou Jocondiac, aujourd'hui le Palais, près de Limoges, [Charte de 864].

3° *Solemniacensis*, *Sollemniacensis* ou *Solempniacensis* (*ager*) ou *rus Solemniacum*, pays de Solignac (Haute-Vienne), [Charte de 631].

4° *Leuci*, *Legora*, pays de Châlus et de Ligoure, Saint-Jean de L. et Saint-Priest de L., [Vie de Saint Waast antérieure à 667].

5° *Usercensis* (*pagus*), pays d'Uzerche (Corrèze), [Monnaies, charte de 871].

6° *Exandonensis* (*pagus*), pays d'Yssandon (Corrèze), [Vie de Saint Menelée, mort 720].

7° *Brivensis* (*pagus*), pays de Brive, [Monnaies, acte de 888].

8° *Torinensis* ou *Tornensis* (*pagus*), pays de Turenne (Corrèze), [Annales de Metz en 763, et nombreuses chartes].

9° *Asnacensis* (*pagus*), pays de Puy d'Arnac (Corrèze), [Diplôme de 842].

10° *Santria*, pays de la Xaintrie (Mercœur et Beaulieu dans la Corrèze), [Charte de 1076].

11° *Rofiacense* (*territorium*), pays de Rouffiac (Cantal), [Charte du XIe siècle].

12° *Biacnas* (*pagus*), pays de Beynat (Corrèze), [Monnaie, testament de 930].

13° *Cambolivensis* (*pagus*), pays de Chamboulive (Corrèze), [Charte du XIe siècle].

14° *Nigermontensis* (*pagus*), pays de Nigremont (Creuse), [Grégoire de Tours].

15° *Vallarensis* ou *Vallariensis* (*terminus*), pays de Vallières (Creuse), [Charte du XIe siècle].

16° *Montana*, pays de la montagne [Saint-Léger-la-M. et Saint-Privat-la-M. (Haute-Vienne), [Charte du XIe siècle].

17° *Cambiovicenses*, *Combralia*, pays de Chambon ou de Combraille, dont Chambon était le chef-lieu, [Charte de 1038].

18° *Betrivus (?)* (*pagus*), pays de Bort?? dans le département de la Creuse, [Charte de 969] (2)

(1) *Étude sur la géogr. hist. de la Gaule,* p. 127. M. Deloche n'accepte pas le *pagus Lemovicensis*.

(2) M. Deloche a cité ce *pagus* « par déférence pour l'autorité de dom Col », mais il ne l'a accepté qu'avec les plus grandes réserves. Le savant académicien a

19° *Dumezus* ou *Dumensis* (*pagus?*), pays Dunois, Dun-le-Palleteau (Creuse), [Monnaie].

20° *Waratensis* ou *Garactensis* (*pagus?*), Guéret et le Guerétois, [Vie de Saint-Pardoux écrite vers 737].

21° *Magnacensis* (*pagus?*), pays de Magnazeix (Magnac-Laval).

22° *Nantronensis, Nuntronensis* ou *Nontronensis* (*pagus?*) [Testament de 785] (1).

Il se peut que la cité des *Lemovices* ait eu un nombre peu différent de *pagi* sous la domination romaine, mais en réalité on n'en connaît guère que deux d'une façon quelque peu positive : celui des *Andecamulenses* mentionné sur une inscription de Rancon (*cf.* plus haut, p. 27), et celui des *Cambiovicenses* figuré sur la Table de Peutinger. Ce dernier *pagus* correspondait peut-être au pays de Combraille (2).

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'insister ici sur les *Lemovices* qui sont comptés par César, et seulement par lui, parmi les peuples de l'Armorique entre les *Osismi* et les *Unelli* (3). Je ne pense pas qu'il y ait eu là, comme l'a cru M. Deloche, une peuplade distincte se reliant aux *Lemovices* de l'intérieur par une longue bande de terre, qui eût ainsi traversé tout le territoire des Pictaves. Sans préjuger

eu d'autant plus raison qu'il ne paraît pas avoir existé de *pagus* de ce nom dans le diocèse de Limoges. La charte de 969, rapportée par D. Col, s'exprime ainsi : « Ecclesia quae vocatur capella... *in urbe Betrivo*, in vicario Pardaniaco. » *Mss.* de la Bibl. Nat., dépôt des chartes, année 969). *Urbs Betrivus* doit désigner la ville de Bourges; *Capella* est la Chapelle-Bâton, dans la Creuse, et la *Vicaria Pardaniacum* paraît devoir être Parnac, dans l'Indre.

(1) Le Dunois, le Guéretois, le Magnazeix et le Nontronais ne sont nulle autre part mentionnés comme *pagi*. M. Deloche ne les a proposés que parce que la portion de pays qu'ils comprennent n'était pas occupée par des *pagi* de date antérieure.

(2) Il faut remarquer que Tacite ne mentionne que 64 cités et qu'il ne semble pas que les *Tres Galliæ* aient jamais possédé plus de 300 *pagi*. (*Cf.* Desjardins, *Géogr. rom.*, t. II, p. 553). Si ces chiffres sont exacts, la moyenne des *pagi* n'étant que de quatre ou cinq par cité, il n'est pas possible que les *Lemovices* en aient eu, pour leur part, vingt-deux. Il faudrait alors admettre avec M. Longnon que les *pagi* de l'époque gauloise ont été dédoublés sous les rois mérovingiens. (*Cf.* Longnon, *La Gaule au VI*e *siècle*, p. 33).

(3) *De bello gall.*, VII, 75.

d'une question que je n'ai pas la prétention de résoudre, je puis dire qu'il me paraît dangereux d'échafauder tout un système de division territoriale sur un simple mot qui peut avoir été interpolé, ou plus vraisemblablement défiguré par l'un des premiers copistes des Commentaires de César.

En outre de M. Deloche, qui l'a défendue avec toute l'autorité qui s'attache à son nom (1), la question des *Lemovices* de l'Armorique a tenté Maurice Ardant, qui a proposé de faire de ce peuple, des *Leonices* ou peuple de Leon. Bosvieux, de son côté, a admis que les *Lemovices* de l'intérieur avaient fondé, sur les côtes de l'Océan, une très importante colonie, dont il retrouvait la trace dans le nom de la Touche-Limousinière, porté par un canton de la basse Bretagne (2). Ces deux opinions seraient dangereuses à soutenir (3).

On a vu plus haut que les *Lemovices* avaient pour ville *Augustoritum*. Aux premiers siècles de notre ère, l'*urbs* et la *civitas* ne se confondaient donc pas, comme elles le firent plus tard, sous une dénomination commune. Cette identification de deux choses parfaitement distinctes ne s'est pas produite partout de la même manière.

« Chez nous, dit M. Jullian, le nom de l'*urbs Burdigala* a fait disparaître celui des Bituriges Vivisques, comme, à côté *Agennum*, Agen, a supprimé celui des Nitiobriges. Presque partout, dans la Gaule chevelue, c'est le contraire qui a eu lieu; le nom du chef-lieu a cédé la place à celui de la peuplade. *Cossio*, capitale des *Basates*, est devenu Bazas, *Vesuma*, capitale des *Petrocorii*, Périgueux, *Me-*

(1) *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, pp. 36 et suiv.

(2) *Mém. de la Soc. arch. du Limousin*, t. III, p. 243.

(3) Tacite (97 de J.-C.) dit aussi qu'il y avait en Germanie une peuplade de *Lemovii* qu'il place entre les *Lygii* (Silésie) et les *Gothons* (Prusse), c'est-à-dire dans la partie correspondante au territoire actuel du Mecklembourg. Dufour (*De l'ancien Poitou*, p. 31) et Walckenaer (*Géogr. anc. des Gaules*, I, p. 370) en ont conclu que les *Lemovices* et les *Lemovii* avaient une commune origine et que les premiers résultaient de l'émigration des seconds. Le système est peut-être ingénieux, mais ceux qui l'ont imaginé ne l'ont soutenu par aucune preuve sérieuse.

*diolanum Santonum*, Saintes. Pourquoi cette différence? On est tenté d'alléguer comme raison principale celle-ci : toutes les fois que le chef-lieu d'une *civitas* était, par sa situation juridique, politique ou historique, un foyer de vie romaine, c'est son nom qui a prédominé. C'est ainsi que toutes les colonies romaines ou latines du Sud-Est ont conservé leur nom et chassé celui de la peuplade, que *Lugdunum* et *Nemausus* sont demeurés Lyon et Nimes. Mais cette raison ne paraît pas pouvoir s'appliquer à toutes les villes, par exemple, à Trèves qui, quoique colonie (*col. AugustaTrevirorum*), a cependant pris le nom de la peuplade, les Trévires; à Agen qui, quoique ville sans influence romaine, a cependant imposé son nom ; à Bordeaux, qui a eu le même privilège qu'Agen... Il faut nécessairement chercher une autre raison — que nous trouverons quand nous connaîtrons mieux l'histoire municipale de la Gaule et l'histoire locale des *civitates*, et encore, ce qui nous donnera peut-être la clef de maint problème, l'histoire des *pagi*. En tout cas, je suis persuadé que ce n'est pas un simple usage, un pur hasard, qui a valu à chaque ville tel ou tel nom, mais qu'une loi, un règlement efficace a déterminé l'appellation que toute cité devait recevoir » (1).

On ne sait rien de positif quant aux dates où les peuplades et les villes se confondirent sous un même nom. M. Camille Jullian suppose qu'il faut les placer entre le commencement du troisième et la fin du quatrième siècle, et croit que le changement d'appellation fut une conséquence de la mesure de Caracalla qui donna le droit de cité romaine à tous les habitants de l'empire.

Cette thèse est assurément très heureuse, mais M. Camille Jullian a parfaitement compris lui-même qu'elle n'était pas complètement à l'abri de toute critique.

Si quelque loi avait décidé que le peuple prendrait le nom de la ville ou, inversement, que la ville porterait désormais l'appellation du peuple, on devrait constater que le changement de nom se produisit en même temps pour tous les

(1) C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 122.

pays de la Gaule. Or, il n'en est rien, et les inscriptions nous font connaître au contraire qu'à côté de telle cité qui perdit son nom dès le commencement du troisième siècle, telle autre conserva le sien jusqu'au règne de Théodose.

En ce qui concerne Limoges, plus particulièrement, le nom primitif de la ville n'était pas disparu vers l'année 230, puisqu'on le retrouve sous la forme contractée *Ausritum* dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. Il ne l'était même peut-être pas encore deux cents ans plus tard, puisque, sur la liste des capitales de peuples que l'on a fort longtemps attribuée au grammairien Magnon (IX^e siècle), et que M. Bourquelot a fait remonter jusqu'au IV^e, ou tout au moins au V^e siècle de notre ère, la capitale des Lemovices est désignée sous le double nom de *Lemofex-Augustoretum* (1). Je m'empresse d'ajouter toutefois qu'il n'y a là qu'une exception puisque, dès l'année 396, la *Notitia provinciarum* ne désigne pas autrement la ville que sous le nom de *civitas Lomovicum* (2).

Le christianisme apparut de bonne heure chez les *Lemovices*, et je n'ai pas à apprendre que le grand apôtre de la région fut saint Martial.

Je ne m'attarderai pas non plus à donner les noms des

(1) *Cf.* F. Bourquelot, *Mém. de la Société des antiq. de France.* Paris, 1851, in-8.

(2) Trois milliaires, découverts l'un à Ollat, l'autre à Biozat et le dernier à Tréteaux (*cf.* Tudot, *Carte des voies romaines du département de l'Allier*, Paris, 1859, in-4°, pp. 10 et 11 et pl. I), permettent de suivre le changement de nom pour ce qui regarde Clermont-Ferrand.

Sur le milliaire d'Ollat, au nom de Claude, la ville de Clermont est appelée *Augustonemetum;* sur le milliaire de Biozat, qui est du règne d'Hadrien, on la désigne par les mots *Augustonemetum civitas Arvernorum;* sur le milliaire de Tréteaux, daté d'Aurélien, elle n'est plus nommée que *civitas Arvernorum.* Ce n'est donc pas brusquement, mais lentement et par la force même de l'habitude peut-être, que la ville d'*Augustonemetum* perdit son nom pour prendre celui du peuple dont elle était le chef-lieu. Selon toute vraisemblance, il dut en être ainsi pour beaucoup de cités.

premiers évêques du diocèse. Je me contenterai de rappeler qu'à la suite du désarroi général, causé par les grandes invasions, la cité des *Lemovices* se trouvait, au v^e^ siècle, sans clergé.

« Burdegala, — dit Sidoine Appollinaire. — Petrocorii, Ruteni, *Lemovices*, Gabalitani, Elusani, Vasates, Convenae, Auscenses, multoque jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsarum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis » (1).

Sur la foi des vieilles chroniques du Limousin, Maurice Ardant a cru pouvoir publier une liste des « gouverneurs d'Aquitaine » qui résidèrent à Limoges :

Ce sont les suivants :

*Duratius*, fils de *Sedullus*.
*Senobrunus* et son fils *Lucius Capreolus*.
*Léocadius*, père de l'illustre Valérie.
*Julius Silanus*.
*Julius Agricola*.

Il est inutile d'insister sur toute l'étrangeté de cette énumération. On ne doit pas d'ailleurs se montrer autrement surpris d'y rencontrer le nom du pictave Duratius, quand on sait quel est le peu de confiance que doivent inspirer les Chroniques du Limousin.

(1) Sidoine, *Epistolae*, 7, 6 (à Basilius).

## II. — VOIES ROMAINES

Indépendamment des deux milliaires que j'ai déjà eu l'occasion de décrire (*Cf.* plus haut, pp. 43 à 49), deux documents, l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, fournissent quelques renseignements précieux sur les voies romaines de la cité des *Lemovices*.

On est assez d'accord, en genéral, pour dater l'*Itinéraire d'Antonin* du règne de Caracalla. Il ne s'ensuit cependant pas pour cela qu'il n'existait pas auparavant quelque document analogue; tout permet même de supposer le contraire, mais il est assez vraisemblable d'admettre que l'*Itinéraire* ne reçut sa forme définitive que vers l'année 215.

Les distances y sont indiquées en lieues gauloises, et non pas en milles romains ; or on sait que ce fut à partir de Septime Sevère que les Gaulois furent autorisés à compter leurs distances par lieues. Il est vrai que les cités n'avaient pas attendu l'édit impérial pour revenir au mode de mesure qui leur était plus particulièrement cher. Il paraît même à peu près certain qu'elles n'y renoncèrent jamais complètement, surtout dans l'Ouest de la Gaule (1), mais un document officiel, antérieur au règne de Septime Sévère, n'eût pas consacré cette irrégularité. Il faut ajouter que si les chiffres se rapportent à des lieues, les indications complémentaires sont toujours exprimées en milles par les trois lettres *mpm* — *millia plus minus*. Il faut attribuer cette anomalie à l'inexpérience du copiste et y trouver sans doute un argument de plus, d'abord en faveur de la préexistence de quelque liste que l'*Itinéraire d'Antonin* ne fit que rempla-

(1) *Voir*, à ce sujet, les inscriptions milliaires relatives à Antonin, que j'ai fait paraitre dans mon *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, pp. 13 à 25.

cer, ensuite de la postériorité de celui-ci à la mesure qui fut prise par Septime Sévère.

La Table *de Peutinger* est un document qui doit être à peu près contemporain de l'Itinéraire. On en a fixé la date à l'année 230 après Jésus-Christ, et c'est en effet celle qui paraît lui convenir. Les villes y sont en général désignées par leurs noms gaulois et les distances y sont données en lieues pour toutes les cités autres que celles de la Narbonaise. La *Table* indique même ce changement dans les unités de mesure. A côté des tours qui représentent Lyon, on lit ces mots : « *Lugduno caput Galliar(um), usque hic legas* ».

### 1° ROUTE DE LYON A SAINTES.

Le territoire des Lemovices était traversé de l'Est à l'Ouest par l'une des quatre grandes routes qui furent créées sous l'administration d'Agrippa (1). Cette route était celle qui, de Lyon, traversait la chaîne des Cévennes pour aboutir à *Mediolanum* chez les Santons.

A partir de Clermont-Ferrand (*Augustonemetum*) la Table de Peutinger la fait passer aux localités suivantes :

| | |
|---|---|
| | Aug. Nemeto |
| viii | Ubianum ? |
| x | Fines |
| xx | Acitodunum |
| xviii | Pretorio |
| xiiii | Ausrito |
| xvii | Cassinomago |
| xii | Ser[*m*]anicomago |
| ? | Avedonnaco |
| xvi | Mediolano |

(*Table de Peutinger*, segment 1, B, édit. DESJARDINS.)

(1) Strabon, IV, 208.

Ub[ian]um ? a été placé par M. Maximin Deloche à Pont-gibaud.

Fines. — M. Maximin Deloche, et avant lui l'abbé Nadaud, ont identifié cette station avec le Monteil-de-Gélat. D'Anville a dit à son sujet :

« La distance à l'égard d'*Acitodunum*, situé sur cette route, et qui est Ahun dans la Marche, étant marquée xx, elle conduit précisément à l'entrée du territoire des *Arverni*, sans néanmoins pouvoir désigner quelque position qui y ait rapport en particulier, d'autant moins que, jusqu'à présent, les cartes de ce canton ne sont pas fort louables dans le détail » (1).

Walckenaër s'est prononcé pour le hameau de Crosacoigne, commune du Monteil-de-Gélat, et Florian Vallentin (2) pour celui de Beauclair, commune de Herment, Puy-de-Dôme (3).

Acitodunum répond à la petite ville d'Ahun. Cette idencation ne saurait faire aucun doute.

« Cette position, dit d'Anville, convient précisément à celle d'Ahun ; et je trouve que sa distance de Limoges revient en droite ligne à 31 lieues gauloises, ou à peu près. La position intermédiaire du *Praetorium* doit rompre un peu la direction, parce qu'en considérant la Table on voit que ce même lieu de *Praetorium* est commun à une autre route qui conduisait de Bourges à Limoges par Argenton. Au moyen de ce coude, j'observe que les 32 lieues marquées dans la Table entre Limoges et Ahun se retrouvent complètement » (4).

Praetorium. — On ne s'est guère accordé jusqu'ici sur la position de cette station. D'Anville l'a p lacée « en un lieu

(1) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 307.
(2) *Mém. de la Soc. des sc. nat. de la Creuse*, t. V, 1885, p. 156.
(3) La carte de l'état-major n'indique pas de localité de ce nom sur le territoire de la commune d'Herment. Je ne vois pas quel est le hameau dont Florian Vallentin a voulu parler.
(4) *Notice de la Gaule*, p. 30.

dont le nom, qui est Arènes, aura été appliqué aux restes de quelque vaste édifice qui n'a point été distingué d'un amphithéâtre » (1). M. Maximin Deloche l'a indiquée dubitativement « au puy de Jouër [près de St-Goussaud] (2) ou plutôt à Pourrioux [commune de St-Martin-Ste-Catherine] » (3); Élie de Beaufort s'est prononcé pour le hameau de Bridier,




près de la Souterraine (4); M. de Cessac pour Champegaud, commune de Saint-Goussaud et M. Grellet-Dumazeau pour le château Chalard, près de Saint-Julien-le-Petit (5).

Valckenaër et la commission de la carte des Gaules ont

(1) *Notice de la Gaule*, p. 533. Sur le cliché, Arrênes serait à 1.500 mètres au nord du hameau de la Rouze.

(2) Sur le fragment de carte au 80.000e, le Puy-de-Jouër, ou *Signal de Montjouër*, est à 1.500 mètres au sud-ouest de Saint-Goussaud, au point coté 697.

(3) *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 51.

(4) *Mém. des Ant. de l'Ouest*, t. XXIX, p. 275.

(5) *Bullet. de la Soc. archéol. de la Creuse*, 1857. Saint-Julien-le-Petit, canton d'Eymoutiers, est au sud-est du département de la Haute-Vienne.

identifié *Praetorium* et Sauviat près de Bourganeuf; Cassini s'est contenté d'inscrire sur sa carte : « Mont de Jouër, ville ruinée » ; Cornuau, sur une carte géographique tirée à quelques exemplaires en 1782 et devenue à peu près complètement introuvable, place *Praetorium* au Puy de Jouër. L'abbé Nadaud, qui fut nommé curé de Saint-Léger-la-Montagne en 1748 et put étudier à loisir la voie de Limoges à Ahun, concluait également en faveur du Puy de Jouër ; son ami Legros a consigné ce fait dans une publication, l'*Indicateur du Diocèse*, qui est devenue tout aussi rare que la carte de Cornuau. En 1746, l'abbé Belley avait cru que *Praetorium* devait être placé près de l'abbaye de Grammont. Allou avait enfin proposé la Jonchère.

Comme on le voit, Arrênes, Pourrioux, Sauviat, La Jonchère, Bridier, l'abbaye de Grammont, Champegaud, le château Chalard et le Puy de Jouër ont eu chacun leurs partisans, mais il est au moins possible d'éliminer dès maintenant l'abbaye de Grammont, dont l'emplacement n'est guère accessible qu'aux piétons, ainsi que le château Chalard et Bridier, dont la situation est véritablement par trop excentrique. Nous verrons en outre, en étudiant le tracé de la voie romaine, que la Jonchère, Pourrioux et Sauviat, ne peuvent pas convenir davantage. Alors que la Table et le milliaire de Gordien sont d'accord pour attribuer quatorze lieues à la partie de la voie comprise entre *Augustoritum* et *Praetorium*, c'est à peine s'il en existe douze entre Limoges et les deux points de la Jonchère et de Sauviat. Pourrioux est bien, il est vrai, à quatorze lieues gauloises de Limoges, mais aucune route n'y passait, puisque le tracé de la voie a été reconnu beaucoup plus au sud, dans le bois d'Épagne, près de la route nationale de Limoges à Clermont-Ferrand.

Comme Pourrioux, Arrènes et Champegaud pourraient encore convenir quant à la distance; mais il n'y a pas eu là, autant que l'on puisse en juger, d'établissement romain assez considérable pour figurer dans la Table de Peutinger.

Il n'en est pas de même du Puy de Jouër, et depuis les heureuses recherches de M. Buisson de Mavergnier, c'est en cet endroit, quelque désert qu'il puisse être aujourd'hui, que me paraît devoir être définitivement placée la station du *Praetorium.*

« Les fouilles pratiquées au mont de Jouër ont produit, dit M. Buisson de Mavergnier, d'intéressants résultats, et elles ont mis au jour les importantes fondations d'un édifice gallo-romain qui paraît être la station romaine de *Praetorium,* ou *Pretorio* suivant l'orthographe de la Table de Théodose.....

« C'est en vue du Puy-de-Dôme et du Mont-d'Or, dont les sommets étaient couverts de neige, près de la voie de Sejoux à St-Goussaud (1), que j'ai fait pratiquer les fouilles. Mais avant de parler des résultats qu'elles ont produit, il faut que je dise un mot sur les recherches que j'ai faites en fouillant le cadastre de la commune de Saint-Goussaud.

« M. Bosvieux, archiviste de la Creuse, avait trouvé, dans une trop courte excursion faite à Saint-Goussaud, certaines parcelles de terrain, sur le mont de Jouër, désignées sous le nom de *Prataury.* Il avait fait faire quelques recherches dans cet endroit, et elles n'avaient produit aucun résultat satisfaisant.

« Ce nom a une ressemblance frappante avec *Praetorium,* et, frappé de cette analogie tout au moins étrange, M. Bosvieux l'avait communiquée à ceux qui s'occupent d'archéologie. Je cherchai dans les registres du cadastre, et je trouvai que dix-sept champs, de nature diverse, appartenant à des propriétaires différents, portaient le nom de Prataury.

« Ces parcelles sont placées dans les dépendances du mont de Jouër et en face du village de Frialouse. Elles sont sur un plan si incliné que la première inspection des lieux démontre qu'il n'a pu

(1) Le chemin de Sejoux à Saint-Goussaud est celui qui, sur le cliché, passe contre l'*L* du mot *Lavaud.*

y exister, à aucune époque, un établissement de quelque importance. Pour y faire des fondations et construire des murs, les Romains auraient dû pratiquer de larges tranchées dans la montagne, et il ne reste aucune trace d'un travail de cette nature.

« Néanmoins, pour ne laisser aucune prise à l'incertitude, je fis faire des sondages, et je fis ouvrir quelques tranchées qui ne produisirent pas de résultats. Nous ne trouvâmes ni pierres taillées ni briques romaines. Je constatai en outre que les chemins par lesquels on pouvait arriver aux champs de Prataury n'étaient que des sentiers sans largeur et qu'il n'apparaissait nulle part d'agglomérations de pierres.

« Le *Pretorio* de la Table de Théodose n'avait donc pu exister dans cette partie de la montagne; mais le nom de ces champs était à mes yeux une présomption très grande de la présence sur le mont de Jouër de la station de Pretorio, car la tradition avait pieusement conservé ce nom de parcelles dépendant de l'ancienne station, et ce mot de Prataury semblait faire revivre celui de *Praetorium*......

« Le jeudi 3 mars [1864], je parvins, non sans peine, à me procurer des ouvriers. Je dirigeai les fouilles sur le versant du mont de Jouër qui regarde l'Auvergne, et près du chemin de Sejoux à Saint-Goussaud. Une vieille croix de bois, placée sur le chemin, m'inspira le désir de faire commencer les recherches presqu'à ses pieds. Suivant l'antique tradition des habitants de Saint-Goussaud, c'était là qu'était l'emplacement de la ville de Jouër.... Une première tranchée de 15 à 20 mètres de long et de 1 mètre 50 centim. de profondeur nous fit reconnaître de la terre mêlée de silice et de chaux qui paraissait provenir de décombres. Les ouvriers trouvèrent de grandes quantités de briques romaines brisées, mais d'une belle conservation, et des pierres de petite dimension, pierres dites d'échantillon, qui formaient, je crois, chez les Romains, les constructions de petit appareil..... La seconde tranchée ne produisait aucun résultat intéressant, mais la troisième fut fructueuse. Nous trouvâmes des quantités considérables de grandes briques destinées à la toiture, dont quelques-unes étaient percées d'un trou qui servait à les fixer, des pierres d'échantillon comme dans la première tranchée, et un nombre infini de clous, ainsi qu'un anneau de fer. Tous ces objets étaient à 1 mètre 50 centim. de profondeur. Les ouvriers trouvaient des gisements formés par un charbon fort menu, qui se rencontrait sur tout le parcours de la tranchée.... Toutes ces

découvertes étaient intéressantes et curieuses, mais je désirais trouver des fondations. Je fis ouvrir une quatrième tranchée, et, dès le mercredi soir, les ouvriers trouvèrent une énorme pierre de taille d'une longueur de 1 mètre 20 centimètres.... Nous avions rencontré un des côtés de l'établissement gallo-romain ! Nous avions dès lors toute facilité pour découvrir le reste. Dès le lendemain, à 9 heures du matin, les ouvriers avaient déterré le mur de pierre de granit : il était d'une longueur de 8 mètres 30 cent. A cette première assise était adossée une très longue construction faite de pierres de petit appareil. Les ouvriers en avaient fouillé une longueur de plus de 20 mètres et ils n'avaient encore mis à nu qu'une extrémité. A cette extrémité, bornée par une grosse pierre cubique, nous trouvâmes un second mur perpendiculaire au premier et qui devait former un des côtés du vaste appartement qui était devant la voie romaine...., Là cessent mes observations... » (1).

Nous verrons tout à l'heure que le mont de Jouër répond aux conditions de distance qui sont imposées par la Table de Peutinger et le milliaire de Gordien III.

Ausritum. — Ce mot n'est que la forme contractée du nom de ville *Augustoritum*, qui fut celui de la capitale des *Lemovices*. Pendant assez longtemps, et sur la seule foi d'une édition fautive de Ptolémée, on a attribué la ville d'Αὐγουστόριτον aux Pictaves. L'erreur n'a été corrigée que par un savant du dernier siècle, l'abbé Belley (2). Depuis cette époque, et par une étude comparée des manuscrits de son œuvre, on a pu se rendre compte que le géographe alexandrin ne s'était pas trompé. Les conclusions de l'abbé Belley ont été confirmées ainsi de tous points. D'Anville les avait complètement acceptées.

Desjardins a décomposé *Augustoritum* en *Augustum*

(1) Buisson de Mavergnier, *Fouilles du Mont-de-Jouër*, dans *Bullet. de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIII, 4e livraison (tiré à part). Les fouilles furent faites aux frais de cette Société.

(2) *Mém. de l'Acad. des I. et B.-L.*, t. XIX, pp. 691 et 707

*Ausritum* (1). D'après M. Arbois de Jubainville, ce mot signifierait le *Gué d'Auguste.*

CASSINOMAGUS. — Cette station était à Chassenon et devait se trouver à peu de distance de la frontière commune des *Lemovices* et des Santons.

« Ce qu'il y a d'espace entre Limoges et Chassenon, dit d'Anville, paraît valoir 18000 toises, et il peut en résulter 17 lieues gauloises, ou à peu près, de mesure itinéraire » (2).

Entre Toulouse et Auch, le Table de Peutinger place une localité du nom de *Casinomagus.*

SARMANICOMAGUS (Chermez ou Saint-Laurent de Céris, d'après M. Deloche), AUNEDONACUM (Aunay) et MEDIOLANUM (Saintes) appartenaient au territoire des Santons.

Entre Limoges et Clermont-Ferrand, la route dont je parle n'est pas toujours très nettement tracée. On a cru la retrouver cependant en de nombreux endroits et, plus particulièrement, au hameau de Bonne-Font (entre Panazol et Saint-Just), à Saint Priest où elle aurait franchi la Vienne, dans le bois de Chatenet et dans le bois d'Epagne (commune de Sauviat).

On la perdrait à partir de ce dernier point pour la reconnaître ensuite dans le bois de la Chapelle Saint-Martial et dans le voisinage d'Ahun. La direction générale de cette route serait celle qui est aujourd'hui suivie, depuis Epagne jusqu'à Bourganeuf et Pontarion, par la route nationale de Limoges à Clermont-Ferrand, et de Pontarion à Ahun par la route de Montluçon. Il est inutile d'ajouter que ce tracé a été préconisé par les auteurs qui plaçaient *Praetorium* dans le voisinage plus ou moins immédiat de Bourganeuf.

(1) *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 424, note.
(2) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 208.

Une autre opinion, plus compatible avec la fixation du *Praetorium* au Mont-de-Jouër, veut que de Limoges la voie ait atteint le Puy-Imbert et le Palais où, s'il faut en croire M. Buisson de Mavergnier, des ouvriers, occupés à rectifier le tracé de la route de Limoges à Saint-Priest-Taurion, ont découvert « un ancien pavé, agglutiné dans le ciment, qui faisait partie de l'ancienne voie romaine » (1). Du Palais, la voie se serait ensuite dirigée sur la forêt de Saint-Priest-Taurion et le Mas Meynard. On en aurait rencontré des restes au Mas Levraux et à la Croix de Fressignac. Du Mas Meynard on l'aurait enfin retrouvée à la Maisonnette, aux Loges, et au Coussat, et de ce dernier point, la voie paraît s'être dirigée, non pas vers Surieix, comme on l'a dit, mais bien plutôt vers le bourg même de la Jonchère. M. de Cessac a étudié, en 1868, un tronçon de voie que des travaux de drainage avaient fait découvrir « en face du Vignaud, dans la prairie qui est au delà du chemin vicinal de Limoges par rapport à ce château » (2). A partir de la Jonchère, la voie devait s'infléchir vers l'Est; on la retrouve dans le bois des Egaux, à Millemilange, à Redondesagne, près de la Rivière et de la Faite, et finalement au Puy-de-Jouër, d'où la voie se serait dirigée d'une part vers Argenton par le Fay, de l'autre vers Ahun.

Ici l'indécision commence. M. Buisson de Mavergnier fait incliner la voie vers Séjoux et le village de Châtelus-le-Marcheix. « On la retrouve, dit-il, au Masmillier, où devait exister une borne ». De là, la voie eût touché à l'Estrade, « nom voyer significatif » ; puis elle eût continué à descendre

(1) Buisson de Mavergnier, *Voirie romaine en Limousin*, dans le *Bullet. de la Société historique et archéol. du Limousin*, t. XIV (tirage à part non pagin é).
(2) *Bull. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin*, t. XIX, 1869, p. 37.

en inclinant vers l'Est jusqu'à Bourganeuf où elle eût rejoint le tracé que j'ai fait connaître déjà. Mais s'il se peut, s'il est même à peu près certain qu'il y avait une voie romaine entre le Puy-de-Joüer et Bourganeuf, je ne crois pas, pour ma part, que le tracé de la Table de Peutinger soit bien celui qu'a préconisé M. Buisson de Mavergnier. On a retrouvé entre Ahun et Lépinas des traces de voie qui ne laissent guère de doute sur l'existence d'une route directe entre Ahun et le Puy-de-Jouër. Ce point établi, la comparaison des distances nous permettra peut-être de résoudre le problème.

Le milliaire de Gordien, que j'ai rapporté plus haut, permet de se rendre compte, tout d'abord, que la Table commet une erreur en n'indiquant que XVIII lieues gauloises entre *Acitodunum* et *Praetorium;* en réalité, il y en avait vingt. La Table et le milliaire sont d'accord quant à la distance entre *Praetorium* et *Augustoritum*; tous deux la fixent à XIV lieues.

D'Ahun au Puy-de-Jouër, il existe, à vol d'oiseau, une distance de 41 kilomètres; si l'on tient compte des détours que devait faire la voie, surtout dans cette partie assez montagneuse du département de la Creuse, on arrive assez facilement aux 44.460 mètres qui correspondent à vingt lieues gauloises. Il n'en est pas de même suivant le tracé du Puy-de-Jouër à Ahun par Bourganeuf. La distance, mesurée dans les mêmes conditions que précédemment est de 48 kilomètres. A cause des détours, il serait possible de l'augmenter, mais il est matériellement impossible de la réduire, et il devient dès lors évident que le tracé de M. Buisson de Mavergnier ne peut pas convenir.

De Limoges au Puy-de-Jouër, la distance, en suivant le tracé que j'ai indiqué tout à l'heure, est de 31 kilomètres.

Elle répond ainsi aux quatorze lieues gauloises qui existaient entre *Augustoritum* et *Praetorium*.

Les vestiges de voie romaine que M. Elie de Beaufort a signalés près de la Souterraine appartenaient, sans nul doute, à la voie d'*Argentomagus*.

En résumé, je crois d'une part que la station du *Praetorium* était bien au Puy de Jouër, d'autre part, que le tracé donné par la Table de Peutinger devait être à peu près direct entre le Puy de Jouër et Ahun. Toutefois, j'admets complètement qu'il existait une voie secondaire, d'abord entre Limoges et Ahun par Bourganeuf, ensuite entre le Puy de Jouër et Bourganeuf par Châtelus-le-Marcheix.

Au delà d'Ahun, la route tendait naturellement vers le Sud-Est pour atteindre Clermont-Ferrand. D'après l'abbé Legros, elle aurait laissé des traces entre les hameaux de Courbarioux et de Villemigoux, situés tous deux sur le territoire de la commune de Saint-Médard en Combrailles, à Perpirolle, et entre les hameaux de Pallier et de Chadiéras, d'où elle se serait dirigée vers la tombe appelée de Romioux et de là, vers la Chaussade, près de Saint-Alpinien.

La carte d'état-major l'indique, d'abord entre Chadiéras et Saint-Alpinien, ensuite, au delà de ce dernier point, jusqu'au village de Néoux. La station de *Fines* se trouvait vraisemblablement au Monteil-de-Gélat. La voie devait s'y rendre en passant près du village de Crocq.

Entre Limoges et Chassenon, la route était à peu près rectiligne ; on en trouve quelques débris au sud de Verneuil et près du village de Cognac.

Tandis qu'il ne reste que peu ou pas de traces du tronçon de route compris entre Chassenon et Aulnay, il existe au contraire de très nombreux vestiges d'une autre voie qui,

de Chassenon, se dirigeait directement sur Saintes par Saint-Quentin, Mazières, Chasseneuil, où l'on a découvert un milliaire à peu près complètement anépigraphe (1), Coulgens, Montignac, Chebrac, Saint-Cybardeaux, Sainte-Sévère, Cherves et Saint-Sauvant. Entre Saint-Cybardeaux et Saint-Sauvant, c'est-à-dire sur une longueur de près de 40 kilomètres, la voie est indiquée par la carte d'état-major.

Si l'on remarque que cette seconde route, — qui abrège assez sensiblement la distance entre Limoges et Saintes, — n'emprunte pas, comme la première, une partie du tracé de la voie de Bordeaux à Tours, on peut se demander s'il n'y a pas eu quelque erreur dans la Table de Peutinger, ou plutôt si la voie d'Agrippa suivait bien la direction que lui donne ce document.

### 2° ROUTE DE PÉRIGUEUX A LIMOGES.

| | |
|---|---|
| *Iter a Burdigala Argentomago* | *mpm CXCVII* |
| *Sirione* | *mpm xv* |
| *Ussubium* | *mpm xx* |
| *Fines* | *mpm xxiii* |
| *Aginnum* | *mpm xv* |
| *Excisum* | *mpm xiii* |
| *Trajectus* | *mpm xxi* |
| *VESUNNA* | *mpm xviii* |
| *FINES* | *mpm xxi* |
| *AUGUSTORITUM* | *mpm xxviii* |
| *Argentomago* | *mpm xxi* |

(Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, Paris, 1850, p. 38.)

| | |
|---|---|
| | Vesunna |
| xiiii | Fines |
| xiiii | Ausrito |

(*Table de Peutinger*, segment 1, B, édit. DESJARDINS.)

(1) *Cf.* Espéraudieu, *Épigr. rom. du Poitou et de la Saintonge*, p. 59.

Cette route était la grande voie de Bourges à Bordeaux que suivirent, au cinquième siècle, les invasions.

Vesunna. — Périgueux.

Fines. — Sans proposer aucune identification, d'Anville a fait remarquer, à propos de ce *Fines*, « que l'espace entre Périgueux et Limoges s'étend à environ 43.000 toises, qui renferment 38 lieues gauloises. « Il en résulte, dit-il, que les distances particulières doivent être xviiii au lieu de xiiii » (1).

M. Maximin Deloche a placé la station « au village de Thiviers ou un peu au nord de Thiviers, au sud de Chalais » (2). C'est aussi l'opinion de Léon Rénier (3) et c'est celle qui paraît rallier le plus grand nombre de suffrages.

Je ne pense pas que cette voie ait laissé de traces bien nombreuses.

3e ROUTE DE LIMOGES A BOURGES.

| | | |
|---|---|---|
| Itinéraire d'Antonin | | Ausrito |
| [*Cf.* la route précédente]. | xiiii | Pretorio |
| | xxiiii | Argantomago |
| | xiiii | Alerta |
| | xxviii | Avaricum |

(*Table de Peutinger*, segm. 1, b, édit. Desjardins.)

Cette voie se détachait à *Praetorium* de la route de Saintes à Limoges, qu'elle faisait ainsi communiquer avec la route de Poitiers à Clermont-Ferrand. M. Maximin Deloche a cru qu'il y avait deux routes distinctes qui, de Limoges, conduisaient vers le même point d'*Argentomagus* :

(1) D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 306.
(2) *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 52.
(3) *Itinéraires romains de la Gaule*, table alphabétique, v° *Fines*.

« L'une, dit-il, suivait, jusqu'à *Praetorium*, un tracé commun avec la ligne de Clermont (*Augustonemetum*) à Limoges. A partir de *Praetorium* elle s'élevait vers le Nord jusqu'à *Argentomagus*, Argenton (en Berry), passait à Alerta (Saint-Vincent d'Ardentes), *Ernodurum* (Sainte-Ambroix-sur-Arnon ?), et aboutissait à *Avaricum* (Bourges).

« L'autre (qui n'était qu'une section de la grande voie de *Burdigala*, Bordeaux, à *Argentomagus*),.... au lieu de se diriger vers le Nord-Est, comme la précédente, à la sortie de Limoges, montait droit au Nord vers Argenton (*Argentomagus*), qui n'en est séparé, sur l'Itinéraire d'Antonin, par aucune station, et elle venait s'y raccorder à la route précédemment décrite » (1).

Je ne suis pas de cet avis, et je ne crois pas que l'absence de la station de *Praetorium* sur l'Itinéraire soit un argument suffisant pour établir l'existence d'une route directe entre Limoges et Argenton, route qui d'ailleurs se fût presque constamment confondue, à partir de la Souterraine, avec celle qui se détachait, à *Praetorium*, de la voie de Limoges à Clermont-Ferrand. Il ne doit y avoir là, de la part de l'Itinéraire, que le résultat d'une omission dont on connaît d'autres exemples et que paraît d'ailleurs indiquer la distance beaucoup trop courte, XXI lieues.

ARGENTOMAGUS et ALERTA ne se trouvaient pas sur le territoire des *Lemovices*.

### 4° ROUTES NON INDIQUÉES PAR LES ITINÉRAIRES.

En outre des trois grandes voies que je viens de décrire, le territoire des *Lemovices* était parcouru par d'autres routes que la Table et l'Itinéraire n'indiquent pas. On peut citer en premier lieu celle de Limoges à Poitiers par le château du Mas-Vergne où la route est visible en quelques endroits, Saint-Gence, l'étang de Cieux, Cieux, Mortemart, Nouïc, et

(1) *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, pp. 51 et 52.

l'Isle-Jourdain où on la distingue encore très nettement (1).

Une autre voie traversait le bas Limousin, et, de Bordeaux, conduisait à Clermont-Ferrand par l'Arche, Brive, Sainte-Ferréole, Tintignac et Ussel. De nombreux vestiges de cette voie ont été observés un peu partout, mais plus particulièrement à l'Arche, à Sainte-Ferréole et au delà de Tintignac, entre Ussel et Clermont, à Eygurande et à Bourg-Lastic (2).

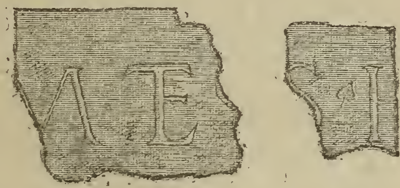
D'après M. Deloche, deux autres voies conduisaient de Limoges à Tintignac et de Tintignac à Bourges. Il n'en a été signalé, que je sache, aucun débris, et quelque probables qu'elles puissent être, je n'entrerai pas à leur sujet dans de plus longs détails.

(1) J'ai déjà décrit cette route dans mon *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, p. 71.

(2) *Cf.* M. Deloche, *Études sur la géogr. hist. de la Gaule*, p. 528, et le procès-verbal que j'ai rapporté plus haut, p. 206.

## III. — LES INSCRIPTIONS ET LES MONUMENTS.

Des inscriptions qui ont été découvertes sur le territoire des *Lemovices* la plus ancienne est sans contredit le fragment d'Évaux :

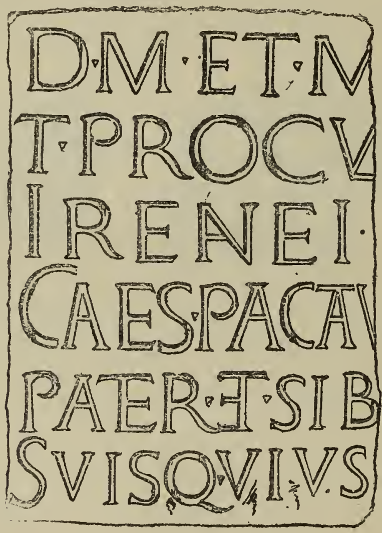


J'en vois la preuve dans la beauté des lettres qui doivent appartenir, sinon à la période d'Auguste, du moins aux premiers temps de l'Empire.

Les hastes extrêmes de l'M ne sont pas verticales, les traverses médianes sont plus grêles et se coupent sous un angle de 60 degrés, ce qui donne à la lettre une largeur qui plaît. Les filets qui ornent les extrémités des quatre lettres du fragment sont très courts. Dans les lettres T, E et H les traverses horizontales ont la même largeur que les hastes verticales. Les courbures de l'S ont été tracées avec beaucoup de pureté et le trait présente à peu près partout la même épaisseur. Le fragment n'offre pas d'autre exemple de lettres à courbure, mais il est à présumer que les O étaient complètement circulaires, que la boucle des P ne fermait pas et se terminait par une pointe effilée légèrement repliée sur elle même, que la queue des R, légèrement rejetée vers la droite, était presque rectiligne et se terminait en pointe, tous caractères enfin qui distinguent, dans l'impression

moderne, les lettres, de forme particulière, que l'on connaît sous le nom d'elzévirs.

L'inscription de *Proculius Irenaeus* doit être postérieure de plusieurs années au fragment d'Évaux. Les lettres en sont moins soignées, mais revêtent encore des formes larges,

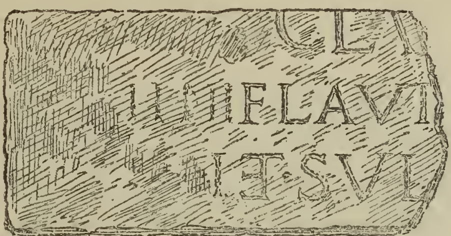


à l'exception des V et des A, dont l'ouverture est inférieure à 60 degrés. L'M est à hastes verticales, ce qui, d'après Hübner (1), caractérise plus particulièrement les inscriptions postérieures à la première moitié du premier siècle. Il n'y a pas de différence très appréciable entre les pleins et les déliés. Aucun étranglement vers les extrémités des C. Les lettres qui commencent les lignes 3, 4 et 6 sont plus grandes que les autres. La courbure inférieure du B est plus développée que la courbure supérieure. L'O et le Q sont circulaires, mais ils n'ont pas de renflement sur les côtés ; l'épais-

(1) *Exempla scripturae epigr. latinae*. Berlin, 1885, in-f°, p. 67.

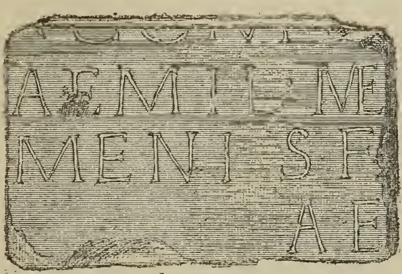
seur du trait est constante. Les lignes se suivent, en outre, sans grand intervalle, ce qui nuit à l'aspect général de l'inscription. Les ligatures sont assez nombreuses. Les barres transversales des E ont, à peu de chose près, la même longueur. La panse des R est petite et la queue de la lettre est fortement rejetée vers la droite. Je crois que l'inscription de Proculius peut être datée de la première moitié du second siècle.

Le fragment du Dorat que je donne ci-dessous est encore



de la même époque. J'ai dit ailleurs qu'il n'était sûrement pas antérieur au règne de Vespasien.

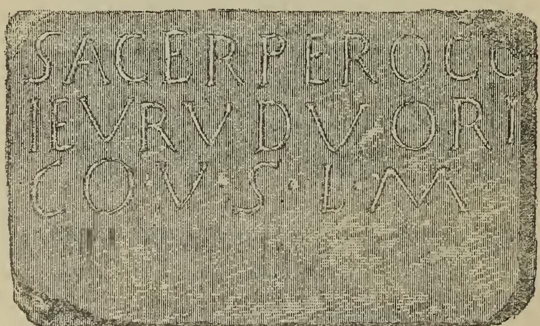
A la seconde moitié du second siècle, et au siècle suivant, doivent appartenir l'inscription celtique d'Arrênes et le fragment ci-après. Dans celui-ci, qui doit être le plus ancien,



la forme des lettres n'a pas encore trop dégénéré, mais le trait a considérablement perdu de sa pureté. L'M s'est élargi

et ses hastes ne sont plus aussi complètement verticales que dans l'inscription de *Proculius*. La barre transversale de l'L n'est plus horizontale et remonte légèrement; les lettres C et O ont encore conservé une forme très arrondie, mais l'S est irrégulièrement tracé et la courbure supérieure est moins développée que la courbure inférieure. L'écartement des lettres n'est pas constant; les lignes sont superposées sans grand espace.

L'inscription d'Arrênes est moins belle sous tous les rapports. La décadence de l'art lapidaire s'y fait sentir bien




plus encore que dans l'inscription précédente. Les branches des V ont un écartement exagéré; l'M final est complètement écrasé et ses hastes font des angles de 60 degrés avec les traverses médianes. Par contre, les E, celui de la seconde ligne surtout, ont des traverses très courtes; les S ont des tendances vers la cursive; les O ont une forme ovale et sont renflés sur les côtés; la courbure du P est très petite, etc.

Si le fragment du Moutier-d'Ahun peut être daté de la seconde moitié du second siècle, l'inscription d'Arrênes ne remonte certainement pas au delà de la seconde moitié du troisième.

C'est encore au troisième siècle qu'il convient sans doute d'attribuer la dédicace inexpliquée de Château-Ponsat :




Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le côté paléographique des inscriptions de la cité des *Lemovices*. Au surplus, les quelques inscriptions que je viens de rappeler me paraissent plus particulièrement caractéristiques. Mais j'ajouterai qu'on ne saurait apporter trop de soins dans la constatation de la forme même des lettres d'une inscription. Il y a là un moyen d'investigation, dont on est loin d'avoir tiré tout le parti désirable, même après les savants travaux de M. Hübner, et dans un avenir plus ou moins éloigné, lorsque le style de chaque époque sera mieux connu, la paléographie permettra peut-être de dater avec certitude les monuments écrits qui ne le seront pas autrement.

Il n'est pas jusqu'aux *hederae* ou points séparatifs des mots, qui ne méritent d'être signalés. Les inscriptions des *Lemovices* n'en ont fourni qu'un nombre très restreint parmi lesquels on peut citer les formes suivantes :

Le point rond : ○ (*cf.* les inscriptions n^os^ 1, 8, 12, 13, 18, 28, 35[1].

Le point triangulaire : ▸ (*cf.* les inscriptions n$^{os}$ 2, 3, 7, 15, 20, 21, 23, 26, 29, 32 et 34).

La feuille de lierre : ❦ ( — n$^{os}$ 10 et 20).

Contrairement à l'usage, une inscription commence par un point (*cf.* l'inscription n° 21).

Fort rares à Rome sur les monuments des premiers siècles, les ligatures de lettres sont au contraire très fréquentes dans les provinces et plus particulièrement en Gaule. Ce que l'on considère en Italie comme un signe de décadence revêt plutôt un caractère inverse chez nous. Mais il faudrait bien se garder cependant d'être trop absolu et d'ériger en principe ce qui n'est peut-être après tout que l'effet du hasard.

Les inscriptions des *Lemovices* ont donné les ligatures que voici :

| | | |
|---|---|---|
| A et E | inscript. | n$^{os}$ 16 et 85. |
| A et N | — | n$^{os}$ 2 et 16. |
| A et T | — | n$^{os}$ 15 et 37. |
| A et V | — | n$^{os}$ 17. |
| E et N | — | n° 101. |
| E et R | — | n° 7. |
| E et T | — | n$^{os}$ 15, 75 et 76. |
| I et N | — | n° 14. |
| M et A | — | n° 14. |
| M et B | — | n° 14. |
| M et E | — | n$^{os}$ 14 et 35. |
| N et A | — | n° 15. |
| N et E | — | n° 16. |
| N et I | — | n° 3. |
| N et T | — | n$^{oe}$ 3 et 28. |
| T et E | — | n$^{os}$ 10, 15, 75 et 76. |
| T et R | — | n° 3. |
| V et L | — | n$^{os}$ 15 et 77. |

Comme partout ailleurs, certains mots des inscriptions des *Lemovices* sont abrégés en une ou plusieurs lettres. Ces sigles n'offrent aucun caractère particulier méritant de fixer l'attention; cependant il est au moins une formule que je dois donner sans pouvoir la traduire. C'est la suivante :

H · H · N · N

Les inscriptions qui ont été découvertes jusqu'ici ne font pas connaître la constitution municipale des *Lemovices*. Il est probable qu'elle comprenait un *ordo*, des décurions, des questeurs et des quatuorvirs. C'était la règle ordinaire des cités de droit latin.

Le nom de la tribu dans laquelle était inscrite la cité ne figure non plus nulle part.

Les épitaphes mentionnent :

1° Un décurion de la cité des Aulerques Eburoviques (n° 14);

2° Un citoyen de la ville de Lyon (n° 16);

3° Un professeur de grammaire de nationalité biturige (n° 15).

Il n'est pas inutile, à propos de ce dernier personnage, de rappeler qu'une ordonnance, rendue par Gratien en 376, prescrivait que les professeurs de grammaire et de rhétorique, qui enseignaient le *gaulois* et le latin dans les capitales des dix-sept provinces du temps, devaient recevoir de l'Etat, comme supplément, un traitement égal à celui que leur payait la caisse municipale (*Code Théodosien*, XIII, 3, 11.) (1).

Parmi les divinités honorées d'un culte public, on doit

(1) *Cf.* Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Cagnat et Toutain. Paris, 1887, in-8, t. IX, p. 112.

citer en première ligne *Mercure*, qui était, au témoignage de César, le principal dieu des Gaulois, et dont les *simulacra* étaient peut-être les menhirs (1); *Mars*, *Pluton* dont il existait un temple chez les *Andecamulenses; Hercule*, et, parmi les divinités topiques, avec plus ou moins de certitude, *Duoricus* et *Iuvavus*.

Deux Lémoviques furent prêtres de Rome et d'Auguste à l'autel du Confluent. Une inscription, découverte à Lyon, nous apprend, en outre, que la cité des *Lemovices* vota une statue au légat impérial propréteurde la province d'Aquitaine *C. Alfidius Gallus Paccianus*, dont elle avait sans doute reçu quelque bienfait.

A Château-Ponsat est une inscription taurobolique ; à Grandbourg était un édifice de quelque importance dont une inscription fait connaître la réparation ; au Moutier-d'Ahun a été découverte une borne milliaire qui permet de corriger la Table de Peutinger, etc.

Trois diptyques consulaires et un cachet d'oculiste ont été finalement trouvés sur le territoire des *Lemovices*.

Une curieuse particularité des anciens habitants du pays est relative au mode d'inhumation. Les ossements n'étaient pas ensevelis comme en d'autres endroits, mais réunis dans des boîtes de pierre, d'une forme spéciale, dont on trouve quelques spécimens au musée de Guéret. Ces boîtes sont en granit; le récipient proprement dit a la forme d'un cylindre; le couvercle a celle d'un cône qui parfois est très allongé. Souvent ce couvercle s'emboîte avec la base au moyen d'une rainure circulaire qui forme un bourrelet en saillie autour

(1) *Cf.* A. Lièvre, *Cours d'archéologie régionale*, professé à la Faculté des lettres de Poitiers, dans *Revue poitevine et saintongeaise*, 1890, p. 249, et S. Reinach, *Lettre*, dans *Revue celtique*, janv.-févr. 1890.

de la cavité destinée à contenir les cendres. La plus grande hauteur de ces boîtes de pierre ne paraît guère avoir dépassé jusqu'ici 1 m. 50. Presque toutes ont été trouvées enfouies dans le sol au moins jusqu'à la partie supérieure du cône formant couvercle, ce qui laisserait croire qu'elles n'étaient pas exposées à l'air libre, mais enterrées. J'emprunte à Fillioux la liste des localités du département de la Creuse qui ont plus particulièrement fourni de ces boîtes de pierre que l'on fait aujourd'hui servir aux usages domestiques les plus divers.

Dans l'arrondissement de Guéret : Saint-Fiel, Vaumonis, Villelot, Glenic, Montlevade, Saint-Sulpice, les Fougères, Saint-Christophe, le Mas-Foreaux, la Brionne, Trois-et-Demi, Gartempe et le canton de la Souterraine.

Dans l'arrondissement de Bourganeuf : le Poirier, Saint-Moreil, Aulon, Bénévent, Pontarion, Saint-Éloy, Sardent, la Vacheresse, Janaillat, etc.

Dans l'arrondissement d'Aubusson : Ars, Crocq, Issoudun, Chénerailles, la Tour-Saint-Austrille, etc.

Dans l'arrondissement de Boussac : Soumans, Clugnat, Jarnages, Saint-Loup, Toulx-Sainte-Croix, Goujon, etc. (1).

Dans la Haute-Vienne, les boites funéraires ne se rencontrent pas moins fréquemment que dans la Creuse. Je n'ai pas de renseignements pour la Corrèze. Parfois le couvercle conique est orné de chevrons ou de zigzags exécutés en creux, mais le plus souvent il ne porte aucun ornement et paraît avoir été taillé, ainsi que la boîte, sans aucun souci de la décoration.

Les cendres des morts sont en général placées dans des

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1868, Archéol., Paris, 1869, in-8, p. 94.

vases de verre ou d'argile, et dans la cavité de la pierre on trouve encore, assez souvent, un mobilier funéraire plus ou moins riche ou varié : perles d'émail, fioles de verre, armes, monnaies (1), statuettes d'argile, bijoux, etc.

En outre du mode d'inhumation dont je viens de parler, M. de Cessac a signalé de très nombreux puits funéraires qui, d'après les monnaies découvertes, remonteraient plus particulièrement au III^e siècle. Ces puits funéraires ont été surtout rencontrés le long des voies, à Ahun, à la Souterraine et à Evaux (2).

Les formules des épitaphes sont toujours d'une très grande simplicité; la filiation du défunt est souvent exprimée mais l'âge est généralement omis. L'inscription commence invariablement par la formule : *Diis manibus et memoriae*. Une inscription découverte à Bonnat ne donne que la consécration aux dieux Mânes, mais il ne serait pas impossible qu'elle fût relative à quelque étranger.

Les beaux monuments font totalement défaut. Je ne vois guère à signaler, dans cet ordre d'idée, qu'un cippe, — celui qui porte l'inscription n° 33, — moins remarquable néanmoins par ses motifs de décoration que par ses dimensions relativement considérables.

(1) Celles que l'on a découvertes sont aux effigies de Néron, Hadrien, Marc-Aurèle et Commode.
(2) *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, 1881, p. 260.

# INDEX ÉPIGRAPHIQUE

Les chiffres cités correspondent aux numéros des pages.

## EMPEREURS.



## CONSULS.



## NOMS DES PARTICULIERS.

## SURNOMS DES PARTICULIERS ET NOMS GAULOIS.

## RELIGION.



## GÉOGRAPHIE ANCIENNE.



## FONCTIONS DIVERSES.

## LIEUX CITÉS.

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE [1]

**Académie des inscriptions et belles-lettres.** — *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres,* depuis l'année 1746 jusqu'en l'année 1748. Paris, 1770, in-12 (t. XXXII de la collection).

**Allmer.** — *Revue épigraphique du midi de la France,* t. I, Vienne, 1878-1883, in-8 ; t. II, Vienne, 1884-1890, in-8 (se continue).

**Allmer.** — *Musée de Lyon, inscriptions antiques.* Lyon, 1889 et 1890, 2 vol. in-8.

**Allou** (C.-N). — *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne,* avec un précis des Annales de ce pays. Limoges, 1821, in-4°. [Cet ouvrage devait être accompagné d'un certain nombre de planches qui n'ont jamais été gravées.]

**Allou** (C.-N). — *Album* contenant les monuments romains et du moyen-âge, urnes, vases, bas-reliefs, pierres tumulaires, inscriptions, monnaies, blasons, etc., trouvés dans les arrondissements de Limoges, Bellac et Rochechouart, in-f°. (Biblioth. de la Soc. arch. et historiq. du Limousin, n° 7 du catal.) [Cet album contenait 26 planches, numérotées de I à XXVI, mais les planches I, VI *bis* (calque des dessins de Beaumesnil), XV et XXIII sont perdues.]

**Annales encyclopédiques.** — V. *Magazin encyclopédique.*

**Anville** (d'). — *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains.* Paris, 1760, in-4°.

— *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule.* Paris, 1761, in-4°.

**Arbellot** (abbé). — Note dans *Bullet. de la Soc. hist. et archéol. du Limousin,* t. XV, 1865.

**Ardant** (Maurice). — *La cité de Limoges* (dans *Congrès scientifiques de France,* t. I et t. II).

**Ardant** (Maurice). — *Inscriptions romaines de Limoges et du département de la Haute-Vienne* (dans *Bulletin de la Soc. historique et archéologique du Limousin,* t. III, 1848).

(1) On lit dans le *Bull. de la Soc. arch. du Limousin,* t. XIII, p. 256 :
« M. Ardant annonce l'envoi par M. Bosvieux, qui en propose l'acquisition, d'un *Manuscrit épigraphique d'inscriptions limousines.* Un membre pense que ce recueil doit faire double emploi avec le livre publié par l'abbé Texier. La proposition n'a pas de suite. » Nous ignorons ce qu'est devenu ce manuscrit.

**Belloguet** (Roget de). — *Ethnogénie gauloise, ou mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ambres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes.* Paris, 1861-1873, 3 vol. en 4 parties, in-8.

**Bernard** (Aug.). — *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise.* Lyon, 1863, in-fol.

**Boissieu** (Alphonse de). — *Inscriptions antiques de Lyon.* Lyon, 1854, in-fol.

**Bonaventure de Saint-Amable.** — *Histoire de Saint-Martial, apôtre des Gaules*, 3 vol. in-fol. publiés, le premier à Clermont en 1676, les deux autres à Limoges, en 1683 et 1685.

[Le P. Bonaventure de Saint-Amable naquit à Bordeaux vers l'an 1610. Jeune encore, il entra comme novice chez les Grands-Carmes de Bordeaux, puis, en 1633, dans l'ordre des Carmes-Déchaussés. Il vint à Limoges en 1635, et fut au couvent de Saint-André jusqu'en 1638. Il partit alors pour Gênes, où il resta pendant quelque temps, puis, finalement, vint se fixer à Limoges, en 1656, au couvent des Petits-Carmes, aujourd'hui monastère de la Visitation. C'est là qu'il écrivit son grand ouvrage sur *Saint-Martial* et l'*Histoire du Limousin et de l'Aquitaine*, dont le premier volume parut en 1676 (à Clermont, de l'imprimerie Nicolas Jacquard, in-folio de 644 pages). Il y mourut le 5 décembre 1691.

Bonaventure de Saint-Amable est un nom de religion ; le véritable nom du célèbre carme n'est pas parvenu jusqu'à nous (1).

C'est dans le troisième et dernier volume, publié à Limoges en 1685, que se trouvent l'histoire et les antiquités du Limousin].

**Bonnafoux.** — *Archéologie de la Creuse* (dans *Mém. de la Société des sciences natur. de la Creuse*, t. I, 1847).

**Bouquet** (dom). — *Recueil des Historiens des Gaules et de la France.* Paris, 1738, in-f°. (Réimprimé en 1869).

**Bosvieux.** — *Les bains romains d'Evaux* (dans *Bullet. de la Soc. archéol. du Limousin*, t. V, 1854).

**Bosvieux.** — Dans *Bulletin des antiquaires de France*, 1865.

*Bulletin de la Société d'agriculture du Limousin.* Limoges, in-8 (se continue).

*Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin.* Limoges, in-8 (se continue).

*Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.* Paris, 1885-1889, in-8.

*Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.* Paris, 1882-1883, in-8. — *Section d'archéologie.* Paris, 1883-1890, in-8.

*Bulletin épigraphique de la Gaule* et *Bulletin épigraphique.* V. Florian Vallentin et R. Mowat.

*Bulletin monumental.* — Caen, 1834-1889, in-8 (edid. de Caumont, de Cougny et MM. Palustre et le comte de Marsy).

**Buisson de Mavergnier.** — *Fouilles du Mont-de-Jouër* (dans *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XIII).

**Buisson de Mavergnier.** — *Voicrie romaine en Limousin* (dans *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XIV).

**Callier** (G.). — Dans *Bullet. monum.*, t. XLI, 1875.

**Cessac** (P. de). — *Les divers modes de sépultures sur le territoire du département de la Creuse à l'époque gallo-romaine.* Guéret, 1873, in-8. (Extrait des *Mém.* de la Soc. des sciences nat. et archéol. de la Creuse, t. IV, 1873.

(1) *Cf.* la biographie qui lui a été consacrée par l'abbé Arbellot dans *Bull. de a Soc. arch. de Limoges*, 1876, pp. 1 à 11.

— Publié aussi dans le *Bulletin monumental*, 1873).

**Cessac** (P. de). — *Une sépulture double de l'époque de la domination romaine au village des Giraudes, commune d'Arrênes* (*Creuse*), *et un puits funéraire du village de Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont* (Creuse). Guéret, s. d., in-8. (Extrait des *Mém.* de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse, t. V, 1882).

**Chabouillet.** — *Le diptyque de Saint-Junien*. Paris, 1873, in-8.

**Comarmond.** — *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1846-54, in-4°.

— *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1855, in-8.

**Congrès archéologique.** — *Séances générales tenues par la Société française pour la conservation des monuments* (sessions de Guéret et de (Limoges). Paris-Caen, in-8.

**Deloche** (M.). — *Etudes sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen-âge*. Paris, 1864, in-4°.

**Desjardins** (Ernest). — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. Paris, 1875-1885, grand in-8.

— *Table explicative de la carte de Peutinger* (inachevée). Paris, in-folio.

**Desalles.** — (Dans *Bulletin de la Soc. historique et archéol. du Limousin*, t. XIII, 1863).

**Dugenest.** — Note dans *Mém. des antiquaires de France*, 1844.

**Duroux** (Jacques). — *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*. Limoges, 1811, in-4°.

[Jacques Duroux, qui n'est connu que par son *Essai historique sur la sénatorerie de Limoges*, naquit vers 1757, soit à Limoges, soit à Auriac (Corrèze), et mourut à Saint-Pardoux-de-Rancon, le 29 octobre 1824, à l'âge de 67 ans. Il avait été nommé maire de cette commune en 1817.]

**Espérandieu** (Em.). — *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. Paris, 1889, in-8.

*Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges*. Limoges, 1775 à 1791.

**Fesneau.** — Dans *Mémoires de la Société des sciences nat. de la Creuse*, t. III, 1859.

**Fillioux.** — *Lettre à M. Duchalais* (dans *Mém.* de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse, t. II, 1854).

— *Lettre à M. Alexandre Dufaï* (id., 1855).

— *Mémoire sur les vases funéraires de la Creuse* (dans Lectures faites à la Sorbonne en 1868. *Archéologie*).

**Fillioux.** — Dans *Bulletin des antiquaires de France*, 1865.

**Fillioux.** — *Les thermes d'Evaux* (dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. IV, 1873).

— *Note* dans *Revue des Sociétés savantes*, 1869.

**Fillioux.** — *Les urnes cinéraires du département de la Creuse* (dans *Mémoires lus à la Sorbonne* dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 14, 15, 16 et 17 avril 1868. *Archéologie*. Paris, 1869, in-8).

**Greppo.** — *Etudes archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*. Paris, 1846, in-8.

**Gruter** (Janus). — *Inscriptiones antiquae totius orbis romani*, ed. 2, cura Burmanni. Amstelaedami, 1707, in-f°.

**Guérard.** — *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*. Paris, 1832, in-8.

**Hirschfeld.** — *Le culte impérial*

*dans l'empire romain*, traduit par M. Allmer, dans le t. II du Bulletin épigraphique.

**Héron de Villefosse.** — Note dans le *Bulletin des antiquaires de France*, 1879.

**Joanne** (A.). — *Géographie de la Haute-Vienne*. Paris, 1884, in-8.

**Joullietton.** — *Histoire de la Marche et du pays de Combraille.* Guéret, 1814, 2 vol. in-8.

**Jullian.** — *Inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux, 1887-1890, 2 vol. in-4°.

**Laurière** (J. de). — (Dans *Bullet. monum.*, 1882.)

**Lecler** (abbé). — Notes dans *Bullet. de la Soc. historique et archéologique du Limousin*, t. XXI, 1872, et t. XXXI, 1883.

— *Borne romaine à Saint-Léger-Magnazeix* (dans *Bullet. de la Soc. historique et archéolog. du Limousin*, t. XVIII, 1869).

**Legros** (abbé). — *Recueil d'épitaphes, inscriptions et autres antiquités de la ville de Limoges.* Limoges, 1776, in-4° relié veau de 456 pages. (Bibliothèque du grand séminaire de Limoges).

— Recueil ms. catalogué sous le titre *Essais historiques sur Limoges*. Limoges [vers 1800], in-4° relié veau de 459 pages. (Bibliot. du grand séminaire de Limoges). [Ce volume comprend : 1° de la page 1 à la page 72 : *Recherches sur l'origine et les antiquités de la ville et du diocèse de Limoges* (1775) ; 2° de la page 73 à la page 100 : *feuilles blanches ;* 3° de la page 100 à la page 454 : *Essais historiques ou description topographique de la ville de Limoges, sa cité, ses faubourgs, ses environs ;* 4° de la page 455 à la page 459 : *table des Essais*].

**Limousin** (*Bulletin de la Société archéologique et historique du*). — 1[re] série, tomes I à XXII. Limoges, 1845-1873, in-8 ; — 2[e] série, tomes XXIII à XXXVIII. Limoges, 1874-1889, in-8 (se continue).

**Longnon.** — *Géographie de la Gaule au* VI[e] *siècle*. Paris, 1878, in-8.

**Longpérier** (A. de). — (Dans *Bull. des antiquaires de France*, 1858).

**Magazin encyclopédique**, ou *Journal des sciences, des lettres et des arts*. (Millin, Noël et Warens). Paris, 1795-1816, in-8, continué par :

*Annales encyclopédiques.* (Millin). Paris, 1817-1818, in-8.

Une *Table générale des matières* a été donnée en 1819.

**Martenne** (dom). — *La religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité*. Paris, 1727, 2 vol. in-4°.

**Mémoires lus à la Sorbonne** *dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes.* Paris, 1868, in-8.

**Mérimée.** — *Notes d'un voyage en Auvergne*. Paris, 1838, in-12.

**Millin.** — Voir *Magasin encyclopédique.*

**Mowat** (R.). — *Bulletin épigraphique*. Vienne, 1883-1886, in-8.

**Mowat** (R.). — *Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines*. Paris, 1887, in-8. (Tirage à part du *Bulletin monumental*).

**Muratori.** — *Novus thesaurus veterum inscriptionum*. Milan, 1739-1742, 4 vol. in-f°.

**Nadaud** (abbé), Legros, Deroyon et Cornuau. — *Notes mss. constituant la liasse C. 7 des archives départementales.*

— *Mémoires pour servir à l'histoire du diocèse de Limoges*. Limoges, 1752, 4 tomes in-f°. (Biblioth. du grand séminaire de Limoges.) [Les t. IV et V manquent au grand séminaire. De très nombreuses pages ont été enlevées aux tomes I, II, III et VI. Les inscriptions romaines commen-

cent à la page 171 du t. I; leur liste a été interrompue par la disparition des pages 173 à 176. Cette partie du travail de Nadaud a été fort heureusement retranscrite par Legros dans ses *Essais* (*Cf.* ci-dessus)].

Le t. IV, *Essai sur la littérature limousine*, est aujourd'hui la propriété de M. Émile du Boys, de Rochefort-sur-Mer.

**Nivet-Fontaubert.** — [*Catalogue manuscrit* des objets antiques du musée de Limoges.] In-4° long. s. pagin.

**Notitia dignitatum** *et administrationum omnium tam civilium quam militarium in partibus occidentis.* (Edit. Böcking, Bonnae, 1839, in-8).

**Orelli.** — *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio. Turici*, 1828, in-8, vol. 3 edid. Henzen, 1856, in-8.

**Palustre** (L.). — Le *Musée épigraphique de Limoges* (dans *Bulletin monum.*, 1880).

**Pictet.** — Dans *Revue archéologique.* Paris, 1866, in-8.

**Rénier.** — *Itinéraires romains de la Gaule.* Paris, 1880, in-8.

*Revue archéologique*, t. I, 1844. Paris, in-8 (se continue).

*Revue épigraphique du midi de la France*, voir Allmer.

*Revue numismatique*, t. I, 1836, in-8 (se continue).

**Richard.** — Article dans le *Mémorial de la Creuse*, du 26 juillet 1813.

**Richard** (Alfred). — *Marques de potiers et petites inscriptions gallo-romaines.* Poitiers, 1890, in-8. (Extr. des *Mém. ant. O.*, t. XII, 2e série, 1889).

**Robert** (Ch.). — *Les étrangers à Bordeaux*, dans *Mém. de la Société archéol. de Bordeaux*, t. VIII, 1881, in-8.

**Rougier-Chatenet.** — *Statistique de la Haute-Vienne.* Limoges, 1808, in-4°.

**Schuermans.** — *Sigles figulins.* Bruxelles, 1867, in-8.

**Sidoine Apollinaire.** — *Gaii Sollii Apollinaris Sidonii epistolae et carmina*, édit. Baret. Paris, 1879, in-8.

*Société des* **Antiquaires de France.**

1) *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères publiés par la Société...* Paris, 1817-1889, in-8.

2) *Annuaire de la Société...* Paris, 1848-1855, in-12.

3) *Bulletin de la Société...* Paris, 1857, 1889, in-8.

**Spon.** — *Miscellanea eruditae antiquitatis, in quibus marmora, statuae, etc., Grutero, Ursino, Boissardo, Reinesio. etc., ignota, referuntur ac illustrantur.* Lugduni, 1685, in-folio.

**Spon.** — *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon.* Lyon, 1673, in-12 (réédité par L. Renier et Monfaucon. Lyon, 1858, in-8).

**Stokes** (Whitley). — (Dans *Revue celtique*, 1881).

**Texier** (abbé). — *Manuel d'épigraphie, suivi du Recueil des inscriptions du Limousin.* Poitiers, 1851, in-8. (Extr. des *Mém. des antiquaires de l'Ouest*, t. XVII, 1850).

**Tripon** (J.-B.). — *Historique monumental de l'ancienne province du Limousin*, publié en 1834. Limoges, 1837, in-4°.

[Jean-Baptiste Tripon naquit à Limoges le 31 juillet 1801 et mourut à Paris vers 1875, dans une situation assez précaire. Il était fils d'un contre-maître forestier de la marine. Après avoir suivi les cours de l'École des arts et métiers de Beaupréau, — transportée plus tard à Angers, — Tripon vint se fixer

vers 1832 dans sa ville natale. Il s'y établit imprimeur lithographe, quatre ou cinq ans plus tard, dans la rue du Consulat, d'abord seul, ensuite comme associé d'un sieur Clément, mais les affaires de son commerce n'ayant pas réussi, il céda son imprimerie aux sieurs Tillet et Peyroche, et partit à Paris vers 1842. Il a publié des plans et des dessins nombreux, mais on lui doit surtout l'*Historique monumental de l'ancienne province du Limousin*, qu'il fit paraître vers 1836].

**Vallentin** (Florian). — *Bulletin épigraphique de la Gaule*. Vienne, 1881-1882, in-8.

**Vallentin** (Florian). — *Les monumentsépigraphiques de la Creuse* (dans *Bullet. épigraph. de la Gaule*, t. I, 1881 ; reproduit dans *Mém. de la Soc. des sciences naturelles de la Creuse*, t. V, 1883).

**Valois** (de). — *Hadriani Valesii, historiographi regis, notitia Galliarum*. Paris, 1675, in-f°.

**Walckenaër.** — *Géographie ancienne et comparée des Gaules*. Paris, 1839, in-8.

# ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 29, ligne 3. — Le portail de la maison de Grandmont a été démoli, l'inscription *numinibus augustorum* est aujourd'hui dans une étable.

Page 86, ligne 20. — Mettre un point après le mot Herennius.

Page 96, ligne 24. — Terminer la phrase par deux points.

Page 113, ligne 1. — Au lieu de : *dyptiques*, lire : *diptyques*.

Page 125, ligne 21. — Au lieu de : *dyptipe*, lire : *diptyque*.

Page 282, ligne 16. — Au lieu de : depuis *plus* de eent ans, lire : depuis *prés* de eent ans.

Page 283, ligne 6. — Au lieu de : *in premis*, lire : *in primis*.

Page 284, ligne 3. — Au lieu de : *soixante-quatorze*, lire : *soixante-quatre*. Ptolemée énumère 17 cités en Aqnitaine, 25 dans la Lyonnaise et 22 dans la Belgique (cf. Marquardt, *Ephemeris epigraphica*, 1872, fasc. III, p. 204).

Page 301, ligne 26. — Au lieu de : *Vesuma*, lire : *Vesunna*.

Page 303, ligne 5. — Au lieu de : *Sidoine Appollinaire*, lire : *Sidoine Apollinaire*.

# TABLE DES MATIÈRES

ÉPITAPHES.



## TROISIÈME PARTIE.

**Inscriptions étrangères.**



## QUATRIÈME PARTIE.

**Inscriptions fausses ou suspectes.**



## CINQUIÈME PARTIE.



8848. — Poitiers, Imp. Blais, Roy et Cie, 7, rue Victor-Hugo.